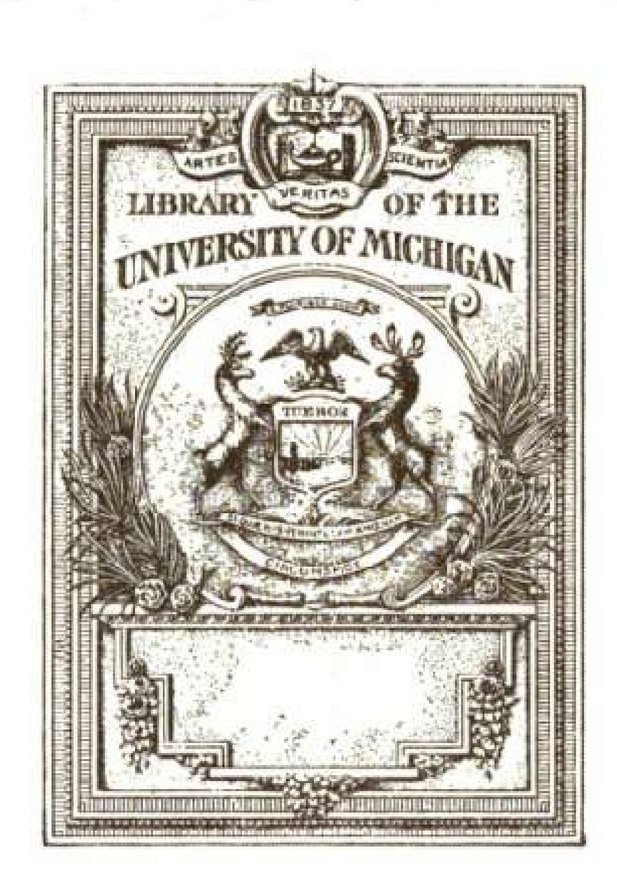
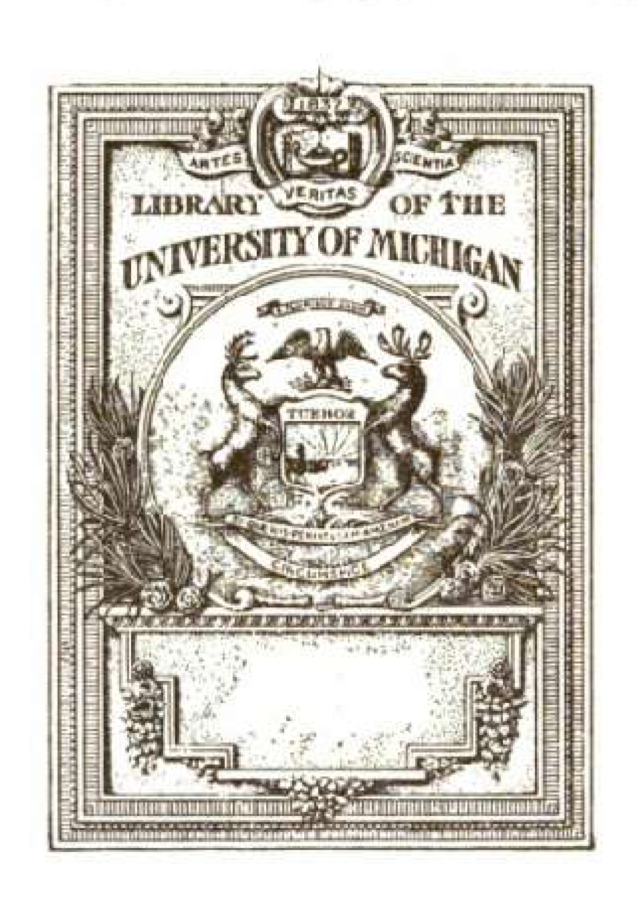



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



L'ÉTABLISSEMENT

DU

RÉGIME ESPAGNOL

DANS LES PAYS-BAS

ET

L'INSURRECTION

Espagnols et Flamands au XVIe Siècle

L'ÉTABLISSEMENT

DU

RÉGIME ESPAGNOL

dans les Pays-Bas

ET

L'INSURRECTION

PAR

ERNEST GOSSART

BRUXELLES
H. LAMERTIN, Editeur
20, RUE DU MARCHÉ-AU-BOIS
1905

INTRODUCTION

Dans la longue période durant laquelle la Belgique a été assujettie à l'Espagne, le règne de Philippe II a surtout occupé les historiens : cette attention qu'ils lui ont particulièrement accordée s'explique par la grandeur des événements, leur caractère tragique, l'ardeur de la lutte engagée alors, l'importance des personnages qui y ont pris part et des résultats qu'elle a eus. On peut dire toutefois que, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle est encore imparfaitement connue, que bien des jugements sur les hommes et les choses de cette époque agitée pourraient être complétés ou rectifiés. C'est qu'on a trop exclusivement envisagé le côté religieux de la lutte : on n'a guère vu en Philippe II que le champion du catholicisme ; on n'a pas suffisamment tenu compte de la place que les Pays-Bas occupaient dans le système de sa politique générale.

Par la cession qu'il lui avait faite de l'ensemble de ses états héréditaires, Charles-Quint avait chargé son fils d'une lourde tâche : le roi catholique ne devait pas seulement lutter contre la Réforme, il devait soutenir la suprématie de la maison d'Au-

triche, dont il devenait le chef (1), et, dans l'accomplissement de ce double programme, c'est sur les Pays-Bas qu'il allait appuyer son action. Dès le temps de Charles-Quint déjà, les ministres espagnols déclaraient que la Flandre était « une citadelle d'acier » pour sa maison, « un bouclier qui lui permettait de recevoir les coups de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France loin de la tête de la monarchie (2). » Plus tard, on rappelait ce mot de l'empereur qu'il lui fallait résider en Italie pour conquérir de nouveaux états, en Flandre pour les conserver, en Espagne pour les perdre (3). Au XVIIe siècle encore, un écrivain castillan salue dans Bruxelles la capitale de ces provinces sur lesquelles l' « Atlas espagnol fait reposer le poids de son édifice céleste et de sa monarchie (4). » C'est grâce à la possession des Pays-Bas que Philippe II intervient dans les guerres de religion en France, où, à la faveur des troubles, il aspire même à régner; c'est des Pays-Bas que partent les émigrés anglais qu'il soudoie pour comploter la chute d'Elisabeth; c'est de là qu'il intervient dans les affaires d'Allemagne; c'est véritablement de la possession de ces provinces que dépend sa puissance.

Aussi toute velléité d'opposition de ce côté doit

---

(1) Voir notre étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe : *Charles-Quint et Philippe II*, Bruxelles, 1896, extraite du tome LIV des *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, in-8o.

(2) Cabrera, I, 7-9. Dans une instruction du 5 juin 1558 à Barthélemy de Carranza allant en Espagne, Philippe II fait cette observation : « C'est par ici (les Pays-Bas) que le roi de France est le plus vulnérable et d'ici qu'on peut le mieux le contraindre à la paix ». Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, II, 427.

(3) *Coleccion de documentos inéditos*, CII, 68.

(4) *La vida i hechos de Estevanillo Gonzalez*, Anvers, 1646, p. 173.

être rigoureusement réprimée, parce qu'elle compromet la situation prépondérante de l'Espagne. On attribue à un des suppôts du duc d'Albe cette apostrophe grossière : *non curamus vestros privilegios;* dans sa forme barbare, elle exprime bien les sentiments que les Espagnols nourrissaient à l'égard des Pays-Bas. Les ministres de Philippe II, les gouverneurs généraux, les officiers, les simples soldats, les nombreux agents espagnols qui, de près ou de loin, étaient mêlés à l'administration de ces provinces, ne pensaient pas autrement, se guidaient d'après cette maxime, agissaient en conséquence : tout était subordonné au maintien de l'autorité du maitre.

Telles furent les conséquences de la condition faite aux Pays-Bas dans le système politique de l'empereur.

Quand on examine sous ce rapport l'histoire des provinces belges au XVI[e] siècle, on ne peut s'empêcher de regretter que Charles-Quint, au lieu d'enchainer leur sort à celui de l'Espagne, n'ait pas mis à exécution le projet qu'il avait formé, au début de sa lutte avec François I[er], d'ériger ses possessions au nord de la France en un royaume imposant, comme l'avaient rêvé ses ancêtres Charles-le-Téméraire et l'empereur Maximilien. Froidement accueilli par sa tante Marguerite, gouvernante, sans doute parce qu'elle y trouvait une cause d'affaiblissement pour la maison d'Autriche, le projet fut repris en 1540 et 1541, au cours des négociations avec le roi de France : un royaume aurait été formé en faveur du mariage de la fille ainée de l'empereur, Marie, avec un fils de son rival. Mais il ne semble pas que

les engagements contractés alors aient été sérieux : l'empereur, a-t-on dit, n'avait d'autre but, en proposant de céder soit les Pays-Bas, soit le Milanais, à sa fille que d'amuser François Ier, et nous inclinons à le croire, car l'une et l'autre de ces combinaisons, de même que celles qui naquirent du traité de Crespy, conclu en 1544, devaient lui paraitre désavantageuses à sa maison (1).

A ces projets formés par Charles-Quint en vue de maintenir les Pays-Bas dans le patrimoine de sa famille tout en leur assurant une protection contre les attaques de la France, on peut rattacher celui auquel donna lieu le mariage de Philippe II avec Marie Tudor. Le traité conclu à cette occasion, le 12 janvier 1554, stipulait que le premier-né de ce mariage recevrait les Pays-Bas et la Bourgogne ; don Carlos, né du mariage antérieur, hériterait des royaumes d'Espagne, de Naples et de Sicile. A défaut d'enfant mâle, les Pays-Bas reviendraient à la fille aînée de Philippe et de Marie, à la condition que son mari fût originaire de ces pays ou sujet anglais.

Cette combinaison avait été accueillie avec faveur dans les Pays-Bas, ainsi que les raisons invoquées

(1) On voit pourtant quelques années plus tard, en 1546 ou 1547, le gouverneur de Milan, Fernando Gonzaga, conseiller à Charles-Quint de donner sa fille Marie au duc de Savoie avec ces provinces comme dot ; pour compenser la cession des Pays-Bas, l'empereur aurait pris le Piémont et l'aurait réuni au Milanais, de façon à fermer aux Français les portes de l'Italie. Gonzaga faisait valoir en faveur de cette combinaison la difficulté qu'il y aurait pour l'Espagne à conserver les Pays-Bas, à cause de leur éloignement du centre de la monarchie. On revenait ainsi à un arrangement analogue à celui de 1544. *Correspondance de Philippe II*, III, 194-196. — Nous exposons les projets de cession des Pays-Bas sous Charles-Quint dans *Charles-Quint et Philippe II*, p. VIII-XI, et *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint*, Bruxelles, 1897, p. 67-75, extr. du tome LV des *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, in-8°. — Voir aussi : G. Turba, *Geschichte des Thronfolgerechtes in allen habsburgischen Ländern*, Wien, 1903, p. 375-388.

par l'empereur pour l'y faire adopter. Le 25 novembre 1553, dans une réunion tenue à Bruxelles, à laquelle avaient été convoqués les principaux seigneurs et les membres du conseil d'état, il avait exposé lui-même les avantages qui devaient résulter de cette combinaison. En rattachant étroitement les Pays-Bas à l'Angleterre, il leur assurait un puissant soutien en cas d'attaque de l'étranger, « qui seroit, disait-il, l'asseurance de tous deux pays et exclure les François de la mer Océane, vrai moyen pour entretenir le commerce sur lequel ces pays sont fondés et de tenir les François en perpétuel frain ». Il faisait remarquer que, quand ses forces s'étaient jointes à celles des Anglais, on en avait toujours senti le bon effet dans les Pays-Bas; les Français le comprenaient si bien qu'ils faisaient des efforts pour empêcher le mariage qu'on avait en vue (1). L'assemblée avait applaudi au projet. De cet arrangement, il pouvait, en effet, sortir pour les provinces belges, dans un avenir éloigné, il est vrai, une situation qui garantît leur indépendance; mais la mort de la reine Marie, après quatre années de mariage resté stérile, fit évanouir le vague espoir que l'on aurait pu fonder sur ces dispositions. Et, quand on les rapproche des négociations de 1540-1541 et 1544 avec la France, on est même tenté de se demander si Charles-Quint était plus sincère dans le traité de 1554 avec l'Angleterre (2).

(1) *Voyages des souverains du Pays-Bas*, IV, 218-219.

(2) Philippe II, rappelant plus tard la stipulation du traité du 12 janvier 1554 en vertu de laquelle les Pays-Bas devaient passer à un enfant issu de son mariage avec Marie Tudor, remarque que cette clause était préjudiciable à don Carlos, et qu'il n'y souscrirait plus. Lettre au comte de Feria, ambassadeur en Angleterre, 10 janvier 1559. *Spanish Calendar, Elizabeth*, I, 23.

Il est certain que sa grande préoccupation dans les dernières années de son règne est moins de doter les Pays-Bas d'une existence indépendante que d'affermir la prépondérance de l'Espagne en réunissant dans les mains de son fils la plus grande somme possible de puissance. Il va jusqu'à vouloir lui faire conférer la dignité impériale ; il force son frère Ferdinand, son neveu Maximilien à prendre l'engagement de favoriser la réalisation de ce rêve audacieux, à laquelle les électeurs refusèrent, d'ailleurs, de prêter la main. Quant aux Pays-Bas, ils ne comptent plus que comme un appoint au milieu de ses vastes possessions. Ses *Commentaires* en font à peine mention : il rappelle très brièvement les séjours qu'il y a faits ; l'insurrection de Gand, qui aboutit à la confiscation des privilèges de cette turbulente cité, est indiquée comme un événement des plus ordinaires. Dans les instructions qu'il adresse à diverses reprises à son fils dès l'année 1543, les états de Flandre semblent lui être presque indifférents. Ses compatriotes sont sacrifiés aux intérêts de la politique autrichienne, devenue la politique espagnole. Ils avaient pourtant contribué aussi bien que l'Espagne à la gloire du grand empereur.

On a vanté la Pragmatique Sanction de 1549, qui, introduisant un nouvel ordre de succession dans toutes les provinces des Pays-Bas, devait assurer leur unification. En réalité, il s'agissait d'empêcher qu'une partie ne passât aux mains d'un prince étranger à la maison d'Autriche. Mais, même sous ce rapport, elle fut inefficace : elle ne réalisa pas l'unité nationale, et les provinces du Nord ne s'en détachèrent pas moins trente ans plus tard de celles du Sud.

Ce n'est pas non plus à l'avantage des Pays-Bas que fut conclue, en 1548, la Transaction d'Augsbourg, destinée à régler leurs rapports avec l'Allemagne. Cet acte fut entouré de tant de restrictions et de causes de malentendus qu'il était condamné à rester sans effet. Obligés d'intervenir dans les contributions de l'Empire, les Pays-Bas ne pouvaient attendre de ce puissant voisin, malgré les liens qui l'y attachaient, ni avantages politiques, ni aide matérielle; on le vit bien quand, en 1568, ils réclamèrent sa protection contre la tyrannie du duc d'Albe.

Les intérêts de la maison d'Autriche, tel fut le mobile de la politique de Charles-Quint et la raison de l'assujettissement des Pays-Bas à l'Espagne. De là aussi le régime oppresseur qui leur fut imposé plus tard. Toute la correspondance de Philippe II le prouve : elle nous montre le roi préoccupé autant du soin de sauvegarder son autorité, de la maintenir tout entière que de défendre la religion catholique menacée. L'histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas n'est donc pas seulement l'histoire du conflit entre le fanatisme, d'une part, et la tolérance religieuse, de l'autre; c'est celle des efforts soutenus par le fils de Charles-Quint afin de retenir sous le joug un pays qui lui servait de point d'appui aussi bien pour remplir son rôle de chef de la famille de Habsbourg que pour s'acquitter de sa mission de champion du catholicisme (1). Ainsi s'expliquent

(1) On ne peut attacher aucune importance au projet de constitution d'un royaume des Pays-Bas soumis à Philippe II en 1570 : il n'avait d'autre objet que de renforcer l'autorité du roi dans ces provinces. Voir notre notice : *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1900, p. 558-578.

le mépris des libres institutions, la violation des privilèges, les cruautés du duc d'Albe, l'insurrection qui s'ensuivit et, après la réconciliation des provinces wallonnes, la lutte avec celles du Nord, lutte qui aboutit, au XVIIe siècle, à l'affranchissement définitif des Provinces-Unies et à leur essor prodigieux, tandis que la Belgique, misérablement courbée sous le joug, était condamnée à la décadence, comme la nation à laquelle l'avait asservie Charles-Quint.

Considérée ainsi que nous venons de l'indiquer, l'histoire du règne de Philippe II dans les Pays-Bas se rattache étroitement à celle de la politique générale de l'Espagne. C'est particulièrement à ce double point de vue espagnol et général que nous en étudions ici les premières phases.

LE NOUVEAU RÉGIME

CHAPITRE PREMIER

Avènement de Philippe II

Abdication de Charles-Quint. — Le pape et le roi de France ligués contre Philippe II. — Affermissement de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe. — Antipathie des Flamands et des Espagnols. — Philippe II à son avènement. — Difficultés avec les états généraux. — Sombres perspectives.

Après la bataille de Muhlberg et la soumission des princes de l'Empire révoltés contre lui, Charles-Quint pouvait croire que sa suprématie était solidement établie en Europe : maître de l'Allemagne, il n'avait rien à craindre, semblait-il, de Henri II, successeur de son rival, François Ier, mort récemment, ni du jeune Edouard VI, roi d'Angleterre; l'Espagne lui était dévouée, de même que les Pays-Bas; il était sûr de l'Italie. C'est à ce moment qu'il forme le projet de se retirer du monde (1) et prend ses dispositions dans cette vue. Au mois de janvier 1548, il rédige, à Augsbourg, une instruction qu'on peut considérer comme son testament politique : il y indique à son fils la conduite qu'il aura à tenir vis-à-vis de chacun des souverains de l'Europe et les moyens de conserver la situation prépondérante

(1) *Venetian Calendar*, VI, 317.



qu'il va lui léguer. Quelques mois après, il conclut, également à Augsbourg, la Transaction qui règle les rapports des Pays-Bas avec l'Allemagne; il appelle le prince Philippe dans ces provinces, il l'y fait reconnaître, en 1549, comme le futur souverain; le 4 novembre de la même année, il soumet aux états généraux, qui l'adoptent, la Pragmatique Sanction destinée à établir un mode uniforme de succession dans tous les Pays-Bas; en 1550, il impose à son frère Ferdinand, afin d'assurer la dignité impériale à Philippe, un arrangement auquel les électeurs refusent de souscrire et qui ne sert qu'à rendre publique l'antipathie des Allemands pour son héritier. Un nouveau soulèvement dans l'Empire et la guerre que lui déclare Henri II l'empêchent de réaliser son projet de retraite aussi tôt qu'il aurait voulu. C'est en 1555 seulement que les négociations ouvertes pour la paix avec la France lui permettent enfin d'abdiquer.

Le 25 octobre, en présence des représentants des provinces, il déclara céder les Pays-Bas à son fils; il témoigna la satisfaction qu'il éprouvait de les laisser à un prince digne de la fidélité et de la soumission qu'ils avaient toujours montrée à leurs souverains, les invita à rester unis, à pratiquer la justice et surtout à ne pas souffrir que l'hérésie se glissât parmi eux. Philippe, ne parlant pas le français, chargea un des principaux ministres de son père, Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, de s'adresser en son nom aux états. Il exprima l'espoir d'être assisté d'eux « par amour correspondant au sien, » promit de

revenir toutes les fois qu'il le pourrait, suivant l'exhortation de son père et son inclination naturelle, annonça l'intention de veiller soigneusement à ce qui touchait le service de Dieu, le maintien de la foi catholique, l'obéissance à l'Eglise, sous la protection de laquelle il entendait gouverner ses nouveaux sujets, de leur faire administrer justice égale, de faire respecter les coutumes, libertés et privilèges du pays; il s'engagea enfin à observer le serment prêté par lui, en 1549, « de se montrer en toutes choses bon prince. »

Protestations sincères alors, sans doute, mais bientôt oubliées. Que de fois n'allait-on pas, dans la suite, rappeler à Philippe II qu'il ne tenait ni ses promesses ni ses serments!

Des deux points qui constituaient son programme, le plus important devait être la guerre à l'hérésie; le plus urgent, au début de son règne, était de tenir tête à Henri II, qui visait à lui disputer la prédominance en Europe, comme François Ier l'avait disputée à Charles-Quint. En effet, malgré la trève de Vaucelles, conclue pour cinq ans, le 5 février 1556, entre la France et l'Espagne, et qui semblait devoir permettre à Philippe II de prendre paisiblement possession de ses états, l'horizon ne tarda pas à s'assombrir, par l'effet des excitations du pape lui-même, dont le roi catholique était pourtant le défenseur reconnu. On songe aux imprécations qui vont retentir bientôt dans les Pays-Bas contre les Espagnols quand on lit les violentes diatribes du Napolitain Paul IV maudissant Charles-Quint et son fils

comme les pires oppresseurs de sa patrie et de l'Italie tout entière : il n'annonçait rien moins que l'intention de soulever contre eux la chrétienté, à l'exemple de ses prédécesseurs qui avaient jadis lancé l'Europe contre les infidèles. « Est-ce qu'une âme vraiment libre, s'écriait-il, ne préférerait pas la mort à une aussi dure servitude? L'empereur et les siens ne nous attaquent que parce que nous contrarions leurs vues à la monarchie universelle. Nous ne serons pas leur esclave, comme d'autres pontifes l'ont été. » Et à l'ambassadeur de Venise, qu'il invitait à épouser ses rancunes : « Croyez-le bien, ils ont l'intention de faire de l'Italie une colonie. Ils commencent par le côté le plus faible; après les États pontificaux, ils vous attaqueront, et vous vous repentirez alors de ne pas nous avoir cru. Ne voyez-vous pas tout ce qu'ils possèdent déjà : les royaumes de Naples et de Sicile, la Toscane, la plus grande partie de la Lombardie, la Ligurie? Il ne leur manque plus que votre état (1). »

La république de Venise resta sourde à cet appel. Mais le roi de France, sollicité de son côté, prêta l'oreille aux ouvertures que lui fit Paul IV pendant le cours même des négociations qui devaient aboutir à la trêve de Vaucelles : le pape parvint à conclure avec lui, le 15 décembre 1555, un traité d'alliance offensive et défensive, dont l'objet n'était rien moins que l'expulsion des Espagnols du royaume de Naples et du Milanais. Quelques mois après, le roi

(1) *Venetian Calendar*, VI, 546-607, *passim*.

déclarait la guerre à Philippe II ; en même temps, il s'engageait à mettre au service du Saint-Siège toutes les forces de sa couronne, et, si elles ne suffisaient pas, à faire en sorte que le Turc lui prêtât son appui (1). Est-il vrai, comme il l'écrivit plus tard à son ambassadeur à Constantinople, qu'il n'avait conclu la trêve que pour se débarrasser de l'empereur et n'avoir plus affaire qu'à son fils, « adonné à ses plaisirs, voluptés et délices et peu expérimenté en grandes choses, avec des ministres de même, pas grand entrepreneur ni fort bon guerroyeur (2) ? » L'opinion de Henri II, peu flatteuse pour le successeur de Charles-Quint n'était pas, en tout cas, sans fondement. A ce moment, on voyait, en effet, Philippe II mener joyeuse vie en compagnie de jeunes favoris, se masquer, aller au bal, faire la cour aux dames de Bruxelles, pendant que la reine d'Angleterre, sa femme, l'appelait vainement près d'elle et se mourait de tristesse (3).

Il est certain aussi qu'il n'était pas sans appréhender les suites de la situation troublée dont il héritait. Il aurait voulu que son père restât pour supporter le fardeau du gouvernement, que la reine Marie de Hongrie continuât à administrer les Pays-Bas. L'un et l'autre refusèrent. La reine fit même remarquer qu'il serait peu honorable pour lui de retourner en Espagne, comme il le désirait, et de

(1) Desjardins, III, 359.
(2) Ribier, II, 659-660.
(3) *Venetian Calendar*, VI, 270-271, 278, 285.

laisser son père aux prises avec les difficultés qu'il redoutait (1).

Heureusement pour Philippe II, l'impétueuse ardeur de Paul IV et les efforts de Henri II vinrent échouer contre le sang-froid, la prudence et l'habileté des généraux espagnols. En Italie, le duc d'Albe sut tenir en échec Henri de Guise, chargé d'opérer dans le royaume de Naples. D'autre part, Henri II se voyant sérieusement menacé par la perte de Saint-Quentin, rappela ses troupes d'au-delà des Alpes, et le fougueux Paul IV, isolé, se vit contraint de traiter avec Philippe II, qui, d'ailleurs, était tout disposé à lui faire les conditions les plus favorables, car il n'avait pris les armes qu'à regret contre le souverain pontife.

Au nord de la France, la lutte tourna également à l'avantage du roi d'Espagne : la victoire remportée, le 12 juin 1558, par le comte d'Egmont, qui anéantit presque complètement l'armée du maréchal de Termes, près de Gravelines, avec l'aide de la flotte anglaise, décida Henri II à prêter l'oreille à des propositions de paix. Non moins que lui, Philippe II désirait déposer les armes ; il avait hâte de retourner en Castille, où le rappelaient ses compatriotes ; ses finances étaient aussi épuisées que celles du roi de France ; tous deux voyaient avec inquiétude le protestantisme se propager et désiraient employer leurs efforts à le combattre.

(1) Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, X, f° 99 r°.

Le 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis terminait à l'avantage de l'Espagne la guerre que se livraient les maisons d'Autriche et de Valois pour la prépondérance en Europe.

Philippe II était, en effet, dès lors, le souverain reconnu le plus puissant de l'Europe. Allié et gendre de Henri II, non seulement il n'avait plus à craindre l'hostilité du roi de France, mais, à la faveur de ses relations de famille, il allait intervenir dans les affaires intérieures de ce royaume. L'Italie, que Paul IV avait rêvé de soustraire à son action, est soumise pour des siècles à l'influence de l'Espagne. Le Milanais et le royaume de Naples cessent d'être l'objet des convoitises de la France. C'est en Italie que Philippe II entretient les fameux *tercios* qui vont renforcer ses armées des Pays-Bas. L'empire d'Allemagne, où les protestants étaient parvenus à tenir Charles-Quint en échec, est affaibli par les ferments de discorde que la lutte religieuse y a introduits, et la branche cadette des Habsbourg, qui le gouverne, est dévouée à la politique de l'Espagne, où règne la branche aînée. Cette union des Habsbourg, Charles-Quint l'avait recommandée à son fils dans l'instruction du 18 janvier 1548, et, au moment d'abdiquer, il écrivait à son frère Ferdinand : « Vous verrez toujours en moi la même fraternelle et cordiale affection que je vous ai toujours portée, accompagnée du très grand désir que l'amitié qu'avons toujours eue ensemble se perpétue aussi aux nôtres, à quoi je tiendrai, de mon côté, la main, comme je suis certain que ferez du vôtre, puisque,

outre que le devoir du sang le requiert, il importe aux communes affaires de nous tous (1). »

Ces exhortations devaient être entendues : pendant tout le règne de Philippe II et au XVIIe siècle, les chefs des deux branches de la maison d'Autriche resteront unis et s'accorderont pour maintenir, autant qu'il leur sera possible, dans son intégrité le programme de Charles-Quint. Dans la lutte contre la Réforme, Maximilien II, il est vrai, se montrera très mou; il ira même jusqu'à adhérer partiellement aux nouvelles doctrines et les autoriser dans certains de ses états, au grand chagrin de Philippe II ; mais sa tolérance n'empêchera pas, pour le reste, le plus parfait accord entre les deux cousins.

Sur un point pourtant l'entente ne put jamais s'établir entre le roi d'Espagne et les successeurs de Charles-Quint dans la branche cadette : la prétention entretenue par Philippe II, même longtemps après son avènement, de se faire conférer la dignité impériale. Le roi commença par réclamer de Ferdinand la reconnaissance de l'attribution que Charles-Quint lui avait faite du vicariat d'Italie, en vertu duquel il était appelé à représenter l'empereur. Cette attribution n'avait pas de valeur sans la renonciation formelle de Ferdinand au droit d'exercice de la souveraineté, et, malgré les instances de son neveu, il refusa : il ne voyait pas, disait-il avec raison, l'utilité d'un pareil titre si le roi ne résidait pas en Italie pour l'y remplacer (2). Malgré

(1) Lanz. *Correspondenz des Kaisers Karl V.*, III, 68 ·, 690.
(2) *Coleccion de documentos inéditos*, XCVIII, 24-28, 32-34, 36-39, 294-299. —

cet échec, on voit l'ambassadeur de Philippe II à Vienne, le comte de Luna, songer à opposer, pour la dignité de roi des Romains, la candidature de son maître à celle de Maximilien, déjà roi de Bohême, et qui se considérait comme appelé à recueillir la succession impériale (1). Mais une pareille prétention était insoutenable. Philippe lui-même y avait renoncé jadis, et il ne pouvait la faire revivre sans l'appui de son oncle. Le comte de Luna sollicita Ferdinand, sans succès, puis il réclama de nouveau, en compensation, le vicariat d'Italie et ne réussit pas davantage (2). Telle était l'aveugle ténacité de Philippe II et de ses ministres que, vingt ans plus tard, ils délibéraient encore sur ce projet, alors plus irréalisable que jamais. « Je ne pense pas, écrit en 1582 le cardinal de Granvelle, qu'en cette diète il se doive traiter de faire roi des Romains, étant négociation qui se traite en assemblée des seuls électeurs. Je tiens pour certain que ce serait le bien de la chrétienté que l'élection tombât sur le roi notre maître, pourvu qu'il voulût faire comme feu son père, d'aller où il conviendrait. Mais d'être empereur pour demeurer toujours en Espagne, pour moi

---

Au sujet du projet, formé par Charles-Quint, de faire élire Philippe empereur et de l'attribution du vicariat d'Italie à ce prince, voir : G. Turba, *Beiträge zur Geschichte der Habsburger*, II et III, *passim*. L'auteur admet que l'élection de Philippe comme roi des Romains était projetée dans l'intérêt de la politique espagnole; mais il justifie Charles-Quint en ajoutant qu'il assurait par là l'unité nationale et religieuse en Allemagne.

(1) Le comte de Luna au roi, Vienne, 13 octobre 1562. Döllinger, *Beiträge*, I, 452-455. — Philippe II à Francisco de Vargas, son ambassadeur à Rome, 12 août 1563. *Ibid.*, 537.

(2) Le roi au comte de Luna, 28 janvier 1562. *Coleccion de documentos inéditos*, XCVIII, 284.

je ne tiens que ce fût ce qui convient à son service ni au bien public (1). »

Du côté de l'Angleterre comme du côté de la France et de l'Allemagne, Philippe II pouvait être rassuré. Elisabeth, bien qu'elle inclinât chaque jour davantage vers le protestantisme, avait le plus grand intérêt à ne pas se brouiller, au début de son règne, avec lui : elle rencontrait chez les catholiques, encore en majorité dans son royaume, une opposition redoutable et, chez la reine d'Ecosse, une rivale qui pouvait lui créer de sérieuses difficultés. De son côté, Philippe II n'était pas moins disposé à lui témoigner les plus grands ménagements, par crainte de la voir s'allier contre lui avec le roi de France.

Quant aux Pays-Bas, ils étaient destinés à être asservis à l'Espagne pour assurer la maintien de la prépondérance d'une nation qui n'avait avec eux rien de commun, ni constitutions, ni traditions, ni langue, ni mœurs, ni goûts, et qu'ils n'allaient connaître que pour la détester chaque jour davantage. Tandis, en effet, que l'Espagnol est sérieux, réservé, sobre, l'habitant des Pays-Bas est gai, démonstratif, grand ami de la bonne chère, affectionne les réunions bruyantes. Le faste de la cour de Bourgogne, maintenu en partie par Charles-Quint, l'éclat des fêtes, le luxe, la vie joyeuse, les habitudes dépensières de la noblesse, tout cela déplaît aux Espagnols, plus simples, habitués à une vie plus

(1) Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Brunswick, Madrid, 21 avril 1582. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IX, 142.

frugale, chez qui la somptuosité passe même pour un vice et est réfrénée quand elle se manifeste avec excès dans le vêtement. On regrettait la nécessité qui faisait sortir les Espagnols de leur pays pour aller se corrompre au contact des Flamands, apprendre d'eux à « boire et manger comme des bêtes (1). » Cette répugnance s'accusa ouvertement en 1548, lorsque Charles-Quint, préparant la réception de son fils dans les Pays-Bas, chargea le duc d'Albe, son majordome et capitaine général, d'aller monter la maison du prince sur le même pied que la sienne. Cette mission parut blessante à l'orgueilleux Castillan : on insultait, prétendait-il, la nation espagnole en supprimant le cérémonial et les usages de la cour des rois catholiques. L'ordre fut maintenu pourtant et exécuté, non sans provoquer de vives protestations en Espagne. Dix ans plus tard, les Cortès rappelaient encore avec aigreur à Philippe II les dépenses excessives dans lesquelles son père et lui s'étaient par là engagés, dépenses si considérables, disait-on, qu'elles auraient suffi à la conquête d'un royaume (2).

Mais c'est sur le terrain des croyances religieuses que l'antipathie devait se manifester avec le plus de force. Le Flamand était tolérant, répugnait à l'emploi des pratiques inquisitoriales, qu'il trouvait, du reste, en contradiction avec ses privilèges; il ne

(1) Maldita la necesidad teneis de salir de España para beber y comer como bestias. Diego de Hermosilla, *Diálogo de los pages*, publié par A. Rodriguez Villa, Madrid, 1901, p. 104. L'Espagnol dit : comer á la flamenca, á la porcuña, manger à la flamande, comme un porc. *Ibid.*, même page.
(2) *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède*, I, 320-326. — Lafuente, XIII, 58.

reculait pas devant la satire des mœurs et des abus du clergé, allait, dans les concours de rhétorique, jusqu'à discuter des points de dogme et la question de la liberté de conscience. Une pareille audace scandalisait et irritait l'Espagnol, qui, lui, poussait l'ardeur de la foi jusqu'au fanatisme. Ce sentiment qui animait le peuple espagnol, aucun écrivain ne l'a plus vigoureusement exprimé que Bernardino de Mendoça, l'homme de guerre et le diplomate, dans la dédicace de ses *Mémoires* au prince qui devait être Philippe III : « Deux motifs, écrit-il, m'ont guidé. D'abord, j'ai voulu que mes travaux servissent de règle et d'exemple à Votre Altesse. Elle y verra les faveurs, grâces et miséricordes que Dieu octroie aux étendards et aux troupes que les princes emploient à la défense et au triomphe de notre sainte foi catholique, apostolique et romaine, ainsi que l'ont fait le roi votre père et tous vos aïeux, chaque fois que la conservation de leurs propres royaumes et seigneuries ne les a pas obligés à consacrer à leur défense une partie de leurs forces et à les détourner momentanément des infidèles. C'est pour cela que Dieu a favorisé leurs armes et leur a donné la force et l'adresse pour vaincre leurs ennemis et supporter d'immenses fatigues avec résignation et fermeté. La seconde raison qui m'a guidé est d'instruire la jeune noblesse qui vit et grandit à côté de Votre Altesse, car Dieu l'a créée afin de porter ses étendards dans le monde entier pour le progrès de la foi catholique (1). »

---

(1) Dans le *Siège de Bréda*, de Calderon, on voit jusqu'à quel point pouvait

Les soldats sont les ministres de Dieu sur la terre, ses justiciers (1). Ils sont si bien pénétrés de cette mission divine que, parmi eux, même le simple fantassin est tenu pour un personnage important et « respecté plus que capitaine. » Le mot est de Brantôme, qui observa l'armée du duc d'Albe pendant qu'elle se dirigeait vers les Pays-Bas. Il ajoute : « Eussiez dit des princes, tant ils étaient rogues et marchaient arrogamment et de belle grâce. » Cette vue excite son admiration : « Les Espaignols se sont donnez et asseurez de tout temps la gloire d'estre les meilleurs de toutes les nations. Et certes, ils ont raison d'avoir cette opinion et créance.... Ce sont esté eux, et sont encore, par lesquels le grand roi d'Espaigne donne terreur à tous ses ennemis, soyent cachez, soyent descouvertz, que quand on parle qu'il y a dans son armée seulement huit mille Espaignols naturels, on s'oste de là et fait on place... Je n'aurois jamais fait si je voulois par trop m'arrester sur les vertus et les louanges de ces gens-là (2). » Ausssi entre eux se traitent-ils avec la plus grande considération ; ils sont « Messieurs les soldats ; » leurs chefs les appellent « fils, amis, frères ; » don Juan les qualifie de « magnifiques

---

être poussé ce sentiment chez les âmes exaltées. Voici l'apostrophe que l'auteur met dans la bouche d'un personnage de son drame, le capitaine Alonso, parlant de la résistance des défenseurs de la place : « Ah, maudite canaille ! Beaucoup sont morts brûlés, et j'éprouvais tant de plaisir à les voir flamber que je disais : Chiens d'hérétiques, je suis ministre de la sainte inquisition ! »

(1) Somos ministros de Dios en la tierra y brazos por quien se executa en ella su justicia. Don Quichotte, faisant l'éloge de la vie de chevalier et de soldat. Cervantes, *Don Quijote*, 1e partie, chapitre XIII.

(2) Brantôme. *Œuvres complètes*, publiées par Ludovic Lalanne, tome VII, Paris, 1873, p. 9-17.

seigneurs, mes amis, » sans distinction de grade (1). Exaltés par la conscience de leur force, ils possèdent à un degré éminent toutes les qualités militaires, surtout la bravoure, l'abnégation, l'endurance ; mais aussi leur orgueil n'a pas de bornes : qui touche à l'un d'eux offense le roi lui-même (2). Leur rodomontade est restée proverbiale.

Cet orgueil du soldat se communique à toute la nation ; de là sa prétention à la supériorité en tout, qui en forme un des traits distinctifs, son excessive vanité, qui la porte à s'attribuer tout ce qui se fait de bien et à rejeter sur les autres ses propres fautes (3). Granvelle, qui a eu pendant de longues années l'occasion de les observer, écrit en 1581, étant en Espagne, à Marguerite de Parme : « Votre Altesse sait l'opinion que ceux d'ici ont d'eux-mêmes et qu'il leur semble qu'ils sont bons à tout faire. Je ne l'entends pas ainsi, et me souviens avoir écrit à Sa Majeste dois Italie que les Castillans veulent tout, que je me doubte que, à la fin, ils perdront tout (4) ».

---

(1) Le conseil d'état, écrivant, le 13 juillet 1577, aux soldats espagnols mutinés, prie Dieu qu'il garde leurs « magnifiques personnes », No Sr guarde vas magnificas personas. La lettre est adressée : A los magnificos señores los señores soldados spañoles que están fuera de sus banderas. *Correspondance de Philippe II*, IV, 682. — Le duc d'Albe lui-même écrit aux soldats espagnols mutinés devant Harlem, le 30 juillet 1573 : « Considérez que vous êtes soldats de Dieu, du roi d'Espagne, de la nation, que pour chacun de vous je verserais tout mon sang... Fiez-vous à moi, et vous ne vous en repentirez pas. A votre service. Messieurs. Votre bon père, le duc d'Albe ». *Coleccion de documentos inéditos*, CII, 202.

(2) « Qui touche à un Espaignol, qui qu'il soit, il semble qu'il touche à la propre coronne du Roy. » Champagney, frère de Granvelle, au conseil d'état, Anvers, 19 juillet 1576. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VI, 420.

(3) Mémoire de Granvelle, écrit « étant jà la quarantième année que je suis reçu au conseil d'état de Sa Majesté impériale », c'est-à-dire en 1580. Groen, I, p. 71.

(4) 3 septembre 1581. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VIII, 389.

Leur morgue et leur insolence n'indisposèrent pas seulement les Flamands ; elles déplurent aux Allemands, qui, du temps de l'empereur, furent en relations avec eux. Elles offensèrent les Anglais quand Philippe II vint, en 1554, épouser Marie Tudor. Ce peuple, que les Espagnols voulaient ramener à la foi catholique, ne leur témoigna que de la méfiance et de la haine. Il n'est pas d'avanie qu'on n'ait fait subir alors aux gens du roi. Des rixes éclataient jusque dans le palais où le prince était logé (1). S'il faut s'en rapporter au jugement d'un ambassadeur du roi très chrétien à Madrid, les Français n'entretenaient pas de meilleures dispositions. « Cette nation, écrit-il, ne mérite pas d'être respectée, ains la traicter avec la bravade et, par manière de parler, avec le baston au poing, pour ce qu'ils sont de telle nature que qui plus leur deffère, plus les rend insupportables de fierté et d'arrogance (2). »

---

(1) Les religieux qui accompagnaient le prince durent se déguiser. « Ces Anglais, écrit un Espagnol, nous haïssent comme le diable... Le roi nous a ordonné d'éviter les disputes et de tout supporter tant que nous sommes ici, d'endurer leurs attaques en silence; aussi ils nous méprisent et nous maltraitent. Nous nous sommes plaints; on nous répond que, pour Sa Majesté, nous devons tout souffrir patiemment ». *English Historical Review*, VII, 253-280.

(2) Fourquevaux à Charles IX, 23 août 1566. *Dépêches*, I, 115. — Philippe II lui-même, vers la fin de son règne, convenait que les Espagnols, dès qu'ils étaient les maitres, se montraient trop prompts à employer les mauvais traitements et à fouler les gens. La remarque en est faite à l'archiduc Albert à propos de la conduite à tenir dans le gouvernement du Portugal, qui lui est confié. Turba, *Beiträge*, I, p. 93, note. — Arias Montanus, chapelain de Philippe II, envoyé par le roi aux Pays-Bas pour y diriger l'impression de la Bible polyglotte, fait cet aveu : « L'orgueil de notre nation est intolérable » *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 96. — Dans un entretien avec le chargé d'affaires d'Espagne à Londres, Antonio de Guaras, Burghley dit à celui-ci que ses compatriotes sont partout mal vus ; à quoi Guaras répond que les Romains l'avaient été jadis, comme l'étaient aujourd'hui les Espagnols, à cause de leur grande valeur. *Ibid.*, XCI, 126.

Par sa naissance, son éducation, les enseignements de ses premiers maîtres, les leçons de ses ministres, toutes les influences subies dans l'enfance et la jeunesse, Philippe II était imprégné de ces sentiments. Aussi, pas plus que ses compatriotes, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, ne parvint-il à se rendre sympathique. On le trouvait froid, hautain. Sa tante Marie de Hongrie, étant avec lui à Augsbourg, en 1550, l'avait engagé à prendre des manières plus attirantes; on attribua même alors à la sœur de Charles-Quint l'intention de ramener son neveu dans les Pays-Bas « pour l'accoutumer aux façons du pays et le faire mieux goûter à ceux de la nation. » On était si mal disposé à son égard qu'on parlait de la possibilité de lui substituer son cousin, l'archiduc Maximilien, roi de Bohême, futur empereur (1). Le fils de Ferdinand était, en effet, connu dans les Pays-Bas et aimé « comme prince de grande expectation, » tandis que « le prince d'Espagne était haï de tout le monde et des siens mesmes, les Espagnols exceptés. » On opposait le caractère ouvert et affable du premier à celui de son cousin, « de complexion estrange » et peu connu même de ceux qui l'approchaient le plus (2). Sur l'observation qui lui fut faite

(1) Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, II, 108.

(2) *Ibid.*, 104. Les correspondances de l'époque sont pleines de réflexions sur les dispositions peu favorables qu'on entretient à l'égard des Espagnols. L'archiduc Maximilien, pendant son séjour dans les Pays-Bas, dans une lettre au duc Albert de Bavière, en date du 28 juillet 1556, constate que le nouveau régime mécontente tout le monde : « Es ist hie ain sollichs zerrits wessen das es nit zu schraiwen ist, und jederman bluetonwillig mit dem schpanischen regement. » W. Goetz, *Beiträge zur Geschichte Herzog Albrechts V. Briefe und Akten zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts*, fünfter Band, München, 1898, p. 42. — Voir aussi *Historische Zeitschrift*, t. L, p. 30, et R. Holtzmann, *Kaiser Maximilian II*,

de s'abstenir, autant que possible, de parler l'espagnol, quand il était en Allemagne, il s'adressa en latin aux électeurs et aux princes de l'Empire. Charles-Quint avait défendu à ses serviteurs et à ses ministres de langue française de s'entretenir avec lui, dans sa chambre, en une langue autre que la leur; mais le français répugnait à Philippe II; il ne sut jamais se décider à en faire usage. Quoi que l'on tentât, d'ailleurs, c'était vouloir l'impossible que de chercher à rendre sympathique à d'autres nations qu'à celle d'Espagne ce prince élevé exclusivement dans les traditions des rois catholiques.

Ce qui contribuait à indisposer les Flamands, c'était la comparaison qu'ils établissaient entre Philippe II et Charles-Quint, resté populaire malgré les griefs qu'on pouvait entretenir contre lui, qui était liant, qui, dans la conversation, était ouvert, savait se montrer enjoué et, à l'occation, témoignait même une grande sensibilité. Ne l'avait-on pas vu, lors de l'abdication, pleurer quand il rappelait sa vie passée, interrompre son discours et s'excuser de ce que, vieux et débile, « et aussi pour l'amitié, » il versait des larmes d'attendrissement? Et puis, bien qu'il eût fini par céder, lui aussi, dans la direction de sa politique générale, à l'influence de l'Espagne, les Flamands avaient trouvé une compensation dans l'attachement qu'il avait gardé à ses compatriotes,

---

bis zu seiner Thronbesteigung. Berlin, 1903. p. 287-288. — En 1552 déjà, sir Philippe Hoby et sir Richard Morison, envoyés dans les Pays-Bas, écrivent que le prince Philippe aura de la peine à se faire accepter à cause de la haine dont les Espagnols y sont l'objet : leur insolence est intolérable, et on craint leur gouvernement. *Calendar o State Papers, Foreign Series*, Edward VI, 251, 271, 275.

la préférence qu'il leur accordait dans le choix de ses serviteurs, la grande familiarité qu'il entretenait avec eux, la déférence qu'il leur témoignait quand il résidait dans les Pays-Bas.

A peine eut-il abdiqué, qu'on vit, au contraire, Philippe II montrer de la défiance pour ses nouveaux sujets. Il suivait en tout l'avis des Espagnols; c'étaient eux qui composaient son entourage; c'était un étranger, le duc de Savoie, qui commandait en chef; le principal ministre était Ruy Gomez de Silva; c'était Erasso, un Espagnol, qui administrait les finances. Pour les affaires générales, les conseillers étaient : le duc d'Albe, arrivé d'Italie en 1557, Bernardino de Mendoça, don Juan Manrique de Lara, Francisco de Vargas, Fernando Gonzaga, un Italien, Antoine de Granvelle, un Bourguignon; encore ce dernier, tout bien vu qu'il fût du roi, n'était-il pas régulièrement appelé au conseil (1).

C'est dans les rapports de Philippe II avec les états généraux qu'on vit se manifester d'abord les relations peu cordiales entretenues de part et d'autre. Les guerres avec la France avaient été l'occasion de dépenses énormes, dont on n'avait pas toujours aperçu la nécessité (2). Au moment de l'abdication, la caisse de l'empereur, épuisée par ces dépenses,

(1) Dès la fin du règne de Charles-Quint, les seigneurs se plaignent de ce que le duc de Savoie emploie de préférence des Espagnols et des Italiens dans la direction des affaires militaires et pour sa correspondance avec la gouvernante. Marie de Hongrie lui recommande et Granvelle lui conseille de leur donner satisfaction. *Miscellanea di storia italiana*, XIX, 418-435.

(2) « Il ne cessent de nous répéter ce que l'on disait déjà du temps de l'empereur,... que les dépenses n'ont eu d'autre but que de rejeter sur ce pays les maux de la guerre. » Granvelle au roi, 6 octobre 1560. *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, VI, 178.

était si pauvre qu'il fût impossible de licencier sa maison, faute d'argent pour payer l'arriéré : Charles-Quint devait 200,000 écus à ses seuls serviteurs domestiques. On comprend l'embarras de Philippe II. Pour liquider l'arriéré, qui s'élevait à près de quatre millions de florins à son avènement, il sollicita, en 1557, le concours des états généraux, qui, après de vives résistances (1), finirent par lui accorder une « aide » payable en neuf ans.

L'opposition qu'il rencontra à cette occasion dut vivement froisser le roi; mais ce qui l'irrita certainement, c'est l'insistance des états généraux à exiger le départ des soldats d'infanterie espagnole, au nombre de trois à quatre mille, qu'il se proposait de laisser dans les Pays-Bas. On le soupçonnait de vouloir employer contre le pays ces troupes, dont on n'avait eu que trop à se plaindre depuis qu'elles y avaient été amenées pendant les dernières guerres avec la France, qui commettaient toutes sortes d'excès, se mutinaient, vivaient aux dépens du peuple, ravageaient les villages de la frontière où elles étaient établies. Aussi les états généraux, assemblés, le 8 août 1559, en présence du roi, réclamèrent-ils avec énergie leur éloignement ; ils demandaient que la garde des frontières et des forteresses fût réservée aux nationaux seuls, comme elle l'avait été du temps de l'empereur et de ses prédécesseurs ;

---

(1) En 1556, les états de Brabant faisaient une opposition si vive à une demande de subsides, qu'on prêtait à Philippe II l'intention de la briser par l'emploi de la force; on disait même que plusieurs personnes avaient été arrêtées à cette occasion. *Venetian Calendar*, VI, 691, 712, 771-773, 805.

ils rappelaient au roi qu'en jurant de respecter les coutumes et franchises des provinces, il s'était engagé à ne pas y entretenir de troupes non indigènes sans leur assentiment ; ils demandaient enfin que toutes les affaires fussent administrées par avis et avec le conseil des seigneurs du pays, comme les ancêtres du roi l'avaient fait de tout temps, « lesquels avaient trouvé leurs services fort bons et fort honorables (1) ».

Sur le dernier point de leur remontrance, Philippe II, offensé, répondit qu'ils avaient été « sinistrement et contre vérité informés », qu'ils connaîtraient, au contraire, sa paternelle affection par le choix qu'il faisait, pour les gouverner, de sa propre sœur (2). Quant aux soldats étrangers, il entendait ne les employer que dans l'intérêt du pays et pourvoirait lui-même à leur solde. Comme témoignage de sa bonne volonté, il offrait même d'en confier le commandement à des seigneurs flamands ; mais le prince d'Orange et le comte d'Egmont, à qui il s'adressa, refusèrent, ne voulant pas, disaient-ils, encourir par là l'animadversion de leurs compatriotes (3). Le roi dut céder au mécontentement général et promettre que les soldats espagnols seraient rappelés dans les quatre mois. Cette pro-

---

(1) Gachard, *Analectes historiques*, IV, 231-232.

(2) *Id.*, *Collection de documents inédits*, I, 326.

(3) Tiepolo, ambassadeur de Venise, à la Seigneurie, Gand, 10 août 1559. Il écrit à la même date : « Les députés des provinces donnent clairement à entendre au roi que, si ces troupes restent, on peut craindre des troubles. Ils insinuent que tous les soldats espagnols seraient mis en pièces par la population : c'est ce que l'on dit publiquement partout ». *Venetian Calendar*, VII, 118-119.

messe, il la faisait avec l'intention d'en éluder l'accomplissement.

Ainsi les rapports de Philippe II avec les représentants du pays n'avaient servi qu'à témoigner de sa méfiance, de son mauvais vouloir, à provoquer le mécontentement, à susciter les plus vives appréhensions. « Je vois des choses à l'advenir, écrivait dès le mois de janvier 1556, Charles de Lalaing, grand bailli de Hainaut, encore qu'eussions paix ou trefve, que bien heureux se polra estimer qui n'aura charge (1). » Quel contraste avec la réception faite dix années auparavant au fils de Charles-Quint, lorsque son père l'avait appelé d'Espagne pour le présenter à ses futurs sujets ! Du Nord au Midi, partout on lui prodiguait alors les plus chaleureuses protestations de fidélité, de dévouement ; partout sa présence était l'occasion d'un déploiement de luxe extraordinaire : arcs de triomphe, échafauds sur lesquels des groupes richement parés représentaient des scènes allégoriques ou tirées de l'Ecriture Sainte et de l'histoire, cortèges, joutes, banquets, tout rappelait le faste et la splendeur de l'époque de Philippe le Bon. Un témoin des fêtes qui eurent lieu cette année, Calvete de Estrella, nous en a laissé la relation détaillée, dont une page arrête l'attention. A Bruges, sur un théâtre en plein air, partagé en trois compartiments, un artiste avait imaginé de symboliser les états par lesquels pouvait passer un

(1) Lettre à Marie de Hongrie, 30 janvier 1556. Archives générales du royaume, *Lettres des Seigneurs*, t. XV, fol. 23 r°.

peuple. Dans le compartiment du milieu, une jeune fille représentait la Monarchie, autour de laquelle de belles et gracieuses compagnes figuraient la Paix, la Prévoyance, la Justice, la Concorde ; d'autres rappelaient le calme et la tranquillité avec lesquels ces peuples cultivaient leurs terres sous des princes puissants. Dans le compartiment de droite, une femme, en costume de satin cramoisi, tenait à la main des couronnes et des sceptres brisés ; c'était l'Anarchie, avec sa suite : la Violence, l'Audace, la Force, l'Impunité. Près d'elle, un laboureur pleurait de désespoir, s'arrachait la barbe, les cheveux et les vêtements et montrait sa charrue et ses instruments brisés. De l'autre côté, une reine assise, la couronne au front, tenait à la main deux sceptres; c'était la Polyarchie, autour de laquelle se pressaient la Discorde, la Rage, le Désordre, la Rudesse et le dieu Mars. Un laboureur attristé rejetait ses outils rustiques, s'emparait d'une pique et d'une arquebuse et se préparait à partir pour la guerre. Ne dirait-on pas que l'artiste brugeois entrevoyait le malheureux sort de ces provinces sous le règne qui allait s'ouvrir ?

CHAPITRE II

Le nouveau gouvernement

Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante. — La Consulte. — Le conseil d'état exige le départ des soldats espagnols laissés dans les Pays-Bas par Philippe II et s'oppose à l'envoi de troupes indigènes au secours des catholiques de France. — Le cardinal de Granvelle. — Animosité des seigneurs contre lui. — Son éloignement.

La composition du nouveau gouvernement fut une autre et non moins sérieuse cause d'irritation. Philippe II prit soin de conserver les institutions telles qu'elles existaient du temps de son père, il n'y introduisit aucun changement, rien en apparence ne fut modifié ; en réalité, une transformation profonde, un nouvel esprit allaient s'introduire dans l'administration. Le choix de Marguerite de Parme comme gouvernante et les instructions qui lui furent données en étaient un premier indice.

Granvelle, parlant au nom du roi, vantait, dans la séance des états généraux du 7 août 1559, les mérites de cette princesse ; il faisait valoir sa proche parenté avec le souverain, dont elle était la sœur naturelle, « et la singulière affection qu'elle avait toujours portée aux pays de par deçà, comme y étant née, y ayant été nourrie et connaissant la langue d'iceux. »



La noblesse, dont les principaux représentants avaient jusque là occupé les charges les plus importantes, voyait, au contraire, dans la nomination de Marguerite de Parme une marque des mauvaises dispositions de Philippe II à son égard. On savait qu'il avait été question de désigner pour cette fonction un des fils de l'empereur Ferdinand, et un pareil choix eût été accueilli favorablement dans le pays; mais les conseillers espagnols de Philippe II le désapprouvèrent : ils craignaient qu'un archiduc ne manifestât des velléités d'indépendance, et qu'il ne fût difficile de s'en débarrasser si, comme on pouvait le prévoir, les Flamands se prenaient d'affection pour lui (1). Or, il fallait avant tout veiller à ce que le gouverneur général n'administrât pas au détriment de l'autorité royale. Philippe, lui, aurait désiré que sa tante, Marie de Hongrie, partie en Espagne avec l'empereur, consentît à reprendre la direction des affaires. Elle n'était guère sympathique pourtant, et beaucoup ne désiraient pas son retour. Le comte d'Egmont avait même fait entendre qu'il résignerait ses charges si la reine revenait (2).

(1) Cabrera, I, 268-269. — Dans les instructions adressées d'Augsbourg, le 18 janvier 1548, à Philippe, Charles-Quint rappelant qu'il avait été question, au cas où serait conclu le mariage de l'archiduc Maximilien avec sa fille Marie, de lui confier le gouvernement des Pays-Bas, ajoutait : « Néanmoins on a réfléchi que, l'archiduc une fois à la tête de ce pays, il ne manquerait pas de gens qui chercheraient à lui persuader, ainsi qu'à votre sœur, de travailler à s'y maintenir pour son propre compte... C'est pourquoi je n'ai pas voulu prendre de résolution avant que vous ayez vous-même décidé. » *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, III, 315-316. Naturellement Philippe se prononça contre cette combinaison.

(2) Lettre de Suriano, 18 octobre 1558. *Venetian Calendar*, VI, 1533. — Lettre de Badoer, 5 mars 1558, *Ibid.*, 1460. — Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur du roi de France près de Philippe II, observe que tous les seigneurs se plaignent de ce que le roi laisse sa sœur « appuyée, hormis M. d'Arras (Granvelle), de tous cerveaux d'Espagne. » *Négociations et papiers relatifs au règne de Fran-*



Malgré sa répugnance, la sœur de Charles-Quint avait fini par céder aux sollicitations de son neveu; mais elle était morte au moment où elle se préparait à quitter l'Espagne.

On avait parlé aussi de Christine de Lorraine, nièce de l'empereur, fille d'Isabelle d'Autriche et de Christiern II. Elle s'était distinguée dans les dernières négociations avec la France, auxquelles elle avait pris une part active. D'après Cabrera, le prince d'Orange, son parent, était favorable à ce choix, ainsi que le comte d'Egmont. L'un et l'autre, prétend-il, se flattaient d'acquérir par là une grande influence dans le conseil. Mais Granvelle trouvait de graves inconvénients à mettre à la tête du gouvernement une princesse amie des Flamands. Quoiqu'il fût alors en bons termes avec le prince d'Orange, il fit remarquer que celui-ci aspirait à la main d'une des filles de Christine, qu'il avait des possessions en France, que la maison de Lorraine s'était montrée hostile à l'empereur dans la dernière guerre, que le prince pouvait ainsi devenir dangereux. Sur son conseil et celui du duc d'Albe, le roi donna la préférence à sa sœur naturelle, femme d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. Ce fut un grand désappointement pour le prince et ses amis (1), dont les appréhensions allaient être bientôt confirmées.

Bien que née en Flandre, en effet, la fille de

çois II, p. 65-66. — Dans une lettre au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, du 4 août 1559, le même ambassadeur écrit : « Tout le monde n'est pas content en cette cour, où il se prépare un dur changement et avec un infini regret et malcontentement de tous les grands, comme aussi de la noblesse. » *Ibid.*, p. 75.

(1) *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I, 20.— *Venetian Calendar*, VII, 83.



Charles-Quint avait perdu l'empreinte de son origine dans sa nouvelle patrie, l'Italie, où elle avait été emmenée toute jeune. C'est là, sans doute, qu'elle contracta cette duplicité qui forme un des traits saillants de son caractère. « Egmont et Orange, remarquait un ami de Granvelle, n'estiment Madame un festu, disant qu'elle ne se soucie, quand ores tout le pays se perdroit, pourvu qu'elle pût ravoir Plaisance (1) et faire ses besognes, et qu'il ne faut se fier à elle (2). » Toute sa correspondance est imprégnée de cet esprit malveillant, antinational, qui distingue, d'ailleurs, en général l'administration des gouverneurs, destinés à être dans les Pays-Bas les instruments du despotisme de Philippe II. Ses dépêches en langue française, destinées à passer sous les yeux des ministres flamands, cachent souvent sa pensée véritable : c'est dans ses lettres en italien qu'il faut chercher la clef de sa politique, ondoyante et incertaine.

Ces longues épîtres, remplies de commérages, de dénonciations, de calomnies, dénotent un manque de franchise qui révolte, ainsi quand elle propose au roi de chercher à diviser les seigneurs, de semer parmi eux la jalousie en accordant des faveurs aux uns, en les refusant aux autres. Ni sincérité dans ses relations avec eux, ni vues arrêtées, ni énergie, ni

---

(1) Le château de Plaisance, occupé par les Espagnols, dont le duc de Parme, mari de Marguerite, réclamait la possession.

(2) Morillon à Granvelle, 6 octobre 1566. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 18-19. — « C'est une femme nourrie en Rome ; il n'y a que ajouter foi. » Le comte d'Egmont au prince d'Orange, 15 octobre 1566. Groen, *Archives*, II, 401.

autorité. Au moment où elle a à prendre une résolution virile, toute décision lui fait défaut. Cela s'explique : elle se défie des indigènes et a pour confidents des étrangers, des Italiens surtout (1). Son secrétaire particulier est cet Armenteros, né en Brabant, mais d'origine espagnole, dont le crédit était tel que rien d'important, semble-t-il, ne se décidait sans son intervention ; aussi lui faisait-on la cour comme s'il eût été le gouverneur général, et il ne manquait pas de tirer parti de cette situation privilégiée pour arrondir sa bourse en vendant les offices (2). Sa vénalité était telle qu'on le désignait sous le nom d'*Argenteros*.

On comprend ce que devait être l'administration de cette princesse si mal disposée envers ceux dont elle aurait dû défendre, au contraire, les intérêts. Comme on était loin de l'époque de Charles-Quint ! Les Pays-Bas n'eurent pas toujours à se louer assurément des procédés de Marguerite d'Autriche, la tante, et de Marie de Hongrie, la sœur de l'empereur ; mais leurs tendances absolutistes avaient au moins l'excuse d'un but élevé, la grandeur de la

(1) Le 4 octobre 1559, le secrétaire Armenteros écrivait au secrétaire du roi, Gonzalo Perez : « Madame aura un contrôleur et un greffier du pays et huit ou dix gentilhommes de marque pour le service de sa maison et de la bouche. Elle n'en pourra recevoir davantage, ayant emmené un grand nombre de personnes d'Italie. » *Correspondances de Philippe II*, I, 88. — Parmi les familiers italiens de la princesse, on trouve Machiavel, qui fut chargé d'aller porter à Philippe II la lettre par laquelle Marguerite sollicitait son congé, et le capitaine Francesco Marchi, ingénieur bolonais, son maréchal des logis, dont on possède des lettres très intéressantes écrites des Pays-Bas. Voir : *Cento lettere del capitano Francesco Marchi*, publiées par A. Ronchini, Parme, 1864, et A. Cauchie, *Episodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers durant le second semestre de l'année 1566, Correspondance de Daniel de Bomalès avec François di Marchi*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, XIII, 20-60.

(2) Morillon à Granvelle, sans date (mai 1564). *Papiers d'état*, VII, 678.

maison de Habsbourg, et elles n'eussent pas employé avec autant d'ingéniosité les moyens perfides dont la duchesse de Parme, encouragée et excitée par Philippe II, usa durant tout le temps de son gouvernement.

A en juger par les lettres patentes qui lui furent délivrées en 1559, son autorité était des plus étendues : elles lui accordaient le droit de faire administrer la justice, de statuer sur les requêtes, plaintes et doléances des sujets, selon qu'elle le trouverait convenable, d'assembler les chevaliers de la Toison d'Or et les trois conseils d'état, privé et des finances, aussi souvent qu'elle le voudrait, de prendre, avec leur avis, les résolutions qu'elle trouverait à propos, de rendre les édits et ordonnances qui lui paraîtraient nécessaires. Mais ce large programme était considérablement réduit par des instructions secrètes, dans lesquelles le roi se réservait la nomination aux principales charges, les grâces concernant les crimes de lèse-majesté, les octrois de privilèges perpétuels et interdisait la convocation des états généraux sans son consentement : il lui déplaisait d'entendre les représentants du pays invoquer des privilèges qui contrariaient son autorité, ainsi qu'ils l'avaient fait durant tout le temps de son séjour parmi eux.

Sa répulsion pour les états généraux était partagée et encouragée par Granvelle, premier conseiller de la duchesse, dont le crédit était tel qu'il allait paralyser l'action du conseil d'état. Cette action était affaiblie encore par un organisme nouveau, dont l'appellation, empruntée à la langue castillane, indiquait bien le

caractère espagnol, la *Consulte*. Deux ministres entièrement dévoués aux intérêts du roi, le Frison Viglius, président du Conseil privé, et le comte de Berlaymont, conseiller d'état, président du conseil des finances, chevalier de la Toison d'Or, la composaient avec l'évêque d'Arras, appelé à y jouer un rôle prépondérant. Excellent jurisconsulte, Viglius, à l'inverse de son ami Granvelle, manquait de caractère ; aussi occupa-t-il toujours, entre les amis du gouvernement et l'opposition, une situation peu franche et n'était guère estimé. La duchesse de Parme elle-même finit par lui retirer sa confiance et se passer de ses services. Elle alla jusqu'à affecter de ne plus lui adresser la parole, dédain auquel Viglius se montra très sensible. C'est ce qui lui fait écrire, en 1564, qu'il n'aspire plus qu'à être débarrassé des soucis de l'administration, « afin d'avoir quelque peu de temps pour compter avec Notre Seigneur son écot et déloger de cet vie. » Mais il tient à ce que son congé soit obtenu avec le bon gré du maître, et qu'on ne s'imagine pas qu'il lui est donné à sa demande, « avec eau benedicte de la cour (1). » Le troisième membre de la Consulte, le comte de Berlaymont, allait occuper, lui aussi, une position assez fausse. Il ne rompit jamais avec les seigneurs, ce qui lui permit de se tenir au courant de leurs vues et d'entendre leurs propos, qu'il rapportait à la gouvernante. Malgré cela, ses relations avec Marguerite de Parme devinrent également assez froides. Il n'était

(1) Viglius à Granvelle, 21 août 1564. *Papiers d'état*, VIII, 266.

pas non plus grand ami de Granvelle. Ce défaut de sympathie n'empêcha pas pourtant sa situation de rester tolérable, parce qu'il conserva toujours la faveur du roi. Il ne négligeait, d'ailleurs, aucune occasion de faire valoir les titres qui le recommandaient pour cela. Plus tard, il méritera d'être vanté par le duc d'Albe comme le seul dont la fidélité soit restée entière (1).

Tels étaient les personnages à qui la direction des affaires était confiée, et dont les avis allaient être écoutés, de préférence à ceux du conseil d'état, le véritable organe des intérêts du pays (2). Celui-ci n'inspirait que de la défiance, et on ne voulait pas lui donner les moyens de contrarier secrètement les desseins du roi en lui laissant prendre connaissance de toutes les affaires ; la gouvernante reconnaissait que cela avait été convenu entre son frère et elle (3).

Les desseins du roi, on pouvait les deviner dans la composition du nouveau gouvernement, les instructions données à Marguerite de Parme, toutes les mesures prises depuis son avènement. On pouvait les apercevoir notamment dans le maintien des troupes espagnoles qui devaient partir avant la fin de l'année 1559, et qui, un an après, étaient encore dans le pays. Au mois d'octobre 1560, Philippe II, informé du caractère alarmant que prenaient les troubles religieux en France, donna ordre de les

(1) *Correspondance de Philippe II*, I, 231.

(2) Marguerite de Parme avait reçu, en 1559, l'ordre verbal de Philippe II de consulter dans les affaires importantes particulièrement Granvelle et Viglius. Elle lui rappelle cette recommandation. *Ibid.*, 423.

(3) Strada, I, 84-85

retenir et de les mettre à la disposition du roi très chrétien. De là des protestations violentes au sein du conseil d'état et dans la population. En Zélande, les habitants allèrent jusqu'à menacer d'inonder la contrée si on laissait sortir les hommes des vaisseaux sur lesquels on les tenait depuis longtemps prêts à partir. Bientôt l'opposition devint si vive qu'on put craindre un soulèvement. Marguerite de Parme dut reconnaître qu'il était impossible de donner satisfaction à son frère, et Granvelle, bien à regret, se rangea à son avis (1). Il fallut céder : le 10 janvier 1561, les troupes espagnoles quittaient les Pays-Bas.

Cet affront infligé au roi ne l'empêcha pas de provoquer un nouveau mécontentement l'année suivante, dans une circonstance analogue. Catherine de Médicis, qui gouvernait au nom de son fils mineur, témoignait en ce moment aux huguenots une condescendance qui irritait le roi catholique et l'inquiétait pour ses états de Flandre. Il appréhendait les effets de la propagation du protestantisme en France et craignait que les huguenots venant à l'emporter ne tournassent leurs vues de ce côté, non pas seulement pour y détruire la religion catholique, mais pour y établir, comme ils songeaient, d'après lui, à le faire en France, le régime républicain (2).

(1) « Car véritablement ils soutenaient la réputation vis-à-vis des voisins, et peut-être étaient-ils le frein pour les naturels. Plaise à Dieu qu'eux partis, il ne survienne quelque chose ! » Granvelle au roi, 12 septembre 1560. *Papiers d'état*, VI, 166. — « Le roi, remarque Herrera, avait le plus grand intérêt à ne pas dégarnir ses états du véritable frein pour les tenir en repos, car on savait qu'il existait chez les peuples une tendance à se soustraire à l'autorité de l'Eglise catholique et à celle des princes séculiers. » *Historia del mundo*, I, 404.

(2) « Queriendo reducirlo todo á una comunidad é igualdad. » Philippe II à

Les huguenots ne visaient pas au renversement de la royauté, mais ils se sentaient assez forts pour offrir à Charles IX, moyennant l'autorisation de pratiquer leur culte, l'entretien, à leurs frais, pendant un an, d'une armée de cent mille hommes, et ils s'engageaient à soulever les Pays-Bas par le moyen de leur coreligionnaires (1). Philippe II, voyant l'orage se préparer, déclara à la reine qu'il ne tolérerait pas un changement de religion dont la conséquence serait un bouleversement inévitable dans l'ordre temporel (2). A ses représentations arrogantes, le roi de France, sur le conseil de sa mère, répondit qu'il n'entendait avoir en cette matière d'autre maître que Dieu (3) et mit le comble à l'indignation de Philippe II par la publication de l'édit de janvier 1562, qui autorisait les calvinistes à exercer leur culte hors de l'enceinte des villes. Quand le massacre des protestants par les gens du duc de Guise, à Vassy, donna le signal de la guerre civile, Philippe II n'hésita pas à tendre la main aux catholiques : sous prétexte d'aider Charles IX et sa mère à pacifier le royaume, il annonça l'intention de leur envoyer 10,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, dont 2,000 hommes d'armes de bandes d'ordonnance des Pays-Bas.

En s'engageant à faire passer à ceux-ci la fron-

---

l'évêque d'Aquila, son ambassadeur en Angleterre. 4 juin 1562. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXXVII, 403. — Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, II, 124-126, 131, 136, 146.

(1) Languet, *Arcana*, p. II, 186. — Tommaseo, II, 562.

(2) Philippe II à Chantonay, son ambassadeur en France. 2 octobre et 21 décembre 1561. Benno Hilliger, 251, 253. — *Mémoires de Condé*, II, 6-10.

(3) *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 611.

tière, le roi oubliait que les bandes d'ordonnance étant entretenues dans l'intérêt du pays par les provinces, il fallait le consentement des états généraux pour les en faire sortir. Ce projet d'envoi de troupes indigènes par delà la frontière était si manifestement irrégulier et même contraire aux intérêts du pays, que Granvelle se prononça pour le refus. Les Pays-Bas, disait-il, ne pouvaient être traités comme le Milanais. Avant d'y envoyer des ordres aussi absolus que celui-ci, il fallait prendre conseil; or, dans le cas présent, le souvenir des dernières guerres était encore trop frais pour qu'on ne redoutât pas de créer une nouvelle cause de conflit et de voir se renouveler les luttes avec la France, dont les Pays-Bas avaient tant souffert. Quant à l'intérêt de la religion, il ne paraissait pas à beaucoup une cause suffisante d'intervention. D'une manière générale, Granvelle désapprouvait même l'immixtion du roi dans les querelles intérieures des pays voisins (1). Ce raisonnement d'un ministre en qui Philippe II avait la plus grande confiance, l'obligea encore une fois à céder ou plutôt à consentir à une transaction. Le conseil lui proposa un secours à Charles IX en argent, au lieu d'hommes, et il accepta, sans témoigner aucune mauvaise humeur (2), malgré le dépit que devait lui faire éprouver ce nouvel échec.

Il allait être contraint à une concession plus humiliante encore.

(1) Granvelle à Gonzalo Perez, 12 mai et 6 juillet 1562. *Correspondance de Philippe II*, I, 201, 207.
(2) *Ibid.*, 221.



Philippe II avait trouvé dans l'évêque d'Arras, puis cardinal-archevêque de Malines, Antoine Perrenot de Granvelle, le principal conseiller de sa sœur, un énergique défenseur de son autorité. Le dévouement de ce ministre, son habileté à discerner tout ce qui pouvait contribuer à affermir la puissance du maître faisaient de lui un auxiliaire précieux. Mais à ces éminentes qualités d'homme d'état se joignaient de graves défauts : il était dominateur, intolérant, vindicatif. Le roi parti, ces mauvais côtés de son caractère allaient se manifester. Dans ce pays si profondément attaché à ses libertés, il se fait le champion du despotisme monarchique, il se déclare l'adversaire des institutions nationales. Ennemi des états généraux, il ne cesse de s'opposer à leur convocation ; lui-même nous donne le motif de cette hostilité : « Ceux qui ont mauvaise volonté et qui n'osent parler en particulier y découvrent leurs mauvaises intentions, rejetant leurs tristes desseins sur la généralité, de façon que le prince ne puisse s'en prendre à eux en particulier (1). » Jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessera de soutenir la même opinion. En 1584 encore, il écrit à son confident Morillon : « Je vous prie ramentevoir de ma part à M. le prince de Parme que ce que plus porta de préjudice aux affaires a été ce que l'an 57, contre mon avis, l'on

(1) Granvelle à M. de Bellefontaine. 8 juillet 1578. Groen, VI, 404 ; V, 32. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 233. — Au moment où le roi allait quitter les Pays-Bas, il était nécessaire de convoquer les états généraux pour leur demander de l'argent. Granvelle signalait alors le danger de les réunir, comme on (c'est à dire lui-même) l'avait souvent représenté au roi. Ces assemblées avaient déjà fait tant de mal ! *Correspondance de Philippe II*, I, 181.

assembla les états généraux pour traiter avec eux conjointement, et lors l'on fit dire et prétendre par la multitude ce que nul en particulier eût osé mettre en avant (1). » Il s'irrite d'entendre les états de Brabant invoquer constamment les privilèges inscrits dans la Joyeuse Entrée (2). Il regrette que l'on ait concédé aux représentants du pays le contrôle des subsides accordés par eux, car ce contrôle s'exerce, d'après lui, au préjudice de la considération du roi et de son crédit auprès des marchands prêteurs intéressés dans ses finances.

Ses relations peu cordiales avec les membres du conseil d'état, avec les « seigneurs » s'expliquent encore par l'acharnement qu'il mit à les perdre dans l'esprit du roi, ses dénonciations constantes, toutes sortes d'accusations, le plus souvent vagues, dans lesquelles il les représentait sapant l'autorité du souverain et conspirant contre lui. Quoiqu'en matière religieuse son ardeur ne soit pas comparable à celle des Espagnols, il n'en sert pas moins le fanatisme du maître ; il note les sentiments de tolérance des Flamands, blâme la froideur des juges dans la poursuite des hérétiques : « on chasse mal avec des chiens qui n'en ont pas le goût ; » il rapporte minutieusement les propos que l'on tient au sujet de l'inquisition. Le roi est tenu par lui au courant des incidents les plus futiles, des simples on-dit, auxquels Granvelle attribue une importance exagérée

---

(1) *Correspondance du cardinal de Granvelle*, X, 97-98.
(2) Con alegar á cada paso su Joyeuse Entrée. *Papiers d'état*, VI, 149.

exagérée, qu'il accompagne d'insinuations de toute espèce. Ces procédés sont tout-à-fait dans le goût du roi, qui se montre très touché du zèle de son ministre et lui promet de tenir compte de ses services.

Comme Marguerite de Parme, il conseille au roi de diviser les seigneurs, en accordant, par exemple, des gratifications à Egmont seul, en lui écrivant de sa main avant de répondre aux autres, en lui exprimant plus de confiance qu'à ceux-ci. L'idée sourit au roi; seulement il voudrait qu'en créant cette division on ne poussât pas trop loin l'exaspération de ceux qui sont animés de mauvaise volonté (1). Granvelle propose aussi de donner à un certain nombre d'entre eux des commanderies en Espagne, sans toutefois leur faire quitter les Pays-Bas, ou des charges en Italie ; ainsi le prince d'Orange ne servirait pas mal en Sicile ; en l'y envoyant, on le tiendrait éloigné de l'Allemagne, où il entretient des relations préjudiciables au roi (2). Celui-ci observe que les commanderies vacantes sont données à des sujets portant l'habit et résidant en Espagne, qu'on ne pourrait les accorder dans d'autres conditions sans provoquer du mécontentement. Pour les emplois en Italie, ils doivent être conférés à des hommes d'une orthodoxie éprouvée, et, à cet égard, il ne sait quel fond on pourrait faire sur le prince d'Orange, d'après ce que Granvelle lui-même a écrit à son sujet (3).

(1) Le roi à Granvelle, 23 décembre 1562, 13 octobre 1563. *Correspondance de Philippe II*, I, 233, 271.
(2) Granvelle au roi, 10 mars 1563, *Papiers d'état*, VII, 53-55.
(3) Le roi à Granvelle, 6 juin 1563. *Ibid.*, 85-89.

Le baron de Montigny et le marquis de Berghes sont signalés comme particulièrement dangereux; plus tard, le roi ne manquera pas de se souvenir des avis qu'il a reçus à leur sujet, quand il les retiendra en Espagne, où ils finiront misérablement leurs jours. Sans charger aussi fortement le prince d'Orange, — il n'est pas encore brouillé avec lui, — Granvelle avance à son égard toutes sortes d'insinuations dont on peut conclure qu'il entretient de mauvais desseins : sa société est suspecte ; il a des intelligences en Allemagne ; il a dit à Montigny qu'un jour ils seront les plus forts. Au cours de la campagne qu'ils vont entreprendre contre l'établissement des nouveaux évêchés, les seigneurs demanderont l'avis d'un jurisconsulte français, Demoulin, qu'ils savent fort bien, remarque Granvelle, être plus hérétique que Luther lui-même. Cette nouvelle impressionne Philippe II, qui se trouve offensé, en sa double qualité de souverain et de roi catholique, d'une pareille démarche faite par ses sujets à l'étranger. C'est une grande coquinerie, remarque-t-il, que d'aller consulter hors de ses états un hérétique aussi notoire ; il voudrait connaître ceux qui ont fait cette démarche pour les châtier à l'occasion (1).

Les seigneurs, mis au courant de ces dénonciations, s'indignaient de la grande influence exercée par un ministre aussi malveillant à leur égard et qu'ils tenaient pour étranger. Mais Granvelle pouvait-il être considéré comme étranger? Evêque d'une province

(1) Le même au même, 17 juillet 1562. *Ibid.*, VI, 581.

des Pays-Bas, puis archevêque de Malines, il appartenait à un état héréditaire de la maison d'Autriche, la Bourgogne; et les Bourguignons avaient toujours été mis, dans les conseils du prince, sur le même pied que les sujets des Pays-Bas, sans que jamais ceux-ci eussent songé à s'en offusquer (1). La famille de Granvelle, en particulier, jouissait depuis longtemps d'un grand crédit à la cour. Quoi qu'il en fût, d'ailleurs, de l'opinion qu'on pouvait avoir au sujet de sa nationalité, Granvelle affectait de s'en inquiéter peu. « Je me contente, disait-il, de m'entendre bien avec mon maître, et ne suis non plus Flamand que Italien ; je suis de partout, et ma foi est de procurer de faire mes affaires et de m'employer en ceux du maître et du public en ce que l'on voudra et non plus (2). » C'est ce caractère entier, cette humeur despotique, qui lui firent affecter en toutes circonstances le mépris des privilèges nationaux et soulevèrent tant de colères contre lui.

Irrités de se voir tenus à l'écart, jaloux du rôle attribué à la Consulte et particulièrement à Granvelle, les seigneurs, par l'organe du prince d'Orange et du Comte d'Egmont, se plaignirent, et leurs protestations n'ayant pas trouvé d'écho à Madrid, ils demandèrent formellement l'éloignement du cardinal. Philippe II, toujours porté à la temporisation, laissa croire qu'il était disposé à examiner leurs

(1) Le roi s'étonne qu'on traite Granvelle en étranger et qu'on ne considère pas comme tels le prince d'Orange et Mansfeld, nés en Allemagne. *Correspondance de Philippe II*, I, 231.

(2) Granvelle à Cl. Bélin, 23 décembre 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 162.

griefs pour se prononcer quand il se trouverait dans les Pays-Bas, — il annonçait déjà alors l'intention de venir remédier par sa présence aux difficultés de toutes sortes dont on l'entretenait. — En attendant, il exprimait le désir que l'un des seigneurs vînt lui donner des éclaircissements : « ce n'est pas ma coutume, ajoutait-il, de grever sans cause aucun de mes ministres. » Et, tout en écrivant cela, il avouait à sa sœur qu'il tenait la demande des seigneurs pour préjudiciable à son service et contraire à toute raison ; il l'invitait, en conséquence à traîner l'affaire en longueur (1).

Ses tergiversations ne servirent qu'à augmenter l'impatience. Bientôt l'irritation se manifesta publiquement : pamphlets, chansons, dessins satiriques, tous les moyens furent employés dans le but d'ajouter le ridicule à la haine que l'on semait parmi le peuple, y compris ces fameuses livrées grises ornées d'un capuchon et d'une marotte de fou, que les nobles firent porter à leurs domestiques (2).

Pour Marguerite de Parme, réduite dès lors à gouverner presque avec la seule aide de la Consulte, sans cesse exposée à recevoir le contre-coup des attaques dirigées contre Granvelle, la situation devenait chaque jour plus embarrassante et péril-

(1) Le roi à la duchesse, 25 février 1563. *Correspondance de Philippe II*. I, 237.

(2) Dans un écrit satirique (pasquille) attaché à une des portes d'Anvers, au mois de mars 1561, on l'accuse de tout faire pour détruire les privilèges, d'encourager les inquisiteurs, d'être l'auteur de l'érection des nouveaux évêchés (ce dernier reproche n'était pas fondé), de faire des Flamands des esclaves, des « pourceaux d'Espagne ». On est décidé à recourir aux armes pour se venger ; on compren- dra dans l'exécution les prêtres et les moines « avec l'archivilain, le Dragon Rouge ». *Calendar of State Papers, Foreign series*, 1561-1562, p. 15-16.

leuse. Tout en rendant justice aux hautes capacités du cardinal et à son dévouement, elle finit par réclamer son départ. Le 13 mars 1564, Granvelle quittait Bruxelles, pour ne plus revenir dans les Pays-Bas.

Pendant un an et demi, fixé à Besançon, il attendit les ordres de son maître, espérant sans doute que les événements lui permettraient d'aller reprendre sa place à côté de la gouvernante. Mais cet espoir ne devait pas se réaliser : le 26 octobre 1565, le roi lui écrivait que la haine des Flamands pour sa personne durant toujours, il ne convenait pas qu'il retournât parmi eux, et il l'envoyait à Rome, où le cardinal pourrait lui rendre plus de services que partout ailleurs.

En Italie, puis en Espagne, où il l'appela en 1579, Granvelle continua à s'intéresser aux affaires de ces provinces. Des correspondants nombreux le renseignaient sur tout, lui fournissaient les moyens de conseiller le roi, de l'exciter contre les seigneurs, de pousser à l'établissement du régime tyrannique qui devait aboutir à la révolution. Parmi ces auxiliaires figure en première ligne le prévôt Morillon, qui administrait ses biens, gérait ses intérêts, collectionnait pour lui les nouvelles et, partout aux écoutes, notait les moindres bruits pour les lui rapporter, dans un style pittoresque, agrémenté de citations et de locutions latines, qui donnent du relief à sa pensée et lui permettent de lancer un trait acéré. Puis ce sont : Pierre Bordey, parent de Granvelle, gentilhomme de la maison de Marguerite de Parme, Viglius, le secrétaire Bave, le protonotaire Castillo,

le secrétaire Pero Lopez, employé dans les bureaux du gouvernement. Celui-ci a la spécialité de recueillir les on-dit pour Morillon, qui les transmet à Granvelle quand Lopez ne les envoie pas directement lui-même. Ce personnage est en si bon termes avec le cardinal, qu'au mois de mars 1566, se préparant à retourner en Espagne, il le prie de lui indiquer en quels termes il doit faire rapport au roi, si celui-ci l'interroge au sujet de la situation.

Ainsi, jusqu'à la fin de sa vie, les Pays-Bas l'occuperont sans que, dans les moments les plus sombres, il élève la voix quelque peu énergiquement en faveur des victimes de l'oppression espagnole. Parfois il a l'air de conseiller la modération, mais la conclusion de ses excitations constantes est la nécessité de l'emploi de la violence pour maintenir entière l'autorité du souverain. Il va jusqu'à féliciter Philippe II de l'occasion que lui offrent pour cela les troubles de 1566 et de 1567; il applaudit à l'envoi du duc d'Albe, que plus tard, il est vrai, il trouvera trop sévère, mais quand le mal commis par le farouche lieutenant du roi sera irréparable; il insiste sur la nécessité de construire des citadelles pour mater les populations; il conseille d'y placer des Espagnols commandés par des capitaines dépendant directement du roi et de la régente, car les gouverneurs de province se sont arrogé des pouvoirs trop étendus et n'inspirent pas suffisamment de confiance (1). Il sera l'inspirateur des mesures les

(1) Granvelle au roi, 26 mai et 17 août 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 459-461, 565-571. — *Correspondance de Philippe II*, I, 560-562.

plus odieuses prises par le roi sous l'administration du duc d'Albe et de ses successeurs. Il interviendra bien froidement en faveur du comte d'Egmont arrêté; après l'exécution, il feindra de croire à sa culpabilité (1). C'est lui qui désigne à la vengeance du roi le marquis de Berghes, Montigny, Van Straelen, bourgmestre d'Anvers, exécuté en 1568; les deux premiers, il conseille de les retenir en Espagne (2). C'est Granvelle encore qui imagine l'enlèvement du comte de Buren, fils de Guillaume d'Orange, pour servir d'otage et être élevé catholiquement sous les yeux de Philippe II (3).

C'est lui qui conseille l'assassinat du Taciturne, dont il avait été l'ami, mais à qui il finit par vouer une haine implacable. Après avoir suggéré l'idée du meurtre, il en entretient le projet dans l'esprit du roi. Qui délivrera l'Espagne de cette peste? En 1582, après l'attentat de Jaureguy, le bruit de la mort du prince d'Orange lui parvient; il s'en réjouit. La nouvelle est démentie; il conserve l'espoir que le prince succombera à sa blessure. « Peut-être que Dieu le laisse plus longtemps en vie pour le chastoyer en ce monde et aussi en l'autre, si les douleurs et tourments qu'il a sentis ne l'ont fait recongnoistre

---

(1) « Dieu pardoint aux exécutés, et Dieu sçait que je sens extrêmement qu'en M. d'Aigmont, contre l'espoir que j'en avoye, se soit trouvé cause pour procéder avec telle rigueur à l'endroit de personne. » *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 256, note.

(2) *Ibid.*, II, 136. Le roi écrit en marge de sa lettre : « Ils resteront ici tout le temps nécessaire, bien qu'ils insistent fort pour partir. »

(3) *Ibid.*, III, 71-72. Cinq ans plus tard, il conseille au roi de marier le comte de Buren en Espagne et de faire vendre les biens qu'il a dans les Pays-Bas. *Ibid.*, VI, 233.

envers la divine Majesté (1). » Plus tard, il exalte l'assassinat comme un acte héroïque; il regrette que le supplice infligé au meurtrier ne l'ait pas été au prince lui-même (2).

Ce ministre autoritaire et vindicatif voyait les haines s'accumuler contre sa personne dans les Pays-Bas. Il se savait détesté; loin d'en paraitre ému ou de se plaindre des colères qu'il avait excitées, il s'en faisait un titre de gloire, et, pour le reste, affectait une profonde indifférence. Les sages veulent, remarque-t-il, que les pilules s'avalent sans mâcher « pour n'en sentir l'amer, et mesmes quant l'on n'y peut remedier. » Mais ce sang-froid n'était qu'apparent, et dans maintes lettres à ses intimes il ne cache pas la rancune qu'il entretient au fond de son âme. C'est ce qui lui fait écrire à Viglius : « Ma théologie ne me dit pas que l'on doibge souffrir de sorte que, pour souffrir, vous donnez moyen à vos ennemis de vous pis faire..... Et quant les choses vont comme je les voys aller, il fault que chacun s'ayde comme il peult, et j'espère que je n'aurai faulte et moyen, et que sy je veulx brouiller les cartes, je le sauray aussy bien faire et peult estre plus notablement que aultres. »

Le service du roi, voilà la considération dominante : il faut savoir s'accommoder pleinement à la volonté du maître (3). Son dévouement sans bornes

(1) *Ibid.*, VII, 100, 122, 124; IX, 124, 151, 167.
(2) *Ibid.*, XI, 180.
(3) *Ibid.*, VIII, 272, 332.

à la maison d'Autriche était déjà connu de Charles-Quint; aussi l'empereur avait-il reporté sur lui l'affection et la confiance qu'il avait témoignées au père, son garde de sceaux. Philippe II éprouva pour lui les mêmes sentiments. Une vaste intelligence, une connaissance approfondie des affaires, un jugement solide rendaient Granvelle digne de cette estime, et, sur un théâtre où il eût pu agir plus librement, ses brillantes qualités lui eussent permis d'accomplir de grandes choses. Ce qui contraria son action, c'est l'intransigeance de Philippe II dans bien des cas où Granvelle, plus souple, aurait su et voulu employer des tempéraments; c'est, d'autre part, la jalousie des ministres espagnols, qui ne lui pardonnaient pas son origine bourguignonne et à qui, d'ailleurs, il rendait bien l'aversion qu'ils ressentaient pour sa personne. Cette dernière circonstance explique, croyons-nous, la facilité avec laquelle Philippe II se décida à l'éloigner des Pays-Bas. Si le duc d'Albe exprima une opinion contraire, ce n'est pas par sympathie pour le cardinal, c'est parce qu'il voyait dans la concession qui allait être faite aux seigneurs une humiliation, un indice de l'affaiblissement de l'autorité du roi, dont il était, avec Granvelle, le plus énergique soutien. L'avis de Marguerite de Parme contribua également à la décision du roi : la sœur de Philippe II ne ressentait pas un vif attachement pour un ministre dont la grande influence lui portait ombrage, et elle ne fut pas mécontente d'en être débarrassée. Philippe II, lui, ne céda pas aux exigences des seigneurs flamands sans

leur garder rancune de la violence qui lui était faite.

Granvelle parti, il se produisit quelque apaisement; mais tant de causes de mécontentement subsistaient que le calme ne pouvait être de longue durée : il fut bientôt troublé, en effet, par la mésintelligence entre le roi et ses sujets sur le terrain brûlant de la religion.

CHAPITRE III

La lutte religieuse

La réaction religieuse. — L'inquisition. — Mission du comte d'Egmont en Espagne. — Le roi refuse d'adoucir la rigueur des édits contre l'hérésie. — La Confédération des nobles et le Compromis. — Projet de modération. — Philippe II dissimule. — Saccagement des églises et des monastères. — Concessions forcées, bientôt révoquées. — La réaction victorieuse. — Délibérations en Espagne. — Le parti de la violence l'emporte.

La sévérité des peines édictées par Charles-Quint contre les hérétiques n'avait pas empêché la propagation des idées nouvelles sous son règne ; les ordonnances maintenues après lui n'en arrêtèrent pas davantage les progrès (1). On vit même alors se multiplier les assemblées de religionnaires, notamment à Tournai et à Valenciennes, grâce au voisinage de la France, dans les provinces du Nord, où le pouvoir central exerçait plus difficilement son action, à Anvers, où les relations commerciales et la présence de nombreux étrangers favorisaient l'infiltration des idées nouvelles, dans la West-Flandre, où, à la faveur de rapports constants, l'Angleterre exerçait la même influence. Dans les localités où ils étaient bien organisés, on voyait les religionnaires, hommes

(1) « Presque toutes les semaines on brûle une personne. Il est surprenant que ce feu ne puisse être éteint, et qu'il doive se raviver chaque jour de plus en plus. » Tiepolo, de Gand, 10 juillet 1559. *Venetian Calendar*, VII, 106.

et femmes, aller le soir par les rues, récitant des psaumes et chantant des chants religieux. Des prédicateurs leur faisaient le sermon et leur lisaient l'Ecriture Sainte. Ils se réunissaient aussi, le dimanche matin, dans les champs, dans les bois. C'est ainsi qu'ils procédaient, par exemple, à Tournai, où ils étaient très nombreux. Quand une ordonnance du magistrat défendit les conventicules dans cette ville, le comte de Hornes, alors gouverneur, constatait que les quatre cinquièmes des habitants pratiquaient la religion nouvelle. Dans la Basse-Flandre, le nombre des réformés était également très considérable : en 1562, des commissaires extraordinaires envoyés dans la châtellenie de Bailleul ne prononçaient pas moins de deux cent et neuf condamnations.

En 1565, s'il faut s'en rapporter aux renseignements donnés dans une brochure publiée cette année par des réformés, ils étaient plus de cent mille dans toute l'étendue des Pays-Bas, sans compter un nombre à peu près égal qui avait émigré en Angleterre, en France, en Allemagne, à Genève (1). Ces réformés, parmi lesquels les calvinistes finirent par constituer l'élément de beaucoup le plus considérable, étaient pour la plupart des artisans. Peu appartenaient à la noblesse, chez qui l'attachement à la royauté était encore trop vif pour qu'on s'exposât,

(1) *Brief Discours*, 35-39. L'auteur de la brochure estime que, pour les Pays-Bas, le nombre des adhérents aux nouvelles doctrines, y compris les émigrés, s'élève de deux à trois cent mille. Il ajoute : « Que si l'on veut avoir égard à ceux lesquels sont bien de la même opinion avec eux et toutefois dissimulent, attendant quelque changement ou opportunité plus commode, je crois certainement que leur nombre conjoint ensemble surpassera ou bien certes égalera le nombre des autres. »

en faisant ouvertement cause commune avec eux, à être déclaré coupable d'un crime assimilé à celui de lèse-majesté.

En matière de répression de l'hérésie, comme dans l'organisation du nouveau gouvernement, Philippe II avait voulu sembler n'introduire aucune innovation : il s'était borné, sur le conseil de Granvelle, à confirmer l'édit de 1550, par lequel l'empereur avait renouvelé toutes les ordonnances antérieures. Mais on ne devait pas tarder à s'apercevoir que la situation était bien changée depuis Charles-Quint, et que le maintien de ces dispositions sans adoucissement ne répondait plus à l'état des esprits. Dès 1558, les députés de Hollande aux états généraux demandent qu'on limite le pouvoir des inquisiteurs; ceux de Brabant déclarent n'en vouloir admettre aucun ; ceux de Hainaut et de Lille les repoussent de même en se basant sur ce que la confiscation ordonnée en cas d'hérésie était contraire à leurs privilèges (1). Après les états généraux, ce sont les chevaliers de la Toison d'Or qui se montrent récalcitrants. Au mois de juillet 1559, dans le chapitre tenu à Gand, Philippe II soumit à leur approbation plusieurs points qui donnèrent lieu à des contestations. Ainsi il demanda que les membres s'engageassent à veiller avec le plus grand soin à la répression des délits commis contre la religion, et beaucoup hésitèrent à prendre cet engagement, qui semblait inutile, attendu qu'il leur était déjà imposé par les

(1) Gachard, *Analectes historiques*, II. 224-225.

placards. Un autre point souleva plus de difficultés encore : les membres de l'ordre devaient s'obliger à entendre la messe chaque jour, autant qu'il se pourrait faire sans inconvénient notable, et bon nombre d'entre eux objectèrent qu'ils avaient déjà beaucoup d'obligations à remplir comme chrétiens. Pour faire adopter ces dispositions, il fallut y introduire des tempéraments (1).

Le désaccord s'aggrava à l'occasion des nouvelles mesures prises, après le départ du roi, pour enrayer les progrès du protestantisme : l'érection de nouveaux évêchés et la fondation d'une université à Douai. Ces deux créations étaient loin d'avoir un caractère oppressif ; mais on eut tort de les décider d'autorité, sans l'intervention du conseil d'état, sans l'avis des nombreux intéressés, après des négociations tenues secrètes entre le pape et Philippe II. L'augmentation des sièges épiscopaux notamment donna lieu à une opposition très vive. On prêta au roi l'intention d'attribuer aux évêques plus d'autorité qu'il ne leur revenait de droit et d'introduire avec leur concours l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas, bien que Philippe II assurât qu'il n'entendait innover en rien à ce sujet (2).

Comme l'érection des nouveaux évêchés, la fondation de l'université de Douai avait un but de défense religieuse : il s'agissait de retenir dans le pays les jeunes gens qui, ne voulant ou ne pouvant pas fréquenter l'université flamande de Louvain, se ren-

(1) Le roi à Granvelle, (juillet 1559). *Papiers d'état*, V, 628-630.
(2) *Correspondence de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, II, 308-309.

daient à l'étranger, où ils étaient exposés à se laisser séduire par les idées nouvelles. Ce qui déplut dans cette création, c'est moins son objet que les mesures prises pour assurer des ressources à l'établissement projeté. Le pape autorisait Philippe II à détacher des abbayes voisines de Douai telles parties de leurs fruits, rentes et revenus qu'il jugeait nécessaire pour cela. Les abbayes que cette disposition menaçait réclamèrent avec la plus grande énergie, tandis que l'université de Louvain, de son côté, protestait contre l'octroi à celle de Douai des mêmes privilèges dont elle jouissait et faisait valoir le tort matériel qui devait résulter pour elle de l'existence d'une école concurrente. Ces plaintes n'arrêtèrent pas Philippe II : le 4 octobre 1562, avait lieu l'ouverture de la nouvelle université.

Un an et demi après, une émotion non moins forte fut provoquée par le mandement royal qui ordonnait la publication des résolutions du concile de Trente. Ainsi qu'il l'avait fait dans les deux cas précédents, le conseil de Brabant éleva la voix au nom de l'opposition, protestant contre l'ordonnance parce qu'elle ne réservait pas suffisamment l'autorité et la juridiction royales et était contraire au serment prêté par le souverain de ne pas innover en cette matière sans le consentement des états. Malgré ces protestations et sur l'ordre de Philippe II, la gouvernante chargeait, le 11 juillet 1565, l'archevêque de Malines de faire publier les résolutions du concile, avec cette réserve de pure forme, qu'il ne serait pas innové en ce qui concernait les « régales, droits, hauteurs et

prééminences de Sa Majesté, de ses vassaux et sujets. »

Ces conflits, qui venaient s'ajouter à d'autres presque journaliers, engendrés par l'arbitraire gouvernemental, par le dédain affecté pour les avis du conseil d'état, le refus de convoquer les états généraux, le mépris des privilèges des provinces, entretenaient une agitation qui allait devenir redoutable le jour où le peuple y serait plus directement mêlé par l'application rigoureuse des édits contre l'hérésie. L'opposition, transférée du domaine politique sur le terrain religieux, est dès lors générale, et son mot d'ordre est un cri de guerre à l'inquisition.

On a fréquemment attribué à Philippe II, au début de son règne, le dessein d'introduire dans les Pays-Bas l'inquisition telle qu'elle fonctionnait en Espagne, avec son vaste système d'espionnage et ses tribunaux secrets, et le roi a toujours soutenu qu'il n'avait jamais eu pareille intention. En cela, il était, croyons-nous, sincère. A quoi bon vouloir implanter le saint office dans un pays où l'on n'eût pas trouvé l'armée de moines nécessaire à son fonctionnement, où l'on répugnait aux pratiques espagnoles dans la recherche de l'hérésie? Philippe II se borna donc à exciter le zèle des ecclésiastiques chargés de cette tâche et à exiger du pouvoir civil l'application rigoureuse des placards. Il estimait qu'entendue dans ce sens, l'inquisition des Pays-Bas n'était pas plus douce que celle d'Espagne (1). Mais il pouvait voir

(1) Le roi à Marguerite, 17 juillet 1562. *Correspondance de Philippe II*, I, 207.

qu'elle y était odieuse, que les inquisiteurs et leurs délégués y étaient haïs, bafoués, maltraités, qu'ils n'exerçaient leurs fonctions qu'au péril de leur vie, que maints d'entre eux eussent perdu patience sans les encouragements qu'il leur adressait (1).

Parmi ces protégés du roi, il en est un surtout dont l'activité est véritablement surprenante, Pierre Titelman, inquisiteur pour la Flandre. Rien ne le rebute, ni peines, ni fatigues, ni dangers, ni menaces. Toujours en route, il traque partout, à toute heure, les religionnaires, accompagné de soldats qui appréhendent les hérétiques, perquisitionne, fait tirer les gens de leurs demeures sans l'intervention des magistrats, qui invoquent en vain les franchises des communes. Les protestations soulevées par un zèle aussi excessif deviennent tellement vives et nombreuses que le roi se voit obligé de l'inviter à modérer son ardeur. Avec cela, Titelman se plaint d'être très mal secondé. Les inquisiteurs généraux, détestés comme lui, faisaient, d'ailleurs, entendre les mêmes plaintes de leur côté (2), et comme lui, ne cessaient de représenter les difficultés qu'ils éprouvaient par suite de cette antipathie.

Ce qu'on trouvait surtout intolérable, c'était l'intervention d'Espagnols qui, à côté des inquisiteurs en titre, agissaient sans mission reconnue, bien qu'en vertu de patentes du roi. Ainsi le contador Alonso del Canto, qui entretenait la défiance de

(1) Le roi à Marguerite, *Ibid.*, 327-328.
(2) J. Tiletanus et Michel de Bay au roi, Louvain, 11 mai 1565. *Correspondance de Philippe II*, I, 353.



Philippe II à l'égard des seigneurs par les plus calomnieuses insinuations. Odieux et redoutable à la fois, sans être magistrat, sans même être juriste, il faisait arrêter par des gens à son service, étrangers comme lui, les personnes suspectes, sur délation simple, sans preuves, sans témoins, ce qui, en matière criminelle, était contraire aux constitutions (1).

A côté des agents qui prêtaient une aide active aux inquisiteurs, il y avait les espions, qui correspondaient soit avec la duchesse, soit avec le cardinal de Granvelle, par le moyen duquel leurs propos arrivaient au roi, soit avec le roi lui-même. Tel était le frère Lorenzo de Villavicencio, religieux andalou, de l'ordre de Saint-Augustin. On le trouve en 1561 et dans les années suivantes à Bruges, où, tout en remplissant les fonctions d'aumônier des marchands espagnols établis dans cette ville, il s'était constitué le protecteur de l'inquisition, le défenseur de Titelman, dénonçant le magistrat comme fauteur d'hérésie et, d'une manière générale, les seigneurs, qu'il accusait d'être animés des pires intentions. Les plus fidèles sujets du roi, Viglius, président du conseil privé, le conseiller Hopperus, ne sont pas épargnés. Le premier n'a-t-il pas déclaré en plein conseil qu'il n'y avait plus de remède, « quand même Dieu descendrait du ciel? » Il n'hésite pas à blâmer jusqu'à la sœur du roi de ce qu'elle n'obéit pas toujours aux ordres qui lui sont envoyés d'Espagne. Il excite

(1) *Ibid.*, 410, 425, 427. — « Del Canto est si très odieux que je le doubte et ne lui oseroie parler. » Morillon à Granvelle, 28 avril 1566. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I, 228. — Marguerite au roi, 12 novembre 1563. *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, III, 151-153.

Philippe II à soutenir l'inquisition, loin de l'affaiblir, ainsi qu'on le demande en invoquant les privilèges du pays : est-ce que jamais un prince catholique a admis des privilèges contraires à la foi et favorables à l'hérésie? Les informations qu'il adresse à Philippe II ne sont pas circonscrites au domaine religieux : il instruit le roi de la situation générale, du choix à faire pour les emplois vacants, apprécie, en les classant par ordre de fonctions ou de professions, ceux qui ont une part de responsabilité dans les événements, gentils hommes ayant des gouvernements ou des charges militaires, magistrats, évêques, abbés, ecclésiastiques, prédicateurs, etc.

Comme Alonso del Canto, Villavicencio se fait gloire du mépris et de la haine qu'il s'est attirés en jouant ce rôle et des dangers qu'il court. Pendant les troubles de l'année 1566, on le voit obligé de se cacher de crainte d'être mis à mort. Revenu en Espagne, il continuera à affermir Philippe II dans son intransigeance et ses mauvaises dispositions à l'égard des Flamands (1).

S'il est vrai que le roi ne veut pas introduire l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas, ses agents n'en emploient pas moins ici les procédés du saint office. Ils entretiennent même avec les inquisiteurs espagnols une correspondance à laquelle Philippe II est mêlé; on le voit adresser à sa sœur, pour être

(1) Revenu en Espagne, il adressa à diverses reprises, en 1567 et dans les années suivantes, à Philippe II des mémoires sur la situation dans les Pays-Bas. Des copies de ces documents, ainsi que de ses rapports antérieurs, se trouvent aux Archives générales du royaume, Cartulaires et manuscrits, 1863.

communiquées aux échevins, des demandes d'information venant de l'inquisition d'Espagne : il voudrait savoir si, comme il le désire, on pourrait atteindre des gens suspects qui habitent les Pays-Bas et lui sont dénoncés par le saint office. Un jour, il envoie une dénonciation des inquisiteurs de Séville visant un hérétique qui habite Anvers. Granvelle doit lui faire observer que cette dénonciation ne suffit pas pour exercer des poursuites. « Ici, écrit-il, on ne procède ni par conjecture, ni par soupçon, ni par délation simple et non accompagnée de témoignages légitimes. Le margrave non plus ne peut, par suite des privilèges du pays, appliquer la torture sinon ensuite d'un jugement des échevins, en leur présence, en présence de quelques hommes du peuple et avec beaucoup de cérémonie, l'inculpé étant bourgeois d'Anvers (1). »

Forts de l'appui qu'ils trouvaient en Espagne, les inquisiteurs et leurs agents allaient ainsi, au mépris des privilèges, multipliant les arrestations arbitraires, se substituant aux baillis et officiers de justice, qu'ils terrorisaient, par qui ils se faisaient prêter main forte, qui n'osaient résister, de crainte d'être à leur tour dénoncés comme suspects ou fauteurs d'hérésie. A Bruges pourtant, on voit le magistrat leur opposer une énergique et opiniâtre résistance ; il est constamment sur la brèche, veille et ne cesse de protester. Ses démêlés avec Titelman remplissent les corres-

(1) *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, VI, 204, 237-238.

pondances de l'époque. Il remontre au roi que toutes ces pratiques sont odieuses, dans le pays de Flandre particulièrement, « gouverné et maintenu en bonne police par bonnes et louables coutumes, libertés, droits et privilèges; » il lui rappelle que, comme ses prédécesseurs, il a juré de respecter les constitutions.

Mais toutes les protestations qui lui étaient adressées et jusqu'aux remontrances des plus fidèles ministres devaient échouer contre l'intransigeance de Philippe II et son parti pris de ne rien tolérer qui fût contraire au maintien de son autorité.

Ainsi grandissait chaque jour la mésintelligence entre le roi et ses sujets des Pays-Bas. Mais ce n'est pas dans le seul dissentiment en matière religieuse qu'il faut en rechercher l'origine. La grande majorité des Flamands n'était pas favorable aux doctrines nouvelles, et l'opposition si ardente que le roi rencontra dans la répression de l'hérésie provient moins des ordonnances que de l'application qui en fut faite. Philippe II n'avait rien changé aux édits de son père; ce qui était nouveau, c'était l'esprit qui se faisait apercevoir dans l'application, la violation constante par les inquisiteurs des droits des provinces, les moyens arbitraires employés par eux dans la recherche des hérétiques, l'appui qu'ils trouvaient en Espagne, où l'on exigeait une répression sévère. Quand certains seigneurs protestaient contre la rigueur des placards, avec cette franchise qui déplaisait tant à Madrid, quand ils déclaraient que la peine du dernier supplice n'était plus un remède à « une maladie invétérée, » qu'il n'était pas bon de

verser le sang pour la religion, ils exprimaient une opinion presque générale (1).

Le comte d'Egmont, qui partageait ce sentiment, eut la naïveté de croire qu'il parviendrait à convertir le roi, quand il fut envoyé près de lui pour exposer la situation générale et les remèdes qu'elle comportait. Bien intentionné, très franc, très droit, très honnête, il n'avait ni la solidité, ni la pénétration, ni la finesse qu'exigeait une mission aussi délicate. Il était présomptueux, sensible à la flatterie ; les Espagnols, qui le connaissaient, ne manquèrent pas d'exploiter ce côté de son caractère (2). On lui fit les plus grands honneurs ; le duc d'Albe, qui, au fond, le détestait, vint à sa rencontre avec une nombreuse suite de personnages du plus haut rang ; Philippe II l'accueillit affectueusement. Nous ignorons quels entretiens il eut avec le roi ; nous savons seulement qu'ils le satisfirent, car, lorsqu'il partit, le 9 avril 1565, il se déclarait l'homme le plus heureux du monde.

A son arrivée à Bruxelles, il annonça des dépêches du roi qui bientôt dissiperaient toutes les causes de mécontentement (3). Sur ces assurances, l'apaise-

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par de Reiffenberg, 257-259. — *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, VII, 74. — *Correspondance de Philippe II*, II, 36. — Un étranger, témoin des troubles de cette époque, les attribue à la haine de l'inquisition, mais constate en même temps que la population reste attachée au catholicisme. « Le pays, remarque-t-il, veut être gouverné avec douceur et bienveillance. » Daniel de Bomalès à François di Marchi. A. Cauchie, *Episodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tome XXIII, (1892), p. 34.

(2) Le roi, qui avait pu l'apprécier pendant son séjour dans les Pays-Bas, avait essayé alors, en le flattant, de le détacher de ses amis, mais il avait échoué contre la droiture d'Egmont. Viglius et Hopperus, *Mémoires*, p. 89.

(3) Armenteros à Gonzalo Perez, 11 janvier 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 391.

ment se produisit ; mais il fut de courte durée. Une lettre en date du 13 mai vint faire évanouir l'espoir qu'on avait fondé sur les déclarations du comte d'Egmont : elle prescrivait l'application rigoureuse des édits. La déception allait s'accroître encore à l'arrivée des fameuses dépêches du bois de Ségovie, du 17 et du 27 octobre : Philippe II exigeait que les édits fussent appliqués dans toute leur rigueur, sans négligence et sans faiblesse ; les juges trouvés trop mous seraient remplacés par d'autres « de plus de cœur et de meilleur zèle ; » les inquisiteurs, qu'on incriminait si fort, devaient, au contraire, être soutenus et honorés.

Sous prétexte que les placards dataient du temps de son père, qu'il n'innovait en rien, Philippe II repoussait donc les remontrances qui lui étaient adressées. On pouvait cependant lui objecter que ce qui était nouveau, c'était l'ordre d'établir l'inquisition partout, sans exception, alors qu'en Brabant elle n'avait jamais existé, qu'à Anvers elle ne fonctionnait pas, à cause de la difficulté reconnue, du temps de l'empereur, de procéder contre les hérétiques dans une ville où les commerçants étrangers étaient en grande partie des réformés. Et puis, dans le reste du pays, le nombre des adhérents aux nouvelles doctrines s'était tellement multiplié que les gouverneurs déclaraient l'exécution des placards impossible.

Irrité du sanglant affront qu'il prétendait avoir reçu d'Espagne, le comte d'Egmont ne se borna pas à protester ; il alla plus loin : suivant lui, les

ordres du roi, du 13 mai, étaient contraires aux promesses qu'il avait recueillies de sa bouche et il se plaignit hautement dece qu'onle faisaitpasser « pour homme non véridique ». Fut-il réellement trompé par Philippe II ? Avait-il reçu, comme il le soutenait, des promesses *verbales* sérieuses ? Jusqu'à quel point son allégation était-elle fondée ? Il est bien difficile d'admettre que le roi lui eût fait entrevoir des concessions importantes. Dans l'instruction qu'il rapporta d'Espagne, et dont le conseil d'état entendit la lecture sans protester, dans la dépêche du 13 mai, comme plus tard dans celles du mois d'octobre, Philippe II exige l'application rigoureuse des édits. Il n'avait cessé de déclarer qu'il aimerait mieux perdre mille vies, s'il les avait, que de consentir à ce qu'il fût fait aucun changement aux ordonnances de son père ; comment admettre qu'il eût pu, dans ses entretiens avec Egmont, promettre un adoucissement, alors que sa volonté contraire était si formellement, si énergiquement exprimée ? Aussi s'étonnait-il des accusations dont il était l'objet, et, en fait, aucun document connu ne permet de les taxer de duplicité dans cette circonstance.

Sur un seul point, on remarque une différence dans les ordres donnés par Philippe II à cette époque au sujet de l'application des édits : outre que, dans la dépêche du 13 mai, le ton est plus rigoureux que dans l'instruction rapportée par Egmont, le roi, renouvelant ses déclarations antérieures au sujet des châtiments à infliger aux hérétiques, y prescrit l'exécution des anabaptistes même *repen-*

tants. La protestation d'Egmont porte effectivement en partie sur cette dernière disposition : il était persuadé, et il affirmait que d'après les promesses *verbales* du roi, il pouvait attendre des concessions sur ce point comme sur le reste. Cette conviction, partagée par Guillaume d'Orange, faisait écrire par ce dernier, au mois de novembre encore, que « le roi avait fait concevoir un assez bon espoir, mais que, dans ses dernières lettres, il ordonnait de couper la tète même à ceux qui se convertissaient (1). »

Quoi qu'il en soit, le comte d'Egmont était si bien parvenu à faire partager son mécontentement à ses amis que le prince annonçait, comme lui, l'intention de se retirer dans ses terres, que dans le Hainaut, le marquis de Berghes, dans le Luxembourg, Pierre-Ernest de Mansfeld, en Gueldre, le comte de Meghem se disaient également prêts à renoncer à leurs charges si le roi maintenait ses ordres. Le baron de Montigny, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, se refusait même à renouveler la publication des placards.

A ce concert de reproches et de menaces s'ajoutaient les plaintes des ministres les plus dévoués, qui voyaient avec regret la gouvernante céder trop

(1) Groen, *Archives*, I, 440. — Viglius et Hopperus, *Mémoires*, 283-285. — *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXXIX-CXXX. — Ce qui est curieux, c'est qu'à Madrid même, on s'ingéniait à trouver une explication à ces affirmations contradictoires. Gonzalo Perez croyait la trouver dans cette circonstance qu'il arrivait souvent au roi de traiter les mêmes affaires avec plusieurs ministres, cachant aux uns ce qu'il confiait à d'autres. Gonzalo Perez à Armenteros, 30 juin 1565. *Correspondance de Philippe II*. I. 358. Cette mission du comte d'Egmont est d'ailleurs restée, avec les incidents qui suivirent, un des points obscurs de la révolution du XVIe siècle.

aux volontés de son frère (1), si bien que Marguerite, pour leur donner satisfaction, finit par déclarer le Brabant et Anvers exempts d'inquisition, par ce motif, disait-elle, que les inquisiteurs n'y avaient jamais fonctionné et que l'intention du roi n'avait jamais été d'introduire des nouveautés en cette matière.

Mais ces concessions partielles n'étaient plus suffisantes pour apaiser les esprits, surexcités par les lenteurs et l'intransigeance du roi. Les protestations, les appels à la résistance persistaient énergiques ; l'agitation était entretenue par des écrits satiriques dans lesquels on annonçait l'établissement de l'inquisition d'Espagne. Alarmée par les colères qu'elle entendait gronder autour d'elle, découragée par l'impuissance où elle se trouvait de vaincre les résistances qu'elle rencontrait partout, Marguerite de Parme conjurait son frère de donner quelque satisfaction aux seigneurs, de venir pacifier les Pays-Bas, d'assembler même les états généraux et, dans son anxiété, elle finissait par exprimer, à son tour, le désir de se retirer (2).

C'est à ce moment qu'un groupe de gentilshommes entreprit de régler le mouvement d'opposition en créant la Confédération des nobles. Par l'acte célèbre qui porte le nom de Compromis, ils s'engageaient, tout en protestant de leur fidélité au

(1) Viglius se plaignait de ce que la gouvernante eût « aliéné de soi ceux qui du commencement faisaient leur mieux de l'assister » et les eût « désautorisés » le plus qu'elle avait pu. Morillon à Granvelle, 30 novembre 1565, Groen. I, 442.
(2) Lafuente, XIII, 178-179. — Armenteros à Gonzalo Perez, 11 janvier 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 391.

roi, à empêcher l'établissement de l'inquisition, à réclamer l'abolition des placards et leur remplacement par des mesures qui seraient prises avec l'avis des états généraux. L'histoire doit reconnaître la courageuse initiative de ces hommes dévoués qui donnèrent le signal de la résistance et s'illustrèrent par leur énergie, leur vaillance et leur ténacité, comme Nicolas de Hames, roi d'armes de la Toison d'Or, qui parcourait le pays pour recruter des adhérents, Bréderode, trop écervelé sans doute pour un chef de parti, mais qui savait remuer les foules, Guillaume de la Marck, le chef des gueux de mer, Escaubecque, le calviniste facétieux, qui, dans la châtellenie de Lille, conduisait plus tard ses coreligionnaires « une paternostre au col et un Pantagruel en la main (1) », Jean de Marnix, qui allait périr dans l'échauffourée d'Austruwel (2). Mais, sauf Louis de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde et quelques autres, plus calmes, plus réfléchis, les promoteurs du mouvement, jeunes et légers, possédaient, en

(1) Morillon à Granvelle, 22 mars 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 300.

(2) D'après la déclaration d'un gentilhomme confédéré, Cock de Neeringen, fait prisonnier en Frise, le 7 mai 1567, c'est ce Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, et non pas son frère, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, ainsi qu'on l'a cru longtemps, qui aurait eu l'idée du Compromis et devrait en être considéré comme le rédacteur. Dans sa confession, ce Cock de Neeringen dit positivement qu'à la fin du mois de décembre 1565, il se trouva, avec d'autres gentilshommes, dans la maison de Hames, où le sieur de Toulouse leur proposa de faire entre eux une ligue ou confédération pour s'opposer à l'introduction de l'inquisition d'Espagne, et qu'à cet effet il avait « ordonné une forme de compromis, » qu'ils lurent et corrigèrent. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 628. — Il est à remarquer que le même Jean de Marnix fut également le rédacteur, avec Gilles Le Clercq, licencié ès lois, de la troisième requête, par laquelle les confédérés se plaignaient de la non-exécution de l'accord du 25 août 1566. *Ibid.*, p. 651.

général, plus de hardiesse et de résolution que d'autorité et de prudence. Parmi les milliers de signatures qui furent bientôt recueillies, on ne voit figurer le nom d'aucun des personnages qui occupaient les charges les plus importantes dans l'armée ou l'administration.

L'agitation provoquée par les confédérés prit cependant d'assez grandes proportions pour inquiéter la gouvernante. Quand, le 5 avril 1566, ils vinrent, en nombre imposant, présenter à Marguerite de Parme la fameuse requête dans laquelle, tout en renouvelant l'assurance de leur fidélité au roi, ils réclamaient l'adoption des points qui faisaient l'objet du Compromis, la duchesse intimidée prit l'engagement de proposer au roi l'adoucissement des placards. De là le projet soumis à l'examen d'une commission composée des membres du conseil d'état et du conseil privé, des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison d'Or. L'opinion générale fut pour le maintien exclusif de la religion catholique ; mais on reconnut la nécessité de supprimer l'inquisition papale, introduite dans les Pays-Bas par Charles-Quint et devenue odieuse avec son système de délation, pour la remplacer par l'inquisition épiscopale. On réclamait aussi la modération des édits et un pardon général en faveur de tous ceux qui avaient pris part au Compromis et à la présentation de la requête. On insistait enfin sur la nécessité de la prompte arrivée du roi (1).

(1) Notules du conseil d'état rédigées par le secrétaire Berty. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, VI, 355-403.

Deux membres du conseil d'état, le marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut, et le baron de Montigny, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, furent chargés d'aller exposer à Philippe II la situation et lui demander d'approuver les décisions qui venaient d'être prises (1).

Très hésitante d'abord, ne sachant trop quel parti conseiller à son frère, persuadée des inconvénients qui résulteraient de l'emploi de la force, ne pouvant se résoudre à appuyer sans réserve le projet de modéraration, Marguerite de Parme s'en rapportait à la prudence de son frère et le priait de lui faire connaitre ses intentions (2). Bientôt, emportée elle-même par le courant qui entraînait les meilleures volontés, sollicitée par ses ministres les plus dévoués, Berlaymont, Viglius, Arenberg, elle finit par conseiller au roi de céder sur les trois points principaux du projet qui venait d'être arrêté (3).

Avant même que Montigny et Berghes fussent arrivés en Espagne, Philippe II avait arrêté sa réponse : il était résolu à ne rien concéder, dût-il

(1) Instruction de Marguerite de Parme pour Berghes et Montigny, 29 mai 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 418.

(2) *Ibid.*, 401-402.

(3) La duchesse au roi, 21 juin, 1er juillet 1566. *Ibid.*, 423, 427-428. — C'était, du reste, l'avis général. Les états de Flandre, réunis à Gand pour délibérer sur le projet de modération, demandaient, le 25 mai 1566, que l'inquisition fût entièrement abolie, que les évêques et autres gens d'église ne pussent intervenir dans les poursuites pour crime d'hérésie exercées contre des laics, que les officiers ne pussent pénétrer dans les maisons sans une ordonnance du magistrat du lieu. *Ibid.*, 565-567. — Dans une lette à Granvelle, du 12 mai 1566, Morillon exprime le vœu de voir le roi céder sur les trois points principaux, pour que tout ne soit pas « irrémédiablement perdu. » *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I. 244.

par là risquer de tout perdre (1). Mais, conformément à ses habitudes de lenteur et de dissimulation, il allait, pendant plusieurs mois, cacher sa pensée et ses intentions véritables. A Montigny, qui lui exposait la nécessité d'abolir l'inquisition, de modifier les placards, d'accorder un pardon général, il répondait que c'était chose de grande conséquence, qu'il voulait y réfléchir mûrement, qu'il aviserait.

Pendant qu'il temporisait ainsi, il assembla au château de Valsain, dans le bois de Ségovie, où il passa la saison d'été cette année, le conseil d'état pour délibérer sur les propositions qui lui avaient été apportées des Pays-Bas. Aux conseillers présents à la délibération, le comte de Feria, don Antonio de Tolède, don Juan Manrique de Lara, Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, le comte de Melito, Louis Quijada, le roi adjoignit Tisnacq, président du conseil de Flandre, garde des sceaux des Pays-Bas en Espagne, le conseiller Hopperus, venu pour remplacer Tisnacq, et le secrétaire Courteville. L'avis du conseil fut qu'on ne pouvait faire les concessions demandées sur les trois points; mais, vu l'état de trouble et l'impossibilité pour le roi d'effectuer en ce moment son voyage projeté, il y avait lieu de s'accommoder au temps et d'octroyer un pardon général, en exceptant les principaux hérétiques, les ministres et les prédicants. On proposait, en outre,

(1) Le roi à la duchesse, de sa main, 12 mai 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 415. — L'archevêque de Rossano rapportant au cardinal Reomane, le 9 avril 1566, un entretien qu'il a eu avec le roi. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, p. 86-87.

le rétablissement de l'inquisition épiscopale ordinaire et la révision des placards jusqu'à l'arrivée du roi (1).

Philippe II parut d'abord vouloir céder. L'inquisition apostolique, observait-il dans une lettre ostensible à la gouvernante, avait été régulièrement introduite dans les Pays-Bas à cause du petit nombre des évêques et de la négligence de ceux qui exerçaient les fonctions d'inquisiteurs ; maintenant, au contraire, les nouveaux évêques y pourraient pourvoir. Il consentait donc à ce que cette forme d'inquisition papale cessât, pourvu que l'inquisition épiscopale fût établie comme il appartenait de droit. Il ne s'opposait pas à la modération des placards, mais le projet qui lui était soumis devait être modifié. Quant au pardon général, il était disposé à l'accorder aussi bien à ceux qui avaient contrevenu aux édits contre l'hérésie qu'aux confédérés. Enfin, il annonçait l'intention de se rendre dans les Pays-Bas dès le printemps prochain au plus tard (2).

Venant de Philippe II, ces concessions étaient importantes ; elles dépassaient même tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Mais la surprise qu'on éprouve en les rencontrant dans sa correspondance cesse bientôt à la lecture d'un document d'où il ressort qu'il avait l'intention de ne pas tenir ses

(1) Hopperus, *Recueil et Mémorial des troubles*, dans : Viglius et Hopperus, *Mémoires*, p. 327-329. — Dans son exposé des délibérations au bois de Ségovie, Cabrera, I, 478-479, reproduit presque littéralemen la relation d'Hopperus.

(2) Le roi à la duchesse, 31 juillet et 2 août. *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par de Reiffenberg, p. 96, 119, 139-140. La lettre du 2 août est donnée ici par erreur avec la date du 31 juillet.

promesses. Le 9 août, il réunit au château de Valsain le duc d'Albe, deux théologiens, le licencié Francisco de Menchaca, le docteur Martin de Velasco, et un notaire, Pedro de Hoyos. En leur présence, il déclara que, quoiqu'il eût autorisé sa sœur à accorder le pardon aux fauteurs des troubles, il ne se considérait pas comme tenu par cet engagement parce qu'il n'avait pas agi librement, qu'il entendait, au contraire, punir les auteurs des délits commis contre la religion et contre sa souveraineté. Le notaire dressa acte de la déclaration, que le roi se réservait de rendre publique quand il le jugerait opportun. Au souverain pontife, il faisait annoncer par l'ambassadeur d'Espagne à Rome sa résolution de ne rien permettre de contraire au service de Dieu ; il ajoutait que, d'ailleurs, l'inquisition ayant été établie dans les Pays-Bas par le pape, l'abolition qu'il en avait accordée, pour y substituer l'inquisition épiscopale, ne pouvait avoir de force sans le consentement du Saint-Siège (1). A Marguerite de Parme, il déclarait, le 24 août, refuser aux confédérés l'assurance réclamée par eux et l'assemblée des états généraux ; dans une lettre du 30, il interdisait les prêches. Mais quand ce dernier ordre arriva, la gouvernante s'était vue contrainte de faire des concessions bien autrement importantes pour apaiser le formidable orage qui venait d'éclater sur les Pays-Bas.

Encouragés par la modération forcément introduite dans les poursuites et par la sympathie qu'ils

(1) Le roi au grand commandeur de Castille, Louis de Requesens, son ambassadeur à Rome, 12 août 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 445-446.

rencontraient chez les confédérés, les réformés agissaient comme si le libre exercice de la religion leur eût été accordé. De la Flandre, où elles avaient commencé, les prédications s'étaient étendues dans le Tournaisis, le Brabant, la Hollande, la Gueldre, l'Overyssel. Sur tous les points du pays, dans les campagnes, aux portes des villes se tenaient des assemblées que protégeaient des gens armés. Marguerite de Parme cependant attendait toujours les résolutions de son frère; la noblesse se montrait de plus en plus mécontente; les confédérés, irrités de ne recevoir que de vaines promesses, menaçaient la gouvernante de la fureur du peuple et encourageaient par leur attitude les religionnaires à la résistance. Tout annonçait la tempête. Elle se déchaina brusquement.

En quelques jours, d'un bout à l'autre du pays, des bandes se ruèrent sur les églises et les couvents, détruisant tout : autels, statues, tableaux, tombes, fonts baptismaux, images, ornements. Excités par les prédicateurs, qui leur avaient fait prendre en haine le culte des images, les iconoclastes accomplirent leur œuvre de destruction sous les yeux de la population, qui y assista presque partout impassible. A Anvers, l'église Notre-Dame fut saccagée, à la vue des bourgeois en armes, par une poignée de vauriens qui les invitaient à rester tranquilles et accomplissaient leur sinistre besogne au cri de : Vivent les gueux !

La gouvernante, obligée de chercher un moyen de pacifier les esprits, n'en trouva pas d'autre que de

signer, le 25 août, tout en constatant, elle aussi, qu'elle y était contrainte, l'accord en vertu duquel l'inquisition était abolie, les prêches autorisés aux endroits où ils avaient eu lieu jusque là, à la condition que les réformés mettraient bas les armes et feraient cesser les troubles. Convention boiteuse, qui laissait subsister les causes de malentendu et les sources de conflits : l'une des parties n'avait fait de concessions qu'avec l'arrière-pensée de les retirer ; l'autre, comme on pouvait le prévoir, ne devait pas s'en contenter. Au moment où elle signait l'accord, la gouvernante avait protesté devant Mansfeld, Arenberg, Berlaymont, Noircarmes et Viglius, qu'elle cédait à la violence et déclaré qu'elle n'avait d'ailleurs pas le pouvoir d'obliger le roi à tenir une promesse faite dans ces conditions. Le 30 septembre elle désavouait formellement les concessions qu'elle avait faites le 25 août (1).

De part et d'autre, on s'observait avec défiance. Les églises se rouvrirent, mais timidement ; les protestants allèrent à leurs prêches sans armes, mais l'œil au guet ; la confédération fut dissoute, mais les signataires du Compromis recrutaient sous main des hommes à l'étranger pour être prêts à résister au cas où Philippe II recourrait à l'emploi de la force, comme sa sœur l'excitait à le faire. Marguerite de Parme avait reconnu l'existence de la nouvelle religion, mais elle défendait l'exercice de leur culte aux réformés, qui se plaignaient de ne pas voir inter-

(1) Acte secret, signé par Berty. *Correspondance de Philippe II*. II, 588-595.

prêter plus largement les concessions qui leur avaient éte faites (1). A leurs récriminations, la gouvernante finit par répondre en remettant en vigueur les placards relatifs aux assemblées illicites ; elle enjoignit aux religionnaires de dissoudre leurs associations, leur interdit les prêches dans les villes, la levée de contributions pour l'exercice de leur culte, tous colloques, synodes, assemblées publiques et conférences, sous peine du dernier supplice (2).

Ces mesures réactionnaires ne pouvaient manquer de provoquer des résistances. Valenciennes, où les réformés dominaient, refusa de recevoir une garnison. Les habitants furent déclarés rebelles. Une bande nombreuse de sectaires, venant de la West-Flandre au secours de la ville, fut mise en déroute près de Lannoy, entre Valenciennes et Tournai (3). Une autre qui s'était formée dans le même dessein, fut dispersée près de Watrelos, dans la châtellenie de Lille. Le 13 mai 1567, une troupe de calvinistes, enrôlés à Anvers et commandés par Jean de Marnix, était complètement défaite à Austruwel. Le 23, la ville de Valenciennes, privée des secours qu'elle attendait, tombait aux mains de Noircarmes. Tournai avait été mis à la raison depuis le commencement de l'année. Anvers, où Bréderode dirigeait l'oppo-

(1) Te Water, IV, 262.

(2) Diegerick, *Mémoire du magistrat d'Ypres*, III, 214-217, 238-241.

(3) Les bandes de la West-Flandre avaient les enseignes vertes, avec une croix de Bourgogne rouge, portant, d'un côté, les armes du roi d'Espagne, avec l'inscription : *Verbum Domini manet in æternum ;* de l'autre, une besace et une gourde, avec la devise : « Toujours fidèles au roi. » Louis de Nassau à Guillaume de Hesse, Amsterdam, 4 janvier 1567. Blok, *Correspondentie van en betreffende Lodewijk van Nassau*, p. 59.

sition, se soumit sans résistance. Le 9 mai, Noircarmes entrait à Amsterdam. Le 28, un édit interdisait les prêches et punissait de la pendaison les violences envers la religion catholique. Les prédicants, sommés de sortir du pays, partaient, entraînant à leur suite une grande quantité de religionnaires.

La réforme vaincue, il restait à anéantir les derniers vestiges de l'opposition politique. Marguerite de Parme imposa dans ce but le renouvellement du serment de fidélité à tous les gens en charge : plus de ligue ni de confédération ; obligation de servir le roi envers et contre tous, partout où il l'ordonnerait : telle était la formule. La mesure n'atteignait pas seulement les anciens confédérés, mais Orange et ses amis.

Après une longue hésitation, Egmont et Hornes signèrent la déclaration écrite qu'on réclamait d'eux. Le comte d'Hoogstraeten et Bréderode refusèrent. Le prince d'Orange, tout en protestant de sa fidélité, fit de même : il avait juré de maintenir les privilèges des provinces dont le gouvernement lui était confié, et, d'après les termes étroits de la nouvelle formule de serment, il pouvait, remarquait-il, se trouver dans l'obligation d'exécuter des ordres contraires à ses engagements. Il avait horreur des supplices infligés pour cause de religion, et il ne voulait pas être l'exécuteur des édits qui entraînaient la peine capitale pour cette cause. Enfin la personne qui lui commanderait au nom du roi pourrait être telle qu'il lui répugnerait de reconnaître son autorité : c'était une allusion non déguisée au duc

d'Albe (1). Le 22 avril, il partait de Bréda pour l'Allemagne, après avoir inutilement tenté d'entraîner Egmont avec lui. Egmont devait payer de sa vie la faute qu'il commettait en restant sourd aux représentations de son ami.

Loin d'être disposé à faire les concessions qu'on lui demandait, Philippe II ne songeait plus qu'à la répression et aux moyens de raffermir son autorité ébranlée. Depuis plusieurs mois, il délibérait au sujet des propositions apportées par Montigny et Berghes quand lui était venue la nouvelle des dévastations commises par les iconoclastes; puis d'autres non moins alarmantes arrivèrent : les concessions faites par sa sœur, le pardon promis aux confédérés, les prêches tolérés, les églises occupées en beaucoup d'endroits par les réformés, les seigneurs réclamant la réunion des états généraux à bref délai et l'abolition complète des placards. Une prompte décision, cette fois, s'imposait. Mais la célérité n'était pas dans les habitudes de Philippe II; il continua à délibérer, bien que ses hésitations compromissent chaque jour davantage le maintien de son autorité et l'existence même de la religion.

Cette dernière considération préoccupait vivement Pie V, qui observait avec crainte les progrès de la Réforme dans les Pays-Bas et exhortait depuis longtemps le roi à prendre des mesures pour arrêter le mal. A la nouvelle des excès commis par les briseurs d'images, il avait redoublé d'instances et

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, CXL-CLXIII.

exprimé le regret que le roi catholique n'eût pas suivi les conseils qu'il ne cessait de lui donner. Maintenant que les esprits étaient surexcités, que le trouble et la confusion régnaient partout, il redoutait de voir le gouvernement employer la violence et provoquer les plus redoutables excès; il engageait donc le roi à recourir plutôt à la voie des négociations qu'à la force des armes et le pressait de se rendre sans retard dans les Pays-Bas. L'évêque d'Ascoli, chargé d'aller agir en ce sens sur le roi fut reçu froidement. Philippe II se plaignit même au pape d'une démarche qui pouvait faire croire que son zèle avait besoin d'être excité et donner de lui une mauvaise opinion dans la chrétienté. Il considérait, d'ailleurs, comme préjudiciable au service de Dieu le recours aux négociations qui lui était recommandé, et il était décidé à s'exposer aux hasards de la guerre plutôt que de rien permettre qui fût contraire à la foi catholique et à l'autorité du Saint-Siège(1).

Malgré l'impression défavorable produite en Espagne par les excès du mois d'août et les événements qui avaient suivi, Berghes et Montigny persistèrent à recommander au roi la voie de la douceur. Ils lui conseillaient de ne pas aller avec une armée aux Pays-Bas et de s'y faire précéder par le prince d'Eboli, qu'ils connaissaient, disaient-ils, « homme sincère, véritable, affable, nullement appassionné, » et qui travaillerait avec succès à la négociation(2).

---

(1) Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, II, 370-376.
(2) Mémoire au roi, 15 novembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, II, 598-600. — Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 92-93.

Ruy Gomez, prince d'Eboli, était, en effet, comme le cardinal Espinosa, partisan d'une politique modérée. Mais un autre courant existait au sein du conseil, qui poussait à la répression à outrance; il était représenté par le comte de Chinchon, don Juan Manrique de Lara et le duc d'Albe. Celui-ci s'offrait même à aller étouffer l'insurrection dans le sang (1). Philippe II, cédant à ses excitations, le choisit pour être l'instrument de sa vengeance.

---

(1) Cabrera résume la discussion qui eut lieu à ce sujet au conseil d'état. I, 489-495. Strada la mentionne également. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, tome I, introduction, p. CLII, fait remarquer qu'il n'a rien trouvé de nature à confirmer ou à démentir les détails fournis par l'un et l'autre de ces historiens, détails qu'il est porté à révoquer en doute, d'autant plus que Herrera ne mentionne même pas la délibération dont il s'agit. Plus tard, il en a admis, avec raison, l'authenticité, en donnant la préférence au récit de Strada, qui s'accorde avec les informations données par Fourquevaux. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, 2e édition, Paris, 1867, p. 249-250.

CHAPITRE IV.

Rétablissement de l'autorité du roi

Le duc d'Albe. — Son programme. — Le conseil des troubles. — Les exécutions. — Supplice de Montigny. — Rôle de la noblesse dans la résistance. — Guillaume d'Orange chef de l'opposition. — Echec de sa campagne contre le duc d'Albe en 1568. — Honneurs conférés au duc d'Albe par le pape. — Rodomontades espagnoles.

Au moment où il arrivait dans les Pays-Bas, le duc d'Albe était âgé de cinquante-neuf ans. D'une taille au dessus de la moyenne, maigre, les traits durs, le teint hâlé, reflétant un tempérament bilieux (1), tout dans sa physionomie accusait cette rudesse de caractère qui le faisait passer pour n'avoir pas de cœur et dont les Flamands devaient particulièrement éprouver les effets. En dépit des inimitiés qu'il s'était attirées par un caractère orgueilleux, Charles-Quint, reconnaissant ses hautes qualités comme militaire et homme d'état, l'avait recommandé à Philippe II, à condition toutefois qu'il ne se livrât pas trop à lui, car il le savait dominateur, hautain, ne supportant qu'avec peine la contradiction (2). Il est vrai que ce caractère entier ne l'empêchait pas de placer le service du roi au-dessus de tout, même au-dessus de son dévouement à l'Eglise et au souverain pontife.

(1) Relation de Badoaro, 1557. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. P. 72.

(2) E. Gossart, *Charles-Quint et Philippe II*, p. 25.

C'est ainsi que, dans la guerre faite par Paul IV, allié de Henri II, au roi d'Espagne, il avait défendu les droits de Philippe II en Italie sans égard pour le respect dû au chef de la chrétienté, en qui il ne voyait plus alors qu'un ennemi politique, indigne de considération et de pitié : il le sommait publiquement de cesser ses hostilités, lui reprochait de manquer de parole, « chose, disait-il, qui chez l'homme le plus bas se tient pour infamie, » d'user de pratiques inusitées jusque-là contre un roi aussi juste, aussi catholique que le sien ; il l'accusait de salir son nom d'une tache qu'il ne pourrait effacer de l'histoire, d'avoir une âme cruelle; il annonçait l'intention d'aller le châtier et d'abattre au besoin, pour arriver jusqu'à lui, les murs de la ville éternelle. Puis, le pape ayant été forcé de faire la paix, on avait vu son fougueux adversaire, redevenu fils soumis, aller humblement demander pardon au saint père de l'offense qu'il lui avait faite en envahissant les états de l'Eglise.

Chargé du commandement de l'armée qui précédait, disait-on, Philippe II prêt à venir rétablir l'ordre dans les Pays-Bas, il arrivait ici avec la résolution de faire payer de la vie aux chefs de la résistance leur opposition aux volontés du roi. Il détestait d'ailleurs les Flamands, et l'aversion qu'il ressentait pour eux n'avait fait que croître à mesure que s'accusait leur mécontentement. « Chaque fois que je vois les lettres de ces seigneurs de Flandre, écrivait-il au roi en 1563, elles me transportent au point que, si je ne m'efforçais de maîtriser ma colère,

mon opinion paraitrait à Votre Majesté celle d'un homme frénétique. » Il estimait déjà alors que certains méritaient qu'on leur coupât la tête, mais il conseillait de dissimuler jusqu'au moment propice.

Ce moment était arrivé.

Sa commission de capitaine général donnait au duc d'Albe des pouvoirs égaux à ceux de la gouvernante : il était chargé d'arrêter les progrès de la rebellion, d'établir des garnisons dans les forteresses et les villes qu'il croirait devoir faire occuper militairement, d'empêcher, comme bon lui semblerait, toutes ligues, tous actes contraires au service du roi et au repos public (1). Le roi ordonnait à ses sujets de lui obéir, en tout ce qu'il leur commanderait, comme à sa sœur, jusqu'à ce que lui-même arriverait dans les Pays-Bas, ce qu'il espérait pouvoir faire dans un bref délai (2). Ces pouvoirs étendus étaient encore renforcés par ceux qui lui avaient été donnés verbalement et qui, on peut le dire, étaient illimités (3). Il partait annonçant lui-même l'intention de « faire aux rebelles du roi son maître tout le mal qui serait en son pouvoir (4), » de redresser si bien les affaires « qu'il n'en pût mésadvenir jamais plus (5). »

---

(1) Commission du 31 janvier 1567, remplaçant celle du 1er décembre 1566, moins rigoureuse. *Correspondance de Philippe II*, I, 619-621.

(2) Lettre du roi, 1er mars 1567. *Ibid.*, p. 626.

(3) Mendoça, *Commentaires*, I, 60.

(4) Déclaration du duc d'Albe à Fourquevaux, qui l'interrogeait sur le caractère de sa mission. Fourquevaux à la reine, 24 mars 1567. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 254. Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil des *Dépêches*.

(5) Fourquevaux au roi, 15 avril. *Dépêches*, I, 206. — Mendoça rapporte qu'après les premières arrestations du mois de septembre, le duc informa Marguerite de Parme qu'il avait ordre de les opérer. *Commentaires*, I, 63.

Les assertions des historiens de l'époque et du duc d'Albe à ce sujet sont confirmées par une lettre que Philippe II lui adressa le 7 août 1567, lettre dans laquelle il l'entretient de « l'affaire du châtiment » qu'on a toujours proposé comme devant s'effectuer avant l'arrivée du roi. On y voit que, sur ce point, comme sur bien d'autres, l'entente existait entre le ministre et le maître. Philippe II voudrait que le duc fût bien établi dans les Pays-Bas avant de se décider à agir; il devra voir si, en différant un peu, on ne pourrait pas inspirer confiance au prince d'Orange et l'attirer, « afin de faire de lui ce qu'il mérite. » Les exécutions terminées, le calme rétabli, l'autorité royale raffermie, Philippe II aurait apparu dans les Pays-Bas pour y jouer le rôle de pacificateur : un pardon général devait être proclamé, et don Juan d'Autriche, venu pour se former à l'administration sous la direction du duc d'Albe, serait resté chargé des fonctions de gouverneur général après le départ de son frère(1).

La répression, voilà le point essentiel du programme. Le duc d'Albe l'entend bien ainsi; il ne veut même pas compliquer sa mission en se donnant comme le vengeur de la religion offensée : ce serait s'attirer inutilement des ennuis du côté de l'Empire : à l'exemple de Charles-Quint faisant la guerre aux luthériens d'Allemagne, il annonce qu'il va mettre à la raison des rebelles, pas des hérétiques. L'arche-

(1) Lettre autographe, en partie chiffrée, du roi au duc d'Albe, 7 août 1567, en réponse à une lettre du duc, du 27 juin, relative à « l'affaire du châtiment. » *Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba*, 381-386.

vêque de Rossano, Castagna, nonce en Espagne, étonné de lui entendre faire cette déclaration, lui objecte que si l'empereur n'a pas recueilli grand fruit de sa victoire, c'est précisément pour s'être plus préoccupé de la question politique que de la réduction des hérétiques. Cette objection ne touche pas le duc d'Albe ; il a, du reste un puissant motif de maintenir sa manière de voir, c'est qu'il va se trouver dans la nécessité d'employer des gens de guerre allemands, dont beaucoup ne sont pas moins hérétiques que ceux de Flandre.

Tel était son ascendant sur Philippe II que le roi, si peu porté à transiger en cette matière, tenait alors le même langage, tout en protestant de ses sentiments catholiques et assurant au nonce qu'il ne ferait jamais d'accord avec les hérétiques, « comme en avaient fait les autres, » allusion évidemment aux concessions de son père (1).

En confiant au duc d'Albe le soin de frapper le grand coup qui devait étouffer l'esprit de révolte, il lui avait recommandé d'user de ruse. Le duc dissimula donc, fit violence à son caractère, alla jusqu'à employer les flatteries, les promesses et parvint ainsi à retenir Egmont et Hornes dans le pays. Plus défiant, plus circonspect, le prince d'Orange ne se laissa pas séduire : il envoya deux gentilhommes de sa maison souhaiter de sa part la bienvenue au duc et lui offrit ses services, en le mettant en garde contre les mauvais rapports qu'il aurait pu recevoir

(1) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 92-100.

à son sujet. Ce fut un grand désappointement pour le duc d'Albe. Cinq mois plus tard, il s'en vengera en faisant enlever de Louvain, où il étudiait, pour être conduit en Espagne, le jeune comte de Buren, fils du Taciturne. Le 9 septembre, il fait arrêter dans son propre hôtel, à l'issue d'un conseil qui y avait été tenu, les comtes d'Egmont et de Hornes. En même temps, on s'empare de Jean de Casembroodt, sieur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, qui avait signé le Compromis, d'Alphonse de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, d'Antoine Van Straelen, ancien bourgmestre d'Anvers, grand ami du prince d'Orange. Le comte d'Hoogstraeten, que le duc aurait voulu prendre dans ce coup de filet, était en Allemagne, d'où il refusa de revenir sans un sauf-conduit (1).

Le régime de la terreur commençait.

Philippe II avait fait croire que l'armée, forte de 24,000 hommes, recrutés par le duc d'Albe, ne franchirait pas la frontière avant que lui-même ne fût venu l'y rejoindre. Telle n'était pas l'intention du duc. Quelques jours après son arrivée à Bruxelles, les troupes wallonnes qui occupaient les villes étaient licenciées et remplacées par des Espagnols. Après avoir retiré aux indigènes la garde et la défense du pays, il leur enleva l'exercice de la justice en se réservant à lui seul, exclusivement, la faculté de prononcer dans les procès relatifs aux troubles. Le conseil, dit des troubles, qu'il institua aussitôt après

(1) Le duc d'Albe au roi, 9, 13 et 18 septembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 572-573, 576, 578.

les arrestations d'Egmont et de Hornes, n'était pas, à proprement parler, en effet, un conseil de justice; c'était une assemblée composée d'un président, le duc lui-même, et d'assesseurs, qui n'intervenaient pas dans le prononcé des sentences; celles-ci étaient dictées par le duc d'Albe (1); il avait pris soin, d'ailleurs, de choisir des personnes dont il fût sûr. Il se défiait, en général, des jurisconsultes, qui ne condamnent que textes en main et sur preuves bien établies, tandis que, pour lui, la raison d'état l'emportait sur les considérations de justice et les questions de droits et privilèges. Dans les provinces, il faisait instruire les causes par les magistrats ordinaires choisis à cet effet, qui lui adressaient les pièces avec leur avis. L'instruction terminée, il expédiait les affaires avec célérité. C'est dans son hôtel même que siégeait le redoutable tribunal, afin qu'il l'eût mieux à sa dévotion (2).

Les membres du conseil des troubles furent pris un peu partout, mais la besogne principale fut confiée à deux créatures du duc d'Albe, del Rio et Vargas, tous deux ignorants des lois et des pratiques judiciaires. Vargas, ancien auditeur de la chancellerie de Valladolid, était arrivé dans les Pays-Bas avec le duc d'Albe, qui avait en lui la plus grande confiance. Mal famé, insolent, ainsi que le sont d'habitude les gens qui n'ont pas la conscience tranquille et en

(1) Cette définition du conseil des troubles est donnée plus tard par le duc lui-même dans un avis au roi, du mois de janvier 1575, sur la situation. *Correspondance de Philippe II*, III, 229.

(2) Le duc d'Albe au roi, 2 octobre 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 416-417.

veulent imposer, d'une impudence qui n'avait d'égale que sa grossièreté, il prétendait en savoir plus que tous les conseillers ensemble. Comme il ne parlait ni le français, ni le flamand, il avait été décidé, par considération pour son ignorance, qu'on traiterait les affaires en latin (1). Appuyé par le docteur del Rio, il parvenait presque toujours à faire adopter sa manière de voir, ce qui faisait dire à Requesens, dans une lettre du 30 décembre 1573, à Philippe II, que les sentences étaient dictées par celui que le duc d'Albe avait choisi pour être son principal instrument.

Toutes les mesures prises par celui-ci depuis son arrivée avaient été ordonnées sans que Marguerite de Parme fût consultée autrement que pour la forme. Bien que toujours régente de nom, la sœur de Philippe II ne comptait plus, subissait chaque jour de nouvelles humiliations, se plaignait à son frère du peu de cas qu'il faisait d'elle, malgré les services qu'elle lui avait rendus pendant huit ans, tout récemment encore en rétablissant le calme dans le pays et presque partout l'exercice exclusif de la religion catholique. Un autre allait maintenant tirer profit des peines qu'elle s'était données pour arriver à ce résultat, et cet autre était précisément l'ennemi capital de la maison de son mari et, de tous les ministres de Philippe II, celui qu'on savait être le plus antipathique aux Flamands (2). Le roi feignit

(1) Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, 383. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 163-165.
(2) *Correspondance de Philippe II*, I, 505-547.

de vouloir la rassurer, mais au fond il se souciait très peu de ses doléances. Il finit par lui envoyer son congé.

La mission de Marguerite de Parme prenait fin peu honorablement pour elle. En réalité, elle était terminée depuis le jour où Philippe II avait manifesté l'intention d'imprimer à la répression un caractère plus énergique. Au mois de décembre 1567, la duchesse quittait les Pays-Bas, laissant le duc d'Albe, son « contrôleur, » comme elle le désignait, devenu gouverneur général, poursuivre l'œuvre de cruauté qu'il avait entreprise, et exhortant son frère à allier à la rigueur la clémence et la miséricorde. « Les rois et les princes, lui écrivait-elle, se sont toujours contentés du supplice de ceux qui sont esté chiefs et constructeurs des séditions, et quant au reste de la multitude, ils ont pardonné. » Ce vague appel à la douceur n'était donc pas même fait en faveur d'Egmont et de Hornes, désignés, eux, pour le « supplice, » ni d'aucun des chefs du parti national, qu'elle avait le plus contribué, avec Granvelle, à rendre odieux au roi.

Marguerite de Parme partie, le duc d'Albe se trouvait en mesure d'appliquer dans toute sa rigueur le programme qu'il avait concerté avec Philippe II. Après avoir établi le conseil des troubles, placé dans le château de Gand une garnison espagnole, transféré les comtes d'Egmont et de Hornes dans cette citadelle, il construit celle d'Anvers pour tenir en respect cette ville, foyer d'hérésie et d'opposition; il fait emmener en Espagne le comte de Buren, en dépit des



protestations de l'Université de Louvain, dont il violait les privilèges. Les condamnations se multiplient, les arrestations sont de plus en plus nombreuses. En quelques heures, le 3 mars 1568, jour des cendres, cinq cents personnes, réformés, briseurs d'images, insurgés et autres, prévenues d'avoir pris part aux troubles, sont arrêtées pour être jugées sommairement (1). Une foule de gens menacés du même traitement quittent le pays; le duc d'Albe, qui voyait des milliers de victimes ainsi lui échapper, interdit l'émigration. Il opère des confiscations en masse, sans égard pour les droits des créanciers. Aux représentations que provoquent ses mesures tyranniques, prises en violation des droits des provinces, il répond que le crime de lèse-majesté n'a rien à voir avec leurs privilèges, que s'arrêter à de pareilles considérations serait préjudicier à la prééminence et à l'autorité souveraine du roi (2). C'est la raison qu'il oppose au conseil de Brabant, c'est celle qu'il invoque pour justifier l'arrestation d'Egmont et de Hornes et les poursuites dirigées contre eux, bien que les statuts de la Toison d'or déclarent les chevaliers justiciables des seuls membres de l'ordre. Comme les confrères des deux seigneurs, irrités de cette infraction, annonçaient l'intention de se réunir pour en délibérer, il leur fit savoir qu'il était décidé à empêcher toute manifestation de cette nature, et il leur défendit de s'assembler, fût-ce seulement pour

(1) *Ibid.*, 660-662.
(2) Renon, I, 317-318.

réciter le *credo* (1). On lui répliqua que le roi, en sa qualité de chef, et lui-même, membre de l'ordre, étaient tenus d'en respecter les statuts; il prétendit avoir reçu des instructions à ce sujet avant son départ d'Espagne et finit par exhiber une patente qui l'autorisait à procéder contre les chevaliers de la Toison d'or sans égard aux constitutions de l'ordre; elle portait bien la date du 15 avril 1567, mais, en réalité, elle n'avait été rédigée et envoyée qu'au mois de décembre suivant, à la demande même du duc d'Albe, qui l'avait réclamée pour couper court aux protestations (2).

Toutes ces réclamations étaient autant de causes de lenteur qui déplaisaient au roi. La promptitude avec laquelle le duc d'Albe avait agi dès son arrivée lui avait fait espérer que les poursuites seraient terminées et les sentences exécutées au printemps de 1568, moment où il se proposait de partir pour les Pays-Bas, car il annonçait toujours l'intention de venir lui-même assurer la pacification générale. Le printemps arriva; le dénoûment se faisant attendre, il demanda qu'on accélérât les procès des chefs de la résistance (3). Le duc d'Albe n'était pas moins désireux que lui d'en finir; mais il se heurtait à des obstacles qui choquaient son humeur tyrannique. Sauf ses deux créatures, Vargas et del Rio, les membres du conseil des troubles se montraient

(1) Le duc d'Albe au roi, 18 septembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 577.
(2) *Ibid.*, I, 528; II, 630. — *Coleccion de documentos inéditos*. IV. p. 344 et suiv.
(3) *Correspondance de Philippe II*. I, 589. — *Coleccion de documentos inéditos*. XXXVII, 197.

lents et mous. Et puis il était obligé pour la justification même du roi de suivre la procédure ordinaire (1). Enfin, au mois de mai, les principaux procès étaient instruits. Ceux des chefs de l'opposition dont on n'était pas parvenu à s'emparer, le prince d'Orange, Louis de Nassau, son frère, le comte Van den Berg, son beau-frère, Hoogstraeten, Culembourg, étaient bannis à perpétuité, et leurs biens confisqués. Bréderode, décédé, était compris dans la même proscription. Le 4 juin, le duc d'Albe notifiait au conseil des troubles les sentences prononcées contre les autres, sans qu'il en eût été référé au roi (2). Egmont et Hornes, déclarés coupables de haute trahison, notamment pour avoir pris part « à la conjuration du prince d'Orange » et soutenu les sectaires, au préjudice de la religion catholique et du roi, étaient condamnés à mort. Leur exécution eut lieu le 5. Elle avait été précédée, le 1er et le 2 du même mois, de vingt et une autres.

Philippe II était satisfait. A la dépêche qui lui annonçait le « châtiment », il répondit en exprimant sa vive satisfaction et son approbation sans réserves. Il n'avait rien à redire à ce que le duc d'Albe avait fait ; il louait sa grande prudence, sa circonspection, et il l'en remerciait (3). Cette approbation, le duc

---

(1) *Ibid.*, p. 209.
(2) Gachard, *Notice sur le conseil des troubles. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1e partie, p. 59-60. — Pour les autres condamnés, les sentences furent signées par trois ou quatre conseillers. Interrogatoire de del Rio, dans : Van den Bergh, *Gedenkstukken*, I, 323-324.
(3) Le roi au duc d'Albe, 27 juin, 18 juillet 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 290, 300. — Le même au même, 17 août *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par de Reiffenberg, 254-255.

d'Albe comptait bien la mériter dès le jour même où il avait été envoyé dans les Pays-Bas. Il n'est pas douteux, en effet, que les exécutions du mois de juin 1568 furent la conséquence d'une résolution arrêtée alors : non seulement Philippe II avait donné à ce moment à son lieutenant plein pouvoir d'agir comme il le fit, mais il l'avait laissé juge du moment propice. Le duc d'Albe le rappelle lui-même dans la lettre du 9 juin par laquelle il informe le roi des exécutions : « j'emportais, dit-il, la résolution, comme il parut convenir à Votre Majesté et comme elle me l'ordonna, de prendre les hommes principaux inculpés et soupçonnés pour leur infliger un châtiment exemplaire (1). »

Ainsi se réalisait une prophétie faite par l'ambassadeur de Venise en Espagne pendant le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, dans une lettre à la Seigneurie : « Sa Majesté, disait-il, se montre peu disposée à adopter le conseil et l'avis de l'Empereur, qui s'est efforcé de la persuader de procéder plus diplomatiquement à l'égard des provinces flamandes. Votre Sérénité peut être convaincue que « les exécutions nombreuses qui vont avoir lieu ne sont ni à la sévérité, ni à la cruauté du duc d'Albe, » mais que ces exécutions et tout autre événement

(1) « Yo truge desde allá resuelto, como á V. M. le paresció que convenia y me lo mandó, de prender los hombres principales culpados y sospechosos para castigarlos ejemplarmente. » Le duc d'Albe au roi, 9 juin 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 497. — Cabrera, l'historien officiel de Philippe II, dit positivement que quand il prit congé du roi à Aranjuez, celui-ci lui ordonna de couper les têtes des chefs de la conspiration ; il ajoute : « Il (le duc d'Albe) ne devait pas rapporter à sa sœur (Marguerite de Parme) qu'il avait ordre d'exécuter certaines choses. » *Filipe Segundo*, I, 529.

d'importance « sont la suite d'ordres exprès partis d'ici. » Ce qui confirme davantage mon opinion que « les infortunés prisonniers perdront la vie, » ce sont les propos que, il y a peu de jours, le roi a tenus au nonce, avec qui il s'entretenait des affaires de France. Il a dit que les malheurs de ce pays étaient dus à ce que les Français (le roi et la reine) n'avaient pas écouté Sa Majesté quand, il y a plus de huit ans, elle voulut surtout les convaincre qu'ils devaient à tout prix s'assurer des chefs suspects et, par quelque moyen, « les mettre à mort. » Ce qui tend à faire croire que Sa Majesté ne veut pas tomber dans la même erreur qu'elle a condamnée chez les autres (1). »

A ces exécutions du mois de juin 1568 s'en rattache une autre, qui eut lieu plus tard en Espagne dans des conditions particulièrement tragiques, celle de Montigny.

Floris de Montmorency, baron de Montigny,

---

(1) Sigismond di Cavalli à la Seigneurie. Madrid. 7 mai 1568. *Venetian Calendar*. VII, 423. — Voir notre notice : *Quelle part de responsabilité doit-on attribuer à Philippe II dans l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes? Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* Classe des lettres, 1899, p. 234-244. — Dans l'interrogatoire qu'il subit après son arrestation, en 1577, Del Rio dit que cette promptitude fit supposer alors que la résolution venait d'Espagne. Il tenait de Vargas, membre du conseil des troubles comme lui, que dans les délibérations qui avaient précédé, en Espagne, l'envoi du duc d'Albe, il « fut délibéré que l'on procéderait contre les seigneurs de par deçà, nommément contre Son Excellence (le prince d'Orange), Egmont, Hornes, Hoogstraeten, marquis de Berghes et Montigny, et que l'on procéderait également au chastoy des gentilshommes confédérés et du compromis. » Van den Bergh, *Gedenkstukhken*, I, 320. Gachard, reproduisant ce passage de l'interrogatoire de Del Rio, ajoute : « Tout porte à croire que la perte des deux seigneurs (Egmont et Hornes) fut résolue avant que le duc partît de Madrid : le récit de Del Rio ne laisse guère de doute à cet égard. » *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 2e partie, p. 59-60. — A Bruxelles, au moment où la sentence fut prononcée, on disait qu'elle avait été envoyée d'Espagne. Morillon à Granvelle, 7 juin 1568. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 262.

frère cadet du comte de Hornes, était gouverneur de Tournai quand, en 1566, il fut envoyé en Espagne, avec le marquis de Berghes, pour y porter le projet de modération des édits relatifs à la répression de l'hérésie. Pendant longtemps, les deux seigneurs pressèrent le roi d'avoir égard aux représentations qui lui étaient faites, sans que Philippe II, suivant son habitude, répondît à leurs prières autrement que par des propos évasifs. Quand ils virent qu'il leur serait impossible d'obtenir une décision conforme à leurs vœux, ils demandèrent l'autorisation de revenir aux Pays-Bas, autorisation qu'ils ne parvinrent pas davantage à obtenir. Ils sollicitèrent à cet effet l'intervention de Marguerite de Parme qui, tout en feignant d'appuyer leur demande, engagea son frère à n'y avoir pas égard (1) : dès le moment de leur départ pour l'Espagne, elle avait conseillé à Philippe II de les y retenir pour les empêcher de se mêler au mouvement de résistance auquel ils étaient représentés comme ayant pris une part très active.

Tandis qu'ils vivaient ainsi dans l'anxiété que leur causait cette quasi-détention aussi bien que les dispositions hostiles du roi et les tristes nouvelles qui leur parvenaient des Pays-Bas, le marquis de Berghes dépérissait; il mourut, le 21 mai 1566, échappant ainsi au malheureux sort qui l'attendait.

Le courrier envoyé de Bruxelles pour porter en Espagne la nouvelle de l'arrestation des comtes

(1) Marguerite de Parme au roi, 3 janvier et 5 mars 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 501-506.

d'Egmont et de Hornes, arriva à Madrid le 19 septembre. Le même jour, comme cela avait été convenu (1), Montigny était arrêté. De Madrid, il fut conduit à l'Alcazar de Ségovie, où il passa de longs mois dans la plus cruelle incertitude. Pendant ce temps, son procès était instruit dans les Pays-Bas, en même temps que celui de Berghes, décédé. Le 4 mars 1570 seulement, le duc d'Albe prononçait à Bruxelles la sentence qui le condamnait à mort comme coupable de lèse-majesté.

Philippe II se réserva le soin de régler lui-même les préparatifs de l'exécution. Par son ordre, au mois d'août, Montigny fut mené du château de Ségovie à celui de Simancas. Le gardien de cette forteresse, Eugenio de Peralta, qui faisait surveiller le prisonnier par huit hommes de confiance, dut, le 1er octobre, le remettre, à son tour, entre les mains du licencié Alonso de Arellano, alcade de l'audience et chancellerie de Valladolid, chargé de l'exécution de la sentence capitale. L'arrêt portait que Montigny serait exécuté publiquement ; au contraire, Philippe II voulut que le plus grand secret fût gardé et que, justice étant faite, on répandît le bruit que Montigny avait passé naturellement de vie à trépas. Pour cela encore, c'est lui qui arrêta tous les détails. Don Alonso, le moment venu d'aller accomplir sa mission à Simancas, devait partir après la nuit

(1) L'arrestation de Montigny en Espagne était décidée entre Philippe II et le duc d'Albe dès avant l'arrivée de celui-ci dans les Pays-Bas. Le 18 septembre 1567, le duc écrit au roi que « quand on arrêtera Montigny, il ne faudra pas le faire juger par des chevaliers de la Toison d'Or. » *Ibid.*, 578. On peut encore inférer de cette observation qu'il était décidé alors également qu'on se passerait pour Egmont et Hornes de l'avis de leurs confrères de l'ordre.

close, accompagné d'un notaire de confiance, du bourreau et du plus petit nombre possible de serviteurs. Notification étant faite à Montigny de l'arrêt et de la lettre réquisitoriale, en présence de Peralta, du notaire et d'une ou deux personnes sûres, le condamné devait rester seul avec un religieux qui lui administrerait les sacrements. Un jour serait laissé à Montigny pour cela. Si le condamné voulait écrire ses dernières volontés, ce ne pourrait être que dans la forme d'un mémorial rédigé par un homme malade qui se sent près de mourir. L'exécution faite en présence du religieux, de Peralta, du notaire et d'un ou deux témoins, le licencié reprendrait le chemin de Valladolid au milieu de la nuit. La nouvelle de la mort devait être publiée « avec la dissimulation prescrite. »

Il fut fait ainsi que le roi l'avait ordonné. Le 14 octobre, entre neuf et dix heures du soir, un notaire vint notifier à Montigny, en présence de Peralta, la sentence prononcée contre lui. Le prisonnier, qui ne s'attendait pas à cette communication, se troubla. Pour le calmer, on lui représenta que le roi lui accordait une grande faveur en permettant que son exécution eût lieu en secret. Laissé seul avec un religieux, fray Hernando del Castillo, de l'ordre de Saint-Dominique, il se confessa et entendit la messe. Après un journée employée à des exercices de dévotion et à faire connaître ses dernières volontés, il fut exécuté par strangulation, le 16, à deux heures du matin, et revêtu d'un froc, afin de cacher la marque faite par l'instrument du

supplice. On annonça que Montigny était mort de maladie, que fray Hernando del Castillo, à ce moment à Simancas, lui avait donné ses soins, qu'il n'avait pas voulu tester devant notaire par la raison que, ses biens étant confisqués, il ne pouvait disposer de rien. Cinq mois plus tard, le 22 mars 1571, le duc d'Albe rendait publiquement à Bruxelles une sentence qui condamnait sa mémoire et prononçait la confiscation de tous ses biens, ledit seigneur ayant passé de vie à trépas par mort naturelle dans la forteresse de Simancas, où il était détenu (1).

De tous les incidents du règne de Philippe II sur lesquels l'histoire n'a fait la lumière qu'à une époque rapprochée de nous, aucun ne permet de mieux apercevoir l'art avec lequel le souverain espagnol savait conduire dans l'ombre et le mystère une machination conçue par lui pour perdre ceux dont il voulait se débarrasser. Il avait minutieusement réglé lui-même tous les détails, ordonné toutes les mesures, fait toutes les recommandations propres à assurer le secret et à tromper l'opinion publique, et le secret fut si bien gardé que, hormis les quelques acteurs désignés et dressés par lui, le drame resta ignoré de ses contemporains. C'est de nos jours seulement que la publication de sa correspondance l'a fait connaître et en a révélé les sinistres détails.

Comme les comtes d'Egmont et de Hornes, Montigny mourut victime de la haine de ses enne-

(1) Documentos relativos à la prision y muerte de Montigny. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 526-566 ; tomes XXXVII, XXXVIII, *passim*. — *Correspondance de Philippe II*, II, 148-172. — Gachard, *Notice sur la mort de Montigny*. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XIX, 2e partie, p. 105-135.

mis et de la tyrannie espagnole. D'accord avec son maître, le duc d'Albe les avait condamnés comme fauteurs d'hérésie et conspirateurs, et pourtant ils étaient morts en protestant de leurs sentiments orthodoxes et de leur fidélité au roi. Tous trois, en effet, étaient catholiques et, en politique, ennemis des moyens violents (1). Le comte d'Egmont, en particulier, qui, avec le prince d'Orange, tenait la tête de l'opposition, était loin d'avoir le tempérament d'un révolutionnaire, et lui-même en a laissé un témoignage éloquent dans cette lettre d'une si touchante simplicité qu'il adressait à Philippe II, au moment de monter à l'échafaud : « Jamais, disait-il, mon intention n'a été de rien traiter ni faire contre la personne ni le service de Votre Majesté, ni contre notre vraie, ancienne, et catholique religion, et si j'ai, durant les troubles, conseillé ou permis de faire quelque chose autre, ç'a été toujours avec une vraie et bonne intention au service de Dieu et de Votre Majesté et pour la nécessité des temps. »

Il aurait pu ajouter que, s'il avait été amené, au milieu de la confusion dans laquelle on s'agitait en 1566, à suggérer des résolutions de nature à déplaire au roi, c'est que les lenteurs de Philippe II et le manque de décision de la duchesse de Parme avaient favorisé les progrès de l'opposition, la multiplication des prêches et l'audace des réformés, qui aboutit

(1) Sur les sentiments des seigneurs à cette époque on trouve des renseignements très précis dans les notules du secrétaire Berty, où sont résumées les délibérations du conseil d'état relatives au projet de modération, pendant les mois de mars et avril 1566. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, VI, supplément.

aux excès des iconoclastes. Au mois de juin 1567 encore, on le voit, loin de s'insurger, faire dresser des potences pour exécuter des gens qui avaient pris les armes dans son gouvernement de Flandre et y rétablir l'ordre sans effusion de sang. Si on peut lui reprocher une faute, c'est celle d'avoir accordé une confiance aveugle, comme le comte de Hornes, Berghes, Montigny, aux Espagnols, et de n'avoir pas prévu qu'il serait victime de leurs rancunes. A ce manque de prévoyance se joignait une légèreté extraordinaire chez un chef de parti. Au mois de mai 1567, quand l'armée espagnole approche des Pays-Bas, on le voit, malgré la tristesse et les appréhensions que tout le monde ressent, ayant à renouveler la livrée de ses gens, y conserver les flèches qui avaient été le signe de ralliement des seigneurs ligués contre Granvelle, ce qui faisait dire à Morillon dans une lettre qu'il adressait au cardinal : « Ou il entend peu ou il est merveilleusement aveugle (1). » Il manquait, du reste, des qualités de l'homme d'état, comme le remarque très justement Pontus Payen dans ce portrait qu'il trace de lui : « très hardi soldat, au demeurant peu versé aux lettres, grossier et ignorant en matière d'estat et police civil..., personnage de grand courage, cupide de gloire et haut à la main, si oncques en fust, ouvert

(1) Morillon à Granvelle, 21 et 25 juin 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 504-505, 508. — « Noircarmes regrette fort qu'Egmont, contre ce que l'a requis le roi, donne encore sa livrée de flesches et qu'il ne donne congé à ses gens qui sont suspects... Enfin M. de Noircarmes tient Egmont pour perdu, pour entendre peu... Quoi qu'on dise, il retombe toujours sur ses pattes, ayant toutefois été admonesté si souvent que les affaires allaient plus loin qu'il ne pensait. » Le même au même, 30 juin. *Ibid.*, 511.

néanmoins et sans malice. » Un autre de ses contemporains, qui savait observer les hommes, l'apprécie de même : « Il est haut et présumant de soi jusques à voulloir embrasser le faict de la république et le redressement d'icelle et de la religion, que ne sont pas de son gibbier, et est plus propre à conduire une chasse ou volerie, et, pour tout dire, une bataille (1). »

Ni lui ni le comte de Hornes n'avaient la solidité de caractère, le tempérament vigoureux, l'intelligence large, la résolution et, on peut dire, le désintéressement qui font les vrais hommes d'action et les lancent dans la voie révolutionnaire. Leur mort produisit pourtant dans les Pays-Bas et dans toute l'Europe une émotion énorme : c'est qu'ils représentaient, malgré leurs faiblesses et leurs défauts, la résistance à l'oppression étrangère, qu'on les savait vaillants, honnêtes et innocents des crimes qui leur étaient imputés : on avait l'impression que leur exécution était moins un acte de justice qu'un acte de vengeance et un coup frappé pour imprimer la terreur.

Berghes mort, Montigny prisonnier, Egmont et Hornes décapités, il ne restait plus, au mois de juin 1568, dans les Pays-Bas d'homme qui songeât à résister au duc d'Albe. Mais le prince d'Orange, que sa perspicacité avait sauvé, méditait en Allemagne les moyens de venger ses amis victimes de la tyrannie étrangère, et de continuer ou plutôt d'entreprendre ouvertement la lutte.

---

(1) Morillon à Granvelle, Bruxelles, 3 août 1567, *Ibid.*, 552.

Guillaume de Nassau, prince d'Orange, occupait par sa naissance, ses vastes possessions, sa fortune, qu'il dépensait largement, les charges dont il était revêtu, le premier rang parmi les grands seigneurs de cette époque. Stathouder ou gouverneur de Hollande, de Zélande, de la Frise occidentale, de Voorne, de La Brielle, de la Franche-Comté de Bourgogne, où se trouvait sa principauté d'Orange, il était chevalier de la Toison d'Or, capitaine d'une bande d'ordonnance, conseiller d'état. Après la mort de sa première femme, Anne d'Egmont, comtesse de Buren, il avait été question, disait-on, de l'unir à Marie Stuart, veuve de François II ; on ajoutait que Philippe II était très favorable à cette union, mais que les Guises ne trouvaient pas le parti assez brillant pour la reine d'Ecosse, leur parente. Le bruit était sans fondement (1), mais il témoignait de la haute opinion dans laquelle on tenait le jeune chef de la maison d'Orange-Nassau. Son mariage, en 1561, avec Anne de Saxe, fille unique de Maurice et nièce de l'électeur Auguste, en fit l'allié des princes les plus puissants de l'Allemagne.

Non moins que cette haute situation, son caractère et son intelligence devaient lui assurer une place au premier rang des seigneurs appelés à prendre part au gouvernement, et le désigner plus tard comme le chef de la résistance. « Personnage d'une merveil-

(1) Le 31 mars 1561, Suriano écrivait au doge qu'il tenait la nouvelle de l'ambassadeur de la reine d'Angleterre en France (Trockmorton), et que le roi d'Espagne était favorable à ce mariage. *Venetian Calendar*, VII, 306, 309. Mais l'assertion de Suriano provenait d'un malentendu. *Calendar of State Papers. Foreign Series*, 1561-1562, p. 45.

leuse activité d'esprit, dit de lui Pontus Payen, jamais parole arrogante ou indiscrète ne sortait de sa bouche par colère ni autrement. Il avait la parole douce et agréable, avec laquelle il faisait ployer les autres seigneurs de la cour ainsi que bon lui semblait : aimé et bien voulu sur tous les autres de la commune pour une gracieuse façon qu'il avait de saluer, caresser et arraisonner familièrement tout le monde (1). » Résolu autant que ceux de ses amis qui défendaient alors contre l'Espagne les libertés publiques, il avait sur eux l'énorme avantage de posséder plus de sens politique, de retenue, de clairvoyance, de savoir agir avec plus de suite dans les idées. Ami de Granvelle, il brisa avec lui quand il le vit exercer dans les conseils du roi une influence préjudiciable aux intérêts du pays ; de là une guerre longue, ardente, acharnée, au cours de laquelle le cardinal alla jusqu'à conseiller à Philippe II l'assassinat du prince. Les incidents de la lutte entre ces deux natures si opposées fait saisir sur le vif l'antipathie profonde qui existait entre les chefs du parti national et ceux qui soutenaient dans les conseils de Marguerite de Parme l'absolutisme royal. Tandis que Granvelle excitait Philippe II contre les états généraux et lui persuadait de gouverner sans leur concours, Guillaume d'Orange ne cessait d'en réclamer la réunion. L'influence du cardinal annihilait l'action du conseil d'état ; le prince d'Orange, au contraire, demandait qu'on renforçât cette action.

(1) *Mémoires*, I, 42-43.

Granvelle s'irritait d'entendre les seigneurs rappeler constamment le serment prêté par le roi à la Joyeuse Entrée ; son adversaire ne cessait d'invoquer les droits garantis par les constitutions du pays.

Dans la séance du conseil d'état où l'on délibéra sur les instructions à remettre au comte d'Egmont allant en Espagne, on le voit développer tout un programme de réformes, réclamer avec une nouvelle énergie l'extension des attributions du conseil d'état, l'augmentation du nombre de ses membres, insister sur l'impossibilité d'exécuter les placards, beaucoup trop rigoureux, et les décisions du concile de Trente, contraires aux droits de l'état. Sa tolérance va jusqu'à lui faire soutenir la liberté de conscience : il n'admet pas, dit-il, que les princes commandent aux âmes et dénient à leurs sujets le droit de croire comme ils l'entendent (1).

Son opposition, très ardente dès cette époque, n'alla cependant pas jusqu'à lui faire approuver la Confédération des nobles et le Compromis. Il se borna à rester simple spectateur de l'agitation qui aboutit à la présentation de la requête : calme, réfléchi, animé toujours de sentiments loyalistes, il ne voulut pas s'associer aux manifestations d'un groupe turbulent, qui pouvaient conduire à des excès. Il semble même que, pour empêcher ces conséquences violentes, il aurait eu un moment l'intention de se mêler au mouvement afin de le contenir, et c'est probablement dans cette vue que, le 12 mars 1566, il réunit à

(1) *Vita Viglii*, dans Hoynck van Papendrecht, t. I, pars 1, p. 42 et suiv. — *Correspondance de Philippe II*, I, 428.



Hoogstraeten un certain nombre de ses amis. « Je priai, écrivait-il plus tard, mes frères et compagnons chevaliers et principaux conseillers d'état de s'assembler à Hoogstraeten, en intention de leur remontrer le danger apparent auquel était le pays de retomber en guerre civile, et que le vrai et unique moyen pour l'empêcher était que nous, qui ..... avions autorité au pays, prissions le fait en main pour porter le remède que nous trouverions convenable et faire que les créatures du cardinal n'y missent la main (1). » Le refus d'Egmont de s'associer au prince pour l'exécution de ce projet le fit échouer. Guillaume d'Orange n'en continua pas moins à réclamer la réunion des états généraux, à recommander la politique de concession, à combattre l'emploi de la force. L'accord du 24 août avec les confédérés, conclu avec sa participation, devait le satisfaire, s'il avait été appliqué avec sincérité. Il régla, en tous cas, sa conduite à Anvers, dont il était gouverneur (2), d'après les dispositions arrêtées alors : il sévit contre les briseurs d'images, interdit, sous peine de mort, les atteintes à l'exercice du culte catholique, reconnut aux réformés, calvinistes et luthériens, le droit d'exercer leur culte dans la ville et leur accorda des endroits pour y faire leurs prêches. Marguerite de Parme prétendit qu'il avait excédé ses pouvoirs et désapprouva la convention qu'il venait de faire,

(1) *Apologie*, 1581, p. 56-57.
(2) Il avait été nommé, le 3 août, surintendant (gouverneur) de la ville, à la demande de la commune. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LXII.

tandis que le prince soutenait, au contraire, avoir respecté l'accord du 24 août (1).

A ce moment commence leur brouille, et elle s'accentue à mesure que Marguerite s'engage dans la voie de la réaction. C'est pour résister à ce courant réactionnaire que, dans l'entrevue de Termonde, du 3 octobre 1566, le prince d'Orange exposa à ses amis, Egmont, Hornes, Hoogstraeten, auxquels s'était joint son frère, Louis de Nassau, la nécessité de se concerter afin d'obtenir la réunion des états généraux et d'empêcher, en cas de refus, que les Espagnols réduisissent le pays en servitude. Très vraisemblablement il suggéra alors un projet de résistance par les armes ; mais, encore une fois, Egmont refusa de le suivre, et ce refus fit abandonner le projet. « Si mes frères et compagnons de l'ordre et du conseil d'état, remarque-t-il à ce propos dans son *Apologie*, eussent mieux aimé conjoindre leurs conseils avec le mien que de faire si bon marché de leurs vies, nous eussions tous employé corps et biens pour empêcher le duc d'Albe et les Espagnols de rentrer dans le pays (2). » La conférence tenue à Bréda, au mois de février 1567, où fut formellement projetée une ligue dans le but de résister au besoin par les armes, conférence à laquelle n'assista pas Egmont, resta également sans résultat.

L'impossibilité d'organiser un soulèvement, son impuissance à rétablir l'ordre à Anvers par des

(1) *Ibid.*, LVI-LXIV, 223-225.
(2) Instruction pour M. de Varick se rendant auprès du comte d'Egmont de la part du prince d'Orange, Groen. II, 323-326. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, p. LXXIII-LXXIV, LXXIX.

concessions que lui dictaient son esprit de tolérance et que la gouvernante réprouvait, les mesures de plus en plus réactionnaires ordonnées par celle-ci, l'injonction de prêter un nouveau serment par lequel il s'obligerait à s'employer envers et contre tous et comme il lui serait ordonné, sans limitation ni restriction, tout indiquait au prince d'Orange que le moment était arrivé de réaliser le projet, formé par lui depuis longtemps, de se retirer des Pays-Bas. Le 2 avril 1567, dans une entrevue avec Egmont et Mansfeld, à Willebroeck, entrevue à laquelle assistait le secrétaire Berty, chargé par la gouvernante de faire de nouvelles instances près de lui au suj et du serment, il annonça sa retraite et déclara qu'il se tenait pour déchargé ou suspendu de ses fonctions. On rapporte que le comte d'Egmont, qui refusait de le suivre, ayant exprimé sa confiance dans la clémence et la justice du roi, le prince lui aurait dit : « Monsieur mon cousin, les Espagnols entreront aux Pays-Bas, puisque vous le voulez, mais je vous assure que votre tête leur servira de pont (1). »

Quelques jours après, il partait de son château de Bréda, accompagné de quelques ministres réformés et d'un grand nombre de personnes qui avaient pris le parti de le suivre dans son exil. En annonçant à l'électeur de Saxe son arrivée à Dillenbourg, où il venait rejoindre ses frères, dans l'attente de jours

(1) Pontus Payen, Strada, le Petit et Van Meteren lui prêtent les mêmes paroles. D'après Hooft, on rapportait, et on a souvent répété après lui, qu'Egmont aurait adressé au prince d'Orange cette apostrophe : « Adieu, prince sans terre ; » à quoi le prince aurait répondu « Adieu, comte sans tête, » propos invraisemblables, et que Motley, avec justesse, qualifie de fade invention : « nothing could well be more insipid than such an invention. »

meilleurs, il l'assurait qu'il entendait rester sujet fidèle du roi et désirait ne pas encourir sa disgrâce, comme il le lui avait écrit d'ailleurs avant son départ, et il priait l'électeur de donner la même assurance aux autres princes de l'Empire (1). Mais cette déclaration, faite pour se conserver des sympathies en Allemagne, ne pouvait plus tromper personne. Le prince d'Orange rompait avec le roi et allait entreprendre la longue lutte qui ne devait finir qu'avec sa vie, pour la défense des droits du pays et la liberté de conscience.

Sur le terrain religieux, il était disposé à agir d'autant plus énergiquement qu'il venait de se prononcer ouvertement pour la Réforme. Cette conversion lui était-elle dictée par des convictions anciennes ? Lui était-elle inspirée par des raisons politiques, comme elle le fut plus tard à Henri IV? Dans les temps troublés, à mesure que l'animosité augmente, que les passions sont surexcitées, que les haines s'avivent, l'opposition emploie l'arme qui peut lui servir le plus efficacement à atteindre et à frapper l'ennemi. Vis-à-vis de Philippe II, cette arme était celle de la religion. Combien n'auraient pas hésité à faire profession de foi protestante sans la haine que leur inspiraient les Espagnols et sans le mépris que ceux-ci professaient pour tout ce qui constituait le caractère national ! On pourrait se demander si le prince d'Orange ne céda pas, lui

(1) Le prince d'Orange à l'électeur Auguste de Saxe, 21 mai 1567. Blok, *Verslag aangaande een onderzoek in Duitschland*, 1886-1887, p. 76-81. Le landgrave de Hesse lui conseillait de traiter le roi avec ménagements.

aussi, à ce sentiment, et si la politique ne contribua pas autant que la foi religieuse à lui faire abandonner le catholicisme.

Il est certain que ses années de jeunesse ne font pas apercevoir en lui le calviniste qu'il allait devenir dans l'âge mûr. Elevé par son père, Guillaume de Nassau, dans le luthéranisme, il était venu achever en 1544, ayant onze ans, son éducation à la cour de Charles-Quint, éducation qui devint dès lors toute catholique naturellement. Quand, en 1560, il demanda la main de la princesse de Saxe, Granvelle, la gouvernante, Philippe II, qui désapprouvaient cette union, à cause de la différence de religion, firent des remontrances au prince. Celui-ci répondit à Granvelle en affirmant sa résolution de vivre et de mourir dans la religion orthodoxe. Au roi, il déclarait que ce point était celui auquel il pensait le plus, qu'il se gouvernerait en cela à son contentement, « ne aiant chose, écrivait-il, que j'ay tant pour recommandé que nostre vraye religion catholique : de quoy Vostre Majesté se peut entièrement confier. » Pour sa femme, il assurait qu'elle vivrait dans les mêmes idées que lui, et comme on lui objectait la nécessité d'une abjuration préalable, il se montra vexé de toutes les difficultés qui lui étaient opposées en cette matière de croyances, alors que l'empereur Maximilien, aussi zélé que le roi pour la religion catholique, ne trouvait pas mauvais que ses sujets « prissent filles de gens dévoyés de la foi (1). »

(1) Le prince d'Orange à Granvelle, 29 janvier 1560. *Correspondance de Guil-*

Le mariage eut lieu, le 25 août 1561, au grand déplaisir du roi, de sa sœur et de Granvelle, peu rassurés sur les conséquences de cette union, malgré les protestations du prince d'Orange et les preuves qu'il essayait de donner de son orthodoxie : sa femme, en effet, semblait vivre en catholique ; ses enfants furent baptisés suivant le rite catholique. A l'occasion des troubles religieux dans sa princi pauté d'Orange, il avait interdit, dès le mois d'octobre 1560, les prêches publics et particuliers qui seraient tenus sans expresse licence, « à peine de confiscation de corps et de biens (1). » L'année suivante, il s'élevait dans une ordonnance contre les « prêcheurs des nouvelles et perverses doctrines; » il déclarait vouloir contenir ses sujets « en l'obéissance de la sainte religion et de notre sainte mère l'Eglise; » il ordonnait l'exécution des édits contre les hérétiques (2).

Il est vrai que, tandis qu'il protestait de ses sentiments catholiques dans les Pays-Bas, il signait, le 26 août 1563, comme prince d'Orange, un édit de pacification, accompagné d'une lettre dans laquelle il déclarait ne pas admettre de distinction entre les religions (3). » Il est vrai également que sa principauté avait pour gouverneur un huguenot déclaré,

---

laume le Taciturne, II, 5-6. — Le même à Philippe II, 7 février 1560. *Ibid.*, 430-432.— Marguerite de Parme au roi, 17 mars 1560. — *Correspondance de Philippe II*. I, 155-160. A l'objection tirée de l'exemple de Maximilien II, le prince ajoutait : « alors que Sa Majesté Impériale a toujours montré autant de zèle que le roi, » réflexion ironique, car il savait certainement que la tolérance de Maximilien II provenait de son inclination au protestantisme.

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, I, 458-461.

(2) De Pontbriant, *Histoire de la principauté d'Orange*, p. 50-53. — Groen, I, 119.

(3) De Pontbriant, p. 78.

M. de Saint-Aubain, qui laissait prêcher publiquement les doctrines réformées, et qu'à Rome on le tenait si bien pour hérétique que Pie IV annonçait l'intention de l'excommunier. Une pareille mesure ne pouvait que causer un grand scandale et nuire énormément à la cause de la religion dans les Pays-Bas, où le peuple mal disposé n'attendait qu'un chef pour se soulever, et ce chef il l'aurait trouvé dans Guillaume d'Orange s'il se mettait en révolte ouverte et donnait la main aux huguenots. Aussi, Marguerite de Parme, alarmée à la nouvelle des dispositions manifestées par le pape, chercha-t-elle à excuser le prince en invoquant la nécessité où il s'était trouvé d'user de tolérance. Le roi et la reine de France n'avaient-ils pas, dans des circonstances analogues, agi envers les huguenots comme il venait de le faire ? « Je ne vois pas jusqu'ici, ajoutait la gouvernante, chose pourquoi on ne le doive tenir pour bon catholique. » Et elle faisait prier le pape de ne pas prendre de mesure extrême (1). De son côté, Guillaume d'Orange, informé du danger qui le menaçait, car l'excommunication entraînait la perte de son état, assurait Pie IV que tout ce qu'il avait fait ne tendait qu'à la conservation de la religion catholique, protestant de sa parfaite obéissance et de sa soumission au Saint-Siège (2).

---

(1) *Pio IV y Felipe Segundo*, p. 95-96, 109-113.

(2) Le prince d'Orange à Pie IV, 17 décembre 1563. *Ibid.*, 129-136. Le texte de la même lettre qu'on trouve dans la *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 294, est fautif. — En dépit de ces protestations, Pie IV maintint ses dispositions hostiles. Requesens, ambassadeur d'Espagne à Rome à Philippe II, 28 janvier 1564. *Pio IV y Felipe Segundo*, 195. — Le 20 février, le prince écrit pour se disculper de nouveau : il n'a rien omis de ce que doit faire un prince catholique et

Comment excommunier un prince qui affirmait aussi vivement ses convictions, qu'on voyait, au mois d'avril 1565, partir de Bruxelles, le mercredi saint, pour aller faire ses Pâques dans la ville de Bréda (1), qui, au mois de janvier 1566 encore, se plaignait à la gouvernante de ce qu'on le calomniait auprès du roi en le représentant comme peu attaché à la foi catholique (2) ?

Et pourtant le moment n'était pas éloigné où la calomnie allait devenir une vérité (3). Cette année 1566, en effet, n'était pas écoulée que Guillaume d'Orange, ayant perdu tout espoir d'obtenir la moindre concession en matière religieuse, adhérait ouvertement aux doctrines de la Réforme, tout en persistant néanmoins à conseiller au roi la modération comme le seul moyen de rétablir la bonne harmonie. Croyait-il réellement à la possibilité d'une réconciliation avec Philippe II ? Il est permis

---

orthodoxe, il prie le pape d'ajourner tout jugement; il se déclare son très humble serviteur, très attaché à la religion catholique. *Ibid.*, 261-266. — Cauchie, *Archives vaticanes*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5e serie, II, 427-430.

(1) Bordey à Granvelle, 25 avril 1565. Groen, I, 386.

(2) Marguerite de Parme au roi, 21 janvier 1566. *Correspondance de Philippe II*, I 393.

(3) Dès la fin du mois d'août 1566, on trouve un témoignage de sa préférence pour la religion réformée. Le 31, il écrit au landgrave Guillaume de Hesse : « Nous espérons que si les états pouvaient se réunir, ils trouveraient moyen de mettre fin à ces divisions, de telle sorte que la parole de Dieu pût être plantée et la mauvaise herbe arrachée. » Groen, Supplément, 36. — Le mois suivant, on agite la question de savoir si le prince se déclarera ouvertement pour la confession d'Augsbourg. Guillaume de Hesse et l'électeur de Saxe opinent dans ce sens. Groen, II, 338-348, 509, 511. Des motifs politiques le déterminèrent à se prononcer pour le calvinisme. *Ibid.*, III, p. LII-LV. — « Le doyen de Renaix (Titelman) dit que depuis Noël le prince n'a ouï messe, et qu'il tient la confession augustane sans dissimulation, qu'il a beaucoup travaillé la cuidant généralement faire recevoir à Anvers, *eliminato calvinismo;* mais cela n'était en son pouvoir. » Morillon à Granvelle, 9 mai 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 427-429.

d'en douter, malgré sa persistance à le ménager, rejetant la responsabilité des troubles sur le cardinal de Granvelle. Lorsque, en 1568, il prend les armes, il déclare encore que c'est uniquement pour mettre un terme aux violences et aux cruautés commises par le duc d'Albe, qu'il accuse d'abuser du nom du roi et de son autorité pour exercer une exécrable tyrannie (1).

L'appel qu'il adressait ainsi au pays afin de reconquérir par la force la liberté perdue, ne devait malheureusement trouver qu'un faible écho.

Trois corps d'armée, chargés d'opérer au nord, au centre et au midi pendant que lui-même rassemblait en Allemagne les troupes qui devaient marcher sous ses ordres, furent successivement défaits, et quand, au mois d'octobre seulement, il pénétra à son tour dans les Pays-Bas, il se trouva en présence de toutes les forces du duc d'Albe dans des conditions d'infériorité notable : son armée était supérieure en nombre, mais sans cohésion, composée en grande partie de mercenaires qui, n'étant pas payés, l'abandonnaient, qui, à défaut de vivres, ravageaint les endroits par où ils passaient, brûlaient les églises, les châteaux, des villages entiers. Partout on fuyait à l'approche de

---

(1) *La Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs*, 1568. Cet écrit est complété par plusieurs autres manifestes et déclarations, notamment : *Rescrit et déclaration du très illustre prince d'Orange contenant l'occasion de la défense inévitable de Son Excellence contre l'horrible tyrannie du duc d'Albe et de ses adhérens* : 20 juillet 1568 ; *Advertence du prince d'Orange aux sujets et inhabitans du Païs bas*, (1er septembre) 1568.

ces bandes indisciplinées (1). Le duc d'Albe, au contraire, leur opposait des troupes solides, aguerries, maintenues en une discipline sévère, et, tandis que son adversaire cherchait un engagement général, évitait d'en venir aux mains, reculait devant l'ennemi, le harcelait, le fatiguait et l'affaiblissait journellement (2). Il l'attira ainsi jusqu'à la frontière de France, où le prince d'Orange dut battre en retraite, avec l'humiliation de n'avoir pu le rencontrer en bataille rangée et de n'avoir subi que des échecs dans un grand nombre de combats partiels.

Cette guerre de 1568, où l'on n'aperçoit aucun fait d'armes remarquable, est peut-être cependant celle où le duc l'Albe déploya le plus ses qualités de stratégiste : le sang-froid, la prudence, la circonspection. Elle avait débuté par un échec, auquel il s'était montré très sensible : le 23 mai, à Heyligerlée, en Frise, Louis de Nassau avait défait le comte d'Arenberg, mort en combattant. Aussitôt le duc d'Albe s'était porté de ce côté de sa personne et, le 22 juillet, il réparait l'échec d'Heyligerlée en anéantissant à Jemmingen les forces du frère de Guillaume d'Orange. Quand le Taciturne envahit, à son tour, les Pays-Bas, comme

(1) Rapport véritable des actions du prince d'Orange depuis le commencement de sa campagne jusqu'au moment de mon départ d'auprès de lui à Ribemont. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1569-1571, p. 599.

(2) Il annonce en partant que son intention est d'éviter soigneusement une action générale. Le duc d'Albe au roi, 19 août 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 345. Quoi qu'on puisse dire, il ne veut pas aventurer l'affaire. Au même, du camp devant Tirlemont, 22 octobre. *Ibid.*, 477.

il le savait sans ressources suffisantes pour tenir longtemps la campagne, il avait pris le parti d'éviter une action générale, d'arrêter son adversaire, de retarder sa marche, le serrant étroitement, de si près qu'il se trouva quelquefois à une demi-lieue de distance de son camp, l'empêchant de se ravitailler, le harcelant de jour et de nuit, au point que quand le prince d'Orange se retira par la France, son armée était réduite de moitié (1).

Si le duc d'Albe n'a pas brillé par la hardiesse qui fait surtout les grands capitaines, on doit reconnaître que cet art de la temporisation lui a valu dans plus d'une circonstance de grands succès. Il avait la prétention de procéder sûrement, de ne jamais être battu, peu sensible à la gloire qui résulte des brillants effets, des mouvements soudains, des coups d'éclat. Ce parti pris d'éviter une action générale dans la campagne de 1568 provoqua plus d'une fois des murmures chez ses subordonnés. Ainsi, un jour que sa cavalerie légère escarmouchait avec un escadron de l'arrière-garde de l'ennemi près de Houtain-l'Evêque, le duc étant survenu, plusieurs officiers lui représentèrent que l'occasion était des plus favorables pour ordonner une charge; il répondit froidement qu'il n'en voyait pas le motif, qu'une charge pouvait entraîner à une bataille, et que le moment n'était pas propice. En entendant cette

(1) Le duc d'Albe au roi, Cateau-Cambrésis, 23 novembre 1568. *Ibid.*, IV, 507-511. — Dans une lettre adressée la veille au conseil, il constate que l'événement a démontré l'excellence de sa tactique. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1569-1571, p. 600.

réponse, un capitaine d'arquebusiers à cheval, qui soutenait l'escarmouche, le baron de Chevraulx, jeta de dépit son pistolet à terre, en disant assez haut pour être entendu : « Le duc d'Albe ne veut pas se battre. » A ces mots, le duc se prit à rire et, s'adressant aux officiers qui l'entouraient, loua le courage de ses soldats. Il n'était pas fâché, leur dit-il, de cette démonstration, mais le rôle d'un général était de vaincre (1).

Cette fois, la tactique lui avait si bien réussi que la cause des Pays-Bas paraissait irrémédiablement perdue. Non seulement le prince d'Orange était dans l'impossibilité de tenter un nouvel effort, mais il était dépourvu des moyens d'acquitter les lourdes dettes qu'il venait de contracter. C'en était fait, disait-on, de lui; il était tellement discrédité qu'on pouvait le considérer comme un homme mort (2). Toutes les espérances que lui et ses amis avaient entretenues étaient dissipées. Le roi pouvait agir à son gré dans les Pays-Bas, leur envoyer un simple alcade pour les gouverner, pourvu qu'il eût de l'argent et une bonne armée. Le duc d'Albe, au contraire, était exalté, on le proclamait un saint homme, « l'instrument véritablement choisi de Dieu pour châtier ces démons (3). »

Ainsi pensait également le pape Pie V. A la

(1) Mendoça, *Commentaires*, I, 203-204.
(2) Le duc d'Albe au roi, 10 mars 1569. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVIII, 572.
(3) Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, au secrétaire Çayas, du camp près de Tirlemont, 30 octobre 1568. *Ibid.*, 490-492.

nouvelle des exécutions du mois de juin, il avait témoigné son approbation de ce que le duc avait fait aux Pays-Bas. Après la victoire de Jemmingen, il avait ordonné une procession et des fêtes à Rome et félicité Philippe II en lui offrant son concours pécuniaire pour rétablir les affaires de la religion dans ces provinces(1). En même temps, le nonce en Espagne, l'archevêque de Rossano, félicitait le duc d'Albe dans les termes les plus chaleureux : Dieu lui avait réservé le plus grand honneur que pût désirer le principal ministre du plus grand potentat du monde; il louait sa prudence, sa valeur, sa piété; il le proclamait le glaive du Seigneur, *Gladius Domini et Gedeonis;* il lui prédisait, après une gloire sans pareille sur la terre, une gloire éternelle dans le ciel (2).

Le succès final de la campagne de 1568 combla de joie Pie V. Il était d'usage que les souverains pontifes bénissent, le jour de Noël, une épée et un chapeau, qui étaient envoyés à l'un des princes les plus illustres de la chrétienté : l'épée, emblème du pouvoir temporel suprême délégué par le Christ à son vicaire sur la terre; le chapeau, signe de la protection que le Ciel accordait à ceux qui combattaient les ennemis de la foi. Pendant son séjour à Bruxelles, en 1549, Philippe II avait ainsi reçu ces insignes de Paul III, avec un bref qui l'exhortait à

(1) Don Juan de Çuñiga, ambassadeur d'Espagne à Rome, au roi, 21 juillet et 13 août 1568. *Correspondance de Philippe II*, II, 32, 35-36. — Baronius, Raynaldus et Laderchius, *Annales ecclesiastici*, XXXVI, 113-114

(2) L'archevêque de Rossano au duc d'Albe, 25 juin 1568. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, p. 112.

se servir du glaive pour la destruction des ennemis de l'Eglise. Pie V voulant donner au duc d'Albe un témoignage public de sa satisfaction, lui envoya les mêmes insignes, bénits de sa main, par le camérier Charles d'Eboli, venu tout exprès de Rome (1).

Dans la capitale, les amis du duc, les Espagnols, qui l'exaltaient comme on vient de le voir, les Flamands qui tenaient le parti de l'Espagne, lui ménagèrent un retour triomphal. Félicitations, fêtes, actions de grâces, on multiplia les démonstrations : jamais on n'avait décerné plus d'honneurs à des personnages de sang royal (2). Une députation du magistrat de Bruxelles vint complimenter le général victorieux. Le clergé de Cambrai avec son archevêque, celui d'Arras, conduit par son évêque, celui de Malines, auquel s'étaient joints des délégués des églises collégiales de Louvain et de Bruxelles, firent de même. Le duc les reçut couché dans son lit, où il était retenu par la goutte, ayant à ses côtés Berlaymont et Noircarmes. L'évêque d'Arras, portant la parole au nom de tous, le félicita de son heureux retour, le remercia d'avoir repoussé l'ennemi et recommanda un pardon général, « en termes tant humbles et convenables que peu des assistants se surent tenir de larmes. » Ce mot de pardon général sonnait

(1) Calvete de Estrella I, 203-204. — Morillon à Granvelle, 1er mai 1569. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 571-573. L'estoc, avec son ceinturon orné de diamants, et le chapeau en velours gris, garni d'hermine et orné de perles, furent déposés plus tard, par ordre du duc, dans le trésor de Saint-Etienne. à Salamanque, d'où ils furent enlevés, à ce que l'on croit, lors de l'invasion française. *Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba*, 139-140.
(2) Languet au duc Auguste de Saxe, Cologne, 5 janvier 1569, *Arcana*, livre I, p. 75

mal aux oreilles de l'orgueilleux et farouche lieutenant de Philippe II : il répondit en espagnol, suivant son habitude, car il ne conversait pas en français, que son intention, conforme à celle du roi, était de pardonner au simple peuple, qui avait été abusé. Pour le reste, Noircarmes annonçait qu'avant quinze jours on ferait couper plus de trois cents têtes. Le duc était vexé de ce que le clergé, en soulevant cette question du pardon général, lui eût « jeté le chat aux jambes (1). »

Mais de toutes les manifestations auxquelles donna lieu le succès des armes espagnoles, la plus extraordinaire fut l'érection, ordonnée par le duc lui-même, dans la citadelle d'Anvers, d'un monument surmonté de sa propre statue en bronze, qui le représentait domptant la rébellion. Sur le devant, on lisait cette inscription, composée par l'Espagnol Arias Montanus : *Ferdinando Alvares a Toledo, Albæ duci, Philippi II Hispaniarum apud Belgas præfecto, quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, justitia culta, provinciæ pacem firmarit, regis optimi ministro fidelissimo positum.* Sur un des côtés du socle que surmontait la statue, on voyait représentée « l'aube (alba, en espagnol) qui devance le jour, laquelle venant, se cachent les voleurs, animaux nocturnes et de proie, avec une inscription en langue grecque significative que l'aube chasse le mal, allusion faite à son nom, comme s'il eût voulu

(1) Morillon à Granvelle, 9, 10 et 16 janvier 1569. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 434-435, 444, 447. Morillon assistait à la réception du clergé.

dire plus clairement que non plus ni moins que l'aurore ou l'aube chasse les ténèbres et bêtes nocturnes, ainsi il avait fait fuir et déchassé les rebelles, en sorte que les gens de bien s'étaient mis au jour et en assurance... » Le duc, dit un contemporain, « estimait ses services mériter ce mémoire éternel (1). » Requesens, qui lui succéda quelques années après, fut d'un avis différent : il fit abattre ce monument d'orgueil et d'outrecuidance.

(1) Renon de France, I, 371-378.

CHAPITRE V.

Mission de l'archiduc Charles en Espagne.

Rapports de droit public entre les Pays-Bas et l'Empire. — Les réformés des Pays-Bas et l'Allemagne. — Emotion causée dans l'Empire par la tyrannie espagnole. — Protestations des électeurs et des princes. — Envoi de l'archiduc Charles en Espagne. — Intransigeance de Philippe II. — Les Pays-Bas sacrifiés aux intérêts dynastiques de la maison d'Autriche. — Philippe II conçoit le projet de les unir aux Etats catholiques d'Allemagne par leur admission dans la ligue de Landsberg. — Echec de ce projet.

L'effort tenté par le prince d'Orange pour délivrer les Pays-Bas de la tyrannie espagnole n'avait donc abouti qu'à un insuccès complet. Non seulement les ressources matérielles lui faisaient entièrement défaut pour songer à une nouvelle expédition, mais il avait eu le chagrin de constater que ses chaleureux appels au pays n'avaient rencontré que de la froideur ; quelques villes seulement lui avaient prêté une aide pécuniaire. Une main de fer étreignait le pays et le mettait dans l'impuissance de manifester ses sentiments. Le duc d'Albe, au contraire, était triomphant, acclamé ; beaucoup même à qui il était plutôt antipathique ne cachaient pas la satisfaction qu'ils éprouvaient à voir le Taciturne réduit à l'impuissance : *vana sine viribus ira,* écrivait Granvelle à Viglius, qui applaudissait comme lui au résultat.

Déçu, Guillaume d'Orange n'était pourtant pas

découragé. Il entretenait même encore un espoir : c'était de voir l'Allemagne s'intéresser à la cause des Pays-Bas ; et l'Allemagne était, en effet, de tous les pays de l'Europe, celui auquel un appel pût être adressé avec le plus de confiance. Le Taciturne y comptait un grand nombre de parents, d'amis, de partisans parmi les réformés, qui ne pouvaient qu'applaudir à une lutte entreprise en faveur de la liberté religieuse. Et puis, il pouvait invoquer les liens politiques qui rattachaient les Pays-Bas à l'Allemagne : ceux-ci appartenaient au cercle de Bourgogne ; Charles-Quint les avait placés sous la protection de l'Empire, en 1548, par la Transaction d'Augsbourg, à la condition qu'ils contribueraient autant que deux électeurs du Rhin dans les matricules et fourniraient leur quote-part pour l'entretien de la chambre impériale ; pour le reste, ils demeuraient en jouissance de tous leurs droits et libertés (1). Mais quels étaient, en réalité, les droits et les obligations réciproques des états contractants ? Quelle était la signification de cette protection promise en retour des charges imposées aux Pays-Bas ? Charles-Quint avait laissé planer sur ces points tant d'obscurité qu'on allait voir de part et d'autre se produire les interprétations les plus divergentes et les prétentions les plus contradictoires (2).

Tout en payant, irrégulièrement et de mauvaise

(1) Minute d'une consulte du conseil privé, du 27 mai 1569, touchant le contingent à payer par les Pays-Bas dans l'aide accordée par les états de l'Empire. Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, II. 148-150.

(2) Turba, *Über das rechtliche Verhältnis der Niederlande zum deutschen Reiche*, p. 15-23.



grâce, il est vrai, des contributions dont il n'apercevait pas l'avantage pour lui (1), on voit Philippe II se prévaloir des stipulations de la paix publique pour faire interdire les levées que les confédérés opéraient en Allemagne, en 1566, et invoquer les mêmes stipulations afin d'être autorisé à en opérer pour son compte. Un rescrit impérial du 20 novembre, qui lui accordait cette autorisation, reconnaît que la demande du roi est justifiée par les troubles qui se sont produits dans ses pays héréditaires composant le cercle de Bourgogne, troubles provoqués par des gens malintentionnés, sous prétexte qu'ils craignent l'inquisition, qui ont répandu des doctrines réprouvées par la législation en vigueur en Allemagne, le calvinisme et l'anabaptisme, dont les tendances politiques constituent un danger pour les pays voisins. Ce qui s'est passé aux Pays-Bas blesse directement les lois divines et humaines, les droits naturels de tous les peuples, les ordonnances de l'Empire, la paix de religion, le traité de 1548. En conséquence, les états de l'Empire sont invités à faire des préparatifs aux frontières du cercle de Bourgogne pour empêcher qu'il soit porté atteinte

(1) On était si peu d'accord même sur les points essentiels que, d'après un avis exprimé par Granvelle en 1569, le roi d'Espagne pouvait opposer la Transaction d'Augsbourg aux réclamations des états de l'Empire concernant les contributions dues par les Pays-Bas; mais il valait mieux pour le moment, ajoutait-il, ne pas se plaindre du traité de 1548. Granvelle au roi, 22 avril 1569. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III. 557. — Philippe II paya les contributions jusqu'à la fin de son règne, mais très irrégulièrement. Au mois de février 1571, il annonce l'envoi à l'empereur d'une somme de 50,000 ducats, à valoir sur l'arriéré. *Coleccion de documentos inéditos*, CX, 171. Vers la fin de son règne, l'arriéré s'élevait à plus de 600,000 florins. Turba, *Über das rechtliche Verhältnis der Niederlande zum deutschen Reiche*, p. 21.

aux ordonnances relatives à la paix publique (1).

De pareils considérants reflétaient, non pas les dispositions des princes d'Allemagne, non pas même celles de l'empereur, mais uniquement le désir de celui-ci d'obliger le chef de sa maison dans une circonstance où leurs intérêts dynastiques pouvaient paraître menacés. Mais quand, quelques mois plus tard, Philippe II annonça l'intention de se rendre dans les Pays-Bas, à la tête d'une armée assez forte pour imposer aux rebelles, et réclama la publication d'un mandement général interdisant à ceux-ci la levée de gens de guerre en Allemagne, Maximilien se vit forcé de changer de ton : il objecta qu'il indisposerait les électeurs et les princes de l'Empire, qu'il ne pourrait se dispenser d'invoquer la paix de religion et d'exprimer le vœu que le roi gouvernât ses sujets dans l'esprit de la confession d'Augsbourg et en conformité de la paix publique. Tout en contestant cette manière de voir de l'empereur, Philippe II déclara renoncer au mandement qu'il sollicitait plutôt que de s'exposer à de « sinistres et indues interprétations (2). »

Aux Pays-Bas, le gouvernement formulait les mêmes réclamations que celui d'Espagne; il niait aussi que la paix de religion et la paix publique fussent applicables à ces provinces, mais il se plaignait également de ce que l'Allemagne ne remplît pas ses obligations, qu'elle donnât asile

(1) Max Büdinger, *Don Carlos' Haft*,67-70.
(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e serie, V, 349-382.

aux réfugiés, que des princes favorisassent les levées qui se faisaient pour le compte des rebelles (1). Ce dernier grief visait les enrôlements pour le prince d'Orange qui, lui, au contraire, invoquait en sa faveur les lois mêmes de l'Empire ; la tyrannie du duc d'Albe, prétendait-il, justifiait sa résistance : c'était le duc d'Albe qui mettait en péril la paix publique et menaçait la sécurité de l'Allemagne (2).

En réalité, toutes ces discussions sur les droits et les devoirs réciproques des Pays-Bas et de l'Empire n'avaient qu'une mince importance : ni les uns ni les autres n'avaient jamais été clairement définis, et l'interprétation devait d'autant plus prêter à la controverse que les parties étaient en désaccord absolu sur le point essentiel : la liberté de religion. C'est sur le terrain de la liberté religieuse que la question avait été posée dès le mois de mai 1566, dans une supplique où les réformés des Pays-Bas, tout en se plaignant à l'empereur de ce qu'on excitât contre eux le roi d'Espagne, affirmaient leurs sentiments de fidélité et réclamaient l'intervention de Maximilien en vue d'être autorisés à tenir des assemblées publiques (3). A la fin de la

(1) « Les états de l'Empire étaient tenus de défendre, garder, soutenir et léallement aider lesdits pays. Ils y ont néanmoins fait bien peu de chose, voires ont aucuns taché par voies indirectes forclore iceux pays de ladite protection en cas qu'il ne se voulsissent soumettre aux ordonnances de la paix publique et de religion, combien que de ce ils sont expressément exempts par le traité d'Augsbourg, et que l'empereur moderne a fait difficulté d'accorder les provisions convenables pour la défense de ces pays contre aulcuns Estatz de l'Empire et, que pis est, favorisé, assisté et fortifié ceux qui, avec armée formelle, se sont efforcés d'envahir lesdits pays. » Consulte du conseil privé, du 27 mai 1569, citée plus haut.

(2) Guillaume d'Orange à Frédéric-le-Pieux, 4 septembre 1568. *Briefe Friedrich des Frommen*, II, 245.

(3) *Ibid.*, I, 620-622, 730-731.

même année, au moment où on attribuait à Philippe II l'intention d'assembler une puissante armée pour aller extirper l'hérésie des Pays-Bas, une lettre écrite, croit-on, par Louis de Nassau réclamait de nouveau l'intercession de l'empereur et lui rappelait qu'il avait pour mission d'écarter de ces provinces le danger qui les menaçait (1).

Ces appels et d'autres adressés alors à l'Allemagne semblaient justifiés : les plus puissants des électeurs étaient protestants, et l'empereur Maximilien lui-même se montrait favorable aux idées nouvelles; catholique, il approuvait plusieurs doctrines luthériennes, était partisan du mariage des prêtres et de la communion sous les deux espèces, qu'il pratiquait, au grand scandale de son cousin; dans sa correspondance avec les princes évangéliques, il ne cachait pas sa préférence pour leurs croyances. En cette même année 1566, il était encore assez indépendant et assez attaché à ses opinions pour conseiller à Philippe II d'accorder aux réformés des Pays-Bas l'exercice de leur culte, proposition qui sembla à Madrid une énormité scandaleuse : on rapporte que la lettre de l'empereur fit verser des larmes à plusieurs ministres espagnols, honteux et effrayés de voir qu'un semblable conseil pût être donné à leur maître (2). Mais les réformés des Pays-Bas durent s'apercevoir bientôt qu'ils ne pouvaient faire fonds sur le chef de l'Empire, non plus d'ailleurs que

(1) Groen, II, 503-504.
(2) L'archevêque de Rossano, nonce en Espagne, au pape, 24 octobre 1566. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 91.

sur les électeurs et les princes d'Allemagne, guidés moins par le sentiment de la justice que par leurs intérêts personnels et divisés sur le terrain religieux.

Le plus puissant des électeurs, Auguste de Saxe, outre qu'il était luthérien et hostile au calvinisme, professé par la grande majorité des réformés des Pays-Bas, évitait avec soin tout ce qui pouvait compromettre sa situation et froisser l'empereur, avec lequel il était lié d'amitié; Joachim de Brandebourg ne manquait pas moins que lui de décision; Adolphe de Holstein et le comte palatin Georges, quoique princes évangéliques, servaient la cause de Philippe II en lui fournissant des hommes; François de Saxe-Lauenbourg en enrôlait pour le compte du plus offrant, sans distinction de croyances ni de parti. Seuls, le landgrave Philippe de Hesse, le duc Christophe de Wurtemberg et l'électeur palatin Frédéric III étaient véritablement dévoués à la cause des Pays-Bas; le dernier surtout, calviniste passionné, animé d'une ardeur de prosélytisme qui lui valut le surnom de « Pieux, » manifestait pour les protestants étrangers une sympathie des plus ardentes; de là des démarches incessantes, des rêves d'intervention, des projets d'alliances; et, non content de travailler par la parole, il aidait ses coreligionnaires en argent et hommes. Il avait reçu une éducation française; ses fils, élevés en France, défendaient de leur personne la cause des huguenots et des gueux; c'est l'un d'eux, Jean-Casimir, qu'on trouve plus tard très activement mêlé aux troubles des Pays-Bas. La différence de croyances entre lui et la plupart des autres princes de

l'Empire explique la froideur que ceux-ci lui témoignaient et le peu d'écho que ses appels trouvaient en Allemagne. Préoccupé de cette idée que l'alliance de l'Espagne, du pape et des catholiques de France devait conduire à l'écrasement du protestantisme dans les Pays-Bas et, comme conséquence, aboutir à une violente réaction catholique en Allemagne, il préconisait une ligue défensive protestante, comme Elisabeth en suggérait l'idée; mais ses représentations échouèrent contre la faiblesse, l'étroitesse de vues et l'égoïsme de ses compatriotes. Il se décida donc à agir seul : c'est ainsi qu'il soutint les huguenots et qu'il vint en aide à Guillaume d'Orange.

Les autres princes protestants de l'Empire, qui, tout en partageant ses sentiments, voulaient rester sur un terrain pacifique, décidèrent, au commencement de l'année 1567, dans une réunion tenue à Fulda, l'envoi d'une requête à Philippe II et d'une députation à Marguerite de Parme, afin d'obtenir la liberté de religion pour les Pays-Bas. La députation arriva à Anvers, où était la duchesse, au mois de mai. Si les pétitionnaires avaient eu le dessein de provoquer un refus, ils n'auraient pu choisir un procédé différent de celui qu'ils employèrent : à côté d'une violente diatribe contre les papistes, l'instruction remise à leurs délégués contient une protestation contre les levées faites en Allemagne pour le compte du roi catholique, indice d'une persécution dont sont menacés les chrétiens « qui reconnaissent la parole de Dieu; » on demande que l'inquisition ne soit pas introduite dans les Pays-

Bas; on discute les décrets du concile de Trente; on proteste contre les violences exercées à l'égard des réformés; on demande enfin que la paix de religion soit établie comme en Allemagne. Cette remontrance acerbe irrita la gouvernante, indignée de ce qu'on lui attribuât tous les torts. A la critique que l'on faisait de son administration, elle riposta en déclarant que le roi ne s'inquiétait pas de la façon dont étaient gouvernés les états de l'Empire, et qu'elle était résolue à se conformer en tout aux ordres qu'elle avait reçus.

La mission des princes évangéliques près de Marguerite de Parme resta donc sans effet (1). Il en fut de même des démarches faites, l'année suivante, auprès de Philippe II par Maximilien II en faveur des personnes arrêtées depuis l'arrivée du duc d'Albe. Autant les observations de l'empereur étaient présentées sur un ton modéré, discret, timide, autant la réponse du roi fut nette, rude et même hautaine : en cherchant, disait-il, à rétablir la paix dans les états que Dieu lui avait confiés pour la conservation et l'augmentation de la foi catholique, il n'avait fait que son devoir, et cette tâche, il voulait l'accomplir, dût le monde entier s'écrouler sur lui. Mais il avait le ferme espoir qu'avec l'aide de Dieu et grâce aux bonnes dispositions de l'empereur, en qui il avait un si bon frère, personne ne songerait à l'attaquer. De quoi s'agissait-il d'ailleurs? De la fidélité de vassaux envers leur seigneur naturel, et

(1) Groen. III, 80-97. — *Correspondance de Philippe II*, I, 558. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, V, 392-398.

l'on ne pouvait contester qu'à cet égard les poursuites exercées ne fussent justifiées. Il vantait son impartialité; il voulait que l'empereur sût qu'on agissait avec circonspection, avec une équité excessive : il n'avait d'autre intention que celle de procéder suivant la raison et la justice, d'user de modération, de douceur et de clémence, autant qu'il serait possible et que le permettrait la nature des délits. Il désirait que les personnages détenus fussent reconnus innocents : nul plus que lui ne répugnait par caractère, par principe, comme chacun le savait, à l'emploi des moyens de rigueur lorsque la clémence pouvait sans inconvénient réclamer ses droits(1).

L'issue du procès des comtes d'Egmont et de Hornes et les exécutions du mois de juin 1568 devaient démentir toutes ces belles protestations.

Tandis que les réformés des Pays-Bas faisaient en vain appel à l'Empire, un événement était survenu en Allemagne qui parut un moment de nature à faire entrevoir le salut précisément de ce côté. Un gentilhomme de Franconie, Grumbach, avait conçu le projet de briser la puissance des grands seigneurs territoriaux ; pour réaliser son dessein, il avait adressé un appel aux mécontents, et parmi ceux-ci, il était parvenu à gagner à sa cause l'ancien

(1) *Coleccion de documentos inéditos*, CI, 382-385. — Mémoire de l'empereur au roi, adressé à Dietrichstein, ambassadeur en Espagne, février 1568. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e serie, VIII, 131-137. — Déclaration remise à Chantonay au nom de l'empereur, vers le 9 avril *Ibid.*, 139-140. — Philippe II à Chantonay, 12 décembre 1567. *Ibid.*, VI, 493-497. — L'empereur au roi, 2 mars 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVIII, 168-175. — Le roi à Chantonay, 26 mai. *Ibid.*, CI, 221 (avec la date du 20 mai. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série VIII, 145-149). — *Ibid.*, 421-422.

électeur de Saxe, Jean-Frédéric, dépossédé par l'empereur, et qui ne pouvait se consoler de la perte de sa dignité. Avec l'aide de ce prince, il s'empara de Gotha, qui devint ainsi la citadelle de l'insurrection. Les insurgés de Gotha entretinrent-ils, comme on le soutint plus tard, une correspondance active avec les émigrés des Pays-Bas ? Est-il vrai qu'ils avaient l'intention, si le mouvement réussissait, de marcher contre le duc d'Albe au moment de son arrivée, d'unir les Pays-Bas à l'Allemagne, supprimer le catholicisme et donner une nouvelle forme de gouvernement à l'Empire? On peut admettre que des émigrés flamands ont été en relations avec les chefs de l'insurrection de Gotha, et que si le mouvement s'était étendu, il aurait eu son contre-coup dans les Pays-Bas (1). Mais Grumbach n'était pas en mesure d'opérer un bouleversement dont le résultat eût été d'enlever ces provinces à Philippe II, la couronne à Maximilien et à la maison d'Autriche sa suprématie en Europe (2). Mis au ban de l'Empire avec Jean-Frédéric, il eut à défendre Gotha contre l'électeur Auguste, chargé de reprendre la ville, et capitula le 13 avril 1567. Le 17, il était écartelé, tandis que Jean-Frédéric, prisonnier, était emmené à Vienne.

Dans sa correspondance avec Philippe II, Maximilien revient souvent sur cet événement, qui,

(1) Ortloff, *Geschichte der Grumbachischen Händel* Dritter Theil, 252-258. — Il paraît bien que Louis de Nassau aurait voulu obtenir de Jean-Frédéric, la campagne terminée, une partie des gens et des chevaux. Koch, *Quellen*, II, 36.

(2) Entretien de l'empereur avec l'ambassadeur vénitien, rapporté par celui-ci, le 1er juillet. *Venetianische Depeschen*, III, 405-408. — Fourquevaux à Catherine de Médicis, 24 août 1567 *Dépêches*, I, 255. — L'empereur au roi, 9 juillet 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, CI, 243-244. — Chantonay au roi, 20 septembre. *Ibid.*, 271. — Koch, *Quellen*. I, 54-55.

d'après lui, devait entraîner la perte de l'Empire et des Pays-Bas sans la promptitude et l'énergie employées alors. Il prétendait en avoir trouvé la preuve dans les papiers saisis à Gotha ; aussi le roi pressait-il plus tard son ambassadeur à Vienne, Chantonay, de faire toutes les instances pour obtenir communication de ces documents, qui lui auraient révélé la part prise par ses sujets, et sans doute par maints de ceux que le duc d'Albe venait d'arrêter, à l'insurrection et aux projets révolutionnaires de Grumbach (1). Mais les papiers que l'empereur déclarait si importants, personne autre que lui ne semble en avoir connu le contenu, et on est porté à supposer qu'il a exagéré afin de passer pour le sauveur de la maison d'Autriche, des Pays-Bas, de la religion catholique et acquérir ainsi un titre à la reconnaissance de son cousin (2).

Si on peut croire que l'insurrection de Gotha ne constitua pas un danger sérieux pour le roi d'Espagne, le duc d'Albe ne tarda pas à en apercevoir un d'un autre côté de l'Allemagne : c'est l'accueil fait aux réfugiés dans les contrées voisines de la frontière de l'Est, d'où ils entretenaient des relations suivies avec les mécontents restés dans les Pays-Bas. Là, en effet, se prépara le mouvement qui allait être entrepris sous la conduite du prince d'Orange. Dans le pays de Clèves notamment, ces relations étaient très actives et entretenues avec la

(1) Le roi à Chantonay, 18 décembre 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, CI, 337.

(2) Ortloff, aux pages citées plus haut.

complicité tacite du duc Guillaume, ami du prince. Comme l'empereur, son beau-frère, sans avoir renoncé au catholicisme, il était favorable aux idées nouvelles, approuvait certains points de la confession d'Augsbourg et reconnaissait la nécessité de réformes dans l'Eglise. C'étaient là pour le duc d'Albe des causes de mécontentement qu'il ne pouvait manquer d'invoquer contre ce gênant voisin. Il était, du reste, armé pour faire valoir ses griefs : par le traité de Venlo, conclu, en 1543, entre Charles-Quint et le duc de Clèves, celui-ci se reconnaissait obligé à rester fidèle à la religion catholique, à ne pas recevoir dans ses pays les ennemis de l'empereur, à les arrêter et même à les livrer. Malgré les réclamations et les menaces du duc d'Albe, les émigrés continuèrent à trouver asile dans le pays de Clèves, et les gens du prince d'Orange à y faire leurs préparatifs d'invasion, en dépit des ordonnances (1).

Le duc d'Albe alors résolut d'agir. Il s'adressa à l'empereur, lui exposa la nécessité de mettre un terme à une situation préjudiciable à l'Espagne et à l'Empire, invoqua les dispositions du traité de 1543 et se fit autoriser à poursuivre les rebelles sur le territoire du duché. En conséquence de cette autorisation, ses troupes firent des incursions dans le pays de Juliers ; mais elles ne se bornèrent pas à rechercher les fugitifs, elles s'emparèrent d'un certain nombre d'habitants qui devaient être retenus

(1) L. Keller, *Die Gegenreformation in Westphalen*, Erster Theil, 19-33.

en otage jusqu'à ce qu'il aurait été fait droit à toutes les réclamations du gouvernement des Pays-Bas. Cet incident et d'autres de même nature provoquèrent des représentations de l'empereur, auxquelles le duc d'Albe répondit que le duc de Clèves avait contrevenu au traité de 1543 en favorisant les sujets de son maître révoltés contre lui, qu'il avait agi uniquement pour la sûreté des Pays-Bas et, pour le reste, n'entendait pas se mêler des affaires de l'Empire (1). En Allemagne, on était pourtant si peu convaincu de ses intentions pacifiques, que, dans le même temps, on lui attribuait l'intention d'aller jusqu'à Dillenbourg mettre les Nassau à la raison (2).

Son insolence, ses procédés despotiques et finalement les exécutions du mois de juin mirent le comble à l'indignation qu'on ressentait contre lui en Allemagne. D'un bout de l'Empire à l'autre, protestants et catholiques annoncèrent ouvertement l'intention de venger les victimes de la tyrannie espagnole. On vit même l'électeur catholique de Mayence s'aboucher avec le calviniste Frédéric-le-Pieux, beau-frère du comte d'Egmont, quoiqu'il ne fût pas son ami. Dans un appel adressé aux Allemands par un de leurs compatriotes appartenant à la religion réformée, on demandait que le duc d'Albe fût déclaré ennemi de l'Empire et de son

(1) Le duc d'Albe à l'empereur, Bois-le-Duc, 20 août 1568. *Calendar of State Papers. Foreign Series*, 1569-1571, p. 596.

(2) « La suprématie de l'Espagne est une menace pour l'Allemagne. » Instruction du duc de Hesse à son ambassadeur en Saxe, 14 juillet 1568. Blok, *Verslag*, 1886-1887, p. 181-182. — Le même, informé des intentions du duc d'Albe, demande le secours des princes évangéliques. *Ibid.*, 182.

propre maître, qu'il fût abattu « comme un chien enragé; » on représentait aux soldats impériaux enrôlés dans son armée le danger de servir un pareil tyran et le déshonneur qu'ils attiraient sur la nation tout entière en se mettant à sa solde (1).

A ces causes d'indignation qui excitaient la colère chez le peuple, se joignait le sentiment du danger que l'Empire courrait une fois que Philippe II aurait assujetti définitivement les Pays-Bas. Ses soldats avaient, à diverses reprises, franchi la frontière ; le duc d'Albe était intervenu dans les affaires de Trèves, il aspirait visiblement à imposer sa tutelle au duc de Clèves. Où s'arrêterait son ambition ? Les électeurs ecclésiastiques, plus directement menacés que les autres, réunis à Bacharach, à la fin du mois de juillet, décidèrent l'envoi d'une ambassade à l'empereur pour demander une action énergique. Ils réclamèrent et obtinrent le concours des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Ils étaient assurés de celui de l'électeur palatin; seulement Frédéric-le-Pieux voulait une démonstration vigoureuse: pour lui, le repos de l'Allemagne, la paix, le retour de la confiance étaient subordonnés au départ des troupes espagnoles des Pays-Bas, et, comme conséquence, à la fin de la domination espagnole dans ces provinces (2).

---

(1) *Trewe Warnung*, p. 80-81. — Au sujet des sentiments qu'on entretenait à cette époque en Allemagne à l'égard du duc d'Albe, voir aussi : *Erschreckliche newe Zeitung von ettlichen Hochteutschen Landtsknechten so von dem Duca de Alba newlich im Niderlande gericht sein worden. Darzu ist gethan ein warnung auss der heiligen schrfft* (sic) *in reime verfasset*. S. l. Getruckt in jar 1570, in-4°. — Sir Henri Lee a Cecil, Augsbourg, 29 juin 1568. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1566-1568, p. 509-510, 536-537. —*Correspondance de Philippe II*, II, 38-40.

(2) *Briefe Friedrich des Frommen*, II, 235.

Le 22 septembre, des représentants des princes de l'Empire venaient réclamer l'intervention de Maximilien II pour qu'il fût mis un terme aux troubles des Pays-Bas. Ils se plaignaient de ce qu'on refusât à ceux-ci le bénéfice de la paix de religion, à laquelle ils avaient droit, d'après eux, en vertu de leur incorporation à l'Empire, et ils demandaient que l'empereur prît sous sa protection ses vassaux et sujets de la Basse-Allemagne (1). Pour leur donner satisfaction, Maximilien promit d'envoyer l'archiduc Charles en Espagne ; en attendant le départ de son frère, il aurait désiré que le duc d'Albe et le prince d'Orange consentissent à une suspension d'armes, proposition au moins étrange : pour le duc d'Albe, en effet, Guillaume d'Orange n'était qu'un rebelle, avec lequel il lui répugnait de traiter sur un pied d'égalité (2), et, d'autre part, il n'était pas douteux que son adversaire refuserait d'arrêter sa marche pour attendre la fin de pourparlers dont il n'avait à espérer aucun bon résultat. Bientôt, du reste, on sut que la proposition de l'empereur devenait sans objet, le prince d'Orange ayant opéré sa retraite avant que les commissaires chargés de se rendre dans chacun des deux camps se fussent mis en route.

Telle était la situation au moment où l'archiduc

---

(1) *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1566-1568, p. 509-510, 536-537. — *Correspondance de Philippe II*, II, 38-40.

(2) A la nouvelle de l'envoi de délégués allemands aux Pays-Bas, le duc d'Albe écrit, le 10 octobre, à l'empereur pour le prier d'empêcher l'exécution de ce dessein : il ne peut accorder de suspension d'armes ni traiter avec un rebelle ; il désapprouve également l'envoi de l'archiduc Charles en Espagne. En même temps, il prie l'impératrice d'intervenir pour empêcher qu'on ne fasse chose dont le roi éprouverait la plus grande peine. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 470-473.

Charles partait pour l'Espagne, chargé d'une mission dont l'insuccès pouvait sembler certain. On voulait faire cesser la tyrannie du duc d'Albe, et le duc d'Albe sortait triomphant de la lutte que Guillaume d'Orange avait entreprise dans le même but. On voulait obtenir de Philippe II des concessions en matière religieuse, et cent fois il avait déclaré ne pas en vouloir faire; on lui en demandait en matière politique, et on savait pourtant qu'il était résolu à n'abandonner aucune parcelle de son autorité. Qu'avait-il à craindre, d'ailleurs, de cette intervention de princes faibles, irrésolus, divisés de croyances, décidés à ne pas aller jusqu'à la menace, sauf Frédéric-le-Pieux, qui opinait pour une intervention armée (1)?

L'instruction remise par l'empereur à son frère est datée du 21 octobre 1568. Maximilien y rappelle l'insuccès de ses représentations antérieures au sujet de la situation troublée des Pays-Bas ; il montre les esprits exaspérés en Allemagne au point qu'il peut s'ensuivre de grands maux. Comme les princes de l'Empire sont en grande majorité des adhérents de la confession d'Augsbourg, si la guerre éclatait, ce serait une guerre religieuse. Non seulement la république chrétienne serait troublée, mais la sécurité et la conservation de l'Empire mises en péril : le Turc en profiterait pour attaquer l'Allemagne, et l'empe-

(1) Il admettait l'abstention des princes ecclésiastiques et de l'empereur. Instruction de Frédéric-le-Pieux à son fils Jean Casimir se rendant à Dresde, Heidelberg, 31 octobre 1568. *Briefe Friedrich des Frommen*. II, 253-257. — A cette démarche Auguste répondit, le 22 novembre, en se prononçant pour une action commune de tous les princes. Mais il redoutait une guerre avec l'Espagne. *Ibid.*, 257.

reur, privé de l'aide du roi catholique, dont il n'avait pu se passer jusqu'ici, se verrait exposé au plus grand danger. Il faisait observer que son intervention était justifiée par les liens qui rattachaient la plupart des provinces des Pays-Bas à l'Empire, dont elles étaient un fief. Il exposait que le roi n'avait pas de raison suffisante pour les priver de leurs anciens privilèges et y introduire une nouvelle forme de gouvernement. Quant au changement de religion, il estimait que les armes et l'effusion du sang n'étaient pas un moyen d'arrêter la propagation des idées nouvelles ; il fallait savoir céder aux nécessités du temps : tout en maintenant la religion catholique, le roi pouvait « introduire dans ses états la modération et l'ordre constitués dans la paix publique de l'Empire en matière de religion et de choses profanes. »

En conséquence, et conformément aux vœux exprimés par les princes d'Allemagne, l'archiduc Charles devait prier le roi de consentir à la réconciliation du prince d'Orange, d'adopter une politique moins rigoureuse, de s'en remettre à l'empereur pour la conclusion d'un traité de pacification, de rappeler les gens de guerre étrangers, enfin de rétablir le gouvernement tel qu'il existait sous ses prédécesseurs (1).

Philippe II se montra humilié et honteux d'avoir à écouter de pareilles propositions. Il était surtout vexé de voir un membre de sa famille venir lui conseiller des concessions contraires à la foi catho-

(1) Cabrera, I, 615-628.

lique (1), et des princes de l'Empire, prenant parti contre lui pour un sujet rebelle, lui faire la leçon sur la manière de gouverner ses états patrimoniaux. Quant aux arguments tirés des relations de droit public entre les Pays-Bas et l'Allemagne, du traité de Passau, de la paix de religion et aux obligations qu'on voulait lui imposer en conséquence, il soutenait que les lois de l'Empire et les recès des diètes n'étaient pas applicables aux Pays-Bas (2). Et les raisons qu'il donne sont exprimées avec autant de vigueur que la remontrance de son cousin est molle et dénuée de conviction. Non seulement il nie qu'on ait le droit de l'obliger à l'observation des lois de l'Empire, mais il affirme que, dans l'exercice de sa puissance, il n'a pas de supérieur au temporel : vouloir l'obliger dans ce domaine, c'est préjudicier à sa prééminence et à son autorité.

Ce principe général posé, il réfute chacun des points contenus dans l'instruction de l'archiduc. En ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas, son principal souci est de maintenir la foi catholique. Ses vassaux n'ont pas le droit de s'en offenser ; encore moins les princes de l'Empire ont-ils celui de

(1) « De laquelle prière, écrivait Fourquevaux, dans une lettre à Catherine de Médicis, le 23 Décembre 1568, cedit seigneur roi a été le plus fâché et le plus indigné du monde et en a pleuré de grand regret et de dépit. » *Dépêches*, II, 34. — L'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, au cardinal Alessandrino, 19 novembre 1568. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 117-118. — Le roi à l'empereur, 22 novembre 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, CIII, 28-29.

(2) C'est Granvelle qui, consulté sur ces points, avait dicté au roi sa réponse dès avant l'arrivée de l'archiduc Charles. Au sujet du traité de Passau, il assurait que Charles-Quint n'y avait donne son assentiment que comme empereur et pour sauver son frère Ferdinand, à qui il réservait l'Empire ; il en avait même fait, disait-il, une ample révocation, mais sans la publier, toujours pour sauve garder les intérêts de son frère. Döllinger, *Beiträge*, I, 647, 650-651. — *Correspondance de Philippe II*, II, 45-48.

le critiquer. En matière de foi, il n'admettra jamais ni compromis, ni dissimulation. On lui reproche d'avoir employé trop de rigueur dans les poursuites exercées contre les rebelles et dans les châtiments : la mission qu'il tient de Dieu sur la terre pour l'exercice de la justice, son autorité, sa réputation, la sécurité et la conservation, le repos et la paix de ses états ne lui permettaient pas d'agir autrement qu'il l'a fait, d'ailleurs légitimement. Il en est ainsi en particulier pour l'exécution des seigneurs : ils ont été convaincus du crime de lèse-majesté et étaient indignes de pitié, ayant violé leurs serments et manqué à leurs obligations. On lui reproche d'avoir introduit des changements dans le gouvernement, au mépris des lois, des privilèges, usages et coutumes du pays : il soutient, au contraire, avoir conservé l'ancienne forme sans aucune nouveauté dont on pût se blesser. On proteste contre le choix du duc d'Albe comme gouverneur, lieutenant et capitaine général : il était absolument libre de choisir l'homme qui devait avoir sa confiance, surtout dans des temps troublés, et personne ne réunissait mieux que le duc d'Albe les qualités nécessaires, notamment une grande expérience des armes, la prudence, les sentiments chrétiens, l'intégrité, la droiture, et il se félicite de l'excellent résultat que ce choix a eu. Quant au prince d'Orange, dont la cause parait avoir été le motif principal de cette ambassade, ses crimes et délits sont notoires : vassal du roi, son conseiller d'état, son gouverneur en Hollande, Zélande, Utrecht, dans le comté de Bourgogne, il a été le

principal auteur des ligues, tumultes, conjurations et séditions des Pays-Bas ; c'est à lui qu'on doit imputer tous les maux qui s'en sont suivis ; il a recherché l'appui de l'étranger contre son souverain et envahi ses états ; il mérite tous les châtiments. L'honneur et la réputation du roi lui défendent de négocier, de faire aucun accord avec lui : cela serait indécent et contraire à son autorité et à sa réputation. Et Philippe II concluait en exprimant la conviction d'avoir agi comme l'exigeaient le service de Dieu et son honneur (1).

Cette réponse porte la date du 20 janvier 1569. Deux jours après, l'archiduc réplique : il s'excuse, il prie le roi de ne pas se formaliser; il vante son bon naturel, sa droiture; ses actes n'ont pas besoin de justification; l'empereur lui est sincèrement dévoué; s'il l'a averti, c'est pour accomplir un devoir, et parce qu'il trouve que leurs intérêts sont communs. Après ces précautions oratoires, il se hasarde à faire remarquer que les exécutions qui ont eu lieu dans les Pays-Bas ne paraissent pas toutes excusables; il rappelle l'opinion entretenue en Allemagne que les Pays-Bas sont soumis aux constitutions impériales et principalement à la paix de religion établie en 1555, aux négociations de laquelle étaient présents des représentants des Pays-Bas, qui l'avaient signée comme ceux des autres états, d'où on inférait que ces provinces pouvaient bénéficier des dispositions

(1) Réponse de la part du roi catholique à ce que le Sérénissime Archiduc Charles, son cousin, lui a proposé au nom de l'empereur, son très cher et très aimé frère. *Coleccion de documentos inéditos*, CIII, 88-108.

qu'elle contenait. Grâce à la paix de religion, le catholicisme avait été maintenu en Allemagne; il paraissait donc désirable que le roi l'adoptât pour les Pays-Bas, ce qui ne l'empêcherait pas de châtier, conformément aux dispositions de cet acte, ceux qui changeraient de croyance (1).

De pareils arguments ne pouvaient produire sur l'esprit du roi aucun effet autre que de l'indisposer et de l'affermir dans son intransigeance. Il répondit donc à son tour : il reprocha à l'empereur de n'avoir pas empêché le prince d'Orange de former une armée en Allemagne, de s'interposer en sa faveur, de parler de trêve et d'accord avec ce vassal rebelle; il exprima le regret de ce que son cousin eût voulu le persuader de procéder en matière religieuse avec modération et d'employer la dissimulation, alors qu'on savait, par ses déclarations antérieures, qu'aucun respect humain, aucune considération d'état, rien de ce qu'on pourrait lui représenter au monde ne le ferait dévier en un seul point de la voie qu'il avait suivie; cette voie, il entendait continuer à la suivre avec tant de fermeté et de constance qu'il n'admettait même pas qu'on le conseillât en pareille matière. Quant à ce que l'empereur disait de l'union de ses états patrimoniaux à l'Empire, elle s'était faite à certaines conditions qui laissaient sa souveraineté entière, sans

(1) Réplique de l'archiduc Charles, 23 janvier 1569. *Ibid.*, 108-119. — Une note de l'archiduc, remise le 23, en réponse à un mémoire particulier du roi, porte en substance la déclaration suivante : L'empereur et le roi se confient sincèrement leurs observations, tout en gardant leur affection réciproque. L'empereur n'a pu réprimer l'entreprise du prince d'Orange comme il le désirait. Personne plus que lui n'estime les vertus du roi, et il n'a nullement en vue de diminuer ou affaiblir son autorité dans les Pays-Bas, dont la possession vaut honneur et profit à la maison d'Autriche. *Ibid.*, 120-125.

que ses vassaux pussent, surtout en fait de religion, avoir recours à l'Empire. Il trouvait que la remontrance était faite sur un ton comminatoire, ce qui n'était pas un moyen de persuasion vis-à-vis d'un prince de sa qualité, et il rendait grâce à Dieu de ce qu'il ne l'eût pas encore réduit au point de se laisser émouvoir par de semblables moyens. Et, pour conclure, il montrait à l'empereur les ennemis de leur maison cherchant toutes les occasions de les brouiller pour diminuer par là leur autorité et leur grandeur. Or, leur union, il était nécessaire de la conserver et de l'affermir, dans leur intérêt commun (1).

Maximilien ne pouvait pas être indifférent à ces dernières considérations : elles répondaient à des vues que lui-même entretenait. Mais sur le terrain religieux, il avait des sentiments tout opposés à ceux de son cousin. De là un conflit entre ses intérêts et sa conscience et, dans ses rapports avec les Pays-Bas, des indécisions, des contradictions même qu'on apprécierait mal si l'on ne faisait avant tout une large part aux difficultés de sa situation subordonnée vis-à-vis du roi d'Espagne, chef de la maison d'Autriche. Jusqu'à sa mort, Maximilien II ne cessa de témoigner sa préférence pour les doctrines de la Réforme; mais il avait prêté serment de soutenir l'ancienne croyance, et jusqu'à sa mort, il voulut passer pour catholique, tout en exerçant certains actes du culte luthérien. Son catholicisme bâtard

---

(1) Mémoire particulier au Sérénissime Archiduc de ce que Sa Majesté Catholique, outre ce qui est contenu dans la réponse générale, a demandé être dit de sa part à l'empereur et à l'empereur seul. *Ibid.*, 127-131.

n'était naturellement pas du goût de Philippe II, qui le surveillait avec une attention mêlée de crainte et ne cessait de lui adresser des représentations par ses ambassadeurs, par le nonce, par sa sœur Marie, que Maximilien avait épousée. D'un autre côté, les protestants d'Allemagne le comptaient pour un des leurs et avaient placé en lui, bien avant son avènement, les plus grandes espérances, que ceux des Pays-Bas partageaint également : ils y étaient encouragés d'ailleurs par son esprit de tolérance et son aversion pour l'emploi de la force en matière religieuse. Quand, en 1566, la réaction prit le dessus en Flandre, que les confédérés, furieux de voir retirer les concessions faites au mois d'août, annoncèrent l'intention de prendre les armes, que la gouvernante enrôla des gens en Allemagne pour renforcer les troupes qui devaient étouffer la rébellion, on vit Maximilien II persister à recommander la douceur et approuver les revendications des Flamands. Que voulaient-ils, après tout? Vivre selon leur conscience, comme les réformés étaient autorisés à le faire en France et en Allemagne. Pour le reste, ne se déclaraient-ils pas sujets fidèles et obéissants (1)?

Dans les Pays-Bas on était sensible à ces témoignages de sympathie; en Allemagne, les esprits ardents demandaient plus que des paroles et préconisaient une intervention armée. Ils finirent par s'ir-

(1) G. Michiel, ambassadeur de Venise près de l'empereur, rapportant au doge, le 28 novembre 1566, un entretien avec Maximilien II. *Venetianische Depeschen*, III, 376.

riter de l'attitude équivoque de Maximilien et douter de sa bonne foi. On trouve un écho de cette méfiance dans un poème satirique publié après la prise de Gotha, une soi-disant épitaphe à la gloire des insurgés qui venaient de succomber. A ce moment, le duc d'Albe s'acheminait vers les Pays-Bas; Philippe II recrutait en Allemagne les renforts qui devaient aider à l'écrasement des gueux; on en voulait à l'empereur de ce qu'il favorisât ces enrôlements, on lui reprochait de renier son passé, lui en qui les réformés avaient placé de si grandes espérances; on accusait de trahison le fils de Ferdinand, qui n'avait pas hésité jadis à se déclarer contre son père pour la Réforme, et qui aujourd'hui se faisait papiste. Allait-on laisser exécuter les frères qui souffraient dans les Pays-Bas, et le pape et le roi d'Espagne, secrètement ligués, menacer l'Allemagne (1)?

Mais ni protestations, ni objurgations ne devaient avoir d'effet sur ce prince faible et vacillant. Dans une

---

(1) Da sagte gleich ein Jedermann
Ist dies der Maximilan
Der vor das Evangelium
Wider sein Vater genommen an?
Wie sollen wir die Sach verstahn?
Ist das der andere Julian
Qui matris partus aureus
A cunctis erat habitus?
Est ille nunc Papistius?
Noch eins ihr Fürsten all betracht
Was doch bedeut so grosse Macht
Von Spanien, von Italien
Den Schelmen so gekommen an?
Ob damit Niederland allein
Verdorben und bekriegt soll sein?

Grabschrift der ehrlichen ritterlichen Leute so zu Gottha plieben. Koch, *Quellen*, I, 283-284; II, 22. L'auteur de ce factum est un protestant allemand, Guillaume Klebiz (Clebitius), qui, après avoir vécu à Munster et prêché à Heidelberg, alla mourir à Paris.

même conversation avec l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, dans une même dépêche à Philippe II, on le voit manifester sa désapprobation des rigueurs employées aux Pays-Bas et conseiller au roi la politique de tolérance, mais assurer qu'il ne fera jamais rien qui lui soit préjudiciable. En 1568, conformément aux résolutions de l'assemblée de Fulda, il l'admoneste, le prie d'avoir égard à ses exhortations, à ses avertissements, et il termine sa lettre par la réflexion qu'en cette circonstance, comme dans toutes les autres, il cherchera toujours, en bon et affectionné frère, l'avantage du roi et le maintien de sa réputation (1). Dès l'arrivée du duc d'Albe, il proteste contre ses procédés tyranniques ; après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, il se dit persuadé que les rigueurs doivent avoir un juste motif ; il assure que tout ce qu'il a dit et écrit n'est pas pour faire la loi à son cousin, mais provient du désir qu'il a de voir tout marcher à sa satisfaction (2).

C'est là, en effet, le sentiment qui domine : le souci de convaincre Philippe II de son dévouement et du peu d'importance que lui-même attachait à ses représentations. Aussi le roi lui en savait gré ; il comprenait ses embarras et la situation difficile dans laquelle le plaçaient, d'un côté, les colères qui grondaient autour de lui, la crainte de voir croître les instances des électeurs et des princes de l'Empire et,

(1) Chantonay au roi, 31 mars 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, CI, 182-186. — L'empereur au roi, 2 mars 1568. *Ibid.*, 382-385.
(2) Chantonay au roi, 16 juillet 1568. *Ibid.*, 443.

de l'autre, son assujettissement à la politique espagnole. Contre son habitude, il se montra compatissant ; il alla jusqu'à inviter le duc d'Albe à dissimuler, à temporiser, à agir avec prudence : l'autorité de l'empereur est si faible, remarquait-il, que réellement il a fait tout ce qu'il peut (1).

Quant à l'objet principal de la mission de l'archiduc, il n'en fut plus question. Il était facile de prévoir, d'ailleurs, que les négociations n'aboutiraient qu'à un échec : l'intransigeance de Philippe II rendait impossible toute conciliation, et, d'autre part, la solidarité dynastique qui enchaînait Maximilien à la politique de l'Espagne se resserrait alors par suite de deux événements survenus en 1568 : la mort de don Carlos, le 23 juillet, et celle d'Elisabeth de Valois, troisième femme de Philippe II. Maximilien, attentif par dessus tout aux intérêts de sa famille, faisait élever deux de ses fils, Rodolphe et Ernest, en Espagne, dans les traditions des rois catholiques, sous les yeux du chef reconnu de la maison d'Autriche. Comme le roi n'avait pas d'enfant mâle, l'empereur pouvait espérer pour un de ses fils la succession de Philippe II. Le décès d'Elisabeth de Valois, au mois d'octobre, lui suggéra l'idée d'offrir à son cousin l'aînée de ses filles, Anne, bien qu'elle fût promise à Charles IX, à qui il proposa en échange Elisabeth, en même temps qu'il demandait pour Rodolphe la main de l'infante Isabelle afin, disait-il, d'assurer par là la « conservation, le bien et

(1) Philippe II au duc d'Albe, 14 octobre 1568. *Ibid.*, XXXVII, 467-468.

l'accroissement de la maison d'Autriche (1). » Tandis qu'on délibérait à Madrid sur les termes de la réponse à faire à la protestation des électeurs, le mariage du roi se décidait comme l'empereur venait de le proposer ; on réglait les intérêts de famille, sans plus s'inquiéter de ceux des Pays-Bas, et, au commencement du mois de mars 1569, l'archiduc partait, gratifié d'une somme de cent mille ducats.

On a accusé l'empereur de duplicité en cette circonstance ; on lui a reproché notamment de n'avoir pas communiqué aux électeurs le texte complet de la réponse de Philippe II, d'en avoir caché certaines déclarations qui étaient de nature à provoquer de l'irritation et peut-être des résolutions violentes (2). Mais quel souverain, même à une autre époque que la sienne, a échappé à pareille accusation ? Sous ce rapport, on doit même reconnaître que Maximilien a été plus honnête que la plupart des monarques ses contemporains. Si sa conduite a été souvent ambiguë, si ses actes ont été souvent en désaccord avec ses protestations, il faut y voir moins l'effet d'une politique astucieuse que la conséquence d'une situation fausse, aggravée d'une grande faiblesse de caractère et du besoin de veiller aux intérêts d'une nombreuse famille. Naturellement bien doué, délicat, porté à la douceur, tolérant, il fit souvent taire ses sentiments pour sacrifier à ces intérêts. Favorable à la Réforme, il ne cessa de vouloir passer pour catho-

(1) *Ibid.*, CIII, 119, 133, 155.
(2) R. Frettensattel, *Zu den Verhandlungen Kaiser Maximilians II., mit Philipp II.*, 1568-1569 *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXIV, 389-411.

lique et trompa les espérances que les protestants avaient placées en lui, tout cela pour ne pas s'aliéner le roi d'Espagne, dont il dépendait.

D'après Laurent Priuli, ambassadeur de Venise en Espagne, on craignait à Madrid que, poussé par le besoin d'établir ses enfants, il ne saisît volontiers toute occasion qui s'offrirait à lui de s'emparer en sûreté d'un nouvel état. « C'est, ajoute-t-il, ce qui a toujours rendu suspectes ses négociations dans les affaires des Pays-Bas. Les ministres se sont plus d'une fois clairement exprimés là dessus; l'empereur en a eu connaissance et s'en est plaint. Cependant, à cause de la proche parenté qui existe entre eux, de l'importance qu'a pour le roi catholique l'amitié de l'empereur, grâce à laquelle les princes d'Allemagne, mal disposés pour lui, sont tenus en respect, enfin pour que l'empereur, s'il ne favorise pas ses desseins, n'y soit pas du moins contraire, le roi catholique tient grand compte de Sa Majesté Impériale et lui témoigne beaucoup d'égards (1). » A Rome, on n'était pas non plus sans appréhender les conséquences du caractère vacillant de Maximilien et de sa tendance au protestantisme. Les concessions faites par lui aux réformés dans ses états d'Autriche y étaient considérées comme un encouragement pour les réformés des Pays-Bas, un exemple fâcheux qui pouvait mettre en péril la chrétienté. Aussi le pape fit-il entendre plus d'une fois des plaintes et même

(1) Relation de Laurent Priuli, ambassadeur de Venise, 1576. Albèri, *Le Relazioni*, série I, vol. V., p. 263.

des menaces (1). Ces appréhensions pourtant étaient exagérées, car Maximilien, tout épris qu'il fût de certaines doctrines protestantes, et malgré ses sentiments de large tolérance, n'avait garde de songer à rompre avec le Saint-Siège.

Ce qui éveillait davantage la défiance des Espagnols, c'était un mouvement provoqué alors en Allemagne pour arrêter les progrès de la réaction catholique, qui s'étendait en Europe parallèlement à l'action politique exercée par l'Espagne. L'électeur palatin dirigeait ce mouvement. Il comptait sur l'adhésion de la reine d'Angleterre (2) ; il ne désespérait pas d'obtenir même l'appui de la France, adversaire de l'Espagne et dont les souverains, à l'inverse de Philippe II, n'hésitaient pas à s'allier avec les infidèles, quand leurs intérêts les y poussaient. Mais dans un convent évangélique, tenu à Erfurt, au mois de septembre 1569, pour délibérer sur cet objet, l'entente ne put s'établir : on y reconnut notamment le danger d'une alliance avec l'Angleterre, qui eût fourni aux catholiques un prétexte pour menacer les états protestants.

Il est vrai que ce prétexte, les catholiques ne l'avaient pas attendu pour s'organiser de leur côté. On voit, en effet, se manifester alors, sous l'influence de l'Espagne, une tendance à un groupement dans lequel auraient été compris les états orthodoxes voi-

(1) Le comte d'Arco à Maximilien II. Rome, 17 septembre 1568. Hopfen, *Kaiser Maximilian II.*, 276-278.

(2) Dès 1568, la reine elle-même avait fait des démarches en Allemagne en vue d'établir une union des princes évangéliques. *Briefe Friedrich des Frommen*, II, 234-235, 302-306, 313-362.

sins de l'Allemagne (1). Philippe II avait entrevu la possibilité d'une alliance des princes protestants comme la rêvait l'électeur palatin et le danger qui en résulterait pour ses états des Pays-Bas. A peine l'archiduc Charles était-il parti de Madrid qu'il songea à établir entre ceux-ci et l'Empire des rapports nouveaux de nature à parer à ce danger, car ceux qui dérivaient de la Transaction d'Augsbourg étaient de nul effet au point de vue de la défense qu'il méditait. Précisément alors, au mois de février 1569, l'électeur de Trèves suggérait au duc d'Albe un projet de ligue qui aurait compris les électorats catholiques et l'évêché de Munster. L'idée sourit à Philippe II, et les pourparlers commencèrent (2).

A la fin de l'année, ils se poursuivaient toujours quand le duc Albert de Bavière offrit au roi le moyen de réaliser ses vues par l'extension de la ligue de Landsberg, dont il était le chef, et dans laquelle on aurait fait entrer le cercle de Bourgogne. Fondée en 1556, cette ligue se composait à l'origine d'états du sud seulement. Dans l'esprit de ses fondateurs, elle avait un caractère purement défensif et uniquement pour but d'assurer le maintien de la paix publique et la protection réciproque de ses membres; en réalité, elle constituait une union confessionnelle, et les pro-

(1) Fr. Wimmer, *Vertraulicher Briefwechsel des Cardinals Otto Truchsess v. Waldburg, Bischofs v. Augsburg, mit Albrecht V., Herzog von Bayern*. Dritter Abschnitt. Beitrag zur Geschichte des grossen protestantischen Bundes von 1569 und der Gegenbestrebungen der Katholiken, 1568-1573, dans : *Archiv für die Pastoral-Conferenzen im Bisthum Augsburg*, herausgegeben von M. Merkle, II. Band. Augsburg, 1850, p. 539 et suiv.

(2) *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 435,530; XXXVIII, 9, 68, 79. — *Correspondance de Philippe II*, II, 73, 84. — Le roi au cardinal de Granvelle, 12 mars 1569. Döllinger, *Beiträge*, I, 649-652.

testants la considéraient comme une confédération catholique. C'est le caractère exclusif que le duc de Bavière voulait lui donner en 1569. La ligue ainsi transformée devait être mise à la disposition de l'Espagne.

Pareille proposition ne pouvait arriver au roi catholique dans un moment plus opportun. Préoccupé du rapprochement qui paraissait s'opérer entre Charles IX et les huguenots, inquiet et mécontent de voir son cousin l'empereur préconiser la politique de conciliation en France et dans les Pays-Bas, il rêvait la constitution d'un groupement qui aurait compris l'Espagne, les catholiques d'Allemagne, ceux de France et d'Angleterre, et dont il aurait fait chef le cardinal de Lorraine, bien qu'il lui trouvât trop d'ambition et pas assez de souci des affaires religieuses (1). Le projet du duc de Bavière repondait à ses vues. Seulement le point principal, l'introduction des Pays-Bas dans la ligue de Landsberg, ne pouvait être résolu sans qu'on se fût assuré au préalable l'adhésion de l'empereur; or, Maximilien II n'y était pas plus favorable qu'il ne l'était à l'extension de la ligue en général. On le voit bien à certain moment, sur les instances de l'ambassadeur du roi, Chantonay, paraitre disposé à céder, mais il est manifeste que son intention était tout autre, car les conditions auxquelles il subordonnait son assentiment étaient inacceptables pour Philippe II : l'admission des protestants dans la ligue au même titre que les catholiques

(1) Le roi au duc d'Albe, 17 novembre, 24 décembre 1569. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVIII, 232-234, 278-279.

et la revision des statuts. Il déclarait même que si l'électeur de Saxe n'adhérait pas, il n'appuierait pas le projet de « compréhension » des Pays-Bas. De son côté, le duc de Saxe posa comme condition de son entrée l'admission des cinq autres électeurs, leur exclusion étant contraire aux traités et constitutions de l'Empire; il réclamait une réforme des statuts, notamment l'élection du capitaine par tous les membres, proposition dont le duc de Bavière fut fort mortifié, car elle pouvait avoir pour conséquence de lui enlever la direction et même de la faire attribuer à un prince protestant.

L'attitude de l'empereur dans cette circonstance irrita au plus haut point le duc d'Albe. Il s'était chargé de solliciter l'adhésion de Maximilien II au projet d'admission des Pays-Bas dans la ligue de Landsberg ; il tenait à la réussite de ce projet, qui devait consolider la prédominance de l'Espagne en Europe, et l'idée que les vues de son maitre étaient contrecarrées par le propre cousin du roi provoquait chez lui une indignation qu'il exhalait dans des termes d'une violence extrême : « J'ai été, écrit-il à Philippe II, terriblement scandalisé et mis en colère plus qu'il ne convenait à un homme de ma qualité qui traite avec un prince tel que l'empereur; mais mon attachement au service de Votre Majesté m'a ému, voyant refuser une chose si juste.... Et cependant les protestants tiennent leurs réunions et y traitent des choses préjudiciables, comme de dire qu'ils se ligueront tous pour venir enlever de mes mains les chrétiens prisonniers ou tyrannisés,

reçoivent des ambassadeurs de la reine d'Angleterre; et à tout cela personne ne trouve à redire ; tout cela personne ne l'empêche. » Il se plaint, d'ailleurs, de ce que, depuis son arrivée dans les Pays-Bas, l'empereur n'a rien fait de ce qui lui était demandé dans l'intérêt du service du roi, paralyse son action, prétend n'être pas en état de mettre un terme aux insolences des insurgés et subit l'ascendant de l'électeur Auguste de Saxe (1).

Il finit pourtant pas consentir à l'admission des protestants dans la ligue. Mais cette concession, l'empereur la déclarait maintenant insuffisante : il refusait de se prononcer avant que l'on eût obtenu des électeurs protestants l'assurance qu'après leur accession, ils ne s'opposeraient pas à l'admission des Pays-Bas, de manière à leur faire reconnaître implicitement qu'elle ne leur paraissait pas préjudiciable aux intérêts de l'Empire.

Les négociations se poursuivaient encore en 1572, quand arriva en Allemagne la nouvelle du soulèvement des Pays-Bas. L'empereur en prit prétexte pour arrêter les pourparlers, et c'est en vain que le duc d'Albe et Philippe II voulurent le faire revenir sur sa résolution. En 1574, il déclarait que la reprise des négociations ne convenait ni aux intérêts du roi ni à la paix de l'Empire.

Ainsi échoua un projet dont la réussite eût donné aux rapports entre les Pays-Bas et l'Allemagne un caractère tout différent de ceux que Charles-Quint

(1) Le même au même, 11 décembre 1569. *Ibid.*, 256. — Le même au même, 15 janvier 1570. *Correspondance de Philippe II*, II, 119.

avait créés par la Transaction d'Augsbourg, et qui, sans être d'aucun avantage aux Pays-Bas, auraient constitué une menace pour l'indépendance de l'Allemagne. Une alliance avec les états catholiques, comme la désirait d'abord Philippe II, ou la simple admission des Pays-Bas dans la ligue de Landsberg élargie, c'était de toute façon la porte ouverte à l'Espagne dans les affaires de l'Empire. Une fois le cercle de Bourgogne admis dans la ligue de Landsberg, celle-ci eût été absorbée par une autre ligue générale, dans laquelle on aurait appelé le pape, les catholiques de France et ceux d'Angleterre, suivant le plan qu'on avait conçu d'abord (1). Maximilien II, les électeurs protestants et même une grande partie des princes catholiques furent assez clairvoyants pour apercevoir le péril et l'écarter.

Si leur clairvoyance sauva l'Allemagne de ce danger, l'intérêt qu'ils portaient aux Pays-Bas opprimés ne devait pas aller cependant jusqu'à leur faire déclarer la guerre à l'Espagne (2). Aussi le duc d'Albe, rassuré sur leurs intentions, se

(1) Lettres de Philippe II et de Chantonay, janvier-mai 1570. *Coleccion de documentos inéditos*, CIII, 423, 445, 483, 496, 505; CX, 72. — Lettres de Philippe II, et Monteagudo, janvier-avril 1571. *Ibid.*, 156, 171, 187, 191, 217, 218. Don Francisco Hurtado de Mendoza, comte de Monteagudo, envoyé au mois de janvier 1570 près de l'empereur, succéda à Chantonay, ambassadeur de Philippe II en Allemagne depuis 1564. On trouve un intéressant exposé des négociations qui eurent lieu, de 1570 à 1574, au sujet de ce projet, dans un mémoire qui a pour titre : Del estado en que halló el conde de Montagudo, cuando vino á Alemania por el año de 1570 á la corte del Emperador..., el negocio de la comprehension de los Estados Bajos en la liga de Lansperg, y asimismo el estado en que al presente está á los 20 de marzo de 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, II, 11-24. — Voir aussi *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, I, 63-78.

(2) *Briefe Friedrich des Frommen*, II, 235-268.

montra-t-il indifférent aux menaces qui lui parvenaient de ce côté; et, pour faire partager sa tranquillité au roi, il lui affirmait que les Allemands n'avaient l'envie ni de mettre la main à leur bourse, ni de prendre les armes contre lui (1).

Le prince d'Orange dut donc renoncer à compter sur eux. Encore moins pouvait-il attendre du secours de la France, où la guerre civile venait de recommencer. Mais une querelle entre l'Espagne et l'Angleterre éclata à ce moment, d'où pouvait résulter la rupture et naître un espoir de délivrance pour les Pays-Bas.

---

(1) Le duc d'Albe au roi, 10 avril 1569. *Coleccion de documentos ineditos*, XXXVIII, 66-69.

CHAPITRE VI

Démêlés avec la reine d'Angleterre

Rapports de Philippe II avec l'Angleterre dans les premières années de son règne. — La reine Elisabeth et les Pays-Bas. — Relations commerciales. — Saisie de l'argent du roi dans les ports d'Angleterre. — Représailles dans les Pays-Bas et en Espagne. — Le duc d'Albe ne veut pas la guerre. — Négociations. — De part et d'autre, on évite la rupture.

Le mariage de Philippe II avec Marie Tudor, en 1554, avait eu pour but, dans la pensée de Charles-Quint, d'affermir la prépondérance de sa maison en Europe et d'assurer aux Pays-Bas une protection efficace contre les attaques de la France. Son fils y avait trouvé de plus une occasion de travailler au rétablissement du catholicisme. Il était, sur ce dernier point, si bien en parfaite communauté de vues avec sa nouvelle épouse, que, dès 1555, le protestantisme était officiellement aboli dans le royaume. Tandis que s'opérait la réaction religieuse, à la grande satisfaction du roi d'Espagne, l'Angleterre éprouvait au dehors, avec sa coopération également, un humiliant échec. Son traité de mariage interdisait à Philippe II d'engager le royaume dans une nouvelle guerre avec la France. Il n'en vint pas moins solliciter lui-même, en 1557, la participation de l'Angleterre à la lutte qu'il soutenait contre Henri II. Il obtint le secours qu'il demandait ; mais



la conséquence de cette intervention fut la perte de Calais, la seule place que les Anglais eussent conservée sur le continent, et ce revers ne servit qu'à augmenter l'antipathie qu'ils ressentaient pour un prince étranger dont l'élévation au trône répondait si mal aux intérêts de la nation. La reine Marie en fut elle-même vivement affectée : on prétend qu'à sa mort, survenue quelque temps après, elle aurait dit que si on ouvrait son cœur, on y trouverait inscrit le nom de Calais.

Cette mort priva le roi d'Espagne des avantages politiques qu'il comptait recueillir de son union avec Marie Tudor, et, ce qui devait l'affliger par dessus tout, elle fut suivie d'une forte réaction religieuse. La nouvelle reine était, en effet, affectionnée au protestantisme autant que Marie avait été dévouée à l'Eglise catholique. Malgré l'aversion qu'il devait éprouver pour une souveraine hérétique, Philippe II n'avait garde pourtant de rompre avec elle ; il essaya même de gagner ses bonnes grâces, ce qui n'était pas facile, car elle était fantasque, absolue dans ses volontés, comme son père Henri VIII, sensible à la flatterie, assez fine cependant pour ne pas se laisser abuser par les mots. Après avoir favorisé son avènement pour acquérir des droits à sa reconnaissance, il la ménagea, lui fit adresser par son ambassadeur des protestations de dévouement. Il alla plus loin : il rechercha sa main, malgré les difficultés que rencontrait l'exécution d'une pareille union : la nécessité pour le roi catholique de résider en Espagne, la faveur que la reine accordait aux hérétiques, le

danger d'être entraîné dans une nouvelle guerre avec la France, alors que les ressources lui faisaient défaut. Mais, d'autre part, le mariage devait avoir des résultats considérables au point de vue de la politique générale et de la conservation de la religion catholique, rétablie en Angleterre sous le règne précédent. Ces dernières considérations l'avaient emporté. Toutefois, Philippe II posait cette condition, qui caractérise bien son esprit méticuleux, l'étroitesse, la naïveté de ses procédés quand la religion venait s'y mêler : il devait être expressément entendu qu'en épousant Elisabeth, il le faisait pour servir la cause de Dieu, que la reine se convertirait, qu'elle s'engagerait à professer la religion catholique, à y persévérer, à la maintenir dans le royaume, même à l'augmenter. Il faisait abstraction de toute considération de dignité personnelle et d'amour-propre : « On ne risque pas son honneur, écrivait-il, à rechercher sans succès une femme en mariage. Comme je le fais pour le seul service de Dieu et le bien de la religion, sans fin temporelle, il n'y a pas lieu de s'arrêter aux questions d'honneur et de réputation. »

Aux premières ouvertures, Elisabeth se montra hésitante, objecta des difficultés et le désir qu'elle avait toujours eu de rester fille. Ce qu'elle ne disait pas, c'est que Philippe avait laissé en Angleterre les plus fâcheux souvenirs, qu'on lui reprochait d'avoir engagé le royaume dans la guerre avec la France, d'avoir été cause de la perte de Calais, d'avoir contribué à la mort de la reine Marie par l'indifférence

qu'il lui avait témoignée, de n'avoir su se concilier les sympathies de personne. Tandis qu'il attendait une réponse, la réaction protestante faisait de rapides progrès ; en quelques semaines, le nouveau parlement rétablissait l'Eglise anglicane en votant les deux bills d'uniformité et de suprématie abolis sous le règne de Marie Tudor. Philippe II adressa des remontrances à la reine : elle finit par lui déclarer nettement qu'elle était hérétique, que le mariage était impossible, qu'elle avait résolu de rétablir les choses dans l'état où elles étaient du vivant de son père. Et quand, au mois de mars 1559, l'ambassadeur d'Espagne vint faire une dernière tentative pour la ramener à des sentiments orthodoxes, elle lui demanda arrogamment en quoi il pouvait bien importer au roi que la messe fût dite ou non en anglais (1). C'était presque une provocation ; Philippe II se garda bien d'y répondre par des menaces. Les conférences qui se poursuivaient en ce moment entre les représentants de l'Espagne et de l'Angleterre, d'une part, et ceux de la France, de l'autre, expliquent sa réserve : il désirait la paix avant tout et ne voulait pas fournir à Elisabeth un motif de rupture. Aussi eut-il soin de faire taire tout rancune, et, loin de témoigner du ressentiment, d'assurer la reine de son désir de rester en bons termes avec elle.

Cette question du mariage d'Elisabeth ne cessa

(1) *Memorias de la real Academia de la historia*, VII, 251-266, 405-406. — *Coleccion de documentos inéditos*, LXXXVII, 83-141. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, I, 1-42.

pas de le préoccuper. Ayant échoué dans la tentative faite pour son propre compte, il travailla pour un de ses cousins, l'archiduc Charles, frère du futur empereur Maximilien. Encore une fois, la reine parut hésiter, objecta, entre autres difficultés, le point de la religion, demanda à voir son prétendant. On devait s'attendre à de longues et laborieuses négociations ; Philippe II n'en conseilla pas moins à son oncle, l'empereur Ferdinand, de les entretenir, alors même qu'un insuccès lui paraîtrait à craindre : on gagnerait ainsi du temps, et on veillerait à ce qu'Elisabeth ne contractât pas une union contraire à leurs vues et à leurs intérêts (1). Cette considération des intérêts de la famille de Habsbourg est la note dominante dans les interminables pourparlers engagés au sujet du projet de mariage d'Elisabeth avec l'archiduc (2). Fière de se voir ainsi recherchée, la reine, de son côté, les entretint, autant par vanité que par politique. Ils traînèrent si bien en longueur qu'ils n'étaient pas finis à la mort de l'empereur Ferdinand et ne furent abandonnés qu'en 1568, plusieurs années après l'avènement de Maximilien II.

Tandis que Philippe II et Elisabeth continuaient ce jeu, le roi tenait les yeux tournés vers l'Ecosse,

(1) Philippe II à Ferdinand, 4 juillet 1559. *Coleccion de documentos inéditos*, II, 546. — Le 23 novembre, l'empereur répond au roi : il semble croire que le projet de mariage de l'archiduc aboutira ; il ne le désire d'ailleurs, écrit-il, que pour le service de Dieu et le bien des affaires du roi et des siens. *Ibid.*, 552.

(2) Au mois de janvier 1562, Ferdinand annonce à l'ambassadeur d'Espagne à sa cour, le comte de Luna, l'intention de rappeler à Philippe II qu'il a promis don Carlos, son héritier, pour la princesse Anne, fille de Maximilien. Cette démarche, il la fait, assure-t-il, dans l'intérêt de sa maison. Le roi répond en exprimant sa satisfaction de ce que l'empereur et Maximilien s'en rapportent à lui pour le mariage de la princesse : il porte le même intéret à leurs affaires qu'aux siennes propres. *Ibid.*, XCVIII, 270, 283.

où la situation troublée pouvait compromettre gravement sa politique générale en Europe. La révolution qui avait éclaté en 1559 dans ce royaume, avait fourni à Elisabeth l'occasion d'y intervenir en faveur des réformés; de son côté, le roi de France, devenu roi d'Ecosse par son mariage avec Marie Stuart, avait protesté et annoncé l'intention d'envoyer des troupes au secours de celle-ci. On pouvait donc craindre que les Français, après avoir rétabli le calme en Ecosse, n'envahissent l'Angleterre et, avec l'aide des catholiques, encore en majorité, ne renversassent Elisabeth au profit de Marie Stuart. Il y avait là un gros danger qui empêchait Philippe II de manifester ses sympathies pour la cause dont il était le champion et l'obligeait, au contraire, à ménager une reine protestante.

Une pareille attitude devait froisser les catholiques anglais. On voit l'ambassadeur de Philippe lui-même, La Cuadra, évêque d'Aquila, se faire l'écho de leur mécontentement dans une lettre au roi, où il écrit : « Je suis obligé, pour la décharge de ma conscience, de dire à Votre Majesté combien les catholiques ici sont blessés de l'aide qu'elle a donnée à cette reine et de l'occasion qu'elle a procurée à l'hérésie de se propager dans le royaume. Votre Majesté aura à voir si, ayant vainement tout essayé pour la divertir du mauvais chemin, elle ne doit pas modifier sa conduite. Le mal fait à Votre Majesté dans ses états des Pays-Bas n'est que trop certain : dix mille de vos sujets sont déjà ici avec leurs prédicateurs et leurs ministres, et ceux qu'ils

ont laissés derrière eux seront bientôt infectés. La reine est obstinée. Je vois les cœurs des catholiques aliénés à Votre Majesté. Que dois-je faire? (1). »

La mort de François II, le 5 décembre 1560, enleva à la France l'influence qu'elle exerçait en Ecosse. Elle devait également avoir pour conséquence un changement dans l'attitude de l'Espagne vis-à-vis d'Elisabeth. Philippe II continua à ménager la reine, mais dans la forme seulement, car on le voit dès lors préparer la série de sourdes machinations qu'il ne cessera d'entretenir pour la renverser au profit de la reine d'Ecosse. Diego Guzman de Silva, qui remplaça, en 1564, La Cuadra, eut pour instructions de traiter Elisabeth avec tous les égards, de l'assurer de l'amitié du roi, de chercher autant que possible à la satisfaire, à conserver la bonne entente; mais il devait en même temps intercéder en faveur des catholiques persécutés, les encourager secrètement, en prenant garde toutefois de ne pas éveiller les soupçons (2). La propagande catholique se fait dès lors activement avec son concours; elle est entretenue par des livres imprimés à Louvain, qui sont distribués dans le royaume. Philippe II, mis au courant des résultats satisfaisants du travail qui s'opère ainsi dans l'ombre, encourage son ambassadeur, l'excite à animer les catholiques anglais, toujours en lui

(1) La Cuadra au roi, 25 juillet 1560. Froude, VII, 265.

(2) *Coleccion de documentos inéditos*, LXXXIX, 3-11. — Elisabeth, de son côté, l'accueillit avec de vives démonstrations d'amitié pour le roi d'Espagne et toutes sortes de prévenances.

recommandant la prudence et le soin de ne pas « scandaliser » la reine (1).

Elisabeth n'était pas si mal informée qu'elle ne connût les dispositions du roi à son égard, le désir qu'il avait de la déposséder et les encouragements qu'il donnait à Marie Stuart. Elle aurait pu se venger en accordant son appui aux réformés des Pays-Bas, qui sollicitaient son intervention auprès de Philippe II (2) ; elle aurait pu encourager les confédérés et plus tard secourir les mécontents quand ils prirent les armes au sud et au nord, comme elle l'avait fait en France pour les huguenots. Mais ni la Confédération des nobles, ni la présentation de la requête, ni les démonstrations bruyantes de l'opposition, ni les soulèvements qui suivirent n'eurent son approbation. Elle trouvait que cette manière de se révolter pour des raisons de croyance religieuse pouvait avoir de graves conséquences chez les nations voisines des Pays-Bas, exposées à en ressentir le contre-coup. Elle avait bien prêté son aide aux huguenots, mais en les secourant, elle n'avait pas entendu, prétendait-elle, favoriser la rébellion; elle y avait vu seulement un moyen de récupérer Calais; et elle poussait la dissimulation jusqu'à exprimer le regret d'être intervenue contre son inclination dans les affaires de France pendant la guerre civile. Après les excès du mois d'août

(1) Philippe II à Guzman de Silva, 6 juin, 20 octobre 1565. *Ibid.*, 120, 208-211.

(2) Les députés de l'Eglise réformée d'Anvers envoient à Cecil un écrit exposant leur malheureuse situation; ils demandent son conseil et son aide et l'intercession de la reine près de Philippe II, 31 janvier 1567. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1566-1568, p. 170.

1566 dans les Pays-Bas, elle conseilla au roi de venir bien armé mettre ses sujets à la raison et lui offrit même son aide pour cela. Tous ses ministres, elle le savait, ne partagaient pas ces sentiments, mais elle déclarait à l'ambassadeur d'Espagne que si l'un d'eux lui proposait de soutenir les rebelles, elle le ferait pendre comme un traître (1).

L'arrivée du duc d'Albe, à la tête d'une solide armée, l'inquiéta et la fit changer de ton. Elle et ses conseillers s'émerveillaient d'un pareil déploiement de forces, alors que la situation était redevenue paisible; comme Catherine de Médicis, elle s'étonnait de voir Philippe II, accablé de dettes, s'engager dans la grosse dépense que l'entretien de cette armée allait nécessiter et obliger les autres états à se mettre en frais également, car la défiance était éveillée, et on se voyait obligé de prendre des précautions contre une agression possible. Quand elle put s'apercevoir que le duc d'Albe ne visait qu'au rétablissement de l'ordre en Flandre et au châtiment des rebelles, elle reprit son calme, sans s'indigner, comme on le faisait en Allemagne et dans son propre royaume, des cruautés exercées aux Pays-Bas. La comtesse d'Egmont lui ayant demandé d'intercéder en faveur de son mari, elle déclara à Guzman de Silva ne pas vouloir se mêler de cette affaire (2). Elle ferma l'oreille aux appels que lui

(1) *Coleccion de documentos inéditos*, LXXXIX, 322, 369, 427, 457, 535. — *Spanish Calendar of State Papers, Elizabeth*, 1558-1567, p. 541, 610. — *Memorias de la real Academia de la historia*, VII, 318.

(2) Guzman de Silva au roi, Londres, 20 mars 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XC, 34.

adressa le prince d'Orange lorsqu'il préparait son expédition contre le duc d'Albe (1) ; à la nouvelle de son échec, elle y applaudit comme à une juste punition du ciel, protestant qu'elle n'avait rien en si grande horreur que de voir « le corps s'émouvoir contre la tête, » qu'elle entendait rester en paix avec le roi de France et avec le roi d'Espagne (2).

Un incident survenu à ce moment même vint prouver que ses déclarations n'étaient pas sincères.

Le traité, connu sous le nom de grand entrecours, qui, depuis 1496, réglait les rapports commerciaux entre l'Angleterre et les Pays-Bas, ne devait pas être d'application facile sous des princes qui sympathisaient aussi peu que Philippe II et Elisabeth. Le commerce se ressentit, en effet, bientôt de leur mésintelligence. Quoiqu'on fût en paix, les sujets des Pays-Bas étaient chaque jour l'objet des mauvais traitements des Anglais, soit sur mer, par le fait des corsaires et des pirates qui attaquaient les navires espagnols et flamands, soit dans le royaume, où les agents de la reine leur imposaient des charges contraires aux traités. On n'estime pas à moins de quatre cents le nombre des écumeurs de mer qui, pendant l'été de 1563, opéraient dans la Manche et jusque sur la Tamise. Postés à l'embouchure du fleuve, ils s'emparaient des marchandises, qu'ils

(1) Il envoie en Angleterre, au mois d'août 1568, un de ses gentilshommes, chargé d'exposer que la cruauté et la tyrannie du duc d'Albe l'ont forcé à employer tels remèdes. Il demande que Cecil procure à son envoyé une audience de la reine, s'il est nécessaire. Le prince d'Orange à Cecil, 22 août 1568. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1569-1571, p. 597.

(2) La Mothe-Fénélon, ambassadeur de France, à Charles IX, 28 décembre 1568. *Correspondance*, I, 61-63.

faisaient vendre à Londres. Le gouvernement des Pays-Bas et l'ambassadeur de Philippe II en Angleterre se plaignaient : les ministres d'Elisabeth, qui encourageaient plus ou moins les déprédations, la reine, qui ne les ignorait pas, feignaient la surprise; on ordonnait la restitution des navires arrêtés et le règlement des indemnités dues aux propriétaires; puis les attaques et les vols recommençaient, suivis de nouvelles plaintes, qu'Elisabeth, très habile dans l'art de la dissimulation, accueillait avec les mêmes témoignages d'étonnement et d'indignation, menaçant de la pendaison ceux de ses sujets qui seraient reconnus coupables de pareils méfaits (1).

Aux actes de piraterie vinrent se joindre d'autres causes de perturbation dans les relations commerciales : la prohibition, faite en Angleterre, de certains produits manufacturés en Flandre, l'augmentation des droits de douane et de port, des taxes sur un grand nombre de marchandises expédiées des Pays-Bas, la préférence accordée aux navires anglais pour l'exportation des marchandises en Flandre, qui constituait un monopole en leur faveur. Ces mesures et d'autres vexations, non moins que les brigandages des marins anglais, finirent par causer une suspension complète de l'entrecours.

Afin de mettre un terme à cette intolérable situation, Marguerite de Parme envoya, au mois d'avril 1563, le conseiller Christophe d'Assonleville en Angleterre, avec mission d'exposer à la reine les griefs des mar-

(1) Froude, VIII, 437-455.

chands flamands. Elisabeth lui assura qu'elle était disposée à l'écouter et l'adressa à ses ministres, qui annoncèrent la même intention ; mais ces belles paroles restèrent sans suite (1). Malgré son désir de ne pas se brouiller avec la reine, Philippe II se vit obligé de lui annoncer, au mois d'octobre, qu'il avait requis sa sœur de prendre des mesures énergiques.

La guerre économique commença par une proclamation de la gouvernante, en date du 28 novembre, interdisant, sous prétexte que la peste venait d'éclater à Londres, l'importation dans les Pays-Bas des draps et des laines d'Angleterre. La reine y répondit en défendant aux navires flamands d'aborder dans le royaume. Marguerite de Parme, en représailles, interdit aux Anglais toute exportation de marchandises des Pays-Bas. Dès ce moment, le commerce entre les deux pays était arrêté (2). Il en fut ainsi jusqu'à la fin de l'année 1564. De part et

(1) *Discours de mon voyage et négociation d'Angleterre.* Gachard. *Analectes historiques*, III, 146-186.

(2) Le cardinal de Granvelle applaudissait aux représailles exercées, en 1563, dans les Pays-Bas, et, loin de s'effrayer des conséquences, voulait qu'on tînt bon, persuadé qu'Elisabeth serait forcée de se rendre. « Ils (les Anglais) disent qu'ils porteront leurs draps à Embden, écrivait-il. La fête ne durera pas longtemps : ils reviendront à Anvers avec leur honte, et alors on pourra les forcer à recevoir la loi que l'on voudra. En cela, sauf la ville d'Anvers, il n'y a pas de localité qui ait un intérêt quelconque. Au contraire, s'il ne venait pas de draps d'Angleterre en Flandre, ce serait un grand profit pour tous les Pays-Bas, parce que la fabrication des draps y fleurirait comme autrefois : les ouvriers que les Anglais nous ont débauchés reviendraient ; il n'y aurait pas tant d'individus qui iraient corrompre leur religion en Angleterre... Rien que dans le comté de Flandre, à cause de la prohibition des draps d'Angleterre, on a, l'an passé, fabriqué 60,000 pièces de plus qu'on ne l'avait fait en aucune des trente dernières années ... Quant à la matière première, on aura les laines d'Espagne, celles du pays même et d'ailleurs par voie maritime. » Granvelle à don Diego de Guzman, ambassadeur de Philippe II en Angleterre, Baudoncourt, 28 mai 1564. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I, 591-593.

d'autre, on finit par comprendre la nécessité de concessions réciproques : une proclamation, faite simultanément dans les Pays-Bas et en Angleterre, annonçait, le 29 décembre, la reprise des relations commerciales, en attendant la réunion d'une conférence à Bruges pour régler tous les différends (1).

L'entrecours rétabli, il restait à purger la mer des brigands qui l'infestaient : ils furent déclarés traitres à leur pays ; on leur fit la chasse comme à des voleurs, on exerça une surveillance rigoureuse dans les ports. Puis, peu à peu, l'administration se relâcha de sa rigueur, les pirates reparurent, et, trois années après la conférence de Bruges, ils sillonnaient de nouveau la Manche en si grand nombre que l'ambassadeur d'Espagne à Londres, don Guerau de Espès, menaçait la reine d'une rupture des relations diplomatiques si elle ne procédait rigoureusement contre eux (2). Or, à ce moment même on voit les les ministres d'Elisabeth, avec l'assentiment, on peut dire avec la complicité de la reine, commettre un acte qui, s'il ne peut pas être assimilé à la piraterie dont l'ambassadeur se plaignait, n'en avait pas moins un caractère de rapine.

A la fin du mois de novembre 1568, des navires espagnols, attaqués par des corsaires huguenots dans la Manche, vinrent se réfugier les uns à Southampton,

---

(1) Au sujet des démêlés des années 1563-1564, voir notamment : *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, tome III ; Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, tome II ; *Spanish Calendar, Elizabeth*, tome I (1556-1567) ; *Calendar, Foreign Series*, 1563 ; J. W. Burgon, *Thomas Gresham*, tome II.

(2) *Spanish Calendar, Elizabeth*, tome II, p. XIX.

d'autres à Plymouth, d'autres à Falmouth. Ils portaient, avec des marchandises, de l'argent, provenant de banquiers gênois, qui devait être livré au duc d'Albe pour le compte de Philippe II et servir à la solde des gens de guerre (1). Afin de sauvegarder les deniers royaux, le Gênois Spinola fit demander à la reine, par l'ambassadeur d'Espagne à Londres, l'autorisation de décharger l'argent, qui aurait été transporté par terre à Douvres, et de là dirigé vers les Pays-Bas sous convoi. Elisabeth autorisa la mesure et délivra les sauf-conduits, au milieu du du mois de décembre. Don Guerau venait de les expédier aux ports quand un ordre du conseil arriva, enjoignant de retirer le trésor des navires pour être mis à la disposition de la reine : sous prétexte qu'il appartenait, non pas à Philippe II, comme les agents espagnols le soutenaient, mais à des marchands, Elisabeth avait décidé de l'employer elle-même (2). L'usage, prétendait-elle, lui donnait le droit d'en disposer, comme à tous autres princes pressés d'argent pour leurs affaires, pourvu que les deniers appartinssent à des particuliers, et à la condition d'en payer aux possesseurs un intérêt raisonnable. Ses prédécesseurs, il est vrai, l'avaient fait (3), et, un an et demi plus tard, on voit le duc d'Albe invoquer également la coutume pour justifier un procédé

(1) Les sommes saisies, d'après l'estimation du capitaine d'un des navires capturés, s'élevaient à plus de 300,000 écus. *Coleccion de documentos inéditos.* XXXVIII, 30.

(2) Don Guerau de Espès au duc d'Albe, 21-30 décembre 1568. *Ibid.*, 506-513. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, V, 203-204.

(3) Renon, I, 379.

analogue employé par lui aux Pays-Bas (1). Malgré toutes les instances de don Guerau et l'affirmation répétée que les deniers appartenaient bien au roi d'Espagne, la reine ne voulut pas céder, et ses ministres finirent par faire déposer à la tour de Londres l'argent qu'elle avait saisi.

Le duc d'Albe, on le comprend, ne pouvait se résigner à subir un aussi humiliant affront sans user de représailles, à quoi le poussait, d'ailleurs, l'ambassadeur de Philippe II à Londres. A la nouvelle que la reine, après avoir accordé les sauf-conduits demandés par don Guerau, s'était approprié le trésor du roi d'Espagne et refusait de le restituer, sa colère ne connut plus de bornes : il ordonna sur-le-champ l'arrestation de tous les sujets d'Elisabeth à ce moment dans les Pays-Bas et la saisie de leurs biens. Le 29 décembre, à Anvers, tous les sujets de la reine étaient arrêtés et enfermés dans la maison des Anglais sous la garde de deux cents soldats, leurs magasins fermés et fouillés. Les jours suivants, on procédait de même en Hollande et en Zélande,

---

(1) En 1570, il fait arrêter dans les ports des Pays-Bas tous les navires qui s'y trouvent, parmi lesquels une trentaine de Normandie et de Bretagne, et répond aux plaintes de l'ambassadeur de France « que la coutume des rois et des princes était de se pouvoir accommoder des vaisseaux et autres commodités qui abordaient et arrivaient en leurs pays, quand ils en avaient affaire. » Le baron de Ferrals, résident de France aux Pays-Bas, à Charles IX, 21 juin 1570. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 486. — Toutefois, dans le cas des navires saisis au mois de novembre 1568, il faisait une distinction entre les marchandises et l'argent du roi. « Que si l'on objectait, écrivait-il, que les princes, en cas de nécessité, bien que le passage des marchands soit libre, peuvent et ont coutume de se servir des blés, grains, vins et autres vivres et marchandises et même des bateaux qu'ils trouvent en leurs ports et royaumes, répondrez que cela n'a lieu pour argent qu'un prince se fait venir ou laisser de l'un de ses royaumes pour l'autre à son usance et service. » Instructions à Assonleville allant en Angleterre, 9 janvier 1569. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, V, 224.

à Bruges, où se trouvait l'étape, à Dunkerque, tout le long de la côte : navires, marchandises, marins, négociants étaient capturés, saisis, emprisonnés (1).

Une excellente occasion était ainsi fournie à Elisabeth de garder le trésor, qu'elle avait déclaré vouloir emprunter seulement, et d'engager, sans déclaration de guerre, une lutte avantageuse, dans laquelle la marine britannique allait fournir les premières preuves de sa supériorité. Elle ordonna à l'égard des sujets du roi d'Espagne résidant en Angleterre les mêmes mesures que le duc d'Albe prenait à l'égard des siens : leurs biens furent saisis, eux-mêmes arrêtés, y compris le bouillant ambassadeur de Philippe II, qui fut gardé à vue dans sa maison, sous la surveillance de trois gentilshommes (2).

La reine ne faisait pas d'exception pour l'ambassadeur d'Espagne ; elle fut assez avisée pour en faire une en faveur d'une catégorie de sujets du roi catholique qu'elle avait le plus grand intérêt à épargner, les artisans flamands réfugiés en Angleterre, qui y avaient apporté leur industrie, au grand préjudice des Pays-Bas. « Considérant, disait la proclamation du 6 janvier 1569, relative à la cessation des relations commerciales, que grand nombre de gens de métier et autre peuple sont, depuis le commencement des derniers troubles des Pays-Bas, venus en ce royaume

(1) Burgon, II, 289-290.

(2) Dans un entretien avec la reine, La Mothe-Fénélon lui fait observer à ce propos qu'on a toujours respecté les ambassadeurs, même en temps de guerre. Elisabeth lui répond que don Guerau n'est que « resserré en son logis » et que les trois gentilshommes composant sa garde ont ordre de se bien comporter à son égard. *Correspondance de La Mothe-Fénélon*, I, 128-129.

pour éviter lesdits troubles, tant pour le respect de leur conscience que pour les dangers qui communément adviennent desdits civils troubles, sa volonté et plaisir (de la reine) est que, en toutes places où tels seront trouvés étant d'honnête et paisible conversation, excepté s'ils étaient participans de ayder à colourer les biens des autres marchans, ils ne seront molestés en leurs personnes ny en leurs biens (1). »

Dès la publication de la proclamation du 6 janvier, toutes les mesures furent prises en exécution des ordres qui y étaient contenus : l'étape fut transportée en Angleterre; des vaisseaux postés dans le Pas-de-Calais et la Manche furent chargés d'empêcher toute correspondance commerciale entre l'Espagne et les Pays-Bas, d'une part, les ports anglais, de l'autre; les navires appartenant à des sujets du roi catholique trouvés le long des côtes d'Angleterre furent capturés : au commencement du mois d'avril, il en avait été ainsi pris cent et vingt, « avec un trésor considérable de marchandises et de deniers (2). » Un jour, on voit les vaisseaux de la marine royale attaquer près de Dunkerque une flotille de navires espagnols et portugais, « bien riches de deniers, d'épiceries et d'autres bonnes marchandises, » et conduire à Londres huit des navires qui la composaient. Et les ministres anglais déclaraient encore

---

(1) *Ibid.*, 109.

(2) Lettre de Hieronimo Curiel, facteur du roi à Anvers, 6 avril 1569. Curiel constate que cet état de choses cause le plus grand dommage aux Pays-Bas : la navigation y est entièrement suspendue; il ne s'y fait plus aucune affaire. *Correspondance de Philippe II*, II, 82.

à ce moment qu'ils voulaient rester en paix avec l'Espagne (1) !

Philippe II pensait autrement. Après avoir approuvé les mesures prises par le duc d'Albe dans les Pays-Bas, il fit appréhender les Anglais qui se trouvaient en Espagne et saisir leurs biens. Don Guerau aurait voulu qu'il allât plus loin : le moment était venu, d'après lui, de répondre aux appels réitérés des catholiques anglais, de prendre résolument parti pour Marie Stuart, de tout mettre en œuvre pour renverser Elisabeth. Le roi était désireux de suivre ce conseil; mais il ne pouvait négliger l'avis du duc d'Albe, qui, le premier moment de surexcitation passé, entrevit les dangers d'une pareille guerre. La rébellion était domptée dans les Pays-Bas, mais, quoi qu'il affirmât lui-même, l'apaisement n'existait qu'à la surface; le commerce était paralysé par suite des représailles qu'il avait exercées, et cette circonstance n'avait pas peu contribué à aigrir les esprits autour de lui ; il manquait de ressources et devait craindre que les mécontents, encouragés par ses embarras financiers, ne relevassent la tête. Tout lui commandait la prudence : il conseilla au roi de négocier, et cet avis fut écouté.

Christophe d'Assonleville fut chargé d'aller traiter à Londres afin de mettre un terme à une situation

(1) « Encor qu'ilz veuillent évitter la guerre avec le roy d'Espaigne, je ne sçay quel astre les poulse de fère chacun jour quelque pas pour s'y mettre davantaige, car ce dernier faict ne se peult excuser sur les pirates, estantz les propres navyres de la dicte Dame qui l'ont exécuté. Néantmoins ilz espèrent que le roy d'Espaigne, dissimulant tout cella, envoyra devers eulx... et que la reconcilliation se trettera. » La Mothe-Fénélon à Charles IX, 6 avril 1569. *Correspondance de La Mothe-Fénélon*, I, 296.

intolérable pour les deux pays, mais surtout désastreuse pour les sujets de Philippe II. Elisabeth, jugeant que le roi d'Espagne n'était pas en état d'engager avec elle une guerre ouverte, sans refuser de répondre à ses avances, prit un ton arrogant, souleva toutes sortes de difficultés. Elle commença par faire enjoindre à Assonleville de s'arrêter à Rochester, où il fut retenu deux jours. De là, il fut conduit à Londres sous bonne garde et surveillé, comme si on le soupçonnait de n'être qu'un vulgaire espion : Elisabeth affectait de ne pas reconnaître en lui un ambassadeur et déclarait « qu'elle ne tenait tant le duc d'Albe son ami qu'elle eût occasion de recevoir plus spécialement son messager (1). » Elle se borna à l'adresser à ses ministres, refusa de lui donner audience, sous le prétexte qu'elle ne voulait traiter qu'avec des commissaires envoyés par le roi. Enfin elle prétendit négocier non pas seulement au sujet de la saisie des navires récemment opérée, mais sur tous les différends qu'elle avait eus jusque-là avec le roi. Toutes négociations avec Assonleville étaient dès lors impossibles, et le « messager » du duc d'Albe dut quitter Londres sans avoir rempli sa mission. A son départ, une nouvelle humiliation lui fut infligée : arrêté à Douvres par la crainte des pirates qui infestaient le Pas-de-Calais, il dut réclamer la protection de la reine. Elisabeth mit à sa disposition trois bâtiments de guerre pour lui servir d'escorte. Elle le tenait, disait-elle, pour homme de

(1) Le même au même, 30 janvier, 6 février 1569. *Ibid.*, 158, 195.

bien, et si elle avait refusé de le recevoir, c'est qu'il était venu de la part du duc d'Albe, qui lui voulait du mal (1).

S'il lui voulait du mal, il était loin maintenant de chercher à la pousser à bout ; plus, au contraire, elle se montrait arrogante, plus il était réservé. Il blâmait l'attitude de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, trop imprudent à son gré, l'invitait à ne pas se mêler des affaires des Pays-Bas, à ne pas conspirer avec les catholiques contre la reine et ses ministres aussi ouvertement qu'il le faisait. Il alla plus loin : il prétendit avoir reçu du roi la direction des affaires d'Angleterre et, en conséquence, envoya à don Guerau une instruction dans laquelle était réglée la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis d'Elisabeth et de ses ministres : il ne pouvait s'engager dans aucune négociation sans son avis, devait s'abstenir de demander audience à la reine ; dans ses entretiens avec elle et avec ses ministres, il lui était enjoint de se montrer très gracieux (2). Ces injonctions blessantes ne manquèrent pas de provoquer chez don Guerau une irritation et une rancune dont on trouve des indices significatifs dans sa correspondance. Philippe II, bien à regret sans doute, n'osa pas contredire le duc d'Albe ; il continua à céder aux conseils de prudence qui lui venaient de Bruxelles plutôt qu'aux excitations de son ambassadeur, à celles de son allié le pape, aux appels de la reine

(1) *Ibid.*, 256. — Relation d'Assonleville. *Coleccion de documentos inéditos* XXXVIII, 25-26.
(2) Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, V, 368-441.

d'Ecosse, qui, de sa prison de Lochleven, implorait son aide sur un ton de plus en plus pressant, lui peignait ses angoisses, lui rappelait qu'elle avait mis en lui toutes ses espérances.

Tandis donc que continuait la lutte économique, on persistait, de part et d'autre, à affirmer qu'on voulait la paix. Elisabeth la désirait, mais sans redouter les conséquences d'une rupture complète. Philippe II, au contraire, avait fini par comprendre qu'une guerre avec elle n'aurait servi à ce moment que les intérêts de la France, et il se résigna à continuer les pourparlers. Un gentilhomme florentin au service de l'Espagne dans les Pays-Bas, le mestre de camp Chiapin Vitelli, marquis de Cetona, chargé de cette mission, au mois d'octobre 1569, ne fut guère mieux accueilli qu'Assonleville (1). La reine se répandit en plaintes contre le duc d'Albe, l'accusa d'avoir failli la brouiller avec Philippe II, assura qu'elle n'aurait jamais touché à l'argent du roi, arrêté ses sujets et saisi leurs marchandises si elle n'y avait été forcée. Puis elle souleva de nouveau des difficultés, exigea, comme elle l'avait déjà fait lors de la mission d'Assonleville, que tous les différends entre les deux pays fussent examinés à cette occasion et finit par déclarer insuffisants les pouvoirs donnés à Vitelli.

Pendant qu'on délibérait, l'envoyé du duc d'Albe conspirait contre la reine. Les catholiques des comtés du nord venaient de se soulever ; il les encouragea

(1) Au sujet de la mission de Vitelli, voir notamment Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, V, 466-582.

sous main avec l'ambassadeur don Guerau de Espès, tandis que Pie V, trouvant l'occasion favorable, exhortait le duc d'Albe à intervenir (1) et que Philippe II lui-même, de plus en plus irrité des procédés d'Elisabeth, l'invitait, s'il fallait rompre, à lui soumettre un projet de conquête de l'Angleterre (2). A la rigueur, on pouvait considérer la conquête comme chose aisée, si les Anglais étaient réduits à ne compter que sur leurs propres forces; mais il fallait s'attendre à une intervention du roi de France, aidé des princes d'Allemagne, désireux de s'opposer aux progrès de la puissance de l'Espagne en Europe. L'Espagne aurait eu ainsi à tenir tête à deux adversaires redoutables au moment où dans les Pays-Bas on n'avait pas un réal, où l'on devait 800.000 ducats aux troupes récemment licenciées et plus de 200.000 à celles qu'on entretenait en France (3). Bientôt, du reste, le projet dut être abandonné : le duc de Norfolk, qui dirigeait l'insurrection, fut pris et la rébellion comprimée. Elisabeth, qui n'ignorait pas les menées des deux ambassadeurs de Philippe II, se donna le malin plaisir d'annoncer elle-même à Vitelli qu'elle allait avoir à couper des têtes (4).

---

(1) Baronius, etc. *Annales*, XXXVI, 264. — Copia del breve de S. S. al duque de Alba, Rome, 3 novembre 1569 (en latin). Le bref fut envoyé au duc d'Albe par l'intermédiaire de don Juan de Çuñiga, ambassadeur d'Espagne à Rome. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 514-515.

(2) *Ibid.*, XXXVIII, 258, 276-277.

(3) Le duc d'Albe à don Juan de Çuñiga, 4 décembre 1569. En note : Sobre la conquista de Inglaterra que ha propuesto el Papa. Y esta carta no la habia enviado aun el Duque. *Ibid.*, IV, 516-518. — Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, p. 419-420. — Le duc d'Albe au roi, 11 décembre 1569. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 519-521.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, V, 546.

La reine triomphait et à l'intérieur et à l'extérieur : les Anglais rebelles étaient vaincus, et l'envoyé de Philippe II revenait dans les Pays-Bas sans avoir rien obtenu d'elle. Encore une fois, il fallait se résigner à dissimuler et à attendre (1).

Autant le roi avait mis d'ardeur à comploter contre Elisabeth, autant maintenant il est réservé : il invite son ambassadeur à Londres à s'en rapporter au duc d'Albe (2) ; il s'émeut de ce que le pape a lancé contre la reine un bref qui la déclare schismatique et la prive de son royaume ; il se plaint de ce que cette grave mesure ait été prise à son insu et regrette qu'on ait par là donné occasion à la reine de redoubler de rigueur envers les catholiques (3).

Bien loin de déclarer la guerre à Elisabeth, il reprit les négociations pour le rétablissement des relations commerciales. François d'Halewyn, seigneur de Sweveghem, envoyé à cette fin à Londres, entretint les pourparlers pendant plus d'une année, sans plus de succès que ses prédécesseurs, obligé à tout instant d'essuyer comme eux les invectives de la reine et de ses ministres, « se débordant en aucuns propos si mal séans qu'ils ne semblaient mériter l'écriture. » Le duc d'Albe, tout en feignant de prendre la chose en patience, exprimait secrètement son indignation à propos de la façon de procéder de la reine et des siens, « telle, écrivait-il, dont l'on aurait occasion de changer de conseil où l'on voulait mettre de côté

(1) Le duc d'Albe à don Guerau de Espès, 20 février 1570. *Ibid.*, 603.
(2) Le roi au même, 25 mars 1570. *Coleccion de documentos inéditos*, XC, 344.
(3) Le même au même, 30 juin 1570. *Ibid.*, 367-368.

le bien et repos public, le désir duquel a fait dissimuler au roi et à nous bien des choses (1). » Et, à mesure que se prolongaient les pourparlers, se multiplaient les griefs : déprédations des pirates, saisie de navires et de marchandises, appui donné aux gens du prince d'Orange, tels étaient les principaux sujets de plainte des Espagnols, à quoi on répondait en rappelant la faveur accordée aux chefs de l'insurrection en Angleterre par le roi catholique, les pensions qu'ils en recevaient, les menées entretenues, avec le concours du duc d'Albe, dans les Pays-Bas, à Louvain notamment, dont l'université servait de réceptacle aux conspirateurs anglais, d'où partaient des libelles offensants pour l'honneur de la reine et dans lesquels on contestait ses droits au trône (2).

Le soulèvement de l'année 1572, la résistance opiniâtre des provinces du nord, la crainte de voir Elisabeth céder aux prières du prince d'Orange, devaient décider Philippe II à traiter enfin avec l'Angleterre.

---

(1) Sweveghem au duc d'Albe, 27 avril 1571. Kervyn de Lettenhove. *Relations politiques*, VI, 123. — Le duc d'Albe à Sweveghem, 9 mai 1571. *Ibid.*, 131-132.

(2) *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 42-44.

CHAPITRE VII.

Les Pays-Bas sous le joug.

La terreur après les exécutions du mois de juin 1568. — Mesures prises conformément au programme du duc d'Albe. — Faveurs aux sujets fidèles. — Situation financière. — L'Alcavala. — Le roi ira-t-il en Flandre? — Pardon général. — Le duc d'Albe demande son congé.

Malgré toutes ses provocations, Elisabeth n'avait voulu ni rompre avec l'Espagne, ni prendre ouvertement parti pour les Pays-Bas opprimés. Les princes d'Allemagne divisés, la France occupée par la guerre civile n'y songeaient pas davantage. Abandonnées à elles-mêmes, ces provinces étaient ainsi réduites à subir en silence la tyrannie qui pesait sur elles. Depuis l'arrivée du duc d'Albe, la stupeur régnait d'un bout du pays à l'autre ; après les exécutions de l'année 1568, au sentiment d'effroi se joignirent la colère, la haine, la tristesse que causaient la mort de si nombreuses et de si illustres victimes. Celle des comtes d'Egmont et de Hornes notamment produisit la plus vive et la plus douloureuse impression. La sympathie dont ils jouissaient aussi bien parmi le peuple que dans la noblesse fit regretter universellement leur malheureux sort. On alla jusqu'à insinuer qu'en frappant Egmont le duc d'Albe avait cédé aux suggestions de la jalousie ; on était persuadé de son innocence ; sa condamnation paraissait un acte

de vengeance conçu pour imprimer la terreur plus qu'un acte de justice, et cette opinion était fondée, car ce que voulaient les Espagnols, c'était entretenir l'effroi dans le pays (1). Sous ce régime d'oppression et d'arbitraire, des milliers de personnes, exposées au soupçon d'avoir pris part, même indirectement, aux troubles, s'étaient empressées de fuir à l'étranger. Bon nombre de gentilhommes flamands qui jusque-là avaient été habituellement en rapport avec le duc d'Albe ou lui donnaient leur avis, évitaient maintenant de l'approcher ou de correspondre avec lui (2). Autant ils étaient défiants et circonspects, autant les familiers du duc, au contraire, se montraient arrogants : son confesseur allait jusqu'à dire que, pour nettoyer le pays, il faudrait un nouveau déluge (3). Au lendemain des exécutions, le duc d'Albe lui-même constatait qu'elles avaient imprimé dans les esprits une si grande terreur qu'on croyait à son intention de « gouverner par le sang à perpétuité (4). »

Il en profita pour prendre les mesures qui devaient rendre impossible jusqu'à la moindre velléité de résistance. Le 26 juin 1568, il interdisait toute communication avec les rebelles et les bannis sous peine de mort et de confiscation des biens. Quiconque serait reconnu coupable d'avoir caché une

---

(1) « Si bien que chacun dût craindre à toute heure que sa maison lui pût tomber sur la tête. » Le duc d'Albe au roi, 6 janvier 1568. *Correspondance de Philippe II*, II, 4.
(2) Renon, I, 354-356.
(3) Morillon à Granvelle, 4 septembre 1568. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 346.
(4) Le duc d'Albe au roi, 9 juin 1568. *Correspondance de Philippe II*, II, 29.

pratique quelconque contraire au service du roi ou à la tranquillité publique était passible de peines proportionnées à la gravité des cas, et même de la peine capitale. Ordre était donné à toutes personnes qui détenaient des biens appartenant à des rebelles condamnés, de les délivrer dans un bref délai aux officiers chargés de les recevoir, faute de quoi elles en paieraient la valeur entière, dont une moitié reviendrait au dénonciateur. Tous transferts opérés par des personnes en prévention étaient de nul effet; les notaires et clercs qui cacheraient ces transferts seraient sévèrement punis. Les créances à recouvrer sur les biens des condamnés devaient être déclarées dans les trois mois, sous peine de déchéance. Interdiction était faite aux juges d'admettre des exceptions, tirées des privilèges et des coutumes, qui seraient invoquées pour garantir de la confiscation les biens des condamnés. Les personnes bannies ou fugitives coupables d'avoir signé le Compromis ou la requête présentée le 5 avril 1566, étaient tenues de comparaître devant le conseil des troubles pour faire l'aveu de leur faute, prouver qu'elles étaient réconliées avec l'Eglise et obtenir leur pardon, sous peine d'être traitées comme rebelles et ennemies du roi (1).

C'est ainsi que tout danger de nouvelle insurrection fut écarté, et que le duc d'Albe put appliquer sans obstacle le programme concerté entre lui et le roi quand il se préparait à quitter l'Espagne. La

---

(1) Proclamations du duc d'Albe, du 26 juin et du mois d'août 1568. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1569-1571, p. 593, 598.

première et la plus importante partie de sa tâche était achevée : il avait reçu l'ordre d'infliger un châtiment exemplaire aux principaux coupables (1), et, sauf le prince d'Orange, réduit à l'impuissance, les chefs de l'opposition avaient été décapités. Grâce au calme qui règne maintenant, les années suivantes vont être employées aux réformes nombreuses qui restent à opérer. Le conseil des troubles continue à juger les causes de rébellion et d'hérésie, sans tenir compte des privilèges, ni des coutumes, trouvés préjudiciables à la suprême juridiction du roi. Des receveurs spéciaux sont chargés de gérer les biens frappés de confiscation, sans égard pour les réclamations des seigneurs qui prétendent avoir droit sur ces biens, ni pour les protestations des villes qui soutiennent être exemptes de la confiscation. Les églises et les couvents détruits pendant les troubles par les sectaires sont réédifiés aux frais des communes.

Toute une série de mesures sont prises en vue de la restauration du catholicisme. Les évêques sont invités à s'assurer que les curés qu'ils nomment sont suffisamment instruits et consciencieux, que les maîtres d'école agréés par eux sont orthodoxes et de bonne vie. Il leur est enjoint de visiter les écoles de leur diocèse; cette inspection a aussitôt pour résultat l'arrestation de maîtres qui ont enseigné de fausses doctrines et la destitution d'autres qui ne présentent pas des garanties suffisantes au point de vue de l'orthodoxie. Une commission de théologiens de Louvain,

(1) Le duc d'Albe au roi, 9 juin 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 497-498.

présidée par Viglius, est chargée d'examiner toutes les questions relatives à l'imprimerie; elle dresse un catalogue des livres défendus et de ceux qui doivent être corrigés conformément aux décisions du concile de Trente. Un même jour, dans toutes les villes des Pays-Bas, les imprimeries, les librairies, les boutiques des relieurs sont visitées ; les livres prohibés sont saisis et brûlés, les imprimeurs des presses desquels ils sont sortis, arrêtés. Défense est faite d'introduire dans le pays des livres qui n'aient pas eté préalablement soumis à l'approbation des évêques ou des ecclésiastiques nommés à cet effet. Les possesseurs de livres, en général, doivent en communiquer la liste à ceux-ci. Les magistrats sont requis de désigner des délégués, qui, les jours de fêtes, assistent aux offices divins pour veiller à ce qu'ils soient célébrés sans aucun empêchement, qui accompagnent le saint sacrement quand on le porte aux malades, qui veillent, avec les ecclésiastiques, à ce qu'on n'enterre en lieu saint des gens qui ne sont pas morts catholiquement. D'autres sont chargés de nommer dans chaque ville des accoucheuses orthodoxes ; celles-ci doivent s'engager par serment à déclarer dans les vingt-quatre heures les femmes qu'elles ont délivrées. Il est ordonné que nul ne sera pourvu d'une charge dans la magistrature ou d'un office quelconque sans une attestation d'orthodoxie, délivrée par l'évêque ou par le curé de la paroisse. Les placards contre l'hérésie sont de nouveau publiés, avec ordre de les observer ponctuellement. Des maisons dans lesquelles avaient eu lieu des assemblées de sectaires sont de-



molies, et défense est faite de les reconstruire sans l'autorisation du roi ou du gouverneur général (1). A l'époque de la fondation de l'université de Douai, le conseil d'état avait été saisi par Granvelle d'une proposition tendant à empêcher les jeunes gens d'aller étudier à l'étranger, mais on avait objecté que cette mesure était contraire aux libertés du pays. Sous l'administration du duc d'Albe, de pareilles raisons ne sont plus reçues : une ordonnance du mois de mars 1570 assimile au crime de rébellion le fait d'étudier dans une université étrangère (2).

Il était juste qu'après avoir anéanti le parti de la résistance, dont les chefs étaient en exil, en prison ou avaient été exécutés, le roi récompensât les sujets restés fidèles. Un moyen parut s'offrir tout naturellement pour cela : les biens des premiers avaient été confisqués ; il suffisait de les vendre au profit des seconds. En proposant au roi cette largesse, le duc d'Albe signalait un effet utile qu'elle devait avoir : elle créerait entre les bons et les mauvais une inimitié salutaire (3) ; et l'idée de semer ainsi la division parmi ses sujets répondait si bien à la manière de voir du roi, qu'il s'empressa d'y donner son approbation. Seulement il fut bien vite reconnu que les biens confisqués n'atteignaient pas la valeur qu'on leur attribuait, et que si on n'y regardait de près, on

(1) Relation de ce qui a été fait par ordre du duc d'Albe jusqu'au 14 juillet 1569. *Correspondance de Philippe II*, II, 98-101.

(2) Cette mesure répondait au désir du roi, qui, depuis longtemps, voulait l'appliquer aux Pays-Bas, ainsi qu'elle était appliquée en Espagne, où on traitait comme étrangers ceux qui enfreignaient la défense. Le roi au duc d'Albe, 12 avril 1568. *Coleccion de documentos ineditos*, XXXVII, 205.

(3) Le duc d'Albe au roi, 9 juin 1568. *Ibid.*, 279.

s'exposait à prendre des engagements qu'on serait dans l'impossibilité de tenir. Aussi le projet ne reçut-il qu'une exécution incomplète (1), car accorder des gratifications sur le trésor espagnol, il n'y fallait pas songer : malgré tout l'or que l'Amérique y versait, il était trop pauvre pour subvenir aux nécessités les plus urgentes.

Cette pénurie du trésor suggéra au duc d'Albe l'idée de pressurer les Pays-Bas afin de tirer le roi de ses embarras financiers. Pour cela, il imagina de leur appliquer un système d'impôts suffisants, lui semblait-il, non seulement à assurer leur entretien, mais à venir en aide à l'Espagne aux abois.

Dans les premiers temps de son règne déjà, Philippe II s'était trouvé en présence de difficultés financières telles que, ne pouvant satisfaire ses créanciers, il avait, sous prétexte de conversion de la dette, notablement réduit les intérêts qu'il avait à leur servir. Cet expédient, qu'on a qualifié de banqueroute, n'empêcha pas la pénurie de rester très grande en Espagne, à Naples, en Sicile, à Milan, dans toutes les contrées soumises à sa domination. Dans les Pays-Bas, la dette s'élevait alors à près de 4,000,000 de florins, et, malgré la répugnance du roi pour les états généraux, répugnance que Granvelle avait excitée et qu'il s'ingéniait à entretenir, il lui avait bien fallu faire appel au pays afin de parer au

(1) D'après Granvelle, on avait exagéré la valeur des biens confisqués en ne tenant pas compte des charges. Lettre à Chantonay, 14 décembre 1570. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 53. — Voir aussi : *Ibid.*, p. 35 ; *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 279 ; XXXVIII, 221, 232, 280 ; *Correspondance de Philippe II*, II, 136-143, 147.

déficit. C'est ainsi qu'en 1558, les états avaient fini par consentir une aide annuelle de 880,000 livres d'Artois pour neuf ans, qu'ils se réservaient de percevoir et d'employer. Mais l'aide novennale, comme on l'appela, fut loin de suffire au paiement de l'arriéré et des dépenses courantes. La situation restait donc des plus difficiles.

A peine le roi était-il parti que sa sœur poussait le cri d'alarme et implorait le secours de l'Espagne en faisant valoir cette raison, souvent invoquée alors, que le déficit dans les Pays-Bas était principalement dû aux guerres de l'Espagne avec la France. « Ceux d'ici, lui écrivait-elle, savent très bien dire qu'ils ont soutenu, comme il est véritable, le principal faiz de la guerre, et que, outre ce, ils ont été pillés, mangés et brûlés, ce dont ceux d'Espagne ont été exempts... On a beaucoup opposé les aides extraordinaires que les royaumes d'Espagne ont fournies, et que le roi a pris si souvent l'argent venant des Indes. Cela ne suffit pas pour les persuader... Les expédients sont épuisés. Si Votre Majesté ne pourvoye par quelque autre boult, toute cette machine tombera un jour tout à un coup. J'aimeroys trop mieulx, avant qu'il adviengne, me veoir cent piez sous terre. » Au mois d'août 1560, l'argent manquait à ce point qu'il n'y avait pas « pour fournir l'ordinaire ni payer les gages aux ministres et bien moins les pensions accordées pour récompenses (1). » Impuissant à venir au se-

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard. C'est aux trois premiers volumes de ce recueil que sont empruntés les renseignements que nous donnons au sujet de la situation financière sous l'administration de Marguerite de Parme.

cours de sa sœur, le roi consulte le cardinal de Granvelle, auquel il fait une triste peinture de l'état d'épuisement de la monarchie, et Granvelle lui avoue ne pouvoir trouver de remède. Comme Marguerite de Parme, il entend sans cesse rappeler que les Pays-Bas ont surtout souffert des guerres faites par l'Espagne, que ces guerres étaient sans intérêt pour eux, que la différence entre les charges supportées par l'Espagne et les Pays-Bas était tout au désavantage de ces derniers. « Il est malheureusement vrai, ajoutait-il, que les sommes restées jusqu'à ce jour au compte des provinces de Flandre sont exorbitantes (1). » La gouvernante n'entrevoyant pas le moyen de couvrir le déficit par la voie ordinaire, proposa au roi un expédient, une grande loterie. Seulement pour la mettre en train et pour créer les prix, elle réclamait une avance, que son frère ne put lui envoyer que deux ans plus tard. Les événements de l'année 1566 ne permirent pas d'employer cette somme ainsi qu'il était convenu, et le projet fut abandonné (2).

L'idée de régler la question financière par une loterie ne devait pas plaire au duc d'Albe. Outre que le moyen était insuffisant, il ne pouvait l'employer sans l'approbation des états généraux; or, le roi lui avait ordonné d'en rechercher un à l'aide duquel on pût se dispenser à l'avenir de leur consentement (3);

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, 6 octobre 1560. *Papiers d'état*, VI, 177-179.

(2) Marguerite de Parme au roi, 12 mars 1563. *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, II, 470-472. — Le roi à la duchesse, 6 juin 1563. *Ibid.*, 542. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, 114, note.

(3) Le 24 octobre 1567, à l'occasion d'une demande d'argent adressée par lui au roi, le duc d'Albe fait remarquer que les Pays-Bas doivent trouver le moyen

il désirait aussi que toutes les dépenses fussent couvertes sans l'intervention de l'Espagne, pour qui la charge, il l'avouait, était devenue trop lourde (1). Sur ces deux points, le duc d'Albe était d'accord avec lui. Il s'agissait donc de trouver un mode d'impôts assez productif pour faire face désormais à tous les besoins, et auquel les états donnassent, bon gré mal gré, leur assentiment. Les Pays-Bas, on le voit, allaient être traités en pays conquis. L'ambassadeur vénitien Sigismond Cavalli en faisait la remarque : « il faudra, écrivait-il, non seulement qu'ils consentent à le payer (le nouvel impôt), mais qu'ils paient toutes les autres impositions qu'il plaira au roi d'établir. Ainsi ces peuples qu'on pouvait réputer libres seront désormais en servitude et dominés absolument comme toute autre province acquise et non plus héréditaire (2). »

---

de se suffire à eux-mêmes, et le roi non seulement approuve son observation, mais exprime le désir qu'il s'informe des expédients auxquels on pourait avoir recours pour cela, et qu'il prenne des mesures qui permettent de se passer du consentement des états. Il le dispense même de recourir à son avis s'il trouve la chose facile à établir en peu de temps. Le duc d'Albe au roi, 24 octobre 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 590. Le roi au duc d'Albe, 12 décembre 1567. *Ibid.*, 610. — Plus tard, dans le ban contre Guillaume d'Orange, Philippe II rappelle qu'en 1572, le prince faisait valoir entre autres griefs contre le duc d'Albe, la résolution de celui-ci d'imposer de force le 10e et le 20e denier, et il ajoute : « chose que ne lui avions commandé ny entendions estre faite sinon du bon gré et volonté de nosdits subjectz, encoires au lieu d'aultres aydes et impositions dont on les entendoit descharger. » Cette affirmation est démentie par les lettres que nous citons ci-dessus et un grand nombre d'autres des années 1568 et 1569, qu'on trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, tome II, et la *Coleccion de documentos inéditos*, tomes XXXVII et XXXVIII.

(1) Le roi au duc d'Albe, 15 septembre 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVIII, 403. — En 1566 déjà, Fourquevaux écrivait à Charles IX : « Le roi n'a un seul écu que par emprunt ; ses rentes sont obligées aux banques pour d'icy à la fin de 1568, non compris 25,000,000 d'or qu'il doit de bon compte et dont il court les intérêts. » Fourquevaux au roi, 11 février 1566. *Dépêches*, I, 50.

(2) Greppi *Analyse de la relation de Sigismond Cavalli, retourné en 1571 de son ambassade en Espagne. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, VIII, 344.



Une commission, composée de Berlaymont, Noircarmes, Viglius, le trésorier Schetz et deux commissaires des finances, fut chargée d'étudier la question. Le duc d'Albe, qui assistait à ses réunions, eut soin de l'avertir que le roi comptait non seulement sur un revenu ordinaire suffisant, mais sur une réserve, et que l'impôt devait être perpétuel. Pour éviter les longues délibérations, il leur proposa, comme répondant le mieux à ses vues, le système connu sous le nom de centième, vingtième et dixième denier : le centième de tous les biens, meubles et immeubles, destiné à libérer le domaine et à acquitter les anciennes dettes ; la levée du vingtième sur la vente des immeubles ; celle du dixième sur la vente des biens meubles, à charge, toutes deux, du vendeur. L'impôt du centième ne souleva pas de graves objections ; les deux autres furent énergiquement combattus, sauf par Noircarmes, avec qui le duc en avait séparément conféré. « Si Votre Majesté, écrivait-il au roi, avait vu leurs gestes quand il en a été question, elle les aurait crus morts. Ils l'ont rejeté bien loin, objectant que ce pays était tout commerçant, que si on imposait le commerce, on ne vendrait plus.... Je leur ai répondu que c'était le meilleur expédient que je connusse, que je n'attachais pas plus d'importance à celui-là qu'à un autre, mais qu'ils devaient en adopter un conforme au but que je leur avais indiqué. » Et le roi lui envoya son approbation (1).

(1) Le duc d'Albe au roi, 13 avril 1568, en chiffres. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 490-495 — Le roi au duc d'Albe, 18 juillet 1568. *Ibid.*, XXXVII, 314.

Peu habitué à la résistance, le duc d'Albe s'étonnait de voir si vivement critiquer son système financier. Ces impôts indirects qu'il proposait étaient perçus depuis très longtemps en Espagne, — c'étaient les *alcavalas*, — et il lui paraissait incompréhensible que le roi ne pût pas les introduire dans ses autres états. Encore moins comprenait-il cette objection que les états généraux, dont le concours était nécessaire, ne souscriraient pas au projet. Le roi allait-il être esclave de ses sujets? Il est bien vrai qu'en Espagne, comme il le disait, l'alcavala était établie depuis longtemps sur toutes les opérations commerciales; mais on avait compris de bonne heure la nécessité d'en atténuer les effets : des arrangements avaient été conclus par les communes, en vertu desquels elles se libéraient du dixième au moyen d'une contribution annuelle, une somme globale déterminée, qui correspondait à peine au vingtième, que l'on appelait l'*encabezamiento* (1). Dès son avènement déjà, Philippe II avait songé à établir dans les Pays-Bas l'impôt indirect sous la forme où était perçue en Espagne l'alcavala. Le 23 juin 1559, dans une lettre à Granvelle, où il s'occupait des moyens de faire face aux difficultés financières, le roi, répondant à l'objection que les états de Castille étaient moins chargés que ceux des Pays-Bas, faisait remarquer qu'en Castille tout le monde était soumis à l'alcavala. « Si, ajoutait-il, on la payait dans les Pays-Bas, je renoncerais volontiers aux aidés qu'ils

(1) Ranke, *L'Espagne*, traduction Haiber, Paris, 1845, p. 353-354.

me peuvent donner, parce que j'en retirerais davantage. » Et, le même jour, Granvelle lui écrivait : « Quant aux alcavalas, il n'est pas possible que Votre Majesté les tienne toutes en ses mains dans ces pays. Elles s'y paient, d'ailleurs, plus fortes qu'en Espagne ; tous y contribuent, nobles et non. Les villes et les états y recourent, entre autres moyens, pour payer les aides à Votre Majesté, et encore cela ne suffit pas (1). »

Quand, neuf ans plus tard, le duc d'Albe fit revivre le projet, on pouvait lui objecter encore que, d'une manière générale, ce genre d'impôt répugnait aux populations, que l'établissement d'un impôt permanent était contraire aux constitutions du pays, que les charges de cette nature avaient toujours été votées par les états généraux et pour un temps déterminé. Ce vote, à titre temporaire, des aides, subsides et dons était même la prérogative la plus importante des états, car il leur fournissait l'occasion d'adresser des remontrances au souverain ou à son représentant, comme le faisaient en Espagne les cortès. Au contraire, en vertu du nouveau projet, ce droit devait leur être enlevé. Aussi le jour où ils se trouvèrent réunis à Bruxelles, le 21 mars 1569, pour en recevoir communication, le duc, qui s'attendait à une opposition très vive, leur fit savoir qu'il voulait un vote immédiat et sans réserve. Ils répondirent en donnant leur adhésion au centième ; mais leur consentement aux deux autres impôts ne fut pas obtenu sans con-

(1) *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, V, 594-595, 600.

ditions, et les états des provinces finirent même par en déclarer la perception impossible.

Plutôt que de les pousser à bout, le duc d'Albe se résigna à une transaction momentanée : il proposa de remplacer pendant un terme de deux ans, du 13 août 1569 au 13 août 1571, le vingtième et le dixième par un « abonnement, » une contribution annuelle de deux millions de florins, et sa proposition fut adoptée.

Il n'avait pas obtenu ce qu'il voulait; mais il se promettait bien, les deux années écoulées, de briser les obstacles qui venaient de retarder la mise en pratique de son système d'impôt perpétuel et le tenaient à la merci d'un vote des états. Sauf ce point, qu'il se flattait de régler à sa volonté quand l'heure lui paraîtrait propice, il pouvait dire que tout son programme était appliqué. Il appartenait au roi d'assurer la pacification par sa présence dans les Pays-Bas, où il viendrait prononcer lui-même le pardon général.

Cette question de la venue du roi avait été posée en 1561 déjà, quand s'étaient produites les premières manifestations du mécontentement des seigneurs. Tout en reconnaissant l'utilité du voyage, Philippe II hésita longtemps avant de se décider à l'annoncer. Il était arrêté par des difficultés sérieuses, le manque d'argent surtout et l'âge de don Carlos, auquel il aurait dû laisser la direction des affaires et qui, trop jeune, se trouvait dans l'impossibilité d'en supporter le poids. Granvelle pourtant ne cessait de réclamer sa présence; il voulait même qu'il arrivât accompagné d'une force suffisante pour inti-

mider les gens malintentionnés. Mais quel accueil ferait-on aux soldats espagnols? Ne devait-on pas craindre le renouvellement des protestations violentes qu'avait soulevées en 1560 le maintien des troupes étrangères (1)?

Les troubles de l'année 1566 ne permirent plus d'hésiter. Aux instances de Granvelle et de Marguerite de Parme se joignent maintenant les exhortations pressantes du pape, effrayé des progrès de l'hérésie dans les Pays-Bas. Pie V, qui vient de succéder à Pie IV, offre à Philippe II son aide pour réduire les rebelles. Le roi l'assure de sa résolution d'aller en personne en Flandre et de n'épargner rien, pas même sa vie « pour soutenir l'honneur de Dieu et faire vivre ses sujets en vrais catholiques. » Plusieurs mois se passent, de nouvelles causes de retard surviennent; il y a notamment l'assemblée des cortès, que le roi doit réunir avant de quitter l'Espagne. Ces délais paraissent de mauvais augure; certains ne se gènent pas pour déclarer que le roi n'a pas l'intention de se mettre en route. Mis au courant de ces bruits, Philippe II proteste : « le temps et mes actes, écrit-il à son confident Granvelle, feront connaître à ceux-là et à tout le monde combien je désire le vrai remède que requièrent le service de Dieu et l'établissement de notre sainte religion dans ces provinces. » Au nonce et à l'évêque d'Ascoli, que Pie V lui a envoyé pour insister sur la nécessité de son départ,

(1) Herrera, I, 404. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, II, p. XX. — Philippe II à Granvelle, 13 juin 1563. *Papiers d'état*, VII, 81-85. Il prie le cardinal de garder le secret sur ce qu'il lui dit dans cette lettre

il exprime son mécontentement de ce que le pape doute de la résolution qu'il a annoncée (1). Et, en effet, les préparatifs commencent. Le roi arrivera au printemps de l'année suivante, accompagné d'une grande force, non pas pour traiter ses sujets autrement qu'en bon et clément prince, il procédera, au contraite, avec humanité et douceur; mais il doit être suivi d'une armée pour le cas où des étrangers, comme le bruit en a couru, voudraient intervenir dans ses affaires. Quelques jours après avoir fait cette déclaration, il annonce que l'armée le précédera et qu'il en a confié le commandement au duc d'Albe (2).

A ce moment, l'empereur lui offre sa médiation pour le rétablissement de l'ordre dans les Pays-Bas. Mais le roi ne veut pas compromettre son autorité en traitant avec des sujets rebelles : avant d'user de clémence, il doit d'abord montrer qu'il est le plus fort; et comme cette démonstration doit être faite d'abord et par un autre, par le duc d'Albe, son départ est de nouveau ajourné (3).

En Espagne, on avait accueilli défavorablement l'annonce du projet du roi : outre qu'il devait occasionner des frais considérables, on n'aimait pas que le souverain allât résider à l'étranger, même pour un temps très limité. Aussi quand, le 11 décembre 1566, les cortès, réunies à Madrid en présence de Philippe II, furent saisies d'une demande de subside

(1) Le même au même, 27 novembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, I, 489. — Gachard. *Les Bibliothèques de Madrid*, p. 92.
(2) Philippe II à la gouvernante, 27 novembre 1566. *Correspondance de Marguerite de Parme*, publiée par Reiffenberg, 205-207. — Le même à la même, 29 novembre. *Correspondance de Philippe II*, I, 491, 497.
(3) *Coleccion de documentos inéditos*, C I, 140-142.

pour couvrir les frais du voyage, un des procureurs de Burgos, Cristoval de Miranda, le pria, au nom de l'assemblée, de ne pas quitter ses royaumes, tout en reconnaissant que sa mission en Europe et le besoin de maintenir son autorité dans les Pays-Bas lui imposaient de lourdes dépenses. Le roi insista sur la nécessité de son départ (1). Le 18 mars 1567, les cortès se séparaient après avoir voté l'aide demandée. Le 21 juillet, les actes de cette assemblée étaient publiés, et on y déclarait que, malgré les requêtes et les instances des procureurs, le roi avait résolu de se mettre en route aux premiers jours.

Dès lors, en effet, les préparatifs sont poussés avec activité. Le voyage doit s'effectuer par la mer du Ponant. Marguerite de Parme et le pape en sont informés. Don Carlos, qui a déclaré depuis longtemps vouloir accompagner son père, obtient l'autorisation de partir avec lui. Le commissaire de l'embarquement, don Diego de Mendoça, part, le 9 juillet, pour se rendre à son poste ; le 21, arrive à la cour Pedro Melendez, « que les Espagnols tiennent pour un Neptune en la mer; » il a été appelé de la Floride pour commander le navire qui portera le souverain, le prince, les archiducs Rodolphe et Ernest, qui retournent en Allemagne, après avoir séjourné en Espagne plusieurs années (2); les bannières du vaisseau royal, en damas cramoisi portant la croix de Saint-André, sont prêtes à être arborées ; des instructions sont transmises dans les

(1) *Actas de las cortes de Castilla*, II, 28-33, 413.
(2) Fourquevaux à Charles IX, 16 juillet 1567. *Dépêches*, I, 230-233.

provinces par où la cour doit passer ; la garde et la chapelle royale reçoivent l'ordre de se tenir prêtes; le roi assure au nonce qu'il part vers le 15 août et exprime le désir de l'avoir à sa suite; le 11, les navires, avitaillés, vont prendre la mer, les soldats sont passés en revue, la garde-robe du roi emballée (1); dans les Pays-Bas, où la nouvelle du départ prochain a été favorablement accueillie, on ordonne des prières, on fait des processions pour que la traversée s'effectue heureusement (2).

En dépit de toutes ces démonstrations, beaucoup persistaient à douter que le roi eût l'intention de quitter l'Espagne. « On ne compte plus sur le voyage, écrivait, le 11 août, le nonce du pape. Que le roi ait changé de résolution depuis l'arrivée d'un courrier envoyé par le duc d'Albe, qu'il ait toujours feint ou que ce soit pour d'autres causes, toujours est-il qu'il n'en sera plus question (3). » Le mois suivant, en même temps qu'on recevait la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, le bruit se répandait que le voyage était différé. Quels étaient les motifs de ce nouvel ajournement? Dans une lettre à Chantonay, son ambassadeur à Vienne, Philippe les expose ainsi pour être communiqués à l'empereur: depuis l'origine des troubles, il a toujours eu l'intention de se rendre dans les

(1) L'archevêque de Rossano, nonce, au cardinal Alessandrino. Madrid, 11 août 1567. Gachard. *Les Bibliothèques de Madrid*, 101.

(2) Marguerite de Parme au roi, 28 juillet 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 558.

(3) L'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, Madrid, 11 août 1567. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 101-102.

Pays-Bas, mais il fallait qu'il réunît des forces suffisantes pour le faire en toute sécurité et pour que son autorité fût raffermie; le départ tardif du duc d'Albe est cause que l'ordre et la religion ne seront pas rétablis avant le printemps de l'année prochaine; mais le printemps venu, rien ne l'empêchera plus de partir (1). Malgré cette assurance, Maximilien ne croyait pas au voyage, et l'événement devait lui donner raison. Au mois d'août 1568, Philippe II ordonnait le renvoi de tous les navires qui attendaient l'ordre de départ, afin, écrivait-il, d'épargner les grosses dépenses qu'ils occasionnaient : il lui était impossible de s'embarquer cette année, mais il le ferait le plus tôt possible (2). Il ne devait pas le faire.

Faut-il croire, comme on l'a prétendu alors, qu'il n'avait jamais eu l'intention d'aller aux Pays-Bas? En assurant qu'il voulait accommoder les choses lui-même et qu'il ne donnerait au duc d'Albe d'autre mission que de rassembler l'armée et de la tenir en discipline, il n'avait en vue, disait-on, que de fermer la bouche aux ennemis du duc et faciliter son passage (3). On disait aussi qu'il était plus préoccupé de se préparer à résister aux Turcs qu'à

(1) Le roi à Chantonay, 26 septembre 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, C I, 278-279. — Dans une lettre au même, du 18 décembre, le roi exprime l'espoir que l'empereur aura été satisfait des raisons qu'il lui a données de l'ajournement de son voyage. On remarque qu'il n'affirme déjà plus alors sa résolution d'aller dans les Pays-Bas. Un mois plus tard, en marge de la minute d'une lettre où on lui fait annoncer qu'il ira en Flandre au printemps, il écrit : « Comme je ne vais pas en Flandre cette année, no yendo yo este año á Flandes. » Le roi à l'empereur, 28 janvier 1568. *Ibid.*, 356.

(2) Le roi au duc d'Albe, 16 août 1568. *Ibid.*, XXXVII, 342.

(3) L'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, 19 mars 1567, Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, p. 99. — Koch, *Quellen*, 184, 191-192, 197.

étouffer la rébellion aux Pays-Bas, « qui se réduiraient à la fin d'eux-mêmes ou se rendraient plus faciles à ranger après s'être consumés quelque temps en dépenses inutiles et hors de saison (1). » L'ambassadeur de France à Madrid, Fourquevaux, prétendait savoir qu'il n'avait fait en tout ceci que jouer la comédie : « ce roi, écrivait-il, le 18 mai 1568, à Catherine de Médicis, tient ses entreprises secrètes, lequel comptoit n'a pas quatre jours à ladite Dame royne (son épouse) qu'on povoit assez deviner qu'il n'iroit point en Flandres ces deux années passées, puisqu'il en faisoit de si grandz ostentations et semblantz; car il faict profession de remedier à ses affères sans mener grand bruit ny s'en venter avant le coup, estant d'opinion que les grandz princes qui dient ouvertement qu'ilz feront quelque chose concernant leur service, que c'est en intention de ne la faire point, car aussi seroit grand miracle qu'elle eust bon succès. Il disoit ceci à propoz du chastiment qu'il a donné à ses rebelles de Flandres, sans qu'il se soit venté que le duc d'Alve y allast pour telle fin; car s'il l'eust faict, il n'en seroit venu à bout si facillement (2). » Strada ne croit pas non plus qu'il ait eu l'intention de partir. « On ne me persuadera pas aisément, écrit-il, que Philippe ait eu le dessein de s'éloigner de la capitale de ses états lorsqu'il voyait déjà en Espagne le commencement de la rebellion des Maures, et qu'il

(1) Fourquevaux à Catherine de Médicis, 18 janvier 1567. *Dépêches*, I, 172.
(2) Le même à la même, 8 mai 1568. *Ibid.*, 358.

avait de si grands soupçons de son fils Charles, prince d'Espagne (1). »

Si cette opinion était vraie, il faudrait admettre que Philippe II a agi cette fois avec une dissimulation, une duplicité déconcertantes. Pendant deux années, il a tenu l'Europe en suspens par l'annonce de son projet ; sa sœur, une partie de ses ministres, le cardinal de Granvelle, le pape y applaudissaient ; le duc d'Albe, confident de ses plus intimes pensées, en était informé, comme on le voit dans la lettre secrète du 7 août 1567, où le roi rappelle en termes si nets, si précis, le programme arrêté au moment du départ du duc. Ses déclarations, sa correspondance, ses actes, les grosses dépenses qu'il fit alors, tout porte à croire qu'il a eu l'intention d'exécuter sa promesse. Mais ce qu'on peut croire également, c'est qu'il ne se résignait pas à ce voyage sans crainte et sans répugnance. Certainement il lui déplaisait pour bien des raisons. Il n'avait pas oublié la mauvaise impression qu'il avait rapportée de son séjour en Flandre, les difficultés que lui avaient causées le manque de sympathie entre lui et ses sujets et son ignorance de la langue du pays, ignorance qui le privait du moyen de traiter directement avec eux. Et puis, son caractère irrésolu devait lui faire appréhender qu'une fois en rapport direct avec les mécontents, il ne fût entraîné à de plus larges concessions qu'il n'était disposé à en faire étant éloigné (2). D'autre part, l'envoi d'une armée sous le comman-

(1) Strada, *De bello belgico*, I, 202.
(2) La remarque est de Fourquevaux. *Dépêches*, I, 172.

dement du duc d'Albe avait excité la défiance générale en Europe. La France et l'Angleterre mal disposées, l'Allemagne irritée n'allaient-elles pas lui témoigner des dispositions hostiles s'il venait rejoindre ces forces ?

On conçoit ses tergiversations pendant l'année 1567. En 1568, le voyage devint impossible. Le roi l'avait subordonné à l'exécution préalable de certaines conditions du programme arrêté avec le duc d'Albe, notamment le « châtiment exemplaire » des chefs de la résistance. Or, il n'avait été qu'imparfaitement satisfait à cette condition : le prince d'Orange, la principale, on peut dire la seule tête de l'opposition, ne s'était pas laissé prendre. D'autre part, si le régime de la terreur avait rétabli le calme, un sourd mécontentement régnait toujours, et, malgré les apparences, on pouvait n'être pas rassuré sur les dispositions du peuple. En Espagne, des événements graves survinrent, cette même année, qui furent de nouvelles causes de retard : l'arrestation de don Carlos, sa mort, le 24 juillet, la mort d'Elisabeth de Valois, femme de Philippe II, le 4 octobre. La campagne du prince d'Orange, les difficultés avec l'Angleterre, qui rendirent impossible le voyage par mer, en furent d'autres. Si, comme on peut le croire, le roi eut un moment l'intention de partir, il ne regretta certainement pas l'impossibilité où il se trouva dans la suite d'exécuter sa promesse (1).

---

(1) Outre les sources citées ci-dessus, voir, sur tous les points du projet de voyage du roi que nous avons touchés, Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, Bruxelles, 1863, t. II, 426-446.

C'est donc sans sa participation directe qu'allait être effectuée la proclamation du pardon général et inaugurée une ère nouvelle, par la réconciliation des Pays-Bas avec le souverain. Ce pardon ne souriait pas au duc d'Albe, hostile, en général, à toute mesure qui avait un caractère de douceur. Aussi, tandis que Philippe II insistait pour obtenir son avis, il temporisait, prétextant que le moment n'était pas venu. Au pape, qui joignait ses instances à celles du roi, il demandait un bref pour les seuls hérétiques repentants qui feraient acte de soumission dans un délai prescrit; quant aux autres, le feu et le glaive en auraient raison, quels que fussent leur nombre et leur qualité (1).

Il lui fallut pourtant s'incliner enfin devant la volonté du roi. Quatre projets de décret avaient été élaborés en Espagne; il choisit le plus sévère.

Le dimanche, 16 juillet 1570, la proclamation s'en fit en grand apparat à Anvers. La ville qui avait servi de centre à la résistance et au mouvement religieux, maintenant étouffés, offrit à ce moment un spectacle des plus curieux. On se serait cru transporté en Espagne, un jour d'autodafé. Les gens qu'on allait condamner ou réconcilier avec l'Eglise ne défilèrent pas par les rues, comme en Espagne, en un long et lugubre cortège destiné à impressionner la foule; il n'y avait pas de bûchers préparés pour brûler les hérétiques; mais la mise en scène et une partie des formalités furent les mêmes. Comme pour

(1) Le duc d'Albe à Pie V, 9 juillet 1569. Cauchie, *Mission aux archives vaticanes. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5e série, II, 336.

l'autodafé, la cérémonie fut partagée en deux actes, l'un religieux, l'autre civil. Le premier s'accomplit dans la cathédrale, où eut lieu, en présence du duc d'Albe, la lecture du bref pontifical qui déclarait réconciliés les hérétiques repentants. A cette occasion, une messe solennelle fut célébrée par l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont, chargé de prononcer l'absolution en qualité de légat (1). François Richardot, évêque d'Arras, dans un sermon où il exaltait la clémence, ce bel apanage des princes, vanta la miséricorde qui succédait maintenant à la rigueur et à la justice nécessaires et se félicita d'être le ministre choisi pour annoncer et expliquer la bonne nouvelle. En terminant, il fit des vœux pour que le pardon eût les suites heureuses qu'il méritait.

Le second acte, la proclamation du pardon général, eut lieu sur la place de l'hôtel de ville. Une magnifique estrade, surmontée d'un dais, avait été préparée. Le duc d'Albe y vint prendre place sur un siège recouvert de drap d'or. Il portait l'épée et le chapeau bénits que le pape lui avait envoyés l'année précédente, un manteau de velours couvert de broderies d'or, des chausses blanches, un pourpoint de la même couleur, également brodé d'or. Au pied de l'estrade se tenaient ses gardes ; d'un côté, les évêques, ses fils, le duc d'Arschot, les sieurs de Berlaymont et de Noircarmes ; de l'autre, le

---

(1) Le roi avait, pour cette mission, laissé au duc d'Albe le choix entre Granvelle, cardinal-archevêque de Malines, et l'archevêque de Cambrai. On ne voit pas si elle fut offerte au premier. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVIII, 316. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 292, 576, 582.

chancelier de Brabant, le président Viglius, les membres du conseil d'état. Après une harangue du chancelier, un officier du roi donna lecture du décret accordant le pardon à tous ceux qui, dans les deux mois (1), viendraient abjurer leurs erreurs entre les mains des commissaires nommés à cet effet par le légat. Etaient exceptés, outre plusieurs centaines de personnes absentes et désignées nominativement : les ministres, prédicants et dogmatiseurs, ceux qui les avaient appelés dans le pays ou leur avaient donné aide, les briseurs d'images, les promoteurs du Compromis, les chefs de la Confédération, ceux qui avaient recueilli des signatures pour la requête ou pour d'autres documents de même nature, ceux qui s'étaient ensuite joints aux rebelles, leur avaient procuré des secours, ceux qui, en géneral, avaient offensé le roi dans son autorité souveraine et qui s'étaient, d'une manière quelconque, montrés favorables aux hérétiques. Pour ces derniers, on était disposé à avoir égard à leur repentir s'ils l'exprimaient par écrit.

De même que le pardon soi-disant général avait été proclamé en grande pompe, de même il dut être célébré avec fracas. Le 25 juillet et les deux jours suivants, des feux de joie furent allumés aux frais de la ville. Pendant trois nuits, on n'entendit dans les rues que « tambourins, tambours, hautbois, avec le branle des grosses cloches et force festins aux seigneurs et aux dames en la maison de ville. »

(1) Le délai fut ensuite fixé à trois mois.

Toutes ces brillantes réjouissances officielles n'empêchèrent pas le magistrat de manifester sa déception et le regret de ce qu'une si grosse dépense eût été imposée à la commune pour si peu (1). Il fallut pourtant qu'il vint remercier le duc et le féliciter des merveilleux effets de son administration, et il le fit en un style lourd et diffus, dans une harangue tellement remplie de vulgaires flatteries qu'elle aurait pu passer pour dictée par celui-là même à qui elle s'adressait : on l'assurait que sa venue aux Pays-Bas avait été très agréable aux habitants d'Anvers et à tous les autres bons sujets ; on exaltait la gloire qu'il s'était acquise, les louanges immortelles que sa conduite dans ces provinces lui avait values. A quoi il répondit sérieusement qu'il se félicitait d'avoir toujours trouvé « les volontés et affections des sujets tant inclinées au service de Sa Majesté (2). »

Cette mesure de clémence si vantée devait pourtant rester inefficace : elle venait trop tard et était accompagnée d'une telle quantité d'exceptions que Granvelle lui-même la critiquait (3). Mais le duc d'Albe s'inquiétait peu du résultat, car il ne reconnaissait qu'un régime applicable aux Pays-Bas, celui de la terreur. Au roi, qui lui demandait des

(1) Le baron de Ferrals à Charles IX, Anvers 25 juillet et 1er août 1570. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 488-489. D'après Ferrals, le duc voulut que le peuple, aussitôt après la lecture de l'ordonnance, donnât des signes de joie. A cet effet, il fut convenu entre son maître d'hôtel, qui se tenait derrière lui, et le magistrat que, dès que le premier montrerait son mouchoir, ceux de la ville se mettraient tous à crier. Le signal fut donné, mais personne n'ouvrit la bouche, et le peuple s'en retourna « en murmurant de diverse sorte. »

(2) Le duc d'Albe au roi, Anvers, 7 octobre 1570. *Correspondance de Philippe II*, II, 154-155.

(3) Le cardinal de Granvelle au roi, 7 septembre 1570. *Ibid.*, 150. — Le roi se montre étonné : le pardon lui paraît favorable en tout. *Ibid.*, 151.

éclaircissements au sujet de certaines clauses restrictives introduites dans l'ordonnance, il répondait : « le joug auquel des malintentionnés prétendent que sont assujetties ces provinces consiste uniquement en ceci qu'aujourd'hui Votre Majesté peut leur accorder des grâces de sa propre volonté et non par obligation. » Et il l'engageait à fermer l'oreille aux suggestions qui tendaient à lui faire adopter une politique de clémence. C'est ainsi qu'il agissait pour sa part. Il est vrai que tout le monde le détestait ; lui-même le constatait et ne s'en émerveillait pas, car il reconnaissait n'avoir rien fait pour qu'on lui voulût du bien (1).

Tout en exprimant ces sentiments, il déclara alors sa tâche terminée et manifesta le désir de quitter un pays qu'il se flattait d'avoir ramené à l'obéissance. Depuis les exécutions du mois de juin 1568 déjà, sa mission lui paraissait accomplie, et il aspirait à retourner en Espagne. Dans une de ces nombreuses épîtres où, en une forme familière, il traduit le dégoût qu'il éprouve, il s'adresse au secrétaire Çayas, le supplie de lui venir en aide pour obtenir du roi l'autorisation qu'il sollicite. « Je sauterai par la fenêtre, lui écrit-il, si on ne m'envoie pas un successeur. C'est une chose violente que de retenir par force un homme de mon âge dans une province si contraire à sa santé, à moins qu'on ne veuille me faire mourir... Il y a une chose que je veux vous avouer, c'est que je ne suis pas en état d'endurer

(1) Le duc d'Albe au roi, 14 décembre 1570, 22 janvier 1571. *Ibid.*, 164-165, 167.

tant de fatigues, et que forcément le service de Sa Majesté en souffrira... Je vous jure que la nécessité dans laquelle je me trouve est plus grande que je ne pourrais vous le dire (1). » Les plaintes et les supplications continuent ainsi pendant des mois. Il demande à pouvoir laisser le gouvernement à son fils Fadrique ; c'est le meilleur successeur qu'il puisse désirer, et il voudrait ne pas être son père pour faire de lui l'éloge qu'il mérite (2). Son secrétaire Albornoz, non moins porté que lui à l'exagération, joint ses instances aux siennes : le duc a beaucoup vieilli et est très fatigué ; le roi pourrait d'autant mieux lui donner un successeur que les affaires des Pays-Bas sont arrangées. Un simple corrégidor gouvernerait maintenant avec facilité, pourvu qu'il suivît les errements de son maître. D'ailleurs, le peuple est content ; il n'y en a pas de plus facile à conduire quand on sait s'y prendre (3).

Philippe II hésite ; il prie le duc de bien peser les raisons qui, d'après lui, réclament encore sa présence aux Pays-Bas. Celui-ci répond par un exposé de la situation des plus rassurants ; le roi est plus obéi que ne l'ont été en aucun temps ses prédécesseurs, plus qu'on n'eût jamais pu l'espérer, « et cela sans violence. » D'ailleurs, il n'y a personne dans ces provinces qui inspire encore de l'inquiétude. Le prince d'Orange est à l'étranger, occupé du seul soin

(1) Le duc d'Albe au secrétaire Çayas, 22 août 1568. — Lafuente, XIII, 352.

(2) Le même au même, Mons, 18 décembre 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 505.

(3) Albornoz à Çayas, 11 mars, 4 avril 1569. *Correspondance de Philippe II*, II. 70, 78-79.

de se soustraire aux poursuites de ses créanciers. Le château d'Anvers est terminé ; les plans des autres sont tracés et même, pour certains, les moyens d'en payer les frais de construction sont trouvés. Les ressources du trésor sont plus que suffisantes pour entretenir la guerre pendant cinq ans sans le secours de l'Espagne, en cas d'invasion ; d'ailleurs, il n'y a rien à craindre des voisins. Les Pays-Bas sont tout à fait à la discrétion du roi : il peut, s'il le veut, les gouverner directement de Madrid (1).

Il n'est pas probable que Philippe II fut dupe de ces affirmations, trop optimistes pour être crues. Il en ressortait cependant à l'évidence que le duc d'Albe voulait partir, et il finit par céder : le 24 octobre 1570, il lui annonçait l'envoi du duc de Medina Celi, désigné pour lui succéder. Mais quand, un an et demi après, celui-ci se mit en route, des événements imprévus allaient déjouer les prévisions du duc d'Albe, ébranler cette sécurité qu'il affirmait être solidement établie et l'obliger à rester dans les Pays-Bas, où son infatuation devait recevoir une leçon des plus humiliantes.

---

(1) Le duc d'Albe au roi, 5 mai, 9 août 1570. *Ibid.*, 131-132, 145.

L'INSURRECTION



CHAPITRE VIII

Soulèvement général

Opposition à l'établissement du dixième denier. — Les gueux de mer. — Leurs relations avec la reine d'Angleterre. — Prise de La Brielle. — Soulèvement en Zélande, en Hollande et dans le Midi. — Mons surpris par Louis de Nassau. — La levée du dixième denier est suspendue par ordre du roi.

Quelle que soit dans l'histoire de la révolution du XVIe siècle l'importance de la question religieuse, on doit reconnaître que le soulèvement de l'année 1572 ne fut la conséquence directe ni des excès du fanatisme espagnol ni des pratiques inquisitoriales introduites dans les Pays-Bas par les agents de Philippe II : l'explosion fut déterminée par une question d'intérêt matériel, par les nouveaux impôts. « Ce peuple, remarque Grotius, avait vu livrer les citoyens aux flammes, tuer ses chefs; ses lois, sa religion, son gouvernement lui avaient été enlevés sans presque qu'il bougeât; aujourd'hui seulement il se levait pour venger des maux passés et écarter ceux dont il était menacé. Tant il est vrai que l'accord ne s'établit jamais plus fermement entre les hommes que quand l'intérêt privé est en jeu(1). » Au moment,

(1) *Annales et Historiæ de rebus belgicis*, Amstelædami, 1657, p. 34. — Requesens remarque plus tard que les nouveaux impôts et les procédés tyranniques employés par le duc d'Albe sont les vraies causes de la révolution. Lettre au roi, 30 décembre 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 459-460.



en effet, où les Pays-Bas paraissaient définitivement subjugués, malgré la terreur que les violences du duc d'Albe avaient répandue partout, le dixième denier provoqua une résistance aussi générale et énergique qu'inattendue. Des protestations s'élèvent de toutes parts; contre cet impôt souverainement impopulaire se produisent les mêmes arguments qu'on invoquera quatre siècles plus tard pour réclamer une répartition des charges plus équitable, mieux proportionnée à la fortune de chacun : on objectait que les riches, dont l'avoir consistait principalement en terres et en argent, ne paieraient rien, tandis que les pauvres seraient surtout atteints; les uns, « qui faisaient la manufacture, » étaient exempts de l'impôt; ceux qui employaient pour leur travail des matériaux achetés par eux y étaient soumis. On invoquait l'avis des gens expérimentés pour soutenir que le pays se dépeuplerait et que le commerce était menacé de ruine.

Ces raisons sont exposées dans une remontrance que les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges adressèrent au roi, le 24 mars 1572. Tout en reconnaissant que leur domaine était distinct du domaine civil, ils justifiaient leur intervention par ce motif que l'un tendait naturellement à venir en aide à l'autre; ils croyaient, en conséquence, de leur devoir de protester contre l'injustice du système fiscal du duc d'Albe. Ils allaient jusqu'à faire entendre que, vu la diversité d'opinions en cette matière, les confesseurs ne sauraient comment se régler, ce qui voulait dire que le refus de payer l'impôt paraîtrait

excusable; et à cette considération hardie ils ajoutaient cette autre, que le roi dut trouver téméraire : « Il n'importe guère de dire que les états aient consenti le dixième, car beaucoup nient avoir donné leur consentement dans la forme et manière qu'on prétend; ils allèguent aussi que, suivant ce que disent les docteurs en théologie, quand le peuple ne veut pas recevoir la loi, même juste, et qu'il ait tort, à plus forte raison quand elle est douteuse et que le peuple a quelque raison, un bon prince est obligé en conscience de ne pas persister dans sa prétention, parce qu'il résulterait plus de mal de l'exécution de la dite loi que du bien du contraire (1). »

Quand cette lettre était écrite, la perception du dixième et du vingtième était ordonnée à partir du 13 août 1571, jour où expirait le terme de deux années pendant lesquelles ces impôts avaient été remplacés par une contribution de deux millions. Le duc d'Albe avait bien introduit des adoucissements dans le projet primitif; la désapprobation n'en subsistait pas moins générale : les états provinciaux, le conseil des finances, les ministres les plus dévoués au roi, Viglius, Berlaymont, Noircarmes, s'associaient aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts parmi le peuple et conseillaient la continuation de l'abonnement annuel. Le duc d'Albe, décidé

---

(1) *Coleccion de documentos inéditos*. XXXV, 527-529. — Au sujet de l'opposition à l'impôt du dixième, voir aussi : Viglius, *Commentarius rerum actarum super impositione decimi denarii*, dans Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. I. 1re partie, p. 287-336; Renon, I, 366-470; Backhuizen van den Brinck, *Notice sur le dixième denier*, dans le *Messager des sciences historiques*, 1848, p. 285-332, 467-499, et 1849, p. 27-53.

cette fois à passer outre, envoya partout des commissaires chargés d'assurer la perception. En même temps, il mettait le roi en garde contre les démarches qui se faisaient pour ébranler sa résolution. « Le point principal, lui écrivait-il, est que Votre Majesté peut retirer tout ce qu'elle veut de ces pays, où jusqu'ici, pour un florin qu'on lui accordait, elle devait leur abandonner tout ce qu'ils demandaient de ses prééminences royales et faire des concessions que moi, simple écuyer je n'aurais pas consenties. Si les opposants trouvent de la mollesse chez Votre Majesté, elle ne sera plus maîtresse de ces pays. Du reste, on peut être certain qu'une fois l'impôt établi de trois mois, personne n'en parlera plus (1). »

De part et d'autre on s'obstina. Le conseil d'état demanda à être informé de l'intention du roi; le duc répondit qu'il avait ordre de passer outre à l'application du décret. Dans sa colère, il reprocha au président de lui manquer de respect, jura par sa barbe, qu'il serait fait comme il le voulait, défendit aux états provinciaux de se réunir pour en délibérer.

Au mois de janvier 1572, l'irritation, de part et d'autre, est arrivée à son paroxysme, l'agitation est à son comble. Les marchands de Bruxelles ferment leurs portes; le duc d'Albe leur envoie des soldats espagnols pour les obliger à les tenir ouvertes. Mais le nombre en est insuffisant, car les boutiques s'élèvent bien à 6000 : on en fait venir de Tournai et

(1) Le duc d'Albe au roi, 4 novembre 1571. *Correspondance de Philippe II*, II. 209.

d'autres villes, et on les loge chez les habitants, nouvelle vexation qui augmente les plaintes. Les rues conduisant au marché sont occupées militairement. Le travail est suspendu, le chômage général. Sur les places, les femmes se lamentent, les hommes ont la bouche pleine d'injures. On les menace de l'exil, de la confiscation s'ils ne paient le dixième ; beaucoup refusent, préfèrent émigrer, s'en vont au pays de Liége, à Embden, Cologne, Hambourg, dans d'autres villes étrangères (1). En Zélande, le commerce est arrêté (2). Les esprits étaient si agités, la surexcitation si vive qu'on pouvait redouter les plus graves excès quand la prise de La Brielle par les gueux de mer vint fournir à la résistance un encouragement inattendu.

Ces hardis pirates, dont le célèbre coup de main allait être le signal d'un formidable soulèvement, apparaissent dans l'histoire de la révolution dès le commencement de 1568. Au mois de juillet de cette année, Louis de Nassau leur délivre des commissions au nom de son frère : c'est le début de leur organisation, si l'on peut ainsi dire à propos de bandes dont la discipline ne fut pas toujours aussi remarquable que la vaillance. Leur nombre dès lors s'accroît journellement ; ils sillonnent la mer, de la Rochelle, où ils entretiennent des relations avec les huguenots, jusqu'au nord des Pays-Bas, même jusqu'au Danemark. Dans la Frise orientale, ils

(1) Morillon à Granvelle, 13 et 25 janvier 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 83-88.
(2) Antoine de Bourgogne au duc d'Albe, 6 avril 1572. *Ibid.*, 603.

trouvaient beaucoup de sympathie ; aussi les y rencontre-t-on en grand nombre. De ce côté, leurs déprédations sont telles que le duc d'Albe finit par adresser des plaintes énergiques à la diète du Cercle de Westphalie et menacer le comte Edgard d'Oostfriese de représailles (1). La plupart de ces gueux de mer étaient des bannis, auxquels étaient venus se joindre des Anglais, des Ecossais, des Français, des Danois, de pauvres mariniers de Hollande et de Zélande, qui mouraient de faim par suite de la cessation du commerce, d'autres qui se faisaient gueux pour échapper à la presse exercée par les Espagnols, le bâton à la main (2).

En correspondance suivie avec l'Angleterre, ils y trouvaient un appui chez leurs compatriotes émigrés, chez les réformés des églises hollandaises, wallonnes et françaises, qui leur venaient en aide pécuniairement et leur fournissaient des armes, chez les Anglais, parfois chez la reine elle-même (3). Au commencement de l'année 1572, leur vice-amiral Guillaume de la Marck, se sent assez fort pour vouloir traiter d'égal à égal avec les ministres d'Elisabeth. Le lieutenant du château et le maire de Douvres, où il est établi, ayant transmis au conseil privé, pour lui être communiquée, la plainte d'un habitant qui a été maltraité par ses gens et pour

(1) K. Höhlbaum, *Ostfriesland und die Niederlande, 1568-1571. Zur Geschichte der Wassergeusen. Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln*, Heft XVII. (1889). P. 53-120.

(2) H. Languet, *Arcana*, Livre I, p. 170. — Morillon à Granvelle, 4 mai 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 216-217.

(3) L'ambassadeur Guzman de Silva au roi, 17 et 31 juillet 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XC, 101-103, 116-117.

lequel ils réclament une réparation, La Marck assure avoir fait tout son possible pour empêcher ses capitaines, « les serviteurs du prince d'Orange, » d'outrepasser leur commission, et il s'étonne qu'on prête si facilement l'oreille à ses accusateurs sans l'entendre. Et, prenant le rôle d'offensé, il demande, à son tour, réparation pour les torts causés par Hawkins à un capitaine de sa flotte ; il dénonce aux autorités Guillaume Winter le jeune, lieutenant d'Hawkins, qui a repris de force aux gens du prince d'Orange sept prisonniers de guerre dans le Pas-de-Calais, et il exige que justice soit faite de ces excès (1).

Elisabeth n'osait lui venir en aide trop ouvertement. Assaillie par les protestations de l'ambassadeur d'Espagne, elle finit même, au commencement de l'année 1572, par lui donner ordre de quitter Douvres, où il avait établi son centre d'action. « Nous sommes informée, écrivait-elle au maire de cette ville, des grands désordres, outrages et pillages commis par une certaine flotte qui prétend servir le prince d'Orange dans nos détroits et spécialement sur la côte de Kent ; les prises qu'elle fait sont communément amenées dans notre port de Douvres et, contrairement à nos commandements exprimés dans plusieurs de nos proclamations, vendues au grand scandale de cette ville... Nous vous enjoignons de faire connaître au comte de La Marck que, bien que nous ayons trouvé bon de lui donner notre passe-

(1) Guillaume de La Marck au conseil privé, Douvres, 25 janvier 1572. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 28 et 31.

port pour sortir du royaume avec des armes lui appartenant, nous n'avions jamais pensé qu'il resterait dans cette ville et port principal pour en faire un lieu de réunion de toute sa compagnie. Nous n'avons non plus jamais entendu parler d'une demande du prince d'Orange à cette fin ; au contraire, nous avons été avisée récemment par notre ambassadeur en France, d'après ce que lui a dit le comte Louis de Nassau, que l'intention du prince n'est pas que le comte de La Marck ou aucun autre servant le prince fasse du tort, comme ils le font, dans nos détroits ou se tiennent dans aucun de nos ports, au détriment de nos sujets ou de nos amis. C'est pourquoi vous lui commanderez en notre nom d'ordonner le départ de cette flotte de la ville de Douvres. » Mais il est facile de voir que la reine ne lançait son ordre qu'avec l'arrière-pensée de ne rien faire pour en assurer la rigoureuse exécution : le maire de Douvres devait user de raisonnables persuasions ; si La Marck refusait de partir, il chercherait à le contraindre en lui coupant les vivres ou par tout autre moyen ; toutefois il ne lui était pas permis d'employer la force sans avis ultérieur de la reine (1).

Bientôt cependant les excès des gueux, leur attitude arrogante et le peu de sympathie qu'Elisabeth ressentait au fond pour ces révoltés, la décidèrent à lancer un ordre enjoignant à tous les corsaires, de quelque pays qu'ils fussent, de sortir sur le champ des ports d'Angleterre, avec défense

(1) La reine au maire de Douvres, 21 février 1571 (1572 n. s.). Murdin, *State Papers*, 210-211.

d'y entrer désormais, sous peine de confiscation des navires et d'emprisonnement des équipages. Les sujets de la reine ne pouvaient leur fournir ni vivres, ni munitions ; il leur était interdit de trafiquer avec eux sous peine de mort. Les autorités qui contreviendraient à cet ordre seraient châtiées suivant le plaisir de la reine ; les privilèges des ports pourraient leur être enlevés. Les sujets anglais au service des corsaires, qui ne s'en retireraient pas dans les cinq jours, devaient être jugés selon la loi martiale, comme ayant manifestement troublé la paix du royaume, et punis du dernier supplice (1).

Pour les gueux de mer, cette injonction, qui les privait de leur point d'appui dans le royaume et des moyens de communiquer facilement avec leurs coreligionnaires, pouvait avoir les plus désastreuses conséquences ; elle eut, au contraire, un résultat aussi important qu'inespéré. Obligé de chercher ailleurs un refuge, Guillaume de La Marck le trouva sur la côte même des Pays-Bas : le 1er avril 1572, ses gens occupaient La Brielle, dans l'ile de Voorn. Il en donna aussitôt avis à la reine, car il continuait à compter sur son secours ; il avait soin, d'ailleurs, de l'assurer qu'il ne faisait la guerre qu'au duc d'Albe, et pas au roi d'Espagne (2).

La nouvelle de la prise de La Brielle excita dans les Pays-Bas un enthousiasme extraordinaire.

(1) Ordonnance de la reine d'Angleterre, 1er mars 1572. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, VI, 294.
(2) Guillaume de La Marck à la reine d'Angleterre. *Ibid.*, 364.

Partout les victimes de la tyrannie espagnole relevèrent la tête ; l'agitation reprit comme aux jours les plus animés de l'année 1566 ; à Bruxelles, on vit les pasquilles réapparaître jusque sur les portes mêmes du palais. L'événement fut si subit, si imprévu, l'entreprise parut si audacieuse, que le prince d'Orange hésita un instant à l'approuver; mais il ne tarda pas à y reconnaître le point de départ d'un mouvement sérieux. Le 14 avril, il lance de Dillenbourg une proclamation dans laquelle il excite les habitants des Pays-Bas à prendre les armes pour reconquérir leur liberté. Il fait le tableau des maux de tout genre causés par la servitude dans laquelle les tiennent leurs oppresseurs : les nouveaux impôts, occasion du soulèvement, les outrages, violences, extorsions, bannissements, vols, brigandages, confiscations, emprisonnements, tortures, tout cela opéré au nom du roi « et néanmoins à son desceu, voires contre son vouloir, intention et serment; » il leur rappelle l'effort qu'il a tenté quatre années auparavant et le peu d'assistance que la population lui a prêtée; mais il espère que l'expérience et le temps leur auront appris à mieux s'acquitter de leur devoir (1).

Grâce au concours des gueux, à l'infériorité des Espagnols sur mer, il entrevoyait maintenant la possibilité d'entreprendre une nouvelle campagne avec plus de succès qu'en 1568. Bientôt, en effet, les gueux s'avancent jusqu'en vue d'Anvers, les

(1) Renon, I, 424-427.

villes de la Zélande s'insurgent ; le 13 avril, Flessingue, dans l'ile de Walcheren, s'allie avec La Veere et Arnemuiden. Au moment de la prise de La Brielle, le duc d'Albe faisait construire à Flessingue une citadelle. Bien qu'elle ne fût pas encore en état de défense, il donna ordre à un capitaine d'infanterie espagnole en garnison à Bréda, Osorio de Angulo, d'aller s'y établir; mais les bourgeois refusèrent de recevoir les trois enseignes qu'il leur envoyait et tirèrent sur les gabares qui les transportaient, déclarant qu'ils se garderaient eux-mêmes. Un autre officier, le capitaine Pacheco, chargé de parlementer avec eux, fut fait prisonnier; on lui trancha la tête, qui fut plantée sur les murailles. Maîtres de la ville, les bourgeois de Flessingue, renforcés par les secours qui leur arrivaient de divers côtés, prohibèrent l'exercice de la religion catholique, s'attaquèrent aux églises, aux édifices, aux objets religieux, et leur exemple fut suivi dans une quantité de villes du nord (1).

De France, d'Allemagne, d'Angleterre de nombreux émigrés accourent maintenant se joindre aux gueux. Il en vient notamment de Norwich, de Londres, de Dieppe, de Cologne, d'Embden. De grandes quantités de vivres leur arrivent d'Angleterre (2). Grâce à la possession de Flessingue, ils

(1) Mendoça, I, 262-267.

(2) Morillon à Granvelle, 21 et 28 avril 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 184, 233. — Un avis des Pays-Bas, du 25 mai, constate que, depuis le 8, il est arrivé 150 hommes de Dieppe, environ 200 envoyés par la congrégation française de Londres, 120 de Norwich. Le 21, arrivent 400 hommes de

sont maîtres de la mer de ce côté et interceptent les communications avec l'Espagne. Ils attirent à eux les pêcheurs, en leur assurant toute liberté, et ces gens généralement pauvres se laissent séduire (1). En Zélande et en Hollande, la haine de l'Espagnol se manifeste par de nombreuses défections; beaucoup de villes se rendent aux insurgés sans résistance. Dès le mois de juillet, les gueux sont maîtres de toute l'île de Walcheren, à l'exception de Middelbourg. Au mois d'août, la prise de Zierickzée leur assure la possession de celle de Schouwen: une partie des soldats qui s'y trouvent, n'étant pas payés, font cause commune avec eux (2).

On comprend que dans ces bandes peu disciplinées des hommes chez qui la tyrannie étrangère entretenait des projets de vengeance aient été poussés à d'atroces représailles. Combien n'avaient pas juré de faire payer chèrement ses cruautés au duc d'Albe! Sous l'impression de ces ressentiments, la guerre est faite sans pitié ni merci. Il ne s'agit plus seulement du dixième denier : on évoque le souvenir de l'inquisition; la religion catholique et ses ministres sont confondus dans la haine que réveille ce seul mot. Aux déprédations sur mer s'ajoutent maintenant les excès de tout genre sur terre: on pille les maisons religieuses et les églises,

---

Norwich; même jour, à Flessingue 400 à 500, de France et d'autre part. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 112.

(1) Morillon à Granvelle, 30 juin. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 281.

(2) Le même au même, 16 août. *Ibid.*, 369.

on tue des prêtres, on rançonne les gens, on incendie des villages : les excès du mois d'août 1566 sont dépassés. Entre toutes les atrocités commises alors, on a surtout conservé le souvenir des prêtres et des religieux massacrés à Gorcum, où les gueux les pendaient « sans corde à un crochet de fer, les piquant dessous le menton. » Ceux qu'on n'exécute pas doivent fuir ou se cacher. Ils sont remplacés par des prédicants. Au mois d'août, il n'y a plus guère de prêtres catholiques en Hollande et en Zélande. A leur tour, les Espagnols se vengent par des excès (1).

Au midi, la prise de La Brielle est également le signal d'un mouvement insurrectionnel. Tournai et Lille refusent de recevoir des soldats espagnols ; le sieur de Famars, commandant un parti d'insurgés, entre dans Valenciennes ; le 24 mai, Mons est surpris par Louis de Nassau. Les habitants de Malines s'opposent à l'entrée des troupes gouvernementales dans leur ville et annoncent l'intention de se soulever si on ne les laisse pas se garder eux-mêmes. Intimidé par leur attitude, le duc d'Albe finit par céder : il les autorise à lever 1500 hommes parmi la population et approuve les mesures prises par les capitaines (2). Dans quelques mois, il se souviendra de l'humiliation qu'il a dû subir, et la vengeance sera terrible, d'autant plus terrible que

(1) Le même au même, 6-22 juillet. *Ibid.*, 284, 322. On trouve dans les lettres de Morillon une quantité de détails sur le soulèvement dans le nord.

(2) « Mais on sait ce que cela veut dire. » Le même au même, 25 mai 1572. *Ibid.*, 233-234.

la concession qu'il a faite va permettre, le 29 août, à un lieutenant du prince d'Orange, Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, de pénétrer dans la place. A ce moment, d'autres villes, Diest, Léau, Tirlemont, Termonde sont occupées au nom du prince d'Orange. A Bruxelles, le mécontentement est très vif, mais la population est intimidée par l'attitude des Espagnols, qui la menacent de pillage (1).

Telle avait été la soudaineté de ce mouvement que le duc d'Albe, si prévoyant, si prudent, pris cette fois à l'improviste, s'était trouvé dans l'impossibilité de l'arrêter : les hommes et l'argent lui faisaient défaut ; et, tandis que ses préparatifs marchaient avec lenteur, les insurgés, au contraire, déployaient une activité et une audace prodigieuses. On rapportait qu'à la nouvelle de la prise de La Brielle, il avait affecté un grand sang-froid et s'était borné à répondre : *no es nada,* ce n'est rien. Les insurgés inscrivaient ces mots sur leurs bannières et, pour comble de dérision, y ajoutaient : *ahora ó nunca,* maintenant ou jamais (2). Ce qui les enhardissait surtout, c'était la conscience qu'ils avaient de leur énorme supériorité sur mer, supé-

---

(1) « Les traitant d'hérétiques et de traîtres. » Le même au même, 18 septembre, d'Arras, où il s'est retiré, Malines étant au pouvoir de l'ennemi, « qui rançonne, pille et charge les habitants de gens de guerre. » Il ajoute : « Nos bouchers de Bruxelles sont fort acharnés contre les Espagnols. Les tapissiers, qui sont plus de 2000, meurent de faim. » *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 422-427.

(2) Julian Romero au secrétaire Çayas, 24 juin 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 62. — « Que esto (no es nada) traen ahora los bellacos por letras en sus banderas. » Lettre de Bruxelles, 22 août. *Ibid.*, 83. — Morillon à Granvelle, 23 juin et 11 août. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV 278, 357.

riorité numérique, supériorité dans la qualité et le maniement de leurs navires, qui, beaucoup plus petits, plus légers que ceux des Espagnols, se mouvaient plus à l'aise entre les îles de la Zélande, sur des côtes découpées et dans des eaux généralement peu profondes (1). Ces circonstances expliquent les premiers succès des gueux; elles favoriseront la résistance que le nord va opposer à l'Espagne : c'est à l'action sur mer, à leur marine, que les Provinces-Unies devront surtout leur origine et leur étonnant essor.

La prise de Mons par Louis de Nassau aggravait singulièrement les difficultés du duc d'Albe. Elle lui créait une situation dangereuse surtout à cause du voisinage de la France et du concours que les huguenots allaient apporter, comme ils le faisaient déjà, aux insurgés; aussi décida-t-il de renoncer à toute entreprise en Zélande et en Hollande pour concentrer son effort au midi (2). En quelques jours, Valenciennes fut ramenée à l'obéissance. Il en fut autrement pour Mons, dont la résistance devait se prolonger pendant près de quatre mois.

---

(1) Le même au même, 28 avril. *Ibid.*, 207. — Le 30 mai 1572, le comte de Boussu écrit au duc d'Albe, de Middelbourg : « Votre Excellence aura été avertie, par les lettres de Sancho d'Avila, de l'escarmouche que, hier, s'est tenue, tant par mer que par terre, au devant d'Armuden, s'étant la navire amirale des ennemis tant avancée que, par l'espace de six à sept heures, a été sur le sablon, et ont fait les soldats espagnols ensemble nos gens et navires grand effort pour les pouvoir prendre ou y mettre le feu, ce que ne se a pu effectuer, par faute de la parfondeur et que nos grands navires n'y ont pu approcher... Et aurions bien grand besoin d'aucuns bons boots ou jachtes, à cause de l'estroicture des canaux, lesquels ne sont ici recouvrables. Et encore pour le peu de nombre des navires que avons à la hâte ici fait équipper n'avons ici moyen pour pouvoir fournir de gens et canonniers. » *Ibid.*, 625-626.

(2) Mendoça, I, 277-278, 283.

Tandis qu'éclatait l'insurrection dans les Pays-Bas, en Espagne on délibérait sur la nécessité de remplacer les impôts qui avaient été l'occasion du soulèvement par d'autres moins impopulaires. Les états des provinces avaient envoyé au roi, malgré le duc d'Albe, une députation chargée de lui exposer les dangers de la situation; Philippe II, alarmé par les nouvelles graves qui lui parvenaient, décida qu'une commission nommée par le gouvernement étudierait un autre moyen de pourvoir aux dépenses. Au mois d'août, l'accord se fit entre les députés des provinces, les commissaires et le gouvernement : il fut décidé que le dixième et le vingtième seraient abandonnés et remplacés par une aide annuelle de deux millions : les états n'étaient pas astreints à consentir une aide perpétuelle, comme le duc d'Albe l'aurait voulu (1).

Quelque satisfaisant qu'il fût, cet arrangement ne pouvait plus suffire à arrêter les progrès de l'insurrection. A la faveur de l'irritation causée par les impôts nouveaux, tous les mécontentements s'étaient fait jour, toutes les vieilles haines s'étaient ravivées. On ne voulait d'abord que se débarrasser de la tyrannie du duc d'Albe, mais c'était l'autorité du roi lui-même qui maintenant était compromise. L'intervention de la France allait créer de nouvelles complications et donner à la lutte un caractère international.

(1) Gachard, *Analectes historiques*, II, 120-122.

CHAPITRE IX

Intervention française dans le mouvement insurrectionnel

Philippe II champion du catholicisme en France. — Le prince d'Orange et Charles IX. — Louis de Nassau. — Ses négociations avec Charles IX. — Projet d'intervention ouverte dans les Pays-Bas, soutenu par Coligny. — La Saint-Barthélemy. — Triomphe de la politique espagnole.

Depuis la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, Philippe II, allié et gendre de Henri II et beau-frère de Charles IX, n'avait cessé d'employer l'influence dont il disposait près de la cour de France pour arrêter les progrès du protestantisme dans le royaume. Il ne s'était pas borné aux représentations : il était intervenu activement dans la lutte religieuse, avait noué des relations avec les chefs du parti catholique, les Guises, pour défendre la foi menacée et combattre un mouvement qui devait avoir son contre-coup dans les Pays-Bas : il ne pouvait, disait-il, souffrir l'hérésie si près de ses états, à cause des désordres auxquels ils seraient exposés (1). Trouvant que Charles IX, ou plutôt sa mère, qui gouvernait pour lui, n'employait pas dans la répression une énergie suffisante, scandalisé de voir la reine se rapprocher des huguenots, il aurait voulu

(1) Fourquevaux rappelle plus tard que Philippe II l'avait chargé d'écrire en ce sens au roi. Lettre du 13 novembre 1567. *Dépêches*, I, 284.

qu'elle ne s'entourât que d'hommes fermement attachés à l'ancienne croyance. Mais il ne plaisait pas à Catherine de Médicis de marcher à la remorque des Guises, encore moins de subir les injonctions de l'étranger. De là le ton arrogant que Philippe II finit par prendre vis à vis d'elle, blâmant son indulgence, la menaçant de donner son appui à qui le lui demanderait pour la conservation de la religion, et, tandis que la reine prétendait rester maîtresse chez elle, affirmant, au contraire, son droit de venir en aide aux catholiques. Il comptait bien qu'elle finirait par céder (1); ce fut le contraire qui arriva. Moins intransigeante ou, pour mieux dire, plus portée à faire la part des nécessités politiques, elle traita avec les huguenots et, par l'édit du mois de janvier 1562, permit aux calvinistes l'exercice de leur religion hors de l'enceinte des villes. Une pareille tolérance devait d'autant plus irriter Philippe II qu'il y voyait un encouragement pour les hérétiques des Pays-Bas : si ceux de France parvenaient à l'emporter sur les catholiques, ils ne manqueraient pas de diriger leurs efforts de ce côté, afin de l'obliger à des concessions analogues à celles qui auraient été accordées dans le royaume, mais qu'il était bien décidé à ne pas faire (2). Il résolut donc de travailler à l'écrasement du protestantisme en France.

Dans les Pays-Bas, on était loin d'approuver cette

---

(1) Benno Hilliger, 249, 253.
(2) Lettre autographe à Marguerite de Parme, 15 juillet 1562. *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par Gachard, II, p. XIX.

politique d'intervention; on la trouvait même contraire aux intérêts de l'Espagne. Les rois de France n'avaient-ils pas toujours visé à la monarchie universelle, et, pour y arriver, n'avaient-ils pas fait alliance même avec les Turcs et les luthériens? Secourir les catholiques français, n'était-ce pas jouer le jeu des Guises, en faire les maîtres du jeune roi, renforcer un voisin dans lequel on ne devait avoir qu'une confiance limitée? Et si les huguenots sortaient vainqueurs de la lutte, ne se vengeraient-ils pas de l'Espagne en l'attaquant du côté des Pays-Bas (1)? Pour Catherine de Médicis, l'intervention de Philippe II n'était pas moins dangereuse, car elle se trouvait placée de même entre les deux termes d'un dilemme menaçant : d'un côté la domination des Guises, de l'autre, l'influence reconnue et les prétentions des huguenots. Ceux-ci battus, c'était l'action des premiers renforcée et son autorité affaiblie d'autant; au contraire, une victoire remportée par les huguenots, c'était un prétexte pour Philippe II de faire passer la frontière à ses troupes. Le seul moyen de sortir de ces difficultés était le rétablissement de la paix, et les événements aidèrent la reine à y parvenir : le connétable Anne de Montmorency et Condé prisonniers, l'un des huguenots, l'autre des troupes royales, François de Guise assassiné, ce furent des causes d'affaiblissement pour les deux partis rivaux, et dont Catherine de Médicis profita : par le

(1) Ces considérations sont développées dans une longue lettre de Marguerite de Parme, écrite en français et évidemment inspirée par le conseil d'état. *Ibid.*, I, 296-312.

traité d'Amboise, signé le 13 mars 1563, elle mit fin à la guerre civile. Outre qu'il ramenait la paix dans le royaume, ce traité eut pour résultat d'arrêter momentanément l'action que le roi d'Espagne prétendait exercer en France à la faveur des dissensions religieuses. Il était à prévoir que le calme ne serait pas de longue durée. Philippe II n'attendit pas qu'il fût de nouveau troublé pour reprendre ses menées, et il fit choix, à cet effet, d'un nouvel ambassadeur aussi perspicace et vigilant qu'énergique, don Francès de Alava.

C'est sous l'effet de ces préoccupations que furent préparées, en 1565, les fameuses conférences de Bayonne, où Philippe II se fit représenter près de Catherine de Médicis par le duc d'Albe et don Juan Manrique. Il n'est plus permis aujourd'hui de soutenir que ces deux ministres et la reine mère aient alors convenu du massacre des protestants, effectué sept ans plus tard, le jour de la Saint-Barthélemy. La reine y affirma sans doute son intention de prendre vigoureusement en main la défense du catholicisme; elle consentit à se liguer avec les Espagnols dans ce but, leur fit toutes les concessions possibles, mais elle n'alla pas jusqu'à s'engager à procéder à une exécution en masse des huguenots : elle ne voulait pas d'une nouvelle guerre civile. Aussi ces longs entretiens, dans lesquels on s'occupa autant d'intérêts de famille que de l'extirpation du protestantisme, n'aboutirent pas au résultat immédiat que Philippe II aurait pu désirer (1). Il eut même le regret de voir,

(1) Erich Marcks, *Die Zusammenkunft von Bayonne*, p. 313 et suiv. — Renno

en 1566, pendant que la situation s'assombrissait dans les Pays-Bas, la Réforme faire de nouveaux progrès en France et les huguenots exercer dans les conseils du roi cette action qu'il redoutait tant, malgré ses représentations à la reine, à qui il montrait les hérétiques faisant la loi à son fils, troublant le royaume et menaçant d'inquiéter les états voisins (1).

Une nouvelle guerre religieuse parut lui offrir, l'année suivante, l'occasion qu'il recherchait depuis longtemps d'intervenir dans les affaires de France. Charles IX, assiégé dans Paris, demanda l'aide du duc d'Albe, qui lui envoya un corps de cavalerie; mais quand ce secours arriva, il était inutile, par suite de la victoire que les troupes royales venaient de remporter à Saint-Denis, le 10 novembre, sur celles du prince de Condé. Philippe II offrit au roi de l'aider à poursuivre son succès; une pareille sollicitude ne pouvait qu'éveiller la défiance, en ce moment surtout : on n'ignorait pas que le pape, afin de combattre les progrès de l'hérésie en France, préconisait la création d'une ligue qui, avec la France, aurait compris l'Espagne, le Saint-Siège et l'empereur, et Philippe II entrait tout à fait dans

---

Hilliger, p. 293-296. — Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich*, II, 226-227. — M. Philippson, *La Saint-Barthélemy*, dans l'*Athenaeum belge*, 4e année (1881), p. 169-171; 5e année, p. 149-150.

(1) Fourquevaux à la reine, 9 avril 1566. *Dépêches*, I. 74. L'ambassadeur de Charles IX répond en faisant observer à Philippe II qu'il serait impossible d'exterminer la multitude des gens appartenant à la nouvelle religion qui existent en France, et qui sont armés et bien pourvus. La vérité lui semble être que les Espagnols sont mal satisfaits du calme qui règne en France. Le duc d'Albe blâme la diversité de religions et rappelle ce mot de l'Evangile que les royaumes divisés se perdent. Des propos qu'on tient à Madrid, Fourquevaux conclut qu'on y nourrit de mauvaises intentions, et il engage le roi à surveiller le nouvel ambassadeur espagnol, don Francès de Alava. *Ibid.*, 75-79.

ses vues : c'était, en effet, un moyen de rendre la paix aux Pays-Bas et de mettre un terme au danger qui résultait pour sa situation en Europe des progrès du protestantisme. Encore une fois, son plan fut déjoué par la reine mère : le 23 mai 1568, elle et son fils se réconciliaient par le traité de Lonjumeau avec les huguenots, au grand mécontentement de Philippe II, qui se voyait par là plus sérieusement menacé que jamais dans ses états de Flandre (1).

Au moment, en effet, où Catherine de Médicis mettait ainsi fin à la deuxième guerre de religion, le prince d'Orange préparait son expédition contre le duc d'Albe et trouvait en France des troupes prêtes à le venir joindre. Cette intervention des huguenots au début de la campagne fut, il est vrai, des plus malheureuses. Cocqueville, qui commandait le corps chargé d'opérer du côté de la Picardie, ayant été défait à Saint-Valéry par le maréchal de Cossé, Charles IX et sa mère s'empressèrent de faire savoir au duc d'Albe et à Philippe II qu'ils n'épargneraient rien pour leur venir en aide, et, comme preuve de leur bonne volonté, ils s'en remettaient à l'avis du duc pour le traitement à infliger aux Allemands et aux Flamands faits prisonniers dans cette rencontre (2).

En revanche, Charles IX désirait que, dans le cas où

(1) Mendoça, I, 66-71. — Le duc d'Albe au roi, 24 octobre 1567. *Correspondance de Philippe II*, I, 591. — Castelnau, *Mémoires*, Collection Petitot, 1e série, t. XXXIII, p. 385-399. — *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 61, 72, 89. — Fourquevaux au roi et à la reine, 13 novembre 1567. *Dépêches*, I, 283-291. — Le roi au duc d'Albe, 19 février 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 151-152.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 337.

le prince d'Orange envahirait le royaume de France pour unir ses forces à celles du prince de Condé, il en fût empêché. Philippe II chargea le duc d'Albe de faire, au besoin, comme Charles IX le demandait (1); mais en même temps, dans une lettre confidentielle, il l'autorisait à agir au mieux de ses intérêts, ce qui voulait dire qu'il pourrait, s'il le trouvait bon, laisser le roi de France dans l'embarras (2). Du reste, l'intervention de l'Espagne fut bientôt reconnue inutile, par suite de la décision prise par Guillaume d'Orange de se retirer en Allemagne.

Il est curieux d'observer comment, avec des formes courtoises, tout en se prodiguant des protestations de dévouement, chacun des deux rois n'entretient d'autre désir que de voir son allié engagé dans des difficultés inextricables. Ainsi, tandis que Charles IX demande que les Espagnols arrêtent le prince d'Orange à la frontière, que le duc d'Aumale annonce l'intention de venir renforcer le duc d'Albe avec ses troupes, celui-ci décline cette offre sur un ton vexé : il la trouve inutile, attendu que le prince se dirige vers l'Allemagne, et ce, avec un sauf-conduit du roi de France, qui lui procure même des vivres et autres choses nécessaires pour son pas-

(1) Philippe II au duc d'Albe, 14 octobre 1568. *Coleccion de documentos ineditos*, XXXVII, 463.

(2) « Cette lettre (la lettre remise à M. de Lignerolles), je vous l'écris dans cette forme parce que le roi et sa mère doivent la voir ; mais je vous avertis que mon intention n'est pas de vous lier les mains pour vous faire faire plus que vous verrez qu'il convient au bien de mes affaires et à la sécurité de mes états. » *Ibid.*, 456.

sage (1). Les rapports continuent ainsi pendant les années suivantes entre Charles IX et Philippe II, rapports où l'on aperçoit surtout la crainte d'une intervention de l'un nuisible aux intérêts de l'autre. C'est cette crainte qui faisait écrire par Catherine de Médicis à l'ambassadeur de France en Espagne : « Vous lui direz (à Philippe II) et remettrez devant les yeux, ce qu'il a pu connaître par l'intelligence qui est entre ses sujets rebelles et ceux du roi mon fils, que la présente guerre lui est commune comme à nous, et que, lorsqu'ils pourront exécuter leur dessein au préjudice de ce royaume, ce sera à lui à courir la même fortune et par conséquent à toute la chrétienté; à quoi il est besoin pourvoir de bonne heure et, suivant l'amitié et bonne voisinance qui doit être entre nous, nous aider à bon escient à chasser le mal qui est en ce royaume pour le garder de tomber sur lui (2). »

Mais tandis que pour Philippe II le « mal » devait être combattu sans relâche, sans compromission ni faiblesse, la reine mère, qui l'apercevait aussi bien du côté des catholiques que des protestants, agissait, suivant les nécessités du moment, par des voies tortueuses, où la religion, l'objet principal du roi d'Espagne, ne la guidait pas toujours. C'est ainsi qu'en 1569, malgré les victoires de Jarnac et de

(1) Le baron de Ferrals à Charles IX, de Cateau-Cambrésis, 6 décembre 1568. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 648-649. Ferrals ajoute qu'en général le duc se montre peu satisfait du roi de France; il se plaint d'avoir été retenu pendant 20 heures à Cateau-Cambrésis avec son armée pour le service de ce roi.

(2) Catherine de Médicis à Fourquevaux, 13 juin 1569. *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 248.

Moncontour, malgré le secours que Philippe II lui avait envoyé et l'offre qu'il lui faisait en 1570 de lui en envoyer un autre, Charles IX signait, le 8 août de cette année, à Saint-Germain en Laye l'édit de pacification qui mettait fin à la troisième guerre de religion. Au point de vue de la politique extérieure, cet édit pouvait avoir de graves conséquences : les concessions qu'il accordait aux réformés devaient, en effet, être interprétées par Philippe II comme un défi lancé à l'Espagne protectrice du catholicisme et lui faire craindre plus que jamais une entente entre la France et les mécontents des Pays-Bas.

Depuis plusieurs années, les chefs du parti huguenot entretenaient dans cette vue des pourparlers avec le prince d'Orange. Un projet de traité, rédigé, au mois d'août 1568, par les premiers, indique formellement l'intention d'agir d'accord avec leurs coreligionnaires des Pays-Bas pour obtenir la liberté de conscience (1). En même temps, le prince correspondait avec Charles IX par l'intermédiaire du colonel Schomberg, chargé de lui faire connaître la volonté du roi. Y eut-il des engagements, des promesses de part et d'autre? Nous ne le croyons pas. Il est certain pourtant que Guillaume d'Orange fit des offres de services, que Charles IX ne repoussa pas.

(1) La liberté de religion ne pouvant être obtenue que « par une vraie intelligence et alliance chrétienne. » ils promettaient de s'aider, favoriser et secourir. « Et quand il plairait à Dieu favoriser l'un ou l'autre pays en lui donnant entièrement liberté de conscience,... ceux qui seront si heureux ne laisseront de secourir l'autre partie,... que se fera toutefois sans inquiéter la paix faite et repos public. » Projet d'alliance du prince d'Orange avec l'amiral de Coligny et le prince de Condé pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France, août 1568. Groen, III, 284-286.

Le prince alla plus loin : tout en protestant qu'il ne voulait pas s'immiscer dans ses affaires, il exprima le désir de savoir si le roi était disposé à concéder le libre exercice de la religion ; et Schomberg, que ses instructions n'autorisaient pas à répondre par une déclaration formelle, dut s'en référer à ce qu'il lui avait dit antérieurement à ce sujet (1).

On peut se demander jusqu'à quel point Charles IX était sincère en tous ces pourparlers, quand on lit les lettres dans lesquelles lui et sa mère affectent de se défier du prince d'Orange pendant qu'il opère sa retraite en 1568, et, après qu'il a passé la Moselle, expriment leur satisfaction d'en être débarrassés. « Il faut pourvoir de telle façon sur les passages, écrit Catherine de Médicis à l'ambassadeur de France à Madrid, qu'il ne puisse jamais rentrer dans ce royaume ni autres qui le voudraient entreprendre. Nous n'y épargnerons rien ; mais il faut que nous soyons assistés des forces que mon cousin le duc d'Albe a (2). » Revenu en Allemagne, Guillaume d'Orange resta en rapports avec le roi pour défendre les intérêts de ses coreligionnaires ou traiter avec lui des affaires de sa principauté, et les pourparlers continuèrent ainsi jusqu'en 1571, année où il chargea

(1) Le prince d'Orange à Charles IX, 21 décembre 1568. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 34. — *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1566-1568, p. 584-585.

(2) Catherine de Médicis au duc de Nemours, 22 novembre 1568, au duc de Savoie, 12 janvier 1569, au maréchal de Montmorency, 18 janvier, à Fourquevaux, 20 janvier et 1er février. *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 209, 211, 216, 217, 220. Dans sa lettre du 20 janvier, la reine annonce l'envoi d'une dépêche de Charles IX au sieur de Ferrals pour presser le duc d'Albe de lui envoyer un secours.

son propre frère Louis de traiter directement avec la cour de France.

Ce prince, destiné à jouer un rôle considérable dans les événements qui vont suivre, est une des figures les plus sympathiques de cette époque où tant d'hommes s'illustrèrent comme lui par leur caractère et leur valeur. Allemand de naissance, il étudia à Strasbourg et à Genève; puis il fut envoyé dans les Pays-Bas par son père, en 1556, pour y faire son apprentissage de la vie. Il avait alors dix-huit ans. Elevé dans la croyance luthérienne, il fut sollicité par Philippe II d'embrasser la religion catholique, mais il s'excusa de ne pouvoir lui donner satisfaction dans une affaire de conscience, et le roi, content, d'ailleurs, de ses services, ne lui tint pas rancune de ce refus. Quand, en 1566, fut organisée la Confédération des nobles, il hésita à signer le Compromis, alléguant sa qualité d'étranger, qui n'avait rien à voir avec l'inquisition, les placards et le maintien des privilèges; mais ses amis insistèrent, et il finit par céder (1).

Une fois son engagement pris, il travailla par la parole, par la plume, par l'épée, avec une constance, une énergie infatigables à la défense des Pays-Bas opprimés et de la liberté religieuse, jusqu'au jour où, huit ans plus tard, il devait périr à Mook en combattant contre les Espagnols. Pendant toute l'année 1566 et jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe, il fut l'âme de la résistance. Son abnégation, son ardeur

(1) *Apologie*, dans les *Bijdragen* de la Société historique d'Utrecht, VIII (1885), p. 184-189, 204-208.

incessante lui valurent l'admiration de tous les confédérés, qui reconnaissaient en lui leur chef. Après avoir contribué à l'accord du mois d'août, il fut à la tête de ceux qui protestèrent contre l'inexécution des promesses faites alors par la gouvernante. Aussi, Marguerite de Parme, irritée contre lui, finit-elle par le menacer d'un ordre de quitter le pays. Informé des dispositions de la duchesse, il lui fit savoir qu'il était prêt à lui obéir, mais que ne s'appartenant pas, il devait préalablement consulter ses amis; et les signataires du Compromis lui firent savoir qu'une pareille sommation étant préjudiciable à la généralité, il n'avait pas à y satisfaire. « Nous vous donnons foi de gentilshommes et d'affectionnés serviteurs, lui écrivaient à ce propos les seigneurs d'Audrignies et de Lumbres, que quand chacun négligerait son devoir en cet endroit, nous nous emploierons corps et biens pour cette juste cause jusqu'à mourir à vos pieds. » Fort de l'encouragement qu'il trouvait ainsi, il pria la duchesse, si elle voulait qu'il quittât le pays, de lui en notifier l'ordre par écrit et par l'intermédiaire des seigneurs confédérés (1).

Il resta donc pour continuer à défendre les opprimés, à prêcher la tolérance, à exiger l'observation des concessions faites aux réformés, avec toutes leurs conséquences : la libre prédication et l'exercice du culte, au moins jusqu'à l'arrivée du roi, dont les confédérés ne refusaient pas de reconnaître l'autorité.

(1) Groen, II, 315-318, 368-372.

« Sur mon honneur, écrivait-il, personne parmi ceux de qualité ou de la noblesse que je connais ne songe à refuser au roi d'Espagne l'obéissance qui lui est due comme ordonnée par Dieu; seulement le peuple demande à entendre la vraie et pure parole de Dieu. Il est bien vrai que le commun peuple a assisté aux prêches en armes, qu'il a mis la main sur les églises et les images; mais on n'a attenté à la vie de personne, et de tous ceux qu'on appelle rebelles et qui sont affectionnés à la religion, il n'en est aucun qui ait empêché la répression ou même ne l'ait pas secondée. » Plus tard, au commencement de 1567, quand la gouvernante, un instant débordée, prend l'offensive, que la réaction sévit, qu'un nouveau soulèvement se produit, que les excès de l'année précédente se renouvellent, tout en désapprouvant ces excès, il en fait remonter la responsabilité au gouvernement. « Le peuple, dit-il, est comme une bête sans raison que la violence rend plus méchante que la douceur (1). »

Forcé de partir à l'approche du duc d'Albe, il alla prendre plus tard du service parmi les huguenots. On le trouve avec Coligny à Moncontour, puis à la Rochelle dans les rangs de ses coreligionnaires. C'est après la paix de Saint-Germain qu'il va négocier avec Charles IX afin d'assurer un appui sérieux aux réformés des Pays-Bas.

Pour cette mission, il était admirablement préparé par ses connaissances, son tempérament

---

(1) Louis de Nassau à Guillaume de Hesse, Utrecht, 31 octobre 1566 et Amsterdam, 4 janvier 1567. Blok, *Correspondentie van Lodewijk van Nassau*, 44-46, 51-61.

ardent, son caractère honnête. Franc et sincère, éloquent et persuasif, on le disait suscité par Dieu lui-même pour servir d'instrument à l'avancement de sa gloire (1). Malgré ces qualités, sa tâche en France ne devait pas être facile, car il allait avoir à traiter avec un prince faible, dominé par une mère astucieuse, catholique de nom, mais sans conviction, sans foi, pour qui les considérations morales s'effaçaient devant l'intérêt politique.

Dans les négociations qu'il entreprenait, avec des pouvoirs très étendus, à ce qu'il semble, il avait un grand avantage sur son frère: celui-ci, quoique né en Allemagne, ne pouvait être regardé comme un étranger dans les Pays-Bas, puisqu'il y avait des possessions et y avait exercé des charges importantes. Louis de Nassau, au contraire, en demandant à être reçu par Charles IX, faisait remarquer qu'il n'était pas sujet de Philippe II, qu'il n'avait ni biens ni terres sous son obéissance; il se proclamait Allemand, et, tandis que Charles IX semblait vouloir le considérer comme tel, Philippe II le tenait pour sujet des Pays-Bas autant que son frère. En réalité, il était Allemand, et c'est sa qualité de prince étranger qui lui permettra de proposer au roi de France, sans avoir à se justifier contre l'accusation de trahison, le partage des Pays-Bas (2).

---

(1) Walsingham, ambassadeur d'Angleterre en France, à lord Burghley (Cecil), 12 août 1571. Dudley Digges, 128.

(2) Charles IX à Fourquevaux, octobre 1571. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 77, note. — H. Languet au duc de Saxe 15 août 1571. *Arcana*, livre I, p. 177. — Fourquevaux à Charles IX, 12 novembre 1571. Gachard, *La Biblio-*

C'est au mois de juillet 1571, à Lumigny en Brie d'abord, à Fontainebleau ensuite, qu'il fut admis à exposer ses vues à Charles IX et à sa mère. Il leur montra comment le roi d'Espagne n'ayant pas tenu son serment, les Pays-Bas étaient dégagés de l'obéissance qu'ils lui devaient, comment son frère, pour les délivrer de la servitude, avait sollicité dernièrement, à la diète de Spire, l'intervention de l'empereur, mais en vain, ce prince étant retenu par les espérances qu'il avait du côté de l'Espagne. Il venait maintenant prier le roi de prendre ces pays sous sa protection. Les habitants de l'une et de l'autre religion désiraient secouer le joug des Espagnols; les villes maritimes, de même que celles de la frontière, étaient prêtes à recevoir des garnisons du prince d'Orange; le roi d'Espagne n'avait pas 3000 hommes sur lesquels il pût compter, si l'on déduisait ceux qui occupaient les places fortes. Sur mer, on pouvait réunir une flotte assez puissante pour empêcher l'arrivée de secours de ce côté. Comme prix de son intervention, Louis de Nassau offrait à Charles IX la Flandre et l'Artois, qui relevaient autrefois de la couronne de France. On solliciterait l'aide des princes d'Allemagne en leur faisant entrevoir le retour à l'Empire du Brabant, de la Gueldre et du Luxembourg, qui en

thèque nationale, II, 351. — A propos de Louis de Nassau, Charles IX dit : « le roi (Philippe II) son maître. » *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 106. — Quand, en 1568, le duc d'Albe l'appelle pour venir répondre aux accusations produites contre lui, Louis de Nassau déclare considérer la citation comme nulle, sa personne et ses biens n'étant sous la juridiction du roi d'Espagne : il ne relevait, disait-il, que des princes de l'Empire. P. J. Blok, *Apologie van Lodewijk van Nassau*. *Bijdragen* de la Société historique d'Utrecht, VIII, 160-169.

étaient d'anciens fiefs. On proposerait aussi à la reine d'Angleterre de se joindre à l'entreprise moyennant la cession de la Zélande.

Charles IX approuva le projet pour ce qui le concernait, mais à la condition qu'on s'assurât le concours de l'Allemagne et de l'Angleterre. « Si la reine, disait-il, agit de concert avec nous, je ne compte pas pour grand' chose le roi d'Espagne et ses alliés. » Et il annonça l'intention de lui envoyer un ambassadeur, ainsi qu'aux princes de l'Empire.

En même temps qu'il entretenait Charles IX de ses vues, Louis de Nassau en informait l'ambassadeur d'Angleterre en France, Walsingham, afin d'obtenir le concours de la reine, et faisait valoir les avantages qui résulteraient pour elle de la combinaison projetée : en possession de la Zélande, elle aurait la clef des Pays-Bas, pourrait de là donner la main à l'Allemagne et empêcher le roi d'Espagne de devenir trop puissant. Et puis, quelle belle occasion pour Elisabeth de réparer la perte de Calais, qui avait déshonoré le règne de sa sœur Marie (1) ! La proposition était séduisante ; mais ne devait-on pas craindre en humiliant l'Espagne d'élever une autre puissance dont on n'aurait pas moins à se défier plus tard? A cette objection on pouvait répondre que la France serait tenue en bride par le moyen des cessions faites à l'Angleterre et à l'Empire. Il serait convenu qu'aux états relevant de l'Empire on donnerait pour gouverneur un prince d'Allemagne, et ce

(1) Walsingham à lord Burghley, 12 août 1571. Dudley Digges, 123-126

gouverneur, remarquait Walsingham, ne pourrait être raisonnablement que le prince d'Orange. La réflexion apparemment était suggérée par son frère; on ne voit pas pourtant que Guillaume d'Orange ait adhéré à ce projet de démembrement des Pays-Bas, ni même qu'il en ait eu connaissance. A supposer que l'Angleterre ne voulût pas entrer dans la combinaison, elle n'en avait pas moins intérêt à encourager les desseins de la France, afin d'empêcher qu'elle ne fît la paix avec l'Espagne.

Walsingham épousa chaleureusement les vues de Louis de Nassau. « La grandeur extérieure de la France, écrit-il dans une lettre à Leicester, où il développe ses raisons avec une franchise tout à fait édifiante, est bien moins à craindre pour nous qu'une dissension domestique, à laquelle il ne faut qu'un secours étranger pour nous créer de dangereuses affaires. Il s'agit donc de prévenir les maux du dedans en recourant aux remèdes du dehors, qui sont de profiter des disgrâces d'autrui. Je ne doute pas que vous n'agissiez près de Sa Majesté de façon qu'une partie des demandes du comte soient favorablement accueillies, afin que du foyer qui commence à s'allumer sorte un grand feu, et que nous puissions profiter de sa chaleur (1). »

Les pourparlers se poursuivirent ainsi pendant des mois, au grand mécontentement de l'ambassadeur espagnol en France, Alava, qui épiait ces menées, s'en indignait, se plaignait de la condescendance

(1) Walsingham à Leicester, Paris, 12 août 1571. *Ibid.*, 127-128.

témoignée aux rebelles des Pays-Bas et finit par proférer des menaces de guerre, à quoi Charles IX lui répondait sur le même ton : son maître n'avait pas sujet de se plaindre de ce qu'il recevait un prince allemand, qui n'était pas pensionnaire du roi d'Espagne, et si on s'imaginait qu'il appréhendait la guerre, on se trompait (1). Loin de se laisser intimider, il continua à voir Louis de Nassau, dont le raisonnement calme, l'esprit réfléchi contrastaient avec l'ardeur que le jeune roi mettait à l'approuver (2). Au mois d'avril 1572, la prise de La Brielle, le mouvement insurrectionnel qui suivit, l'alliance conclue avec l'Angleterre, tout paraissait indiquer que le moment était venu pour la France de disputer la prépondérance à l'Espagne. En même temps que se ratifiait le traité avec l'Angleterre, Catherine de Médicis proposait le mariage de son troisième fils, le duc d'Alençon, avec Elisabeth : elle rêvait l'union des deux royaumes, qui lui assurerait l'amitié des princes d'Allemagne « pour parvenir à l'Empire et à la conquête des Pays-Bas (3). »

En attendant, Charles IX songeait à inquiéter l'Espagne sur mer avec l'aide des gueux. « Vous saurez, écrivait-il à son ambassadeur à Constantinople, au mois de mai 1572, pour le dire au Grand-Seigneur et vous en servir par delà en d'autres

---

(1) Le même à lord Burghley, 12 août 1571. *Ibid.*, 121-122. — H. Languet au duc de Saxe, Paris, 15 août 1571. *Arcana*, livre I, p. 177.

(2) Walsingham à Burghley, 19 et 29 mars 1572. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 60 et 65.

(3) Catherine de Médicis à l'évêque de Dax, 2 août 1571. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 62-63.

occasions, que j'ai fait équiper ès ports et havres de mon royaume un bon nombre de vaisseaux, de façon que j'ai dressé une armée de mer de douze ou quinze mille hommes, qui sera prête à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois, sous prétexte de garder mes havres et côtes des déprédations, mais en effet en intention de tenir le roi catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueux des Pays-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont fait, ayant jà prins toute la Zélande et bien ébranlé la Hollande, de manière que les affaires qu'auront par delà les Espagnols seront telles que je crois que cela les divertira d'autres entreprises (1). »

Dans le même temps où cette lettre était écrite, Louis de Nassau quittait Paris, après s'être mis d'accord avec Coligny et les autres chefs des huguenots pour une action dans le sud des Pays-Bas, tandis que son frère se préparait à venir le joindre par le nord.

L'effet des encouragements qu'il avait reçus en France se manifesta presque aussitôt par la prise de Valenciennes et de Mons. Charles IX et sa mère protestaient pourtant contre le reproche que leur adressaient le duc d'Albe et l'ambassadeur Diego de Çuñiga, successeur d'Alava, d'être les complices des insurgés. Charles IX poussait même la duplicité jusqu'à se déclarer affligé des succès de Louis de Nassau et affirmer sa volonté d'entretenir des relations amicales avec Philippe II. Il ne devait pas

(1) Charles IX au même, 11 mai 1572. Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, I, p. 9, note.

témoignée aux rebelles des Pays-Bas et finit par proférer des menaces de guerre, à quoi Charles IX lui répondait sur le même ton : son maître n'avait pas sujet de se plaindre de ce qu'il recevait un prince allemand, qui n'était pas pensionnaire du roi d'Espagne, et si on s'imaginait qu'il appréhendait la guerre, on se trompait (1). Loin de se laisser intimider, il continua à voir Louis de Nassau, dont le raisonnement calme, l'esprit réfléchi contrastaient avec l'ardeur que le jeune roi mettait à l'approuver (2). Au mois d'avril 1572, la prise de La Brielle, le mouvement insurrectionnel qui suivit, l'alliance conclue avec l'Angleterre, tout paraissait indiquer que le moment était venu pour la France de disputer la prépondérance à l'Espagne. En même temps que se ratifiait le traité avec l'Angleterre, Catherine de Médicis proposait le mariage de son troisième fils, le duc d'Alençon, avec Elisabeth : elle rêvait l'union des deux royaumes, qui lui assurerait l'amitié des princes d'Allemagne « pour parvenir à l'Empire et à la conquête des Pays-Bas (3). »

En attendant, Charles IX songeait à inquiéter l'Espagne sur mer avec l'aide des gueux. « Vous saurez, écrivait-il à son ambassadeur à Constantinople, au mois de mai 1572, pour le dire au Grand-Seigneur et vous en servir par delà en d'autres

(1) Le même à lord Burghley, 12 août 1571. *Ibid.*, 121-122. — H. Languet au duc de Saxe. Paris. 15 août 1571. *Arcana*, livre I, p. 177.
(2) Walsingham à Burghley, 19 et 29 mars 1572. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 60 et 65.
(3) Catherine de Médicis à l'évêque de Dax, 2 août 1571. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 62-63.



occasions, que j'ai fait équiper es ports de ...
mon royaume un bon nombre de vaisseaux ...
que j'ai dressé une armée de mer de ...
mille hommes, qui sera prête à faire ...
voudra dedans la fin de ce mois ... pour
garder mes havres et ... les ... ...
effet en intention ... ...
velle et donner hardiesse à ...
de se remuer et entreprendre ...
ayant jà prins toute la ...
Hollande, de manière que ...
delà les Espagnols seront ...
les divertira d'autres entreprises ...

Dans le même temps ...
Louis de Nassau quittant Paris ...
d'accord avec Coligny et les ...
nots pour une action dans ...
tandis que son frère se préparait ...
par le nord.

L'effet des encouragements ...
France se manifesta presque ...
Valenciennes et de Mons. Charles ...
protestaient pourtant contre ...
adressaient le duc d'Albe et l'ambassadeur
Çuñiga, successeur d'Alava, d'être ...
insurgés. Charles IX poussait ...
jusqu'à se déclarer affligé des ...
Nassau et affirmer sa volonté ...
relations amicales avec Philippe ...

(1) Charles IX au même, 11 mai 1572. ... *et la Pologne en 1572*, I, p. 9, note.







ignorer cependant qu'à ce moment même un lieutenant de Louis de Nassau, François d'Hangest, seigneur de Genlis, était occupé à recruter des hommes en France. Çuñiga, qui le savait, s'en indignait. « Songez, écrivait-il au duc d'Albe, de quelle patience j'ai besoin pour tolérer de pareilles choses. Chaque jour, il part des gens. Hier, Coligny a eu une conférence avec la reine. » Philippe II, son ambassadeur, le duc d'Albe étaient joués ; ils le voyaient, mais ils comprenaient la nécessité d'être prudents et d'éviter à tout prix une rupture. « Nous devons faire comme si nous ne savions rien, » répondait le duc d'Albe à Çuñiga ; et le roi se résignait, comme lui, à dissimuler (1).

Un grave échec éprouvé par Genlis allait modifier la situation.

Le 17 juillet, le corps d'armée, recruté par ce gentilhomme et commandé par lui, qui marchait au secours de Louis de Nassau, assiégé dans Mons, était entièrement défait à Hautrage par don Fadrique, fils du duc d'Albe. Cet événement produisit une vive émotion à la cour de Charles IX. Le jeune roi encourageait sous main les insurgés ; il fut humilié et irrité d'un échec qui contrariait ses plans et trompait ses espérances. Coligny, profitant de ces dispositions, redoubla d'instances pour le pousser à une déclaration de guerre. Mais cette guerre, pourrait-il la soutenir avec ses seules forces ? Trouverait-il en Angleterre et en Allemagne l'appui auquel il

(1) Le roi à Saint-Gouard, 31 mai, 18 juin 1572. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 372-375. — Baumgarten, *Vor der Bartholomäusnacht*, 173-186.

avait subordonné l'exécution du projet dont Louis de Nassau l'avait entretenu ?

Depuis que celui-ci était enfermé dans Mons, l'amiral, tout en agissant sur Charles IX, cherchait à gagner Elisabeth par le moyen des Anglais avec qui il était en relations en France. « Vous savez, disait-il à l'un d'eux, combien le roi d'Espagne est ennemi de l'Angleterre. Nous savons aussi qu'il n'est pas bien disposé à notre égard, et s'il vient à ses fins dans les Pays-Bas, il sera pour nous un voisin dangereux. Il nous fera la loi ou nous fera la guerre avec un tel avantage que nous ne pourrons que difficilement la soutenir. Son but est de devenir chef de la chrétienté ou au moins de la gouverner. Une occasion s'offre de briser ce dessein, dangereux pour vous comme pour nous : ce sont les troubles des Pays-Bas. Il faudrait une entente entre les deux souverains, ferme, sincère, chacun mettant de côté les jalousies, les suspicions, les défiances. » Et son interlocuteur, Middelmore, tout en s'excusant de ne pas connaître l'avis de la reine, lui exposait l'état de l'opinion courante en Angleterre : ce qu'on désirait, c'était de rester en paix avec le voisin, à la condition qu'il ne devînt pas dangereux. Quant à la France, on ne désirerait pas la voir maîtresse de la Flandre, ni même qu'elle l'eût sous son obéissance : pour l'Angleterre, ce serait un grand danger, et elle ne le souffrirait pas. Coligny, tout en approuvant ce langage, répondait cependant que si la reine s'unissait au roi de France pour faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, elle recueillerait de cette entre-



prise une part au moins égale à celle de son allié. L'essentiel était de ne pas perdre l'occasion (1).

Plus d'un conseiller de la reine était de cet avis, notamment Walsingham. Après la défaite de Genlis, il renouvelle ses exhortations de l'année précédente ; il se montre anxieux, il représente à lord Burghley, le premier ministre d'Élisabeth, les conséquences graves que pourrait avoir cet échec au moment où le prince d'Orange se prépare à entrer dans les Pays-Bas. « Si Dieu, remarque-t-il, ne l'avait suscité pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a longtemps qu'il se serait allumé chez nous un feu dangereux ; par conséquent, c'est nous secourir nous-mêmes que de lui venir en aide, puisque nous devons courir la même fortune que lui. Toute la différence est que, si nous l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui et atteindront ensuite tous ceux de nous qui font profession de la même religion. Le secours que les Espagnols reçoivent du pape, de Florence et de divers princes catholiques d'Allemagne indique que dans la lutte la religion se mêle à la politique. Ils n'hésitent pas à se déclarer et à faire preuve par là de zèle et de courage ; nous, au contraire, nous n'agissons que sous main, et nous montrons en cela que nous n'avons ni l'un ni l'autre (2). »

A ce moment, Charles IX semblait bien décidé à se prononcer ouvertement pour les insurgés. Mais

(1) Middelmore rapportant à lord Burghley une conversation avec Coligny, Paris, du Louvre, 17 juin 1572. H. Ellis, *Original Letters illustrative of English history*, Second Series, III, 3-7.
(2) Walsingham à Leicester, 26 juillet 1572. Dudley Digges, 225-226.

ses conseillers catholiques parvinrent à ébranler cette résolution en lui représentant qu'Élisabeth voulait rappeler ceux de ses sujets qui défendaient la cause de l'insurrection dans les Pays-Bas, et que l'entreprise, privée de cet appui, devait misérablement échouer. Catherine de Médicis, à son tour, supplia son fils de s'abstenir de toute intervention, et, joignant les larmes aux prières, elle parvint à lui faire abandonner momentanément son projet (1).

En Angleterre, lord Burghley hésitait aussi à céder aux excitations de Coligny et de Walsingham : il se défiait des Français et craignait de les voir s'établir dans les Pays-Bas (2). Un mémoire anonyme, rédigé à cette époque, relatif aux affaires de Flandre, paraît bien refléter ses vues. Si le duc d'Albe, y est-il dit, semble être en état de résister à une attaque de la France, le mieux pour l'Angleterre serait de laisser les deux adversaires aux prises pendant un temps. Les Français prenant pied dans les Pays-Bas, deviendraient de trop puissants voisins, notamment s'ils occupaient des parties maritimes, et il conviendrait d'employer tous les moyens pour arrêter leur marche : on informerait le duc d'Albe de l'intention de la reine d'assister le roi d'Espagne, avec l'espoir qu'il délivrerait ses sujets de l'oppression qui pèse sur eux, restaurerait leurs anciennes libertés, mettrait fin aux cruautés de l'inquisition, se réconcilierait avec la noblesse et

(1) Le même à Thomas Smith, premier secrétaire de la reine, au lord Trésorier et à Leicester, 10 août 1572. *Ibid.*, 231-234.
(2) H. Baumgarten, *Vor der Barth lomäusnacht*, p. 179.

consentirait au rétablissement des relations avec l'Angleterre sur le pied des anciens traités (1). De ce programme, destiné à rester, d'ailleurs, à l'état de projet, il résultait que les insurgés ne pouvaient pas compter sur une coopération active de l'Angleterre combinée avec celle de la France.

Ils ne pouvaient pas davantage espérer le concours de l'Allemagne. Depuis un an, Charles IX avait travaillé à gagner les princes de l'Empire par le moyen de son agent Gaspard de Schomberg; mais, pas plus que le prince d'Orange, celui-ci n'était parvenu à secouer leur indifférence. Auguste de Saxe, le plus influent d'entre eux, incapable de prendre une résolution énergique, ne voulait pas se prononcer pour une alliance formelle; l'électeur de Brandebourg s'y montrait hostile; le duc de Brunswick ne répondait pas; le landgrave de Hesse attendait la décision de ce dernier et, de toute façon, voulait guider sa conduite sur celle du duc de Saxe. Seul, le palatin Frédéric voulait résolument la guerre, car, d'après lui, la sécurité de l'Allemagne exigeait l'alliance avec la France et le renversement de la domination espagnole dans les Pays-Bas (2).

Malgré la défaite de Genlis et l'impossibilité de compter sur le concours de l'Angleterre et de l'Allemagne, Charles IX persista à entretenir chez le prince d'Orange et son frère l'espoir qu'il leur

---

(1) Mémoires sur les affaires de Flandre, 3 juin 1572, anonyme. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 123.

(2) *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, I, 81-90. — A. Waddington, *La France et les protestants allemands. Revue historique*, XLII, 257-273. — Kluckhohn, *Friedrich der Fromme*, 350-353.

avait donné d'intervenir dès que les circonstances le permettraient (1). Il s'agissait de savoir si, ballotté entre les huguenots, d'une part, sa mère, les Guises et Henri d'Anjou, excités par le roi d'Espagne, de l'autre, il aurait la force de vaincre les résistances et de prendre un parti conforme à son inclination. A ce moment, Coligny et ses amis étaient en faveur, et, sous l'impression de l'émotion causée par la défaite de Genlis, les chefs du parti contraire ne s'agitaient pas moins qu'eux. Entre ces deux influences, Venise et le Saint-Siège s'efforçaient d'assurer le maintien de la paix. Un ambassadeur extraordinaire de la république, Giovanni Michiel, arrivait en France pour supplier Charles IX de ne pas rompre avec l'Espagne, et le nonce Salviati, qui venait de succéder à Fabio Mirto, chargé également d'empêcher la rupture, tout en faisant des représentations à Charles IX, engageait l'ambassadeur d'Espagne à se modérer, à user de tempéraments, à témoigner de la confiance au roi et à sa mère, quand même il les saurait malintentionnés (2).

La situation, très tendue, était des plus incertaines. Tandis que Charles IX conférait avec le chef

---

(1) C'est en ces termes qu'il écrivait notamment à Louis de Nassau dans une lettre datée de Saint-Léger, 27 avril 1572. Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits*, p. 170. Cette lettre était tombée dans les mains du duc d'Albe. « J'ai en ma possession, écrivait son secrétaire Albornoz à Çayas, le 19 juillet, une lettre du roi de France qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez ; mais pour le moment il convient de n'en rien dire. » *Correspondance de Philippe II*, II, 269.

(2) A. Cauchie, *Mission aux archives vaticanes. Correspondance de Fabio Mirto et d'Antonio Salviati. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5e série, II, 371-382.

des huguenots, Catherine protestait toujours de ses intentions pacifiques; le 21 juillet encore, elle déclarait à l'ambassadeur de Venise Cavalli que son fils voulait, comme elle, la paix avec l'Espagne, mais il la voulait aussi, ajoutait-elle, à l'intérieur et n'entendait pas persécuter ses sujets, à l'exemple du duc d'Albe (1). En réalité, elle observait une attitude expectante et se réservait d'agir suivant les événements. Les impatiences qui se manifestaient des deux côtés allaient la décider bientôt à se prononcer.

A la fin du mois de juillet, Coligny entreprit de mettre un terme aux irrésolutions du roi en lui exposant ses vues dans un mémoire où est démontrée la nécessité de déclarer la guerre à l'Espagne. Ce document a été attribué à Duplessis-Mornay, non sans vraisemblance, bien que Duplessis n'eût alors que 23 ans : il avait séjourné tout récemment dans les Pays-Bas et en Angleterre et y avait recueilli des informations précieuses : le mémoire contiendrait ainsi le résultat de ses observations. Mais les jugements dont l'exposé est accompagné dénotent une maturité d'esprit telle qu'on lui en a quelquefois contesté la paternité. On serait, semble-t-il, plus dans le vrai en admettant qu'il en est l'auteur, mais que Coligny l'a revu et y a inséré une partie au moins des considérations qu'il renferme. L'idée dominante est la nécessité d'entreprendre la guerre au dehors

(1) M. Philippson, *Die römische Curie und die Bartholomäusnacht. Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, Bd. VII. (1892), p. 125-127.



pour entretenir la paix au dedans, à la condition toutefois qu'elle soit juste, facile, utile et que le profit en soit honorable. On rappelle à Charles IX les injures qu'ils a reçues du roi d'Espagne depuis son enfance, les humiliations subies par ses ambassadeurs, la tendance de Philippe II à s'agrandir aux dépens du roi de France, tellement que celui-ci a l'air d'être son subordonné. Il lui a prêté secours, il est vrai, dans les guerres civiles, « mais il n'attendait que de voir le sceptre du roi brisé et sa couronne en pièces pour en ramasser les éclats. » On cherche à persuader au jeune roi qu'il est trop engagé pour reculer devant la nécessité de déclarer la guerre : tout le monde sait, et le roi catholique lui-même n'ignore pas, qu'il a reçu Louis de Nassau à sa cour, qu'il l'a favorisé, honoré, gratifié, qu'il a communiqué avec le sieur de Genlis. Le moment, d'ailleurs, est favorable pour agir : le roi a de l'argent et dispose d'excellentes troupes; la reine Elisabeth est son alliée et l'ennemie du roi d'Espagne; l'Allemagne tend la main à la France; peut-être l'empereur, beau-père des deux souverains, gardera-t-il la neutralité, peut-être même prendra-t-il parti pour le roi d'Espagne, mais, en ce cas, il ne pourra pas faire grand' chose; les Grisons et les Suisses des sept cantons sont à la dévotion du roi de France; le pape, allié de Philippe II, n'est pas en état de nuire; les Vénitiens se montreront au moins neutres. Que le roi s'accorde avec le prince d'Orange et fasse la guerre, comme l'occasion l'y invite. Maître des Pays-Bas, il les gardera facilement, et alors il sera en voie de

devenir le premier monarque de la chrétienté.

Les excitations de Coligny produisirent une très vive impression sur Charles IX, tellement que, pendant quelques jours, la déclaration de guerre parut certaine. Mais, encore une fois, Catherine de Médicis reprit son ascendant, qui fit tout remettre en question. La reine mère se rangea résolument du côté des partisans de la paix, et un des conseillers les plus écoutés, Morvillier, évêque d'Orléans, fut chargé de réfuter les arguments de Coligny. Contrairement aux assertions de l'amiral, Morvillier soutient que la guerre n'est justifiée ni en raison ni en droit, qu'elle est pleine de difficultés et de dangers. A supposer qu'on parvienne à chasser les Espagnols, les Pays-Bas, une fois délivrés de ceux-ci, consentiront-ils à passer sous l'obéissance du roi de France? Alors même qu'on serait assuré de la soumission des habitants, la conservation du pays ne serait pas facile et occasionnerait des dépenses excessives, car il faudrait s'attendre à une guerre sans fin avec l'Espagne. Et quels maux n'avait pas attirés sur la France la longue lutte de François Ier et de Henri II avec Charles-Quint et Philippe II! On avait un allié important dans la reine d'Angleterre; mais combien de temps pourrait-on compter sur elle? De quel œil verrait-elle l'accroissement de puissance du roi de France? Philippe II ne ferait-il pas tout pour se la rendre favorable? Quant aux Allemands, ils détestaient, il est vrai, les Espagnols et craignaient qu'ils ne finissent par étendre leur domination jusqu'à eux; mais ce n'était pas une raison pour croire qu'ils leur décla-

reraient la guerre, et l'empereur, du reste, ne le permettrait vraisemblablement pas.

Cette réfutation vigoureuse du mémoire de Coligny fut présentée à la fin du mois de juillet ou au commencement d'août. Un autre conseiller du roi, Guillaume de Tavannes, y donna l'appui de son expérience et de son autorité en soutenant, à son tour, que l'entreprise était pour le moment injuste, mal fondée et dangereuse. Une victoire décisive sur le duc d'Albe devait avoir pour conséquence de renforcer l'influence des huguenots, qui dès lors mèneraient le roi en laisse; et mieux valait « n'avoir ni Flandre ni autre conquête, » car en gagnant ainsi, on perdrait tout : Tavannes était grand ennemi des huguenots.

La solidité de ces arguments avait fortement refroidi l'ardeur de Charles IX quand se réunit un grand conseil convoqué pour delibérer sur la situation et prendre une résolution définitive. Le roi, la reine mère et le duc d'Anjou y assistaient. Coligny exposa ses vues avec autant de chaleur que d'habileté et d'éloquence, mais sans parvenir à convaincre l'assemblée, qui, à l'unanimité, les désapprouva. Le projet de guerre était décidément repoussé. L'ambassadeur vénitien Michiel rapporte que l'amiral, voyant ainsi ses espérances ruinées, aurait dit au roi : « Sire, puisque Votre Majesté est entraînée, de l'avis de ceux qui sont ici, à ne pas saisir une occasion aussi favorable pour son honneur et son service, je ne puis m'opposer à ce qu'elle a fait, mais j'ai l'assurance qu'elle aura lieu de s'en repentir.

Votre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'ayant promis au prince d'Orange tout secours et toute faveur, je m'efforce de sauver mon honneur avec l'aide des amis, des parents, des serviteurs que j'ai et de faire service de ma propre personne, s'il en est besoin. »

Puis, se tournant vers la reine mère : « Madame, le roi renonce à entrer dans la guerre ; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne une autre, à laquelle sans doute il ne lui sera pas aussi facile de renoncer. » Cette apostrophe cachait une menace de nouvelle guerre civile. La reine, irritée, résolut de s'en venger : le 23 août, elle arrachait à son fils l'ordre, qui devait être exécuté le lendemain, jour de la Saint-Barthélemy, de massacrer les huguenots. Coligny fut la première victime (1).

Pour les insurgés des Pays-Bas, cet événement était un désastre. Il les privait, en effet, du plus ferme appui sur lequel ils pussent compter pour poursuivre les succès obtenus depuis la prise de La Brielle. Aussi la consternation fut grande parmi eux. En Espagne, au contraire, la nouvelle fut reçue

---

(1) Baumgarten, *Vor der Bartholomäusnacht*, 182-216. — Baguenault de Puchesse, *Morvillier*, 255-281. — Discours au roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas. Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance*, t. II, Paris, 1824, p. 20-37. — Baumgarten n'admet pas que le mémoire soit de Duplessis-Mornay, par la raison qu'il dénote une trop grande maturité de jugement ; selon lui, il doit être attribué à Coligny. *Vor der Bartholomäusnacht*, p. 214-215. Delaborde, *Coligny*, III, 395, l'attribue à Duplessis-Mornay, mais Coligny, d'après lui, en aurait arrêté la rédaction définitive. — Le mémoire de Morvillier est dans de Thou, livre LI. Il en existe deux copies manuscrites. C'est d'après l'une de ces copies qu'il est analysé dans Baguenault de Puchesse, *Morvillier*, 267-273. — Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*. Petitot, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1re série, t. XXXV, p. 417-422. — Rapport de Giovanni Michiel sur sa mission extraordinaire en France, en 1572. Albéri, série I, t. IV, p. 285.

avec des transports de joie. Philippe II fit chanter un *Te Deum* solennel et dépècha par tout le royaume l'ordre aux évêques de faire des processions et dire des prières. Lui qui, quelques jours auparavant, adressait à Charles IX les reproches les plus amers, n'a plus que des éloges, des assurances de son affection et de son dévouement à lui adresser. Il s'empresse d'envoyer à l'ambassadeur de France, Saint-Gouard, son secrétaire Çayas pour le féliciter ; il va jusqu'à exprimer son mécontentement contre certains qui veulent faire croire que le massacre du 24 août « est advenu à l'improviste et non de la délibération du roi ; » il annonce même qu'il châtiera ceux qui tiendraient de pareils propos. Il appelle ses familiers, leur dit qu'il connaît maintenant que le roi de France est son bon frère, et qu'il mérite mieux que tout autre le titre de roi très chrétien ; il est incomparable en valeur et en prudence. S'il a besoin de ses services, il ira lui-même à son aide. Et Saint-Gouard, sans être dupe de ces démonstrations, en infère que « tous ses mouvements procèdent du bien qu'en reçoivent ses affaires, lesquelles il voyait pour déplorées sans ce seul remède (1). »

Et, en effet, on voit, dès le 18 septembre, Philippe II escompter les avantages que le massacre des huguenots et la situation fâcheuse dans laquelle s'était mis Charles IX devaient lui rapporter. « J'ai appris, écrit-il au duc d'Albe, la résolution honorable et très chrétienne qu'il a prise de se défaire

(1) Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 395-398. — Le même à la reine, 19 septembre. *Ibid.*, 402.



de l'amiral et des autres personnages marquants de son parti. Je m'en suis réjoui ainsi que vous pouvez l'imaginer, tant pour ce qu'il importe au service de Dieu et au bien de la religion d'être débarrassés d'hommes si pernicieux, que parce que le roi de France en recherchera davantage mon amitié, car il est clair que, dès ce jour, ni les protestants d'Allemagne, ni la reine d'Angleterre ne se fieront plus à lui, et parce que je tiens pour certain que cela aura une grande influence sur le rétablissement des affaires des Pays-Bas. Ceux de Mons, en effet, aussi bien que les autres qui devaient espérer aide et assistance des hérétiques de France, perdront courage et seront défaits plus tôt et avec moins de peine... Cet événement de France est de si grande importance sous tous les rapports que, sans parler des Pays-Bas, je tiens qu'il contribuera puissamment aussi à rompre les desseins de la reine d'Angleterre... Assurément les voies que Dieu nous a ouvertes par là nous font une obligation de songer sérieusement à l'établissement de sa sainte religion en tous lieux et à la destruction de ses ennemis, et je suis disposé à en chercher les moyens autant que la chose est humainement possible (1). » Le cardinal de Granvelle, non moins joyeux, mais plus démonstratif, exulte ; il rend grâces à Dieu pour le miracle qu'il vient d'accomplir : *Benedictus Dominus qui facit mirabilia magna solus et in cujus manu sunt corda regum* (2).

(1) Gachard, *Particularités inédites sur la Saint-Barthélemy. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XVI, partie I, p. 247-249.

(2) Lettre à Morillon, 9 septembre 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 416.

Mais, sauf en Espagne, partout la réprobation est vive et générale. Même en France, parmi les conseillers catholiques du roi, ceux que le fanatisme et la haine n'ont pas aveuglés ne cachent pas l'impression pénible qu'ils éprouvent et les sombres pressentiments que ce crime éveille chez eux, comme Du Ferrier, ambassadeur de France à Venise, qui écrit à la reine mère : « Il en est qui disent que vous avez mieux aimé ruiner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et vous ressentir du mal de celui (Philippe II) qui a fait mourir votre fille (Elisabeth de Valois)(1). » Aussi les massacres étaient à peine terminés que l'on comprit à la cour de France la nécessité d'employer tous les efforts pour détruire le détestable effet qu'ils allaient produire en Europe. On voit alors recommencer ce double jeu dont la politique française a plus que toute autre donné le spectacle au XVI[e] siècle. Tandis qu'on fait dire ou qu'on laisse croire à Rome et à Madrid que le massacre a été prémédité et inspiré par la nécessité de sauver la religion menacée, en Allemagne et en Angleterre on prétexte une conjuration de Coligny, et on affirme qu'il n'est pas question d'enlever leur liberté aux réformés. L'ambassadeur La Mothe-Fénélon, venant annoncer le massacre à Elisabeth, lui assure qu'il n'a pas été préconçu et que la religion n'y est pour rien. En Allemagne, Schomberg reçoit des instructions analogues : avec une impudence qui étonne, même à cette

(1) H. de La Ferrière, *Le XVI[e] Siècle et les Valois*, p. 328.

Votre Majesté ne t
promis au prince d'
faveur, je m'efforce
l'aide des amis, des p
et de faire service de n
besoin. »

Puis, se tournant ve
le roi renonce à entrer
qu'il ne lui en survien
doute il ne lui sera pas
Cette apostrophe cachai
guerre civile. La reine,
ger : le 23 août, elle arra
devait être exécuté le le
Barthélemy, de massacr
fut la première victime (1).

Pour les insurgés des
était un désastre. Il les p
ferme appui sur lequel ils
poursuivre les succès obten
La Brielle. Aussi la consterna
eux. En Espagne, au contraire,

---

(1) Baumgarten, *Vor der Bartholomäusnach*
chesse, *Morvillier*, 255-281. — Discours au r
la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas. Dup
pondance, t. II, Paris, 1824, p. 20-37. — Bau
moire soit de Duplessis-Mornay, par la rais
maturité de jugement ; selon lui, il doit être attri
lomäusnacht, p. 214-215. Delaborde, *Coligny*, III
Mornay, mais Coligny, d'après lui, en aurait
Le mémoire de Morvillier est dans de Thou, livre
manuscrites. C'est d'après l'une de ces copies qu'il
de Puchesse, *Morvillier*, 267-273. — Guillaume de
nes, *Mémoires*. Petitot, *Collection de mémoires relatifs*
série, t. XXXV, p. 417-422. — Rapport de Giovan
extraordinaire en France, en 1572. Albéri, série I, t.

Espagne, partout la réprobation est
. Même en France, parmi les con-
les du roi, ceux que le fanatisme et
s aveuglés ne cachent pas l'impres-
ls éprouvent et les sombres pressen-
crime éveille chez eux, comme
assadeur de France à Venise, qui
re : « Il en est qui disent que vous
ruiner le royaume de France en
l'amiral que l'augmenter et vous
de celui (Philippe II) qui a fait
(Elisabeth de Valois) (1). » Aussi
ient à peine terminés que l'on
le France la nécessité d'employer
détruire le détestable effet qu'ils
n Europe. On voit alors recom-
jeu dont la politique française a
donné le spectacle au XVIe siècle.
re ou qu'on laisse croire à Rome
e massacre a été prémédité et
té de sauver la religion menacée,
n Angleterre on prétexte une
ny, et on affirme qu'il n'est pas
ur liberté aux réformés. L'am-
-Fénélon, venant annoncer le
, lui assure qu'il n'a pas été
ligion n'y est pour rien. En
reçoit des instructions analo-
nce qui étonne, même à cette

Siècle et les Valois, p. 328.

époque, Charles IX se dit plus intéressé que jamais à solliciter l'alliance des princes de l'Empire, soutient qu'il pourra mieux les seconder, maintenant qu'il est plus ferme sur son trône et que la division existant entre ses sujets est morte avec l'amiral qui la fomentait. Schomberg est, en outre, chargé de déclarer que son maître n'a aucune intelligence avec le pape ou le roi d'Espagne, et qu'il désire s'unir aux princes protestants par un lien indissoluble (1).

Ni en Allemagne, ni en Angleterre on ne croyait à ces mensonges. Le duc d'Albe lui-même, tout en feignant, dans sa correspondance avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, de les accepter comme des vérités, tout en félicitant Catherine de Médicis d'avoir dégagé la parole qu'elle lui avait donnée à Bayonne, ne se gênait pas pour déprécier le service rendu par Charles IX à son maître en cette occasion; il allait jusqu'à dire que cette exécution était « chose furieuse, légère et non pensée, » et qu'il aimerait mieux avoir perdu les deux mains que de l'avoir faite. On explique même la courtoisie qu'il montra peu après à Louis de Nassau, sortant de Mons après la capitulation, par le plaisir qu'il éprouvait à témoigner ainsi son dégoût pour un acte qu'il qualifiait de « méchant. » Il n'était, du reste, pas fâché de ce qui était arrivé à l'amiral, l'ennemi que son maître avait le plus à craindre en France, et il

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 113-115. — A. Waddington, *La France et les protestants allemands* dans la *Revue historique*, t. XLII, 269-273. — Charles IX à G. de Schomberg, 22 et 25 août 1572. Ebeling, *Archivalische Beiträge*, 207-212.

comprenait que le véritable vainqueur dans cette lugubre journée de la Saint-Barthélemy c'était Philippe II. Charles IX et sa mère ne devaient pas tarder à s'en apercevoir (1).

(1) Le duc d'Albe à don Diego de Çuñiga, 10 septembre 1572. Kervyn de Lettenhove. *Les Huguenots et les Gueux*, III, 12. — Dans un entretien avec le roi, Saint-Gouard se plaint de ces propos du duc d'Albe, qui parle si désobligeamment, après avoir fait tout ce qu'il fallait pour mettre les deux royaumes en guerre. Saint-Gouard au roi, 15 novembre 1572. Gachard. *La Bibliothèque nationale*, II, 409. — Remontrance de Louis de Nassau à Charles IX. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 233.

CHAPITRE X

Reprise des provinces méridionales et lutte dans le nord.

Échec de la campagne du prince d'Orange en 1572. — Capitulation de Mons. — Sac de Malines. — La *rebusca*. — Les provinces méridionales sont ramenées à l'obéissance. — Opérations dans le nord. — Nouveau projet d'intervention française — Appel à la reine Élisabeth en faveur des insurgés. — Rétablissement des relations entre l'Espagne et l'Angleterre. — Lutte acharnée au nord. — Instances faites par le duc d'Albe pour retourner en Espagne. — Ses démêlés avec le duc de Medina Celi. — Son découragement. — Son départ.

Tandis que Charles IX délibérait avec Coligny, au mois de juillet 1572, et paraissait disposé à prendre parti pour les insurgés des Pays-Bas, le prince d'Orange s'avançait, à la tête de 19.000 hommes, au secours de son frère, assiégé dans Mons. Malheureusement Genlis, qui commandait l'armée recrutée en France par Coligny, au lieu d'aller réunir ses forces à celles du prince, se porta vers Mons et se fit battre complètement par don Fadrique. « Cette faute, remarque La Huguerye, alors avec Louis de Nassau, dégoûta encore davantage le roi des affaires et le disposa tant plus à se laisser aller aux poursuites de la reine sa mère, ce que peut-être il n'eût fait s'il avait vu entrer le prince d'Orange avec de si belles forces



et venir à nous pour nous lever le siège (1). » Quoique momentanément privé du concours des huguenots, Guillaume d'Orange n'en continua pas moins sa marche vers le sud, mieux favorisé qu'en 1568 par les événements et les dispositions du peuple. Les villes, cette fois, faisaient cause commune avec lui ou n'opposaient qu'une faible résistance. Le 29 août, Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, occupait Malines en son nom; du 2 au 6 septembre, ses troupes entraient dans Diest, Léau et Tirlemont; Louvain achetait sa neutralité; Termonde se rendait le 6; le 7, Audenarde était surpris par Jacob Blommaert. Le même jour, le prince venait s'établir à Péronnes, à trois lieues de Mons, non loin du camp des Espagnols, où il s'attendait à recevoir un renfort que devait lui amener Coligny; mais son espoir fut cruellement déçu : au lieu du secours qui lui était promis, il reçut la nouvelle du massacre des huguenots et de la défense faite par Charles IX à ses sujets d'aller se joindre à lui sous peine de mort. Réduit à ses seules forces, en présence d'un ennemi décidé à éviter un engagement général, sa situation devint chaque jour de plus en plus critique. Dans la nuit du 11 au 12, les Espagnols l'attaquèrent par surprise, mirent le désordre dans son camp et lui tuèrent un grand nombre d'hommes (2). Pour comble d'ennui, beaucoup de ses gens n'étant pas payés se mutinèrent. La campagne était perdue. Impuissant à

(1) La Huguerye, I, 120-126.
(2) Mendoça, I, 352-371.

assister son frère, le prince lui fit conseiller de se rendre aux meilleures conditions possibles (1).

Quel autre parti pouvait prendre Louis de Nassau? Malade, abattu par les affligeantes nouvelles qui lui étaient venues de France, privé du secours qu'il attendait, abandonné de Charles IX, la seule ressource qui lui restait était de traiter avec le duc d'Albe. Les termes de la capitulation furent, d'ailleurs, des plus honorables pour le vaincu : il fut convenu que les défenseurs de la place sortiraient sans déployer les enseignes et sans tambours, mais « les armes au poing, les mêches allumées et en bataille. » Quatre compagnies d'ordonnance devaient les conduire jusqu'à Ruremonde. On avait rarement témoigné tant d'égards à un ennemi. La sortie eut lieu le 21 septembre, de bonne heure. Louis de Nassau, qui avait été saigné le matin, raconte La Huguerye, monta sur un chariot avec le capitaine Alain, gentilhomme provençal de sa maison, également malade. Les portes étaient occupées par Noircarmes. Celui-ci vint avertir le comte, avec beaucoup de respect, qu'il pouvait partir quand il lui plairait, que l'escorte était prête, ainsi que les otages. A la sortie, ils trouvèrent aux deux côtés de leur chemin les Espagnols, qui leur firent beaucoup d'honneur. Comme ils approchaient des otages et de l'escorte, don Fadrique fit saluer le comte par un gentilhomme, et lui fit dire de la part de son père que ce qui avait été promis serait inviolablement gardé.

(1) La Huguerye, I, 134-138.



De son côté, Louis de Nassau envoya La Huguerye le remercier et l'assurer qu'il ne manquerait rien de son côté (1).

Telle fut la fin de cette campagne de 1572 si glorieusement commencée, et dont l'issue aurait pu être fatale à l'Espagne sans la mauvaise foi de Charles IX et de Catherine de Médicis. Aussi Louis de Nassau, en partant de Mons, déclarait-il que si les promesses que lui avaient faites le roi et sa mère avaient été tenues, non seulement il n'aurait pas capitulé, mais il aurait mis les Pays-Bas à leur dévotion. Le duc d'Albe avait bien aperçu le danger qui le menaçait de ce côté : il n'était pas sûr de prendre Mons facilement et sans sacrifier beaucoup d'hommes, et son armée n'était pas si forte qu'il pût s'exposer à une grande perte (2). On doit donc voir dans les honneurs rendus à son adversaire un indice de la satisfaction qu'il éprouvait d'être débarrassé d'un ennemi qui l'inquiétait, autant que de son désir d'honorer un capitaine dont il appréciait la valeur et l'intelligence. Il avait hâte d'en finir avec le siège de Mons et de pacifier les provinces du sud pour se porter au nord, où l'insurrection avait fait de redoutables progrès.

La soumission des villes du midi qui s'étaient prononcées pour le prince d'Orange s'opéra sans résistance. Le duc d'Albe n'en voulut pas moins traiter l'une d'elles avec la dernière rigueur pour se

(1) Avis touchant le fait de Mons. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 538. — La Huguerye, I, 139-145.
(2) Julian Romero à Çayas. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 105.

venger et pour acquitter en même temps une promesse faite à ses soldats. Le capitaine Alonso Vazquez rapporte, dans son Histoire des guerres de Flandre, qu'au siège de Mons, des soldats se plaignant de réclamer en vain l'arriéré de leur solde, il leur répondit en donnant sa parole qu'ils auraient « trois bons jours; » à quoi l'un d'eux eut la hardiesse de répliquer : « Oui, des jours comme le duc a l'habitude de nous en donner. » Sans savoir de qui venait la réflexion, il posa la main sur son cœur et, d'un ton calme : « Oui, je le ferai, foi de gentilhomme, dussé-je perdre cette occasion et bien d'autres. » Il voulait dire, remarque Vazquez, qu'il aurait mieux convenu au succès de ses armes ne pas s'arrêter pour leur donner les trois jours de sac qu'il leur promettait, et qui furent, en effet, si bons qu'ils s'y enrichirent fort (1). Ce sac est celui de Malines, où, du 2 au 4 octobre, furent commis les plus abominables excès.

Bernard de Mérode, qui occupait la ville avec 4 compagnies d'infanterie et 300 chevaux, reconnaissant l'impossibilité de la défendre, se retira à l'approche de l'armée espagnole, avec un bon nombre de bourgeois qui avaient prêté serment au prince d'Orange. Les habitants restés dans la ville demandèrent à faire leur soumission : le duc d'Albe refusa de les écouter. Le 2 octobre, au point du jour, au moment où l'attaque se préparait, les ecclésiastiques et les religieux vinrent procession-

(1) Alonso Vazquez, *Los sucesos de Flandes y Francia*, t. II, *Ibid.*, LXXIII, 101-102.

nellement implorer la pitié des soldats; on répondit à leurs prières en leur donnant l'ordre de se retirer, ce qu'ils firent, après avoir planté leurs croix et leurs bannières sur les remparts. Alors commença le pillage. La soldatesque s'attaqua à tout, sans exception, sans distinction d'âge, de sexe, ni de rang; elle saccagea les habitations des pauvres aussi bien que des riches, des ecclésiastiques comme des bourgeois. Elle ne respecta pas même la demeure des anciennes gouvernantes, Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie, devenue le palais de l'archevêque Granvelle. Des églises et des couvents on emporta tout, jusqu'aux objets sacrés, reliquaires, calices, ciboires. On déshabillait les gens dans la rue. Dans les églises, les prêtres se voyaient enlever leurs habits de cérémonie, même leurs bréviaires. Un d'eux, occupé à confesser, fut assailli par une bande de soldats qui lui mirent le couteau sur la gorge pour le forcer à donner sa bourse. On torturait les gens pour les obliger à désigner les endroits où leur argent était caché; on les tuait sans qu'ils fissent de résistance. Des centaines de personnes moururent de frayeur ou des suites des tourments qui leur avaient été infligés.

C'est le fils du duc d'Albe, don Fadrique lui-même, qui dirigea le pillage. Il avait été convenu que le premier des « trois bons jours » serait réservé aux Espagnols, les deux autres aux Wallons et aux Allemands. On ne s'en tint pas là : les trois journées de moisson terminées, don Fadrique et ses compagnons organisèrent un glanage à leur profit dans la ville et

les environs. La rebusque, glanage, *rebusca*, — c'est le mot espagnol qui exprime l'opération (1), — fut conduite notamment par un certain capitaine Erasso et le secrétaire de don Fadrique, Estevan d'Ybarra, désignés spécialement à cet effet. Leur commission visait en particulier les vivres et les provisions, qui avaient été plus ou moins négligés, comme le blé, le vin, les huiles, le fourrage, le bois, etc. Morillon, qui séjourna alors plusieurs jours à Malines, rapporte que les glaneurs ayant projeté de s'emparer du vin du clergé, se présentèrent chez le curé de Saint-Rombaut, qui les reçut à la porte de la cave, vêtu de son surplis et de son étole, « de sorte, dit-il, que les Espagnols, craindant que les femmes s'en fussent meslé, eurent honte de procédér plus avant. Qui les eut laissé faire, ils eussent prins sans y laisser vin pour dire messe. » Le curé n'en dut pas moins composer avec eux : il racheta sa cave pour 200 florins. Suivant le même Morillon, don Fadrique avait affermé la rebusque à Erasso pour 12,000 ducats, et on estimait qu'elle en rapporta bien 80,000 à celui-ci. Il emporta jusqu'aux bois de charpente, lambris, fenêtres, châssis, enseignes, à moins qu'on ne les rachetât aux prix qu'il fixait lui-même, jusqu'aux serrures et aux ferrailles des maisons.

Pendant que le fils du duc d'Albe et ses amis s'enrichissaient ainsi, une quantité de gens ruinés

---

(1) On trouve ce mot employé antérieurement à propos du 10e denier. Des fraudes s'étaient introduites dans la perception de cet impôt ; pour y mettre un terme, le duc d'Albe institua une répétition de taxe, rebusque, de l'espagnol *rebusca*, action de ramasser les épis de blé après la moisson, action de glaner et aussi grappillage. Viglius. dans Hoynck, *Analecta*, t. I, 1re partie. 288.

par eux étaient réduits à coucher sur la paille, sans chemise. On se représenterait difficilement la somme de misère qui résulta de ce pillage et l'effroi qu'il répandit dans la ville et dans les alentours. Quinze jours après le sac, des gens qui avaient assisté à ces horreurs, ne pouvaient parler sans verser des larmes et gardaient l'air étonné et hébété, « ayant encore l'appréhension de la mort et ne se tenant assurés de leur personne. »

Le duc d'Albe avait ordonné cette « curée de Malines » pour donner satisfaction à ses soldats ; au roi il l'expliquait par la nécessité de terroriser les autres villes qu'il avait à reprendre, « afin qu'elles ne se missent pas en tête d'obliger l'armée royale à s'approcher de chacune d'elles, » ce qui aurait donné une peine infinie (1). Mais on n'avait jamais vu traiter aussi atrocement, même en pays ennemi, une place qui n'avait pas été prise par force. Il faut croire que le roi lui-même désapprouva un aussi injuste que barbare procédé, car, tout en convenant que la ville méritait un châtiment, il exprima le regret qu'on ne lui en eût pas infligé un autre et le désir que la ville de Louvain ne fût pas livrée au pillage (2). Elle ne fut pas saccagée, en

---

(1) Le duc d'Albe au roi, 2 octobre 1572. *Correspondance de Philippe II*, II, 283.

(2) Le roi au duc d'Albe, 19 octobre. *Ibid.*, 289. — Au sujet du sac de Malines, voir notamment : Bernerd de Mérode, *Sommaire du discours et deffences qu'oy été contraint mettre en lumière pour confondre mes calomniateurs*. Groen, IV, 9-17. — *Discours du pillage de Malines*, dans : J. F. Willems, *Mengelingen van Nederlandschen inhoud*, 393-419. — *Warachtige historie... van de alteratie en veranderinge geschiedt in de stad Mechelen... in den Jare 1572*, Mechelen, 1581. — *Rapport du grand conseil de Malines au roi*, 11 avril 1573, Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, t. XIII, fos 71-77, analysé par Gachard, d'après

effet, mais on pilla Audenarde et Termonde, d'où les garnisons, incapables de résister, s'étaient retirées.

Bientôt le Hainaut, la Flandre et le Brabant furent de nouveau pacifiés. Le besoin de vengeance du duc d'Albe n'était pourtant pas satisfait. Par son ordre, le sieur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, institua à Mons une commission chargée de s'enquérir des faits relatifs à la surprise et à l'occupation de la ville. Les poursuites exercées à cette occasion aboutirent à l'arrestation de 90 personnes qui avaient secondé Louis de Nassau et à l'exécution de 68 d'entre elles, dont 2 furent brûlées vives, 6 pendues, 60 décapitées (1).

Le sud étant ramené à l'obéissance, une tâche plus difficile restait à accomplir, la reprise des provinces du nord au pouvoir des insurgés : la Zélande, la Hollande, la Gueldre, l'Overyssel, une grande partie de la Frise. Tandis qu'il s'établissait à Nimègue, le duc d'Albe chargeait don Fadrique d'aller, avec le gros de l'armée, opérer en Gueldre et dans l'Overyssel. Zutphen, pris le 16 novembre, fut mis à sac et la

---

une traduction en espagnol. *Correspondance de Philippe II*. II, 328-331. — Estevan Prats au roi, 30 novembre 1572, Lafuente, XIII, 540-542. — Lettres de Morillon à Granvelle, octobre-novembre 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 454-522. — Mendoça, I, 382. — Relacion de lo sucedido despues que se rindió Mons hasta 4 de octubre de 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 107-113.

(1) *Correspondance de Philippe II*, II, 282. Les exécutions eurent lieu du 15 décembre 1572 au 9 juillet 1573. A. Lacroix, *Description chronologique d'un recueil formé aux archives de l'état à Mons et contenant la correspondance de la commission des troubles instituée à cause de la surprise et de l'occupation de cette ville par le comte Louis de Nassau en 1572. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XI, 13-58. — Devillers, *Notice et extraits des papiers de la commission établie à Mons*, etc. *Ibid.*, 4e série, t. IV, 211-368.

garnison ainsi qu'un grand nombre d'habitants passés au fil de l'épée. Le duc avait donné ordre à son fils de ne laisser échapper aucun homme vivant et même de faire mettre le feu à la ville par plusieurs côtés, s'étant souvenu que l'incendie de Duren avait jadis valu à l'empereur, en un seul jour, la conquête de toute la Gueldre (1). Puis ce fut le tour de Naarden, en Hollande, sur le Zuiderzée, particulièrement désignée à la vengeance des Espagnols comme étant un foyer d'anabaptistes. Les habitants, sommés de se rendre, répondirent par un refus et furent traités avec la même rigueur que ceux de Zutphen, à la grande satisfaction du duc d'Albe, qui écrivait à Philippe II : « Ça été une permission de Dieu qu'ils aient été aveuglés au point de vouloir résister dans une ville que personne au monde autre qu'eux n'aurait voulu défendre, tant elle était faible : ils ont pu ainsi recevoir le châtiment qu'ils méritaient (2). » Harlem, devant laquelle don Fadrique arriva le 12 décembre, se défendit avec une vaillance extraordinaire et parvint à retenir l'ennemi pendant 7 mois. Dans tout le cours du siège, les Espagnols, de leur côté, ne donnèrent pas moins de témoignages d'une vigueur et d'une endurance admirables, malgré un hiver des plus rudes, en face d'une place d'où les assiégés sortaient aisément pour se procurer des vivres et des munitions (3).

---

(1) Le duc d'Albe au roi, Nimègue, 19 novembre 1572. *Correspondance de Philippe II*, II, 295.
(2) Le même au même, 19 décembre. *Ibid.*, 300-301.
(3) Mendoça, II, 82-84.

Partout, d'ailleurs, la lutte fut alors acharnée. Les insurgés étaient prêts à tout sacrifier plutôt que de retourner sous le joug de l'Espagne, et ils y étaient encouragés par leur supériorité sur mer et l'accroissement de leurs forces sur terre : dans l'île de Walcheren seule, ils avaient 700 hommes, parmi lesquels un grand nombre de Français, des huguenots qui avaient fui pour échapper au massacre. Conscientes de leur force, les provinces soulevées commencent à s'organiser. Au mois de mars 1573, elles envoient à Delft, où se trouve Guillaume d'Orange, des députés qui désignent les membres d'un conseil chargé de représenter les états près du prince. La Hollande, qui, par sa situation, forme naturellement le centre et le point d'appui de l'insurrection, est bien pourvue de vivres; les secours et les munitions y arrivent aisément par mer, par la Meuse et le Wahal. De là les communications avec l'Angleterre sont des plus faciles; on y commerce même avec les « Osterlins », les Hanséates (1).

Malgré tous ces succès, Guillaume d'Orange comprenait qu'il lui serait difficile de tenir longtemps tête aux Espagnols sans le concours de l'étranger. Mais ce concours, il ne pouvait l'attendre ni de l'Allemagne, ni de l'Angleterre. Pas plus que précédemment, les princes de l'Empire n'étaient disposés à lui donner une aide effective. En Angleterre, la reine était bien décidée à ne pas se brouiller avec

(1) Relation de ce qui s'est passé en Hollande et de l'état de cette province, depuis que le prince d'Orange y est venu, adressée au duc d'Albe par J.-B. de Taxis et envoyée au roi, le 8 mai 1573. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, VI. 301-308.

l'Espagne. Du côté de la France, après les horreurs de la Saint-Barthélemy, tout espoir d'intervention paraissait perdu. L'anéantissement du parti huguenot avait privé les insurgés de l'aide la plus efficace sur laquelle ils pussent compter. Quant au roi et à sa mère, pouvait-on encore raisonnablement leur adresser un appel en faveur des coreligionnaires de ceux-là qu'ils avaient fait assassiner? Quelle confiance pouvait-on avoir à l'avenir dans leurs déclarations et leurs engagements après tant de protestations menteuses et de promesses violées? Les négociations interrompues par le meurtre de Coligny allaient cependant être reprises, et c'était Charles IX qui devait faire au prince d'Orange les premières ouvertures.

Son agent dans les Pays-Bas, Mondoucet, n'avait pas cessé d'entretenir des intelligences avec le prince, d'après les instructions du roi, tout en assurant le duc d'Albe du désir que son maître avait de rester en bons termes avec Philippe II et de s'employer, comme lui, au bien de la religion et de la chrétienté (1). C'est même par un émissaire de Mondoucet que le prince d'Orange avait appris le massacre des huguenots, et cette nouvelle ne l'avait pas moins indigné que mis en défiance, bien qu'on voulût lui faire croire à une conspiration de Coligny (2). Ses soupçons n'étaient que trop justifiés. Tandis que

(1) Charles IX à Mondoucet, 31 août 1572. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 526. Cette lettre et les deux suivantes ne figurent pas dans le recueil des *Lettres et négociations* de Mondoucet, publié par L. Didier.

(2) Mondoucet au roi, du camp devant Mons, 5 septembre 1572. *Ibid.*, 527.

Mondoucet cherchait à le retenir dans les intérêts de son maître, celui-ci engageait le duc d'Albe à prendre Mons par force afin d'être débarrassé, dans le massacre général qui devait s'ensuivre, des Français qui défendaient la ville avec Louis de Nassau : il craignait qu'autrement ces sujets turbulents ne lui retombassent sur les bras (1). En cela, du reste, son espoir devait être trompé, car le duc d'Albe allait leur accorder, au contraire, l'autorisation de se retirer avec armes et bagages. Il refusait même de faire couper la tête, comme il en était sollicité, à Genlis et aux autres sujets de Charles IX qu'il tenait prisonniers. « Il est bon, disait-il, que le roi de France sache que les Espagnols ont en leur pouvoir des hommes capables de provoquer des troubles dans ses Etats (2). »

En Allemagne, Schomberg, chargé de détruire l'impression produite par la Saint-Barthélemy, jouait le même rôle double que Mondoucet dans les Pays-Bas. Il devait, en outre, démontrer aux électeurs et aux princes de l'Empire la nécessité de s'allier avec la France pour contrecarrer les desseins ambitieux du roi d'Espagne et de travailler en commun à l'abaissement de la maison d'Autriche : les embarras que causait à l'Espagne l'insurrection des Pays-Bas paraissaient offrir une excellente occasion pour cela, et Schomberg se rendait compte de l'impor-

(1) Le roi à Mondoucet, 26 et 30 août. *Ibid.*, 522-525.

(2) Le duc d'Albe au roi, 13 octobre. *Correspondance de Philippe II*, II, 297. Genlis, fut étranglé plus tard au château d'Anvers par ordre du duc et conformément aux instructions du roi. *Correspondance de Philippe II*, II, 416, 431. — *Coleccion de documentos ineditos*, CII, 324.

tance de sa mission à ce point de vue. « Le repos du royaume, la sûreté de l'état, la ruine du constant ennemi du roi, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche et le comble de vos désirs, écrivait-il à Catherine de Médicis, est entre les mains de Vos Majestés et dépend de vos volontés. Si vous laissez échapper cette belle prise, je me désespère que vous la puissiez jamais rattraper. Mais le tout est de se hâter et de tenir cette menée aussi secrète que Vos Majestés désirent les susdites choses sortir à bons effets(1). » L'accueil qu'il reçut lui fit comprendre qu'on n'était pas disposé en Allemagne à favoriser ces desseins ambitieux : on n'y aimait pas l'Espagne; mais, d'autre part, l'horreur qu'y avait inspirée la Saint-Barthélemy et les convoitises avouées de la France excitaient une trop vive répulsion et une trop grande défiance pour qu'on fît aux propositions de Schomberg un accueil favorable.

L'élection de Henri d'Anjou comme roi de Pologne, le 9 mai 1573, devait encore augmenter la crainte qu'on avait de voir la France avancer vers le but où la poussait le désir de supplanter l'Espagne dans la situation prépondérante qu'elle occupait en Europe, appréhension fondée d'ailleurs. Montluc, dans ses *Commentaires,* indique même un projet de ligue formé alors à cette fin : la Pologne et la France, alliées au Turc, devaient tenir en échec tout le reste de l'Europe; à la mort de Maximilien II, la

(1) G. de Schomberg à Catherine de Médicis, 13 mars 1573. *Lettres de Catherine de Médicis,* IV, 202.

couronne impériale serait recherchée pour un des frères du roi; le duc d'Anjou, appelé à succéder à Charles IX, épouserait la fille d'un des plus puissants princes de l'Empire. Mais Auguste de Saxe et le landgrave de Hesse, loin de seconder les efforts de la diplomatie française, y virent un complot contre l'Empire et travaillèrent à le faire échouer (1).

Comme la réalisation de ce projet d'abaissement de la maison d'Autriche dépendait en grande partie de l'entretien des troubles dans les Pays-Bas, Schomberg fut chargé également de reprendre les pourparlers avec Louis de Nassau, et les conditions suivantes furent arrêtées pour être soumises à l'approbation de Guillaume d'Orange : si le roi de France voulait se déclarer contre le roi d'Espagne en faveur des Pays-Bas, la Hollande et la Zélande seraient mises sous sa dépendance, sauf la réserve qu'elles seraient maintenues dans leurs privilèges et anciennes libertés, que l'exercice de la religion réformée serait permis et libre à chacun, tant dans les villes qu'au plat pays. Si le roi ne voulait pas se déclarer ouvertement, on lui demanderait de fournir 300,000 florins d'Allemagne. Dans ce cas, toutes les villes et places qui seraient prises demeureraient sous son obéissance, aux conditions convenues quant à la Hollande et à la Zélande. Le prince s'engagerait, pour lui et pour ses adhérents, à ne pas traiter avec le roi d'Espagne ou tout autre sans le su et l'agrément du roi de France (2).

(1) *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, I, 93-94, 111-116.
(2) En transmettant le résultat des pourparlers à Catherine de Médicis,

On revenait par là au plan d'intervention formé l'année précédente par Louis de Nassau. Mais, comme en 1572, Morvillier le combattit. Une déclaration ouverte d'hostilité entre la France et l'Espagne ne pouvait, objectait-il, être avantageuse qu'au prince d'Orange et favoriser ses desseins, soit qu'il les poursuivît par les armes, soit qu'il finît par traiter, tandis que le roi de France avait besoin de paix : après les grandes dépenses qu'il avait faites depuis sept ans, il était privé des moyens d'entreprendre une nouvelle guerre. Quant à encourager sous main les insurgés des Pays-Bas tout en feignant de garder avec la cour de Madrid des relations cordiales, c'était une politique qui ne pouvait se soutenir : le secret ne serait pas gardé ; le prince d'Orange aurait intérêt à faire connaître l'appui qu'il recevrait du roi, et on en serait offensé en Espagne. Quel fondement, d'ailleurs, faire sur les promesses de gens qui s'étaient joints aux sujets rebelles du roi, qui, à ce moment encore, tenaient avec eux des pratiques secrètes, qui, à bout de ressources, visaient plutôt à tout renverser « que demeurer paisibles en basse fortune, » et qui, une fois la guerre engagée, abandonneraient leur allié? Tout en conseillant la paix, Morvillier exprimait

---

Schomberg ajoutait : « Ces conditions susdites ne vous obligent à rien et n'ont été traitées par moi avec le comte Ludovic à autre intention que pour faciliter la résolution du roi sur ce fait. Mais ledit comte m'a dit plus de vingt fois, s'il n'avait une résolution de Votre Majesté, qu'il prendrait parti, et qu'il ne pensait être obligé à rien si on traînait ces choses à la longue ; à raison de quoi je vous supplie très humblement de m'avertir promptement de ce que j'y aurai à faire. » Schomberg à Catherine de Médicis, 23 mars 1573. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 202-203.

néanmoins l'avis qu'on ménageât Louis de Nassau et que l'on continuât à lui témoigner de la bonne volonté, « d'autant, ajoutait-il, qu'on doit le craindre pour sa nature ambitieuse et inquiète, pareillement à cause qu'il a plus d'intelligence avec ceux qui troublent le royaume aujourd'hui (1). »

Les vues de Morvillier répondaient à celles de Catherine de Médicis : elle n'avait pas plus l'intention d'entrer en lutte ouverte avec l'Espagne que de briser avec Louis de Nassau. Elle évita donc de se prononcer, reconnut que les propositions faites à Schomberg étaient de la plus haute importance et telles qu'il fallait y penser mûrement (2). Si elle se tenait sur la réserve, le prince d'Orange, de son côté, ne montrait pas moins d'hésitation et de défiance qu'elle. Philippe II était un tyran, mais Charles IX en était un aussi, et dans ces conditions, mieux valait encore, pensait-il, être tyrannisé de son prince naturel que d'un étranger. Avant de traiter avec le roi de France, il désirait donc avoir de lui les garanties suivantes : qu'il fît la paix avec ses sujets persécutés, qu'il reconnût expressément avoir été abusé, qu'il autorisât la liberté de religion, qu'il versât entre ses mains tous les trois mois une somme de 100,000 écus, s'il ne se décidait pas à faire lui-même ouvertement la guerre au roi d'Espagne. A ces conditions, il consentait à ce que les villes et

---

(1) Mémoire de Morvillier, ancien garde des sceaux et conseiller d'état, à Catherine de Médicis, Blois, 11 avril 1573. Groen, IV, 57*-69*. — Baguenault de Puchesse, *Morvillier*, 309-317.

(2) Catherine de Médicis à Schomberg, 9 avril 1573. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 202.

terres que lui et ses adhérents conquerraient fussent mises entre les mains et sous l'obéissance du roi de France. La Hollande et la Zélande le recevraient pour leur protecteur et défenseur, moyennant l'assurance qu'elles seraient gouvernées par des indigènes, maintenues en leurs droits, privilèges et coutumes et auraient le libre exercice de la religion (1).

Il faut croire que le prince d'Orange, dont la défiance était justifiée par le manque de bonne foi de Charles IX, insista près de son frère afin qu'il réclamât ces garanties, car on voit dans le même temps Louis de Nassau adresser au roi une remontrance sur la nécessité d'établir la paix religieuse dans le royaume, remontrance dans laquelle il cherche à l'effrayer par la perspective d'une chute prochaine s'il ne remédie pas aux troubles. « Aujourd'hui, écrit-il, Sa Majesté est proche de sa ruine, son état abaissé de toutes parts et abandonné en proie à qui s'en voudra investir ; d'autant que pour avoir, par l'excès dernier et les guerres faites auparavant, voulu forcer les consciences de ses sujets, elle est tellement destituée de noblesse et de gens de guerre, voire de la plus forte colonne de la couronne, qui est l'amour et la bienveillance de ses sujets, qu'elle ressemble à un vieux bâtiment qu'on appuie tous les jours de quelques pilotis ; mais enfin, on ne

---

(1) Guillaume d'Orange à Louis de Nassau, (avril) 1573. Groen, IV, 115-118. — Des députés furent envoyés au mois de mai en France pour négocier au sujet du projet du prince. Leurs instructions étaient généralement conformes au projet de traité, sauf qu'elles stipulaient en plus la conservation des droits et privilèges pour les pays, villes, etc. qui seraient conquis au profit du roi de France. *Ibid.*, 119-124.

peut l'empêcher de tomber... Sa Majesté voit l'Espagnol, son ennemi mortel, faire ses choux gras de la désolation de ses affaires, se rire à gorge ouverte de ses malheurs et employer toute son industrie et étude à entretenir les troubles en son royaume, s'assurant avec bonne raison que c'est le seul moyen de parvenir à ses fins sans coup frapper, vu que déjà, tant par les guerres passées que par le dernier massacre et troubles présents, l'Espagnol a plus affaibli Sa Majesté que s'il eût fait la guerre trente ans. » Il se plaignait également de la dissimulation dont on usait en France, de ce que le roi avait donné à son frère et à lui des assurances avec lesquelles ne s'accordaient pas la guerre faite à ceux de la religion et le crédit qu'il accordait au cardinal de Lorraine (1).

Ces représentations auraient pu convaincre le roi, mais elles n'eurent pas de prise sur sa mère. Peu confiante dans le succès final des efforts du prince d'Orange, Catherine de Médicis se borna à l'assister en promesses (2), tandis que le prince, instruit par l'expérience, renonçait à croire à un accommodement sincère entre le roi et les huguenots et n'osait plus espérer une action ouverte de la France en faveur des Pays-Bas (3). C'est ainsi que les pourparlers devaient continuer, sans faire un pas, jusqu'à la fin de l'année 1573. A ce moment, Louis de

(1) Instructions remises au sieur de Chastelier (Honorat Prévost), Siegen, 1er juin. Groen, IV, 81*-89*. — Le même document est reproduit, avec des omissions, dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 232-233, note.
(2) Catherine de Médicis à Schomberg, 15 juin 1573. *Ibid.*, 232-233.
(3) Guillaume d'Orange à Louis de Nassau, 7 juin 1573. Groen, IV, 157-158.

Nassau prit le parti de venir conférer directement avec la reine à Blamont, petite ville de Lorraine, où elle se trouvait avec Henri d'Anjou, qui allait prendre possession du trône de Pologne. Elle l'assura, en son nom et au nom de ses fils, que les Pays-Bas seraient secourus par eux dans la même mesure que les princes allemands les aideraient (1). Mais quel fond pouvait-on faire sur une promesse aussi vague ? Deux événements devaient, d'ailleurs, dissiper, l'année suivante, l'espoir qu'elle aurait pu faire naître : la mort de Charles IX, le 30 mai 1574, et la renonciation au trône de Pologne faite par le duc d'Anjou, qui succéda cette année à son frère sous le nom de Henri III.

Pendant que le prince d'Orange négociait sans succès avec le roi de France, en Angleterre il trouvait des sympathies, éveillées et entretenues par ses compatriotes réfugiés dans le royaume. A Londres, on vendait avec grand fracas un appel adressé par lui à la population ; on faisait des collectes pour venir en aide aux insurgés. Des barques partaient constamment pour Flessingue et La Brielle, chargées d'hommes, de vivres, de munitions et d'argent (2). Le gouvernement lui-même parut disposé à secourir les insurgés : on signale à ce moment des envois d'argent provenant de la vente publique

(1) *Ibid.*, 278-280.
(2) Antonio de Guaras au duc d'Albe, Londres, mai-novembre 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, XCI, 18-59. Cet Antonio de Guaras, marchand italien, homme de confiance des ambassadeurs d'Espagne à Londres, tenait alors la correspondance, Philippe II n'ayant pas d'ambassadeur accrédité près d'Elisabeth.

de marchandises espagnoles saisies en Angleterre depuis 1569 (1). Plus d'un ministre de la reine aurait voulu qu'on ne se bornât pas à un secours pécuniaire. Parmi eux, on retrouve l'ambassadeur à Paris, Walsingham. Après la Saint-Barthélemy, il s'était mis à pousser le cri d'alarme : Coligny mort, le prince d'Orange obligé de battre en retraite, le duc d'Albe victorieux, le nonce et l'ambassadeur d'Espagne s'agitant à Paris, Charles IX et sa mère conférant avec eux, tout lui faisait croire à l'exécution prochaine du projet de renversement d'Elisabeth (2). Ces craintes, pourtant, étaient exagérées : loin de viser à attaquer la reine, le duc d'Albe ne songeait qu'à faire la paix avec elle, rétablir les relations commerciales entre les deux pays et faire cesser les envois de secours aux insurgés.

Bien qu'il comprît les raisons du duc d'Albe, Philippe II hésita à souscrire à un pareil accord. Traiter avec Elisabeth, c'était s'humilier, se compromettre vis à vis du roi de France, encourir le blâme du pape, de toute la chrétienté, décourager les catholiques anglais; c'était abandonner Marie Stuart, prisonnière de la reine. Il aurait voulu qu'on se bornât à un simple arrangement rétablissant les

---

(1) *Spanish Calendar, Elizabeth*, 397-470. Lettres au duc d'Albe, attribuées à Antonio Fogazza, Portugais établi à Londres, qui espionnait pour le compte de l'Espagne et, grâce à ses relations dans le monde officiel, connaissait la correspondance d'état. On trouve dans ses lettres une quantité de renseignements sur les rapports entre les insurgés et l'Angleterre à ce moment. Voir aussi, sur le même sujet : *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, notamment p. 30 et 150.

(2) Walsingham à Th. Smith, premier secrétaire de la reine, et à Burghley, 8 octobre 1572. Dudley Digges, 267-270.

relations commerciales pour deux années (1). Le duc d'Albe, impatient de voir les pourparlers traîner tant en longueur, prit, au contraire, le parti d'en finir : le 15 mars 1573, il signait à Nimègue une convention entre lui et lord Burghley par laquelle il s'engageait à obtenir dans les trois mois l'adhésion du roi aux huit articles qu'elle comprenait : l'ancienne amitié était rétablie entre l'Angleterre et l'Espagne ; chacun des souverains s'engageait à ne pas recevoir dans ses états les sujets rebelles de l'autre, à ne pas protéger les corsaires, à aider à la répression de la piraterie ; le commerce était déclaré libre entre les deux pays ; enfin le roi et la reine s'engageaient à négocier, afin d'assurer le rétablissement de l'entrecours (2). Au mois de juillet, Philippe II consentit à donner son approbation à l'accord, tout en recommandant de continuer à secourir les catholiques anglais. La reine donna la sienne au mois d'octobre (3).

En concluant ce traité, le duc d'Albe avait eu surtout en vue d'écarter un des principaux obstacles qu'il rencontrait dans sa lutte avec le prince d'Orange : il voulait enlever à son adversaire l'appui de la reine. Ce but ne fut atteint qu'en partie, car, malgré ses protestations, Elisabeth ne cessa de favoriser sous main les insurgés. En revanche, le

---

(1) Le roi au duc d'Albe, 24 février et 31 mars 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 314, 326. — Le duc d'Albe au roi, 16 avril. *Ibid.*, 340.

(2) *Ibid.*, 318. — Le duc d'Albe à don Juan de Çuñiga, Nimègue, 28 avril 1573. *Colección de documentos inéditos*, CII, 107-108.

(3) *Ibid.*, 184-185, 188. — Le duc d'Albe au roi, 23 octobre 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 424.

rétablissement des relations commerciales fut un bienfait pour les deux pays; mais c'est l'Angleterre surtout qui devait en profiter (1).

Quoi qu'il en soit, le prince d'Orange comprit toute l'habileté de son adversaire, qui venait, disait-il, d'accomplir un grand acte de sagesse Aussi ne manqua-t-il pas de chercher à agir sur Elisabeth pour détruire les effets de ce rapprochement, en lui exposant les dangers qui la menaçaient du côté de l'Espagne, les visées de Philippe II sur l'Angleterre, le projet qu'il entretenait de s'emparer du royaume, sous prétexte d'en extirper la religion réformée. Une fois les Pays-Bas soumis, rien ne lui serait plus facile que l'accomplissement de ce projet : il aurait alors des navires, des marins, des soldats, et la conquête qu'il rêvait serait favorisée par le manque d'expérience de la guerre chez la nation anglaise. Le prince d'Orange n'ignorait pas qu'Elisabeth était retenue par la répugnance qu'elle éprouvait à soutenir des sujets révoltés contre leur souverain. Cette impression, il chercha à l'effacer en protestant, pour sa part, « devant la Majesté toute puissante de Dieu, » que la guerre qu'il faisait n'était pas entreprise par ambition ou désir de gain, mais pour la défense de la religion et de son pays : il avait de quoi vivre en Allemagne et ailleurs et avait plusieurs fois refusé la souveraineté qu'on lui avait offerte. Au lieu de les traiter de rebelles, lui et les siens, il priait la reine de considérer qu'ils étaient

(1) Mendoça, *Commentaires*, II, 84.

de la même religion qu'elle, et qu'ils désiraient la servir de leurs biens et de leurs vies. D'accord avec les états, il lui offrait cette fois l'entière possession de la Hollande et de la Zélande. Dans le cas où elle leur refuserait son aide, même pécuniaire, ils se verraient obligés, à regret, de se mettre entre les mains du roi de France, qui avait promis la pacification de son royaume et s'était disculpé du meurtre des huguenots (1).

Pas plus que Charles IX et Catherine de Médicis, Elisabeth ne voulait rompre avec l'Espagne. Tout en laissant les insurgés recruter des hommes et s'approvisionner dans le royaume, elle déclara hautement ne pas vouloir faire la guerre, alla jusqu'à exprimer le désir de voir pendre ceux de ses sujets qui partaient en cachette pour servir le prince d'Orange, feignit de se réjouir des succès des Espagnols, offrit même sa médiation. Le duc d'Albe ne se laissa pas abuser par ces démonstrations (2). Il dissimula pourtant, fit semblant de croire à sa sincérité, et Philippe II fit de même, bien qu'il fût journellement instruit de son manque de bonne foi; ainsi au moment où elle signait le traité qu'il venait de conclure avec elle, il avait la preuve que grand nombre de sujets de la reine continuaient à aller renforcer le prince d'Orange, et que celui-ci s'approvisionnait, comme par le passé, en Angleterre; il s'en

(1) Entretien de William Herle avec le prince d'Orange, 11 juin 1573. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1572-1574, p. 360-363.
(2) Juan de Salvatierra au roi, 9 avril 1573. *Spanish Calendar, Elizabeth*, 1568-1579, p. 468. — Antonio de Guaras au duc d'Albe, 7 et 8 juin, 13 août 1573. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, VI, 756, 760, 799.

plaignit même comme d'une « chose bien aliénée de ladite bonne amitié et voisinance (1). » Elisabeth continua à protester de ses intentions amicales, et Philippe II à dissimuler sa colère jusqu'au jour, bien éloigné encore, où, lassé de toutes les humiliations qu'il avait subies, il devait prendre enfin la résolution d'en tirer vengeance en allant attaquer la reine dans son propre royaume.

Pour le moment, il s'agissait non pas seulement de ne pas se brouiller avec elle, mais d'éviter par tous les moyens une rupture qui n'eût servi qu'à assurer le triomphe de l'insurrection, plus menaçante que jamais : loin d'être vaincue, en effet, elle faisait de tels progrès que le duc d'Albe, jadis si confiant, ne pouvait plus en prévoir la fin. Harlem, que don Fadrique assiégeait depuis le 11 décembre 1572, se rendit, il est vrai, le 12 juillet suivant; mais l'attitude héroïque de ses défenseurs faisait présager une énergique résistance sur les autres points (2). Cette ville prise, le plan du duc d'Albe était, après avoir renforcé son armée, d'aller rejoindre son fils et de tenter un effort vigoureux pour nettoyer le pays, à l'exception pourtant des places maritimes, qu'il ne pouvait espérer reconquérir toutes que lorsqu'il serait maître de la mer (3). Un grave contretemps vint déjouer ses projets : la mutinerie des vieilles bandes espagnoles restées devant Harlem, à qui on

(1) *Ibid.*, 805-807.
(2) Mondoucet à Charles IX, 3 juillet 1573. *Lettres et Négociations*, I, 310.
(3) Mémoire et instruction de Mondoucet à Haranger des particularités qu'il aura à faire entendre à Leurs Majestés arrivant en cour, mai 1573. *Ibid.*, 272-273.

devait 28 mois de paie. Le 16 août seulement, il parvint à les satisfaire, et, après avoir perdu ainsi un temps précieux, dont les insurgés avaient profité pour se fortifier, il fit diriger l'armée vers Alkmaar. Ici il rencontra une résistance plus forte encore qu'à Harlem.

Cette nouvelle difficulté, le retard qu'il venait d'éprouver par suite de la mutinerie, les obstacles de tout genre qu'il rencontrait maintenant portèrent au comble son exaspération. « On ne saurait croire, écrivait-il à Philippe II, de combien de gens on a besoin pour investir une place dans ce pays : il n'en est pas une, petite ou grande, il n'est pas même de village, si misérable qu'il soit, qui n'ait un fossé rempli d'eau, si large qu'un pont est indispensable pour le passer. » Si la ville d'Alkmaar était prise par force, il était résolu à n'y laisser âme vivante, à tout passer au fil de l'épée. L'emploi de la cruauté servirait d'exemple et amènerait peut-être les autres villes à se rendre (1). A Madrid, au contraire, dans les conseils du roi, on parlait encore de politique d'apaisement ; on annonçait même l'envoi d'un nouveau pardon. Mais, pour le duc d'Albe, le temps de pareils moyens était passé (2) ; ceux qu'il recommandait, c'étaient le fer et le feu : il proposait de faire incendier tous les lieux que les troupes royales ne pourraient occuper, encore que le pays dût être ruiné pour huit, pour dix ans. Il n'aurait

(1) Le duc d'Albe au roi, Amsterdam, 30 août 1573, *Correspondance de Philippe II*, II, 400-402.
(2) Le même au même, 31 août. *Ibid.*, 410-411.

pas même hésité à mettre déjà ce projet à exécution, s'il ne s'était pas agi d'états patrimoniaux du roi; il n'avait fait brûler jusqu'ici que quelques villages qui pouvaient incommoder fort l'armée. Il priait donc le roi de faire connaitre sa volonté sur ce point (1).

Tandis que, dans sa colère, il formait ainsi des plans d'extermination, son impuissance paraissait de plus en plus manifeste. Alkmaar, qu'il jurait de mettre à feu et à sang, se défendit si opiniâtrement que don Fadrique dut lever le siège de cette place, le 22 octobre 1573 : il y avait perdu en divers assauts plus de 1500 Espagnols, sans compter les Wallons et les Allemands, et il craignait que le reste de son armée ne fût englouti par l'inondation dont l'ennemi la menaçait (2). Le siège de Leyde, entrepris ensuite, ne devait pas être couronné d'un meilleur succès. Il n'était d'ailleurs pas réservé au duc d'Albe de le diriger, car son départ était proche.

Découragé par ses échecs, usé par la maladie, qui ne lui permettait pas de suivre les armées et de prendre une part active aux opérations, il renouvela ses instances pour retourner en Espagne, et le roi, cédant enfin à ses prières, annonça l'arrivée prochaine de son successeur, Louis de Requesens, grand commandeur de Castille. En 1570 déjà, quand il déclarait sa mission terminée, Philippe II avait désigné un nouveau gouverneur général, qui vint même dans les Pays-Bas, mais n'y remplit pas

(1) Le même au même. Amsterdam. 23 octobre. *Ibid.*, 422-423
(2) Renon, I, 462.

ses fonctions. Les rapports de ce personnage, le duc de Medina Celi, avec le duc d'Albe, forment au milieu des événements dramatiques de cette époque un épisode curieux à rappeler.

Le duc de Medina Celi était en route, quand se produisit l'explosion du mois d'avril 1572, qui décida le duc d'Albe à différer son départ. On pouvait s'attendre à des conflits entre ces deux hommes, dont l'un avait une nomination de gouverneur général dans ses papiers, dont l'autre n'entendrait plus céder la place, encore moins avoir en sa compagnie un contrôleur. La lutte s'engagea avant même que le premier n'eût atteint la côte de Flandre: le duc d'Albe ne lui envoya pas de pilote et le laissa s'égarer à la recherche d'un point où il pût aborder. Attaqué le soir par les flibots des gueux et des pirates, il eut plusieurs navires brûlés; d'autres furent saisis avec leurs équipages. Une flotte marchande de Portugal, chargée notamment d'épiceries, qui suivait la sienne, fut prise en partie par l'ennemi, qui l'envoya en Angleterre (1). Déjà en vue de l'île de Wight, il avait perdu le navire qui portait son écurie, de sorte qu'il dut traverser la Flandre en chariot et en petit équipage (2).

On ne lui fit pas moins partout un accueil chaleureux, qui donna à son arrivée le caractère d'une réception triomphale. On savait pourquoi il venait, on plaçait en lui les plus grandes espé-

(1) *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 59-60.
(2) Morillon à Granvelle, 22 juin 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 269.

rances, on le lui montra. « C'est une chose merveilleuse, écrivait le capitaine Julian Romero, alors avec lui, que la joie et les réjouissances qui éclataient partout; il leur semble, ils disent que le salut leur arrive. Tous les chemins, toutes les villes par où nous passions étaient pleins de gens venus pour nous voir; à Bruges, à Gand surtout, on éprouva un contentement incroyable. Les bourgmestres d'Anvers et de Malines, vinrent baiser les mains au duc.... Ils ont dans ce pays en si grande horreur le nom de la maison d'Albe qu'on ne saurait le croire ni l'exprimer (1). » Le jour même où cette lettre était écrite, on faisait au duc de Medina Celi une ovation dans les rues de Bruxelles, qu'il traversait pour aller entendre la messe à Sainte-Gudule, à l'occasion de la Saint-Jean. Irrités de ces démonstrations, les amis du duc d'Albe déclaraient bien haut qu'il n'était pas près de s'en aller et qu'il couperait encore bien des têtes avant de partir (2).

Fier des manifestations dont il était l'objet, Medina Celi se plaisait à les encourager; il y répondait en annonçant l'intention de se conduire par le conseil des indigènes. Le résident de France, Mondoucet, qui ne négligeait aucune occasion d'être désagréable au duc d'Albe, vint lui faire visite et lui apporter une lettre de bienvenue du roi. Medina Celi répondit en exprimant le désir de travailler au maintien de l'amitié entre les deux cours.

(1) Julian Romero au secrétaire Çayas, 24 juin 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 60-61.
(2) Morillon à Granvelle, 26 juin 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 280.

Offensé dans son amour propre, le duc d'Albe se révolta : on le croyait à peu près mort ; sous l'effet de l'indignation, il revint à la vie, au grand regret de ceux qui observaient sa résurrection (1).

Ainsi s'évanouit l'espoir qu'on avait conçu d'être débarrassé de lui. Établi à Nimègue, d'où il dirigeait les opérations militaires, il se plaignait de son rival, qui critiquait ses actes, qui blâmait sa lenteur. Ce qui paraît plaisant, c'est de l'entendre reprocher à Medina Celi son mauvais caractère. « Il n'y a pas au monde, écrit-il, un homme plus irascible, plus vif et aussi défiant. Vingt fois, il s'est mis en colère contre moi et contre d'autres. Je jure qu'il n'est chose que je ne fasse pour le contenter. Depuis que je suis ici, j'ai souffert toutes les peines et toutes les persécutions : il me manquait cette contrariété (2). » Le dissentiment finit par prendre un caractère si aigu que tous les deux demandèrent à l'envi leur congé au roi. Irrémédiablement brouillés, ils vécurent séparés, jusqu'à ce que Medina Celi, qui n'avait décidément rien à faire aux Pays-Bas, reprit la route de l'Espagne, le 6 novembre 1573 (3).

Pendant ce temps, le duc d'Albe continuait à se plaindre, demandait à partir, lui aussi, alléguant comme jadis son âge, le mauvais état de sa santé.

---

(1) « Il est à craindre qu'il ne soit ressuscité. » Le même au même, 18 octobre 1572. *Ibid.*, 476.

(2) Le duc d'Albe au prieur don Antonio de Tolède, Nimègue, 5 novembre 1572. *Correspondance de Philippe II*, II, 290.

(3) Sur les démêlés du duc d'Albe avec le duc de Medina Celi, voir notamment : *Correspondance de Philippe II*, t. II ; *Coleccion de documentos inéditos*, X, 35, 36, 75 ; *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. IV, *passim*.

D'autres motifs encore le faisaient maintenant insister. Il constatait avec humiliation que ses avis n'étaient plus toujours écoutés et suivis, que les réponses du roi étaient souvent plutôt des réserves que des approbations, que les Pays-Bas étaient négligés, que Philippe II cédait trop aux suggestions de certains ministres, partisans de la guerre avec Elisabeth, qu'il se laissait trop engager dans les affaires du Levant. « Ce ne sont pas les Turcs, remarquait-il, qui menacent la chrétienté, mais les hérétiques, et les hérétiques sont ici. » Et, tandis qu'il était aux prises avec les énormes difficultés du siège de Harlem, il exprimait le règret de voir le roi entreprendre des expéditions coûteuses, qui ne devaient lui rapporter aucun profit (1). Il l'accusait d'ingratitude : « Je perds le jugement, écrivait-il au secrétaire Çayas, quand je pense qu'on devrait me récompenser autrement pour avoir été absent de chez moi sept années, cloué dans une chaise, aventurant mon honneur, ma vie, ma fortune, celle de ma femme et de mes enfants, tout ce que je possède au monde, comme je l'ai fait ici. » Après la prise de Harlem, il s'était vu obligé, pour comble d'humiliation, de traiter avec les soldats mutinés, qu'il ne pouvait satisfaire faute d'argent. Pour la première fois, des Espagnols lui infligeaient une pareille honte. Il leur avait écrit une lettre capable d'émouvoir des pierres ; ils y étaient restés insensibles ; c'était à se faire Flamand ! Il était écœuré, comme désespéré ; il n'avait

(1) Allusion à la prise de Tunis et de Bizerte par don Juan.

plus qu'un désir, celui de s'en aller. S'il devait encore passer dans ce pays un hiver comme le précédent, il mourrait à la peine. Déjà il était dans un état tel qu'il ne pouvait bouger de son fauteuil. Si on ne pouvait le retirer de son gouvernement, il demandait en grâce qu'on lui donnât une arquebusade. Il avait les sens mortifiés, plus qu'un homme mort de soixante jours. « Après-demain, écrit-il le 23 octobre, j'ai 66 ans : je ne suis plus bon à rien (1). » Toutes ses lettres, toutes ses conversations sont ainsi remplies de plaintes, assaisonnées des hâbleries, des exagérations de langage qui lui sont habituelles.

C'est à ce moment qu'arriva le grand commandeur. Il trouva le duc d'Albe au lit, malade de la goutte, plus malade encore, assure Mondoucet, de la honte et de la colère qu'il ressentait de devoir céder la place à un autre (2). Il ne voulait plus rien entendre, rien traiter. Avec cela, tout mécontent et découragé qu'il était, son orgueil lui faisait déclarer autour de lui que la situation était bonne, que le

---

(1) Le duc d'Albe à Çayas, 23 décembre 1572, 12 février 1573. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 167-168, 190-191. — Mondoucet à Charles IX, Nimègue, 14 mars 1573. *Lettres et Négociations*, I, 208. — Le duc d'Albe à Çayas, 7 juin 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 370. — Le même au même, 8 juillet, de Nimègue. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 237-238. — Le même au même, 2 août. *Ibid.*, 245. — Albornoz à Çayas, 3 août. *Ibid.*, 246. — Le duc d'Albe au même, même date. *Ibid.*, 247. — Le même au roi, 13 août. *Ibid.*, 248. — Mondoucet à Charles IX. *Lettres et Négociations*, I, 384-387. — Le duc d'Albe au roi, Amsterdam, 22 octobre 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 422. — Le même au prieur don Antonio de Tolède, 23 octobre. *Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba*, 115-116.

(2) « En quelque façon qu'il (Albe) parte, il s'en va très mal content, disant qu'après avoir tant travaillé par deçà depuis qu'il y est, il connaît bien qu'il n'en remporte ni le contentement du roi son maître, ni celui du moindre de tout ce pays, mais une haine et malveillance générale de tous. » Mondoucet à Charles IX, Bruxelles, 24 novembre 1573. *Lettres et Négociations*, II, 46.

prince d'Orange ne tiendrait plus longtemps, que le grand commandeur aurait bientôt mis fin à la guerre (1).

Il partit le 18 décembre, chargé de la haine universelle et maudit de tous. L'envie, certainement, ne manqua pas à plus d'un de lui faire un mauvais parti au moment où il s'en allait. On rapporte qu'une troupe de cavaliers, peut-être des gens de guerre que Louis de Nassau levait alors, avaient projeté de l'attendre entre la Lorraine et la Bourgogne pour lui donner une « estrette ». Il en fut averti et échappa ainsi au complot (2). Pour abréger son chemin, il aurait voulu passer par la France ; mais son nom y était tellement odieux que Charles IX exprima le désir qu'il ne lui en adressât pas la demande et fit entendre à l'ambassadeur espagnol, Diego De Çuñiga, qu'il était résolu à s'y refuser (3). On lui représenta, d'ailleurs, le danger auquel il s'exposerait en traversant un pays où il s'était créé beaucoup d'ennemis « pour cette querelle de religion. » Lui-même reconnut qu'il ne pouvait trop s'y fier, et que l'un ou l'autre coquin aurait bien pu lui tirer un coup d'arquebuse par une fenêtre (4).

A Madrid, on prétendait que le roi, mécontent de ses procédés, lui ferait mauvaise figure pour lui témoigner sa désapprobation. Il ne paraît pas que Philippe II ait eu cette intention. La seule

(1) Ce sont ses propos ordinaires. *Ibid.*, 49, 63.
(2) Mondoucet à Charles IX, 22 décembre 1573. *Ibid.*, 73-74.
(3) Le roi à Saint-Gouard, 10 décembre 1573. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 438.
(4) Mondoucet à Charles IX, 9 septembre 1573. *Lettres et Négociations*, I, 395.

démonstration qu'il fit concernait un favori du duc d'Albe, Jean de Vargas, ancien conseiller au conseil des troubles, qui l'accompagnait à son arrivée en Espagne, et à qui défense fut faite de s'approcher de la cour de cinq lieues ; encore n'est-il pas certain que la mesure ait été motivée par les agissements de ce personnage dans les Pays-Bas (1).

(1) Saint-Gouard au roi, 4 avril, 8 avril, 27 juin 1574. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, II, 445-446, 451-452.

CHAPITRE XI

Les résultats du système de la terreur

Le duc d'Albe gouverneur général. — Résultats de son administration : altération des institutions ; finances ruinées ; malversations ; émigration ; décadence de l'industrie et du commerce ; misère générale. — Avis sur la situation et les moyens d'y remédier. — Philippe II paraît disposé à la conciliation.

En quittant les Pays-Bas, le duc d'Albe y laissait le souvenir d'une tyrannie odieuse, et l'histoire a confirmé le jugement porté sur lui par ses contemporains. Aujourd'hui, son nom rappelle surtout les mesures les plus arbitraires, des poursuites sans nombre, la mort de milliers de patriotes victimes d'une humeur despotique (1) et dont le seul crime a été de défendre contre l'oppression et le fanatisme la liberté et la tolérance, une haine féroce pour tout ce qui était flamand, car il exécrait les Flamands : l'aversion qu'il ressentait pour eux se manifeste dans tous ses actes, et, souvent en termes grossiers, à chaque page de sa correspondance. A peine arrivé à Bruxelles, il annonce à Philippe II l'intention de mettre des Espagnols dans toutes les forteresses

---

(1) Beaucoup d'historiens admettent que le duc d'Albe a fait exécuter au moins 18,000 personnes. Ce chiffre est exagéré. En novembre 1572, Prats, ancien secrétaire du conseil privé, que le duc d'Albe avait fait secrétaire du conseil des troubles, évaluait le nombre à plus de 3000. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXX, 129. Dans un mémoire au roi, remis à Madrid le 17 mars 1574, on admet 6000. *Correspondance de Philippe II*, III, 40. La vérité, d'après Gachard, semble être entre 6000 et 8000. *Etudes et notices*, II, 366-368.



pour empêcher le renouvellement des désordres passés, mais il compte procéder graduellement, idée qu'il exprime ainsi : « Je ne voudrais pas leur donner à boire la purge sans leur avoir administré préalablement une potion de julep (1). » Après avoir été longtemps au service de Charles-Quint, en rapport avec les Français et les habitants des Pays-Bas, il ne parlait pas d'autre langue que l'espagnol ou du moins affectait de n'en pas employer d'autre. De là, dans ses entretiens avec les sujets de Philippe II, des difficultés et parfois des situations bizarres, quand, par exemple, il recevait des personnages avec qui il avait des altercations, ceux-ci parlant latin, lui espagnol, et l'interprète s'efforçant de les faire s'entendre. Morillon rapporte un entretien qu'il eut ainsi avec les trois évêques de Flandre venus pour lui faire des représentations au sujet du 10e denier. Le duc se servait comme trucheman du docteur Del Rio, qui traduisait ses réponses. « La dispute, remarque Morillon, fut chaude d'un côté et d'autre; de sorte que j'entends que le duc s'essuya par deux fois pour la peine qu'il prenait de répondre aux arguments et difficultés proposés par lesdits seigneurs évêques (2). »

La répulsion du duc d'Albe pour les Flamands se révèle encore dans le parti pris d'exclure les indigènes de ses conseils ou tout au moins de ne les y

(1) « No querria dalles á beber la purga antes de tenellos jaropados. » Le duc d'Albe au roi, 10 septembre 1567. *Coleccion de documentos inéditos*, IV, 423-424.

(2) Morillon à Granvelle, 25 janvier 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 89-90.

appeler que quand cela lui convient, de ne consulter que qui lui plaît, par exemple Schetz, trésorier général des finances, La Cressonnière, général de l'artillerie, Berlaymont, très rarement Viglius, Assonleville, qu'on trouve trop empressé à le servir (1). Il accorde la préférence à ses compatriotes, avant tout à son fils don Fadrique, à son secrétaire Albornoz, à Vargas, à Roda, pour ne citer que les principaux de ses favoris. Sa faiblesse pour don Fadrique allait jusqu'à l'aveuglement : il lui abandonnait souvent toute l'autorité dont lui-même disposait dans la conduite des opérations militaires; il rêva de lui faire attribuer le gouvernement des Pays-Bas, quoiqu'il fût peu recommandable. Grand dissipateur, don Fadrique menait une vie désordonnée, courait les femmes, se rendait souvent à Anvers pour y jouer et se faire festoyer par les marchands, les officiers, les simples soldats (2). Le duc d'Albe accordait également une grande confiance à son secrétaire Albornoz, personnage fanfaron comme lui, qui exerçait sa pernicieuse influence dans tous les domaines : affaires d'état, de finances, de guerre, qui dépensait sans compter.

Vargas, dont le nom est intimement lié à l'histoire du conseil des troubles, où son rôle fut prépondérant, s'est rendu célèbre par sa dureté, ses réparties grossières, la méchanceté de son caractère. Le duc

(1) Le même au même, 13 juillet 1572. *Ibid.*, 302.
(2) Papel escrito contra los procedimientos del Duque de Alba y de los de su hijo Don Fadrique de Toledo y su secretario Albornoz, 1570 (août). *Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba*, 90-99. — Requesens à Philippe II, 19 septembre 1574. *Nueva coleccion de documentos inéditos*, V, 230-231.

d'Albe lui-même, tout en vantant par-dessus tout son zèle pour le service du roi et l'accroissement de ses finances, le trouvait néanmoins l'homme le plus passionné qu'il eût vu en sa vie. Au moment où il arriva en Flandre, il avait des démêlés avec la justice espagnole. Le duc aurait voulu qu'on suspendît les poursuites dont il était l'objet : Philippe II s'y était opposé, mais avait exprimé en même temps le désir qu'on fît ce qui était possible pour que son éloignement ne lui causât pas de préjudice : il assurait, du reste, Vargas de sa confiance et le félicitait du soin avec lequel il exerçait sa charge. Il faut, en effet, rendre cette justice au favori du duc d'Albe qu'autant il était colérique et cruel, autant il était serviteur zélé et infatigable (1). Fort de la faveur du roi et de l'appui du gouverneur général, il travaillait jour et nuit à l'œuvre tyrannique à laquelle il était associé, ce qui le faisait comparer par Morillon à Vulcain « échauffé sur son enclume (2). »

Comme lui et del Rio, le licencié Geronimo de Roda joua un rôle important dans le conseil des troubles. Personnage ambitieux, hautain, hardi, on le verra, pendant la période d'anarchie qui suivit la mort de Requesens s'arroger, sans être désigné pour cela, les fonctions de gouverneur général.

(1) « Tout se faisait par l'autorité dudit Vargas, lequel déjà était réputé par ceux de sa nation le plus cruel, rigoureux et colérique qu'on savait trouver, ayant été à cette cause privé par ci-devant audit Espagne de l'office de judicature, et, comme aucuns disaient, banni d'illecq. » *Recueil et Mémorial des troubles*, suite, publiée par Fruin, dans les *Bijdragen* de la Société historique d'Utrecht, XIII, 131. — Le roi à Juan de Vargas, 8 février 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 137. — Le même au duc d'Albe, 19 février. *Correspondance de Philippe II*, II, 12. — « Je voudrais savoir à qui l'on a fait grâce. » Morillon à Granvelle, 17 juin 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 260.

(2) Lettre à Granvelle, 18 octobre 1572. *Ibid.*, 467.

Les agissements de ces étrangers, malveillants, aux allures despotiques, contribua à augmenter l'aversion qu'inspirait le duc d'Albe, aversion profonde, qu'on partageait dans toutes les classes de la société. Un cordelier, qui tonnait contre lui en chaire, allait jusqu'à dire « que ce n'est rien de nouveau que Dieu envoie des tyrans pour châtier les péchés (1). » Son secrétaire Albornoz écrivait au secrétaire du roi Çayas : « Les gens de ce pays abhorrent notre nation plus que le diable ; en ce qui concerne le duc d'Albe, l'écume leur vient à la bouche lorsqu'ils entendent seulement prononcer son nom (2). » Le duc le savait et, ainsi que Granvelle dans sa lutte avec les seigneurs, il se faisait gloire de cette haine. Comme Granvelle aussi, il subordonnait tout au maintien de l'autorité du maître ; l'obéissance absolue était pour lui la règle, et entre le roi et ses sujets il n'admettait pas de compromis. « Par accord, disait-il, tout se perd, sans qu'on ait chance de rien gagner ; par la guerre, si on risque de perdre, on a au moins chance de gagner. On ne saurait considérer comme réglée une affaire entre le prince et ses sujets si elle n'a pour résultat une grande autorité du prince, et cette autorité, il ne peut l'avoir en transigeant. Il vaut infiniment mieux conserver par la guerre, pour Dieu et pour le roi, un royaume appauvri, même ruiné, que sans la guerre l'avoir entier pour le démon et les hérétiques, ses sectateurs (3). »

(1) Morillon à Granvelle, 8 juillet 1572. *Ibid.*, 298.
(2) *Correspondance de Philippe II*, I, 317.
(3) Le duc d'Albe à Catherine de Médicis, 10 décembre 1567. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, I, 401-404.

Telles étaient, en fait de gouvernement, les maximes auxquelles il subordonnait sa conduite. Mais le besoin de domination et l'orgueil étaient chez lui si puissants qu'il ne régla pas toujours ses actes d'après le principe, qu'il proclamait, du respect absolu de l'autorité royale. Dans un mémoire relatif à la situation des Pays-Bas, où on attribue à sa mauvaise administration le triste état de ces provinces, il est parlé d'une tapisserie où il s'était fait représenter soutenant sur la tête du roi la couronne mal assurée ; à ses pieds étaient les comtes d'Egmont et de Hornes et autres personnages exécutés par son ordre (1). Il n'en est pas moins vrai qu'il plaçait au dessus de tout le dévouement à son maître, et que ce sentiment, il le poussa jusqu'à l'inhumanité et l'injustice. Il se défendait pourtant contre les accusations de cruauté et d'iniquité. Au moment de mourir, le 11 décembre 1582, il déclarait encore n'avoir jamais versé une goutte de sang contre sa conscience et soutenait que toutes les exécutions ordonnées par lui en Flandre étaient justifiées par les crimes d'hérésie ou de rébellion (2).

Ce qui explique la tranquillité avec laquelle il s'absolvait ainsi lui-même, c'est non seulement la conviction d'avoir par là servi les intérêts du roi, mais la certitude d'avoir agi avec son approbation, exprimée ou tacite. Tandis, en effet, que, dans

(1) Ce mémoire porte la date du 17 mars 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 40.

(2) Lettre de fray Louis de Grenade à la duchesse d'Albe pour la consoler de la perte de son mari, 14 décembre 1582. R. B. von Schepeler, *Beiträge zu der Geschichte Spaniens*, p. 337.



l'entourage de Philippe II, parmi ses conseillers, il en était, Erasso, Hopperus, Granvelle, par exemple, qui trouvaient aussi imprudentes qu'excessives les rigueurs exercées dans les Pays-Bas, on ne voit pas que le roi ait jamais adressé au duc d'Albe, à propos de son administration en Flandre, un mot qui eût l'air d'un désaveu ou d'un blâme. Soutenir, comme on l'a fait, que le duc fut rappelé et disgracié parce qu'il avait excédé ses pouvoirs et compromis le roi par ses cruautés, c'est attribuer à Philippe II une intention qu'il n'a jamais eue, c'est méconnaître la nature des relations qui existaient entre lui et le plus fidèle de ses ministres, celui à qui il accordait le plus de confiance et qui, en retour, le servait avec le plus de dévouement (1).

On doit reléguer de même au rang des légendes ces récits qui représentent Philippe II et le duc d'Albe déplorant la nécessité d'avoir dû recourir, en 1568, à tant de rigueur. Ce n'est pas dans les documents confidentiels qu'on les voit verser des larmes sur le malheureux sort de leurs victimes. En Espagne et dans les dépêches secrètes, on se félicitait de l'issue de « l'affaire » et de l'habileté avec laquelle avait été accompli « le châtiment. » Le duc d'Albe, de son côté, ne perdait aucune occasion d'exalter ses services et surtout de revendiquer pour lui seul tout

(1) Alors même qu'au fond il trouve certaine mesure excessive, le roi s'exprime de façon à ne pas donner à son regret le caractère d'une désapprobation. Ainsi, à propos du sac de Malines, acte aussi injuste que cruel, qu'il a certainement regretté, il trouve, dit-il, le châtiment mérité, mais il aurait souhaité qu'il fût autre. Philippe II au duc d'Albe, 19 octobre 1572. *Correspondance de Philippe II*, II, 289.

l'odieux des mesures qu'il avait prises. Il savait combien sa tyrannie devait rendre le roi impopulaire, et cette impopularité, il s'ingéniait véritablement à la faire retomber sur lui : c'était sa façon d'affirmer son dévouement au roi. « Je veux bien, écrivait-il, porter toutes les indignations, pourvu qu'ainsi se fasse le service de Dieu et de Votre Majesté (1). »

C'est ce même zèle excessif, ce désir d'attirer sur lui toutes les malédictions qui, d'après un de ses biographes, expliquerait un fait en apparence énigmatique, tant il est contraire à ce que l'on connaît de son énergie à combattre tout ce qui pouvait amoindrir ou blesser l'autorité royale : nous voulons parler de l'érection, ordonnée par le duc d'Albe, de sa propre statue dans la citadelle d'Anvers. Voici ce que le biographe écrit à ce sujet : « Entre les services particuliers qu'il rendit au roi, j'en dois mentionner un que des écrivains mal informés ont qualifié d'acte orgueilleux, châtié par le roi, et qui ne fut qu'un raffinement d'affection. Après la victoire sur Louis de Nassau (à Jemmingen), il se fit ériger une statue à Anvers : ce fut de sa part un témoignage de dévouement. Il savait que les châtiments qu'il avait exercés

(1) Le duc d'Albe au roi, 29 février 1568. *Coleccion de documentos ineditos*, XXXVII, 164. — Quand, au mois d'octobre 1567, le roi consent au départ de Marguerite de Parme, il la prie de ne pas s'inquiéter du sort des comtes d'Egmont et de Hornes, arrêtés à son insu, « car, remarque Fourquevaux, ç'a été à bonne intention pour laisser toute la haine et malle satisfaction des Flamands sur ledit duc. » Lettre à Charles IX, 15 octobre *Dépêches*, I, 439. — La duchesse insistant pour que la ville de Bruxelles soit dispensée de loger des soldats espagnols, le duc d'Albe déclare ne pouvoir satisfaire à sa demande. Quand elle recevra des réclamations, elle peut rejeter la responsabilité sur lui : il prend volontiers à sa charge l'irritation que la mesure excitera. *Correspondance de Philippe II*, I, 566

devaient rendre le roi odieux ; sa fidélité lui suggéra le projet de faire retomber sur lui l'aversion et en même temps de gagner les cœurs à son souverain. Il ne trouva pas de meilleur moyen que de s'élever la statue en question, par quoi il devint l'objet de toutes les haines dans ce pays et de l'envie dans le sien propre. En même temps, il pria le roi, dans un document très authentique, de faire enlever la statue, ce qui devait valoir à Sa Majesté des applaudissements (1). »

L'explication parait bien forcée. Et pourtant, quand on étudie le caractère du duc d'Albe dans sa correspondance, qu'on lit ses protestations de dévouement absolu au roi, les témoignages qu'il en donne, ses vantardises quand il exalte en style ampoulé les services rendus au maitre, ses rodomontades quand il s'étonne lui-même de la facilité avec laquelle il arrive à terroriser les Pays-Bas, on n'est pas éloigné d'admettre cette interprétation d'un acte qui autrement semble incompréhensible, tant il est audacieux.

Dès son arrivée aux Pays-Bas, il se préoccupa de briser les obstacles que sa volonté tyrannique devait rencontrer dans les constitutions, les lois et les privilèges des provinces, sans souci des serments que le roi avait fait de les observer. C'est ainsi qu'il remplaça les tribunaux ordinaires par un conseil spécial pour toutes les causes se rattachant aux trou-

(1) J. A. de Vera y Figueroa, conde de la Roca, *Resultas de la vida de don Fernando Alvarez de Toledo*, p. 121-123. Ce volume a été rédigé en partie d'après des documents fournis à l'auteur par le petit-fils du duc d'Albe, don Antonio Alvarez de Tolède.

bles, conseil dans lequel il introduisit des étrangers dont l'action y était prépondérante, qui multipliaient les poursuites et les confiscations, touchaient à tout, s'efforçaient de « faire venir toute l'eau à leur moulin (1). » Il s'était réservé le prononcé des sentences dans les principales affaires criminelles. Dans certains procès importants, les juges à qui la cause était confiée ne pouvaient pas en délibérer en commun. Il en avait été ainsi, par exemple, pour le procès des comtes d'Egmont et de Hornes. Le duc d'Albe lui-même racontait à Requesens qu'il avait demandé séparément aux juges leur avis écrit et secret ; et on peut croire qu'il ne leur avait pas caché son désir d'obtenir les éléments d'une condamnation. Il signa seul les sentences. Une pareille procédure, remarque Requesens, était contraire au droit, qui veut une délibération en commun, car les raisons de l'un peuvent être telles qu'elles déterminent le vote des autres. En condamnant ces abus, il blâmait également l'ardeur employée à l'égard des chefs de la résistance dans les poursuites, provoquées souvent par le seul désir de confisquer leurs biens; et il citait les cas de Berghes et Montigny, dont le premier avait succombé à la maladie, dont l'autre avait péri de mort violente, bien que, remarquait-il, on eût voulu persuader au monde qu'il était décédé naturellement (2).

---

(1) *Recueil et Mémorial des troubles*, continuation publiée par Fruin dans les *Bijdragen* de la Société historique d'Utrecht, XIII, 136-137.

(2) « Y habiendose querido persuadir al mundo que murió de enfermedad y no de muerte violenta. » Requesens à Philippe II, 19 septembre 1574, lettre en

Dans les provinces, les affaires criminelles se rattachant aux troubles étaient instruites par les conseils provinciaux, mais les sentences étaient rendues à Bruxelles par le conseil des troubles. Dans les affaires civiles qui se traitaient à ce dernier conseil, votaient seulement Vargas, del Rio et Roda: les indigènes n'y remplissaient que les fonctions de rapporteurs.

Pas plus que les institutions judiciaires, les institutions politiques ne furent respectées sous ce régime despotique. Les états généraux n'étaient plus réunis depuis longtemps que pour voter les aides et les subsides; on imagina de se passer tout à fait de leur concours par le moyen du système d'impôts perpétuels. Par suite de la préférence accordée aux créatures qui entouraient le gouverneur général, les conseils collatéraux étaient devenus à peu près inutiles. Le conseil privé avait été maintenu avec ses attributions, sauf qu'on lui avait enlevé, pour la donner au conseil des troubles, la connaissance des affaires de rébellion et d'hérésie, auxquelles il ne prêtait pas, d'après le duc d'Albe, l'attention convenable, et la prérogative, trouvée exorbitante, de faire rémission de la peine de mort sans en référer au roi ni à son lieutenant (1).

Le conseil d'état, qui, du temps de Marguerite de Parme, se réunissait deux fois par jour, n'était

---

chiffres. *Nueva coleccion de documentos inéditos*, V, 225-228. On voit, contrairement à ce que l'on a cru jusqu'ici, que, du temps de Philippe II, le secret de l'exécution mystérieuse de Montigny avait transpiré en dehors des quelques personnes chargées d'y procéder.

(1) Le duc d'Albe au roi, 16 avril 1573, de Nimègue. *Correspondance de Philippe II*, II, 349-350.

plus guère consulté. A quoi bon? Les affaires se traitaient au gré du gouverneur général, avec qui il lui convenait, sans égard pour les ordonnances et les instructions. Le duc d'Albe reprochait au conseil d'état, comme au conseil privé, d'être animé d'un mauvais esprit, de vouloir tenir le roi en tutelle. Il se proposait d'en exclure, autant que possible, les indigènes et d'y introduire des Espagnols et des Italiens. Afin de permettre au roi d'opérer cette réforme en une fois, il avait imaginé de ne pas pourvoir aux places qui devenaient vacantes. Si on le faisait successivement, remarquait-il, les anciens gâteraient les nouveaux venus, comme il arrive quand dans un tonneau de vin aigre on jette une cruche de bon vin. Les gens du pays qui seraient adjoints aux Espagnols et aux Italiens seraient choisis de caractère faible et sans capacité. Conformément à cette manière de voir, il propose, en 1573, pour la présidence du conseil privé, le président de Flandre, Jacques Martens, qu'il avait fait entrer dans le conseil des troubles et dont il n'était pas mécontent. A ses yeux, ce magistrat avait le grand mérite d'être très avancé en âge; il savait bien qu'on allait rire de cette nomination, mais elle convenait au service du roi (1).

Quant au conseil des finances, il était, ainsi que les deux autres, à sa discrétion. On verra plus loin comment, sous son administration, furent employés les deniers publics.

---

(1) Le même au même, Nimègue, 15 janvier 1573. *Ibid.*, 360-361.

Au milieu de cette désorganisation générale, il faut pourtant mentionner comme un progrès une réforme qui répondait, du reste, parfaitement à l'esprit dont s'inspirait le duc d'Albe, celle de la justice criminelle. Dès 1568, Philippe II l'avait entretenu d'un projet de législation unique pour toutes les provinces, qui aurait compris les lois et les coutumes, entreprise considérable et difficile, car cette unification devait rencontrer bien des obstacles dans un pays de si grande liberté et de si anciennes coutumes, comme le duc d'Albe lui-même le faisait remarquer (1). Malgré ces difficultés, il prépara la réforme, en commençant par la législation criminelle, la seule dont les événements lui permirent de s'occuper. En 1570, il chargea les trois conseils d'état, privé et des troubles d'élaborer le projet. De leurs travaux résultèrent les ordonnances criminelles qui portent les dates du 5 et du 9 juillet de cette année, et qui, pour l'époque, constituent une œuvre remarquable (2).

Si la réforme qu'il introduisit dans la justice criminelle a mérité des éloges, il en est autrement du système financier que lui fit concevoir sa haine des institutions des Pays-Bas, des états généraux, auxquels il voulait soustraire le vote et le contrôle des impôts, sa défiance du conseil des finances,

---

(1) Le même au même, 6 janvier 1568. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 84-85. *Ibid.*, LXXV, 21. En marge, de la main de Gonçalo Perez : « gracias y esta muy bien : remerciments, c'est très bien. »

(2) Imprimées à Anvers, au mois d'août. *Placards de Flandre*, livre V, 1re partie, p. 153, 170. — Nypels, *Les ordonnances criminelles de Philippe II*. *Annales des universités de Belgique*, 2e série, t. I, 1858-1859, p. 1-38.

auquel il voulait enlever l'emploi des deniers envoyés d'Espagne. Cet argent, il le fit remettre au pagador et administrer par des Espagnols, de même que le produit des confiscations (1). Entraîné dans cette mauvaise affaire du dixième et du vingtième, qui devait provoquer le soulèvement de 1572, le roi l'y suivit, n'osa le contredire, alla jusqu'à l'approuver et le soutenir quand il prétendait vaincre les résistances, dût-il être mis en pièces (2). Il fallut bien cependant tenir compte de l'opposition et composer avec elle.

On avait aussi fondé de grandes espérances sur les confiscations. De ce côté encore, on fut fortement déçu : une grande partie des biens confisqués étaient grevés, et on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on n'en retirerait pas grand' chose. Il arriva souvent, d'ailleurs, que personne ne se présentait pour acheter les biens mis en vente; c'est ainsi qu'en 1574 le roi avait des maisons à Hoogstraeten, Bréda et dans d'autres villes, qu'il n'avait pas trouvé d'acquéreur pour l'hôtel du prince d'Orange, ni pour celui du comte d'Egmont (3).

Aucun des moyens financiers imaginés par le duc

(1) Le duc d'Albe au roi, 16 avril 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 350-351.

(2) Le même au même, 19 mars 1572. *Ibid.*, 232. « Le droit du 10e, que le duc d'Albe, de mon avis et volonté, a imposé dans ces états, est si nécessaire pour l'entretien des gens de guerre et autres dépenses forcées que d'ordinaire l'on doit faire pour leur conservation, qu'il serait impossible de les soutenir d'une autre manière. Philippe II au duc de Medina Celi près de partir pour les Pays-Bas, 26 avril 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXV, 568. Le 30, dans une lettre au même, le roi répète que le 10e a été imposé par sa volonté et son ordre.

(3) Requesens propose au roi de donner une de ces maisons et un de ces hôtels aux jésuites. *Correspondance de Philippe II*, III, 21.

d'Albe n'avait donc suffi à combler l'arriéré, à payer les sommes considérables dues aux marchands, aux bandes d'ordonnance, aux soldats et à d'autres, malgré l'énorme quantité d'argent qui avait été expédiée d'Espagne. Pour l'armée seule, l'arriéré ne s'élevait pas à moins de 10,000,000 de florins. Aux gens de guerre en activité de service, on devait de cinq à neuf années de solde. Beaucoup attendaient pour être licenciés qu'on leur eût donné satisfaction; c'est ainsi que Requesens, arrivant aux Pays-Bas, trouva établie dans des maisons de campagne près de Thionville une compagnie d'Allemands, sans emploi depuis quatre ans, qu'on ne renvoyait pas parce qu'on n'avait pas le moyen de les payer. Jadis, on aurait pu les congédier avec 10,000 écus ; à présent, on leur en devait plus de 60,000 : leur solde courait toujours et, en attendant, ils mangeaient le pays. Parmi ceux qui servaient, la misère était telle que chaque jour il en mourait de faim. Pour l'entretien des gens de guerre et de la flotte seulement, la dépense ordinaire s'élevait à plus de 600,000 écus par mois ; mais il n'y avait pas un réal en caisse, et on ne savait comment se procurer de l'argent (1).

Avant de prendre en main l'administration, le successeur du duc d'Albe aurait voulu avoir un exposé détaillé de la situation financière; on dut lui avouer qu'il serait impossible de lui en donner même un simple aperçu avant plusieurs mois. Il

(1) Requesens au roi, 30 décembre 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 456. — Le même à don Juan de Çuñiga, 15 et 22 novembre 1573. *Coleccion de documentos inéditos*, CIII, 354, 378.

paraît que depuis 1567 le payeur général de l'armée n'avait pas rendu de compte (1).

Les faveurs que le duc d'Albe accordait à ses protégés et aux personnes de sa famille lui faisaient fermer les yeux sur les malversations. Requesens calculait que, du temps de son prédécesseur, un écu fourni à l'armée par le trésor royal en coûtait plusieurs avant d'arriver aux mains du soldat, et l'explication qu'il donne de son calcul paraît assez plausible : aux frais de négociation en Espagne, de commission aux marchands d'Anvers, qui n'étaient jamais inférieurs à 12 pour cent par an, de transport de l'argent, il ajoute les vols commis sur une grande échelle par les officiers et par les employés des finances (2). On voit le payeur de l'armée, Francisco de Lixalde, refuser de communiquer ses comptes au contrôleur général et aux vérificateurs, qui se plaignent au duc d'Albe, mais inutilement. Ce personnage place à son profit l'argent qu'il a entre les mains. Au mois d'août 1570, on estime que lui et le secrétaire Albornoz ont retiré chacun de pratiques de ce genre plus de 100,000 écus de bénéfice. Tandis que les relations commerciales avec l'Angleterre étaient interrompues et même interdites, Lixalde trafiquait pour son compte avec ce pays et se faisait ainsi de gros revenus. Albornoz, son complice, partageait avec lui. Dans les ordonnances de paiement, ils remplaçaient le nom du roi par celui du duc (3). Et pen-

(1) Roda au roi, 1er juillet 1576. *Correspondance de Philippe II*, IV, 225.
(2) Requesens au roi, 30 octobre 1573. *Ibid.*, II, 457.
(3) « Por mandado de Su Excia, » au lieu de : « por mandado de S. M. » *Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba*, 91-96. — Les seules dépenses au

dant que se commettaient leurs malversations, Philippe II priait le gouveneur général d'activer les opérations militaires parce qu'il était à bout de moyens pour soutenir la guerre dans les Pays-Bas, ce gouffre où venait s'engloutir le meilleur de ses ressources (1).

Si l'Espagne se ruinait, les Pays-Bas, de leur côté, s'appauvrissaient par l'émigration, le bannissement, la cessation du commerce et tous les maux qu'entraînent avec eux un régime tyrannique et la guerre. On estimait que, sous l'administration du duc d'Albe, le bannissement seul avait chassé 9000 personnes (2); mais le nombre de celles qui avaient quitté volontairement le pays pour cause de religion était bien plus élevé. Déjà, en 1566, Assonleville, étant à Londres, écrivait qu'on évaluait à 20,000 au moins le nombre des Flamands fixés en Angleterre; et il en partait tous les jours (3). A l'arrivée du duc d'Albe, on vit une si énorme quantité de gens quitter le pays, qu'une ordonnance royale, publiée le 18 septembre 1567, défendit aux sujets de Philippe II de partir sans autorisation, sous peine de confiscation de leurs biens. L'émigration n'en

comptant, faites par l'intermédiaire de Lixalde, trésorier général, pour le compte du gouvernement espagnol dans les Pays-Bas de 1567 à 1576, s'élèvent à 22 1/2 millions de « ducats brabançons. » *Registre de Franciscus Lixaldius*, 1567 à 1576, publié par M. F. Rachfall, Bruxelles, 1902 (Commission royale d'histoire). — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, IX, 427. Lixalde mourut aux Pays-Bas en 1577.

(1) Le roi au duc d'Albe, 8 juillet 1573. *Correspondance de Philippe II*, II, 384.

(2) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, p. 72. — Viglius compte déjà 8000 en novembre 1569. Lettre à Hopperus, 10 novembre. Hoynck, I, 2e partie, 547-548. — En novembre 1572, le secrétaire Prats évalue de 9 000 à 10,000 le nombre des personnes bannies par sentence. *Coleccion de documentos inéditos*, LXXV, 129.

(3) *Correspondance de Philippe II*, I, 247.



continua pas moins. En France, notamment à Rouen, dans les villes maritimes de la Normandie, il arrivait journellement des habitants des Pays-Bas avec leurs familles. A la fin de 1571, il s'en trouvait plus de 400 à Paris. On en voyait passer qui allaient jusqu'à Blois. Certains de ces fugitifs, qui n'étaient pas marchands, venaient offrir leurs services comme soldats (1). En Allemagne, on trouvait un nombre considérable d'émigrés à Francfort, Strasbourg, Heidelberg, Frankenthal, Cologne, Aix, Duisbourg, Embden, Hambourg, Brême. En 1570, on en compte plus de 1000 à Cologne (2).

Mais c'est vers l'Angleterre qu'ils se portèrent surtout, particulièrement ceux qui partaient de la West-Flandre. Outre la facilité des communications par mer, ils y étaient attirés par les sympathies que leur témoignaient les réformés et l'accueil fait par le gouvernement à ces habiles artisans qui venaient apporter leurs industries dans le royaume. Grâce à eux, l'Angleterre allait pouvoir faire la concurrence aux Pays-Bas sur plus d'un terrain où ceux-ci étaient restés jusque là sans rivaux (3). C'est ainsi que les Flamands y introduisirent le secret de leur fabrication des draps, des verres à vitres et autres produits (4). Dès le commencement du règne de Philippe II, on les trouve fixés à Norwich, Londres,

---

(1) Avertissement sur l'état des choses en Flandre, par don Francès de Alava, venant de son ambassade en France, Madrid, 4 janvier 1572. *Ibid.*, II, 215-216.

(2) Max Lossen, *Der Kölnische Krieg, Vorgeschichte*, p. 164.

(3) Granvelle estime à plus de 60,000 le nombre des sujets des Pays-Bas établis en Angleterre en 1573. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 569.

(4) Baron de Schickler, *Les Eglises du refuge*, I, 146.

Cantorbéry, Colchester, Sandwich, Southampton, Maidstone, Southwark. Norwich surtout profita de l'émigration flamande. Ville jadis florissante, elle se relève alors de sa déchéance grâce aux Flamands (1). Le 5 novembre 1565, une licence d'établissement était accordée, par lettre patente, à 130 maîtres travaillant des étoffes qui n'avaient pas été fabriquées jusque là dans le royaume (2). Six années après, les premiers émigrés fixés à Norwich avaient été suivis d'une telle quantité d'autres qu'on en comptait plus de 2000 dans cette seule ville (3).

Parallèlement à la décadence de l'industrie, conséquence de la tyrannie espagnole, de l'émigration et de la guerre, se produisit celle du commerce. Après la prise de La Brielle et de Flessingue par les gueux, les insurgés étant maîtres de la mer, les relations commerciales de l'Espagne avec les Pays-Bas furent presque entièrement suspendues. Pour Anvers, c'était la ruine. Elle s'annonce dès que les troubles de 1566 éclatent (4). Les marchands italiens et espagnols quittent cette ville et se transportent à l'étranger, à Cologne notamment. Quand le prince d'Orange se

---

(1) Moens, *The Walloons at Norwich*, p. 2.

(2) *Ibid.*, p. 18.

(3) 1071 hommes, dont 868 Flamands, et 203 Wallons; 1173 femmes; sans compter 1681 enfants au dessous de 16 ans, d'après un recensement de la fin de l'année 1571. — C'est aux Pays-Bas que Norwich doit son premier imprimeur, Antoine de Solen. De Schickler, I, 315. — Moens, *The Walloons at Norwich*, p. III et 72. — Id., *The marriage, etc. Registers... of the Dutch Reformed Church, Austin Friars, London*, V-XXV. — *Ecclesiæ Londino-Batavæ Archivum*, t. II, *passim*.

(4) « Il y a une telle diminution (dans la correspondance) que, où le maître des postes avait d'habitude 1800 onces de lettres pour Italie, il n'en a pas eu plus de 7 à 800 dimanche dernier. » Morillon à Granvelle, 11 juillet 1566. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I, 354.

retire en Allemagne, plusieurs centaines de citoyens aisés le suivent. Les capitaux s'en vont avec les uns et les autres. La ville est morne ; dans ses rues, jadis si animées, on ne rencontre que des visages empreints de tristesse et de défiance (1).

Pour le reste du pays, c'est la souffrance sous toutes ses formes, la faim, la misère, la pauvreté (2). Les campagnes sont dévastées, victimes des excès commis par les gens de guerre, qui, n'étant pas payés régulièrement, se livrent au pillage.

Sous l'impression des maux causés par la tyrannie étrangère, partout domine un sentiment, la haine de l'Espagnol. Pendant les opérations de l'année 1572, la disette fut extrême. A Bruxelles, les tapissiers, au nombre de 2000, mouraient de faim, faute d'ouvrage, « les yeux ouverts à la proie, » quand le duc d'Arschot, qui administrait pour le duc d'Albe, en campagne, offrit 5 patards par jour aux hommes, 3 aux femmes qui voudraient travailler aux remparts. Pas une seule personne ne se présenta : tous déclaraient qu'il ne voulaient pas fortifier la ville pour les Espagnols (3). C'est en haine également des Espagnols qu'un grand nombre de gens sans ouvrage ou bannis s'étaient joints aux pirates, aux insurgés

---

(1) Le protonotaire Castillo à Granvelle, Bruxelles, 19 janvier 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 231. — « Je suis resté à Anvers ; je n'ai vu à la crane (kraan, grue) que 6 bateaux biscayens. Il y en avait encore en la nouvelle ville 8 ou 10 d'Hollande et de Zélande. » Morillon à Granvelle, 9 mai 1567. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, 425.

(2) Discours sur l'état des Pays-Bas en 1572, par Champagney. *Mémoires*, p. 221-250.

(3) Morillon à Granvelle, Arras, 16 septembre 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 425. Morillon avait passé par Bruxelles au commencement du mois de septembre.

qui occupaient les villes, et qu'ils entretenaient des relations avec les Français, désireux de mettre le pied dans ces provinces (1). Un conseiller du duc d'Albe, Josse de Courteville, s'avisa, en 1570, de rédiger un mémoire sur les moyens « de réduire les cœurs et remettre ce pays en son premier train. » Le duc le rejeta : suivant lui, il n'était pas heure de parler. Courteville, qui était allé présenter lui-même son mémoire au gouverneur général, alors devant Maestricht, revint chez lui, vexé, « disant que le temps viendrait où le duc le voudrait faire et qu'il ne le pourrait (2). »

Ainsi finissait dans la détresse, le deuil et les larmes ce gouvernement de six années de despotisme. Bien des conseillers du roi lui représentaient depuis longtemps l'impossibilité de maintenir une aussi triste situation; bien des voix s'étaient élevées pour protester et demander qu'il fût enfin mis un terme à ces impitoyables rigueurs et aux maux qu'elles avaient engendrés. Granvelle lui-même, après avoir approuvé l'envoi du duc d'Albe, blâmait les cruautés commises (3). Au commencement de 1572, don Francès de Alava exposait, dans un rapport à Philippe II, la haine qu'elles avaient éveillée (4). D'autres insistaient sur la nécessité de revenir aux maximes de gouvernement observées du

(1) *Recueil et Mémorial des troubles des Pays-Bas*, continuation. *Bijdragen*, XIII, 133-135.
(2) Morillon à Granvelle, 11 août 1572. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 356.
(3) *Ibid.*, X, 233.
(4) *Coleccion de documentos inéditos*, XXXV, 491-504.

temps de Charles-Quint, de rétablir les privilèges, les droits et les coutumes des provinces, de renoncer au favoritisme, aux injustices dont les indigènes étaient victimes, de réprimer les exactions, les excès des gens de guerre. On blâmait cette façon d'administrer les Pays-Bas comme une terre conquise, les cruautés qui y avaient été exercées, les exécutions nombreuses faites de 1568 à 1573, les procès innombrables portés devant le conseil des troubles et dont plus de 1500 étaient encore pendants (1). L'empereur Maximilien II écrivait au roi, son cousin : « Je crains fort qu'avec le gouvernement actuel, avec la sévérité excessive dont on use en toutes choses et envers tous, on ne finisse mal. Si on dit à Votre Majesté que les affaires sont en bons termes, je ne le trouve pas ainsi, il s'en faut de beaucoup... Si on persiste à procéder comme on le fait maintenant, on peut s'attendre à un soulèvement général. Une fois la Flandre perdue, Dieu sait comment on parviendrait à la recouvrer. On applique la rigueur excessive aux bons et aux mauvais : cela désespère les gens (2). » L'impératrice Marie, sœur de Philippe II, lui adressait cette exhortation touchante : « J'entends dire que le peuple entretient beaucoup de crainte et peu d'affection, et je ne puis manquer de rappeler à Votre Majesté que le seul moyen de

---

(1) Cabos succinctos que se tocan de las causas y origen de los mal succedidos desde el 1568 por todo el 1573. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid*, 71-76. — El remedio que parece seria conveniente para las cosas de Flándes, 1573. *Ibid.*, 76-78.

(2) Maximilien II au roi, 12 février 1575. *Coleccion de documentos inéditos*, CX, 139.

remettre ces états en leur fidélité, c'est son arrivée. On peut remédier de là-bas (Espagne) à bien des choses, non à celles de la religion. J'assure à Votre Majesté que je ne le dis pas pour mon intérêt, mais parce que je me souviens que notre père les aimait tant et de ce qu'il faisait pour eux (1). »

Philippe II fut-il ému des nombreuses et pressantes représentations qui lui parvenaient de toutes parts ? Dans ses lettres au comte de Monteagudo, ambassadeur près de Maximilien II, on voit qu'il reconnaissait la nécessité d'une politique d'apaisement, non par pitié pour les opprimés, mais par crainte de perdre les Pays-Bas, et, pour l'appliquer, il songeait à un des fils de l'empereur. Il chargeait, en conséquence, Monteagudo de sonder celui-ci, discrètement et comme de lui-même. « Si, lui écrivait-il, ces états tombaient, ce que Dieu ne veuille, au pouvoir des Français ou d'autres ennemis de notre maison d'Autriche, il est facile de voir le dommage qu'elle en recevrait dans sa réputation et dans le reste (2). » Mais il ajoutait : « Si par hasard il (l'empereur) s'imaginait que ce devrait être en fléchissant d'un point en matière de religion et en

(1) L'impératrice au roi, même date, *Ibid.*, 141-142. — Au sujet de la situation au moment du départ du duc d'Albe et des moyens de rétablir la paix dans les Pays-Bas, on trouve un grand nombre d'avertissements envoyés en Espagne. Nous citons encore les documents ci-après : Mémoire concernant les troubles des Pays-Bas, adressé au roi d'Espagne (août 1572). Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle*, 1re partie, 182-194. — Discours de Fadrique Ferrio Ceriol sur la pacification de ces états. *Coleccion de documentos inéditos*, CII, 473-476. — Mémoires d'Hopperus. Vanden Bergh, *Gedenkstukken*, I, 299-313. — Opinion de Requesens sur ce mémoire. *Correspondance de Philippe II*, III, 152-155. — Mémoire d'Arias Montanus. *Coleccion de documentos inéditos*, XXXVII, 89-98.

(2) Le roi à Monteagudo, 5 septembre 1572. *Coleccion de documentos inéditos*, CXI, 2-3.

permettant une chose quelconque qui fût contraire à la religion catholique romaine, il n'y réussirait pas, dussé-je les perdre (les Pays-Bas). J'aimerais mieux en être privé que de les posséder sans qu'ils fussent catholiques, d'autant plus que je tiens pour assuré qu'en agissant ainsi dans une affaire qui est celle de Dieu, Lui, dans sa bonté, fera la mienne et m'aidera à les maintenir dans la foi et à son service (1). »

Quelles concessions pouvait-on attendre d'un prince dont l'intransigeance en matière religieuse était aussi absolue et qui, sur le terrain politique, n'entendait abandonner la moindre parcelle de son autorité ? Requesens arrivait, chargé d'essayer les moyens de conciliation : il était à craindre que, dans ces conditions, il n'obtînt pas de meilleur résultat que le duc d'Albe avec son système d'oppression et de terreur.

---

(1) Le même au même, 24 juin 1573. *Ibid.*, 276.

Ouvrages et Documents principaux consultés

Albéri. *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Serie I, vol. IV-V. Firenze, 1861, 1860, in-8°.

Apologie van Lodewijk van Nassau, medegedeeld door P. J. Blok. Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht. Achtste deel, 1885, p. 154-268. L'Apologie s'arrête au 14 juillet 1566. Elle est suivie d'une protestation de Louis de Nassau contre les accusations dont il était l'objet dans la citation du 4 mars 1568.

Archivum (Ecclesia Londino-Batava), tomus secundus, edidit J. H. Hessels. Cantabrigiæ, 1889, in-4°.

G. Baguenault de Puchesse. *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France*, 2e édition. Paris, 1870, 1 vol. in-8°.

Baronius, Raynaldus et Laderchius. *Annales ecclesiastici*, t. XXXVI, 1558-1569. Barri-Ducis, 1882, in-f°.

H. Baumgarten. *Vor der Bartholomäusnacht*. Strassburg, 1882, 1 vol. in-8°.

P. J. Blok. *Verslag aangaande een onderzoek in Duitschland naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*, 1886-1887. 's Gravenhage, 1888. 1 vol. in-8°.

W. Bösken. *Die Niederländische Flüchtlingsgemeinde zu Goch und ihre Ordnung von 1570*. Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereines, XXXVI Bd. Elberfeld, 1903, p. 188-210.

Briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz, gesammelt und bearbeitet von A. K. Kluckhohn, I-II. Bd. Braunschweig, 1868-1872, 2 vol. in-8°.

Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, gesammelt und bearbeitet von Friedrich von Bezold. I. Band. München, 1882, in-8°.

M. Büdinger. *Don Carlo's Haft und Tod*. Wien, 1891, 1 vol. in-8°.

J. W. Burgon. *The life and times of sir Thomas Gresham*. London, 1839, 2 vol. in-8°.



Cabala, sive Scrinia sacra : Mysteries of State and Government, in Letters of illustrious persons. London, 1691, 1 vol. in-fº.

L. CABRERA DE CORDOBA. *Filipe Segundo, rey de España*, t. I-II. Madrid, 1876, in-fº.

Calendar of Letters and State Papers relating to English affairs, preserved principally in the Archives of Simancas, Elizabeth, vol. I-II, editedby Martin A. S. Hume. London, 1892-1894, gr. in-8º.

Calendar of State Papers, Foreign Series of the reign of Elizabeth, 1558-1574, edited by J. Stevenson [et A. J. Crosby]. London, 1863-1876, 10 vol. gr. in-8º.

Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs, existing in the archives and collections of Venice and in other libraries of Northern Italy, vol. VI-VII, edited by Rawdon Brown and C. Cavendish Bentinck. London, 1877-1890, gr. in-8º.

CALVETE DE ESTRELLA. *El felicisimo viaje del... principe Don Felipe.* Anvers, 1552, 1 vol. in-fº.

A. CAUCHIE. *Mission aux archives vaticanes.* Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5e série, t. II. Bruxelles, 1892, in-8º.

CHAMPAGNEY. Voy. PERRENOT.

Coleccion de documentos inéditos para la historia de España. Madrid, 1842 et années suivantes, in-8º. Dans cette collection nous mentionnerons trois recueils de dépêches particulièrement intéressantes au point de vue qui nous occupe : 1º la correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs en Angleterre, tomes LXXXIX, XC, XCI, XCII; 2º la correspondance de Philippe II avec les princes d'Allemagne et ses ambassadeurs à la cour de Vienne, tomes XCVIII, CI, CIII, CX, CXI ; 3º la correspondance de Philippe II avec don Louis de Requesens et son frère don Juan de Çuñiga, tome CII.

Coleccion (Nueva) de documentos inéditos para la historia de España, t. I-V. Madrid, 1892-1895, in-8º. Ces volumes contiennent la continuation du tome CII de la collection précédente : Correspondance de don Louis de Requesens et de don Juan de Çuñiga avec Philippe II et le cardinal de Granvelle.

Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par E. Poullet et Ch. Piot, tomes I-IV. Bruxelles, 1877-1884, in-4º.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, publiée par Gachard, tomes I-III. Bruxelles, 1847-1851, in-8º.

Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, t. I-IV. Paris 1838-1840, in-8º.

Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II, 1559-1565, publiée par Gachard. Bruxelles, 1867-1881, 3 vol. in-4º.

Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, publiée par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1842, 1 vol. gr. in-8º.

Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée par M. Gachard, tomes I-II. Bruxelles, 1848-1851, in-4º.

Correspondentie van en betreffende Lodewijk van Nassau. Werken van het Histor-Genootschap gevestigd te Utrecht, nieuwe serie, nº 47. Publiée par P. J. Blok.

Comte J. DELABORDE. *Gaspard de Coligny*, tome III. Paris, 1882, 1 vol. in-8º.



Depêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, 1565-1572, publiées par Mgr Douais. Paris, 1896-1900, 2 vol. in-8o (Société d'histoire diplomatique). Ces dépêches ont été en partie analysées par Gachard dans : *La Bibliothèque Nationale à Paris*, tome II.

Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe, bearbeiteit von Dr G. Turba, III. Bd. Wien, 1895, in-8o.

A. Desjardins. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, tome III. Paris, 1865, in-4o.

Digges (Sir Dudley). *The compleat Ambassador, or two Treaties of the intended marriage of Qu. Elizabeth, comprised in letters of negotiation of sir Francis Walsingham.* London, 1665, 1 vol. in-fo.

Discours (Brief) envoyé au roy Philippe nostre Sire et Souverain Seigneur pour le bien et profit de sa Majesté, et singulièrement de ses païs bas... S. l., 1565, in-8o, 59 pages. Brochure rare. Nous l'avons trouvée, dans un recueil de pièces diverses, à la Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit 17510-17525.

Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba. Los publica la Duquesa de Berwick y de Alba, Condesa de Siruela. Madrid, 1891, 1 vol. in-8o.

Döllinger. *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte.* Regensburg, 1862-1882, 3 vol. in-8o. Le tome I a aussi pour titre : *Dokumente zur Geschichte Karl's V., Philipp's II., und ihrer Zeit.*

A. Franz. *Ostfriesland und die Niederlande zur Zeit der Regentschaft Albas.* 1567-1573. Embden, 1895, 1 vol. in 8o. Aus dem Jahrbuch der Gesellschaft fur bild. Kunst und vaterl. Altertümer zu Embden, Bd. XI.

Froude. *History of England*, t. I-X. London, 1862-1866, in-8o.

Gachard. *Analectes historiques*, 17 séries en 5 vol. Bruxelles, 1856-1871, in-8o.

Id. *La Bibliothèque nationale à Paris*, notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique. Bruxelles, 1875-1877, 2 vol. in-4o.

Id. *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* Bruxelles, 1875, 1 vol. in-4o.

Id. *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique.* Bruxelles, 1833-1835, 3 vol. in-8o.

Id. *Don Carlos et Philippe II.* Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8o. — 2e édition, Paris, 1867, 1 vol. in-8o.

Id. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II.* Bruxelles, 1855, 1 vol. in-8o.

T. Gonzalez. *Apuntamientos para la historia del Rey don Felipe segundo de España por lo tocante á sus relaciones con la Reina Isabel de Inglaterra desde el año 1558 hasta el de 1576.* Memorias de la real Academia de la historia, t. VII. Madrid, 1832, in-4o.

G. Groen van Prinsterer. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, tomes I-IV. Leyde, 1835-1837, in-8o. Tome I, 2e édition, celle que nous citons, *ibid.*, 1841. Supplément, *ibid.*, 1847.

A. de Herrera. *Historia general del mundo*, t. I-II. Valladolid, 1606, in-fo.

Benno Hilliger. *Katharina von Medici und die Zusammenkunft in Bayonne.*



Historisches Taschenbuch, sechste Folge, elfter Jahrgang, 1891, p. 241-317.

Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe. Paris, 1698, 2 vol. in-8°.

A. H. Hopfen. *Kaiser Maximilian II. und der Kompromisskatholizismus.* München, 1895, 1 vol. in-8.

J. Hopperus. *Recueil et Mémorial des troubles*, dans : Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, II. Réimprimé dans : Viglius et Hopperus, *Mémoires*. Voir Viglius, plus loin. Continuation, vraisemblablement par Hopperus lui-même, dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, t. XIII (1892), p. 115-147, comprenant le chapitre VIII de la quatrième partie, et la cinquième partie, chapitres I-VI, publiés par R. Fruin pour la première fois.

Id. *Epistola ad Viglium.* Trajecti ad Rhenum, 1802, 1 vol. in-4°.

C. P. Hoynck van Papendrecht. *Analecta belgica*, t. I-II, en quatre parties. Hagæ Comitum, 1743, in-4°.

L. Keller. *Die Gegenreformation in Westphalen und am Niederrhein.* Erster Theil. Leipzig, 1881. Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, IX.

Kervyn de Lettenhove. *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle*, première partie. Bruxelles, 1883, 1 vol. in-8°.

Id. *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, tomes I-VII. Bruxelles, 1882-1888, in-4°.

A. Kluckhohn. *Friedrich der Fromme, Kurfürst von der Pfalz.* Nördlingen, 1879, 1 vol. in-8°.

M. Koch. *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II.*, Leipzig 1857-1861, 2 vol. in-8°.

H. de La Ferrière. *Le XVIe siècle et les Valois*, d'après les documents inédits du British Museum et du Record Office. Paris, 1879, 1 vol. in-8°.

Id. *La Saint-Barthélemy.* Paris, 1892, 1 vol. in-8°

Lafuente. *Historia general de España*, t. XIII. Madrid, 1854, in-8°.

M. de La Huguerye. *Mémoires*, publiés par le baron A. de Ruble, t. I. Paris, 1877. La Huguerye, attaché au service de Coligny, devint secrétaire de Louis de Nassau en 1572.

H. Languet. *Arcana seculi decimi sexti.* Epistolæ secretæ ad principem suum Augustum Sax. Ducem. Edit J. P. Ludovicus. Halæ Hermunduror., CIOIDCXCIX, 1 vol. in-4°, deux parties.

La Roca (comte de) Voyez Vera y Figueroa.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le comte H. de La Ferrière, tomes I-IV. Paris, 1880-1891, in-4°.

Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas, 1571-1574, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Reims par L. Didier. Reims, 1891-1892, 2 vol. in-8°. Travaux de l'Académie de Reims, tomes LXXXVI et XC. Une partie de ces lettres ont été analysées par Gachard dans : *La Bibliothèque nationale à Paris*, tome II.



Lettres et négociations de Walsingham, Paris, 1700, 1 vol. in-4°. Traduction du recueil, cité plus haut, de Dudley Digges : *The compleat Ambassador*.

Libellus supplex imperatoriæ Maiestati caterisque sacri Imperii electoribus, principibus atque ordinibus nomine Belgarum ex inferiori Germaniâ, evangelicæ religionis causâ per Albani ducis tyrannidem ejectorum, in comitiis spirensibus exhibitus. s. l., anno 1570, 1 vol. pet. in-8°.

MAX LOSSEN. *Der Kölnische Krieg. Vorgeschichte*. Gotha, 1882, 1 vol. in-8°.

ERICH MARCKS. *Die Zusammenkunft von Bayonne*. Strassburg, 1889, 1 vol. in-8°.

Martyrologes. Gand, 1880-1890 *Bibliotheca Belgica*, première série, t. XIX, 1 vol. in-8°.

Mémoires de Condé, t. I et II. Londres, 1743, in-4°.

BERNARDINO DE MENDOÇA. *Commentaires*, 1567-1577, traduction nouvelle par Loumier, avec notice et annotations par le colonel Guillaume. Bruxelles, 1869-1873, 2 vol. in-8°.

MIGNET. *Histoire de Marie Stuart*, 3e édition. Paris, 1854. 2 vol. in-12.

W. J. Ch. MOENS. *The marriage, baptismal and burial Registers and monumental inscriptions of the Dutch Reformed Church, Austin Friars*, London. Lymington. 1884, 1 vol. in-4°.

ID. *The Walloons and their church at Norwich*, 1565-1832. Lymington, printed for the Huguenot Society of London, 1888, 1 vol. in-4°.

W. MURDIN. *A collection of State Papers relating to affairs in the reign of Queen Elizabeth*, left by W. Cecil, lord Burghley. London, 1759, 1 vol. in f°.

Négociations, lettres et papiers divers relatifs au règne de François II, tirés du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, par Louis Paris. Paris, 1841. 1 vol. in-4°

MARQUIS DE NOAILLES. *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, tome I. Paris, 1867, in-8°.

FRIEDR. ORTLOFF. *Geschichte der Grumbachischen Händel*. Dritter Theil. Jena, 1869, in-8°.

Papiers d'état du cardinal de Granvelle, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, t. IV-IX. Paris, 1842-1852, in 4°.

PONTUS PAYEN. Mémoires avec notice et annotations, par Alex. Henne. Bruxelles, 1860-1861, 2 vol. in-8°.

FRÉDÉRIC PERRENOT, SIEUR DE CHAMPAGNEY. *Mémoires*, 1573-1590, avec notice et annotations par A. L. P. de Robaulx de Soumoy. Bruxelles, 1860, 1 vol. in-8°.

M. PHILIPPSON. *Die römische Curie und die Bartholomäusnacht*. Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, Bd. VII. (1892).

Pio IV y Felipe segundo. Madrid, 1891, 1 vol. in-8°.

Comte A. DE PONTBRIANT. *Histoire de la principauté d'Orange*. Avignon, 1891, 1 vol. in-8°.




Recueil et Mémorial des troubles. Voy. Hopperus.

Remonstrance au Roy d'Espaigne sur la Requeste naguères présentée par la noblesse du pays-bas à Madame la duchesse de Parme Regente... par laquelle sont amplement déduits les grefs (sic) et inconveniens provenans de l'Inquisition et Placars establis sur le fait de la Religion esdits pays. S. l., 1566, brochure in-18o. Ce factum curieux contient la démonstration, faite par un écrivain très au courant de la situation, de ces deux points : la procédure n'est pas conforme au droit, encore moins aux privilèges du pays ; la nature des supplices ordonnés y est également contraire. Le roi est prié de reconnaître que les placards sont trop rigoureux et de peser les conséquences de ces rigueurs, qui seraient de faire abandonner leur patrie par une quantité de gens, d'appauvrir le pays, de causer la désaffection et finalement de provoquer l'invasion étrangère.

Renon de France. *Histoire des troubles des Pays-Bas,* publiée par Ch. Piot, tome I Bruxelles, 1886, 1 vol. in-4o.

G. Ribier. *Lettres et Mémoires d'estat,* t. II. Paris, 1677, in-fo.

Baron F. de Schickler. *Les Églises du Refuge en Angleterre,* tome I. Paris, 1892, in-8o.

W.-G. Soldan. *Geschichte des Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karl's IX.* Leipzig, 1855, 2 vol. in-8o.

F. Strada. *De bello belgico,* t. I Romæ, 1640, in-fo.

Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre sous Philippe II, du père Famien Strada et d'autres auteurs, contenant : (t. I.) les procès criminels de Lamorald, comte d'Egmont, et de Philippe de Montmorency, comte de Hornes ; (t. II) un recueil de lettres et d'autres pièces pour l'éclaircissement et preuves du procès des comtes d'Egmont et de Hornes. Amsterdam, 1729, 2 vol. in-8o. La pagination continue de tome I au tome II.

J. W. te Water. *Historie van het Verbond der Nederlandsche Edelen.* Middelburg, 1776-1796, 4 vol. in-8o.

N. Tommaseo. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle.* Paris, 1838, 2 vol. in-4o.

G. Turba. *Beiträge zur Geschichte der Habsburger.* I-III. Wien, 1898-1901. Extr. de l'Archiv für österreichische Geschichte, tomes LXXXVI et XC.

Id. *Geschichte des Thronfolgerechtes in allen habsburgischen Ländern,* 1156-1732. Wien und Leipzig, 1903, 1 vol in-8o.

Id. *Über das rechtliche Verhältnis der Niederlande zum deutschen Reiche.* Dritter Jahresbericht des K. K. Staats-Gymnasiums im XIII. Bezirke in Wien. Wien, 1903, broch. in-8o.

L. Ph. C. Van den Bergh. *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis,* opgezameld uit de archieven te Rijssel. Tome I. 's Gravenhage, 1842, in-8o.

J. A. de Vera y Figueroa, conde de la Roca. *Resultas de la vida de don Fernando Alvarez de Toledo, tercero duque de Alva.* S. l. n. d. († 1643), 1 vol. in-4o.



Viglius et Hopperus. *Mémoires sur le commencement des troubles des Pays-Bas, avec notices et annotations par* Alphonse Wauters. Bruxelles, 1858, 1 vol. in-8°.

Walsingham. *Lettres*. Voir Digges. *The compleat Ambassador*.

Warnung (Trewe) und christliche ermanung darauss die fromme Teutschen kriegsleuffen undd geschwinden practiken undd verhalten sollen. Gedruckt im Jar MDLXVIII. S. l. Six feuillets pet. in-4°. Très rare. Nous ne l'avons rencontré que dans un recueil appartenant aux Archives générales du royaume à Bruxelles, Papiers d'État et de l'audience, vol. 246, f°s 77-82.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

Rétablissement de l'autorité du roi

CHAPITRE V

Mission de l'archiduc Charles en Espagne

CHAPITRE VI

Démêlés avec la reine d'Angleterre

CHAPITRE VII

Les Pays-Bas sous le joug



L'Insurrection

CHAPITRE VIII

Soulèvement général

CHAPITRE IX

Intervention française dans le mouvement insurrectionnel

CHAPITRE X

Reprise des provinces méridionales et lutte dans le Nord

CHAPITRE XI

Les résultats du système de la terreur



GAND, IMPR. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VOLKSDRUKKERIJ » RUE HAUTPORT, 29

En vente chez le même Editeur :

